This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

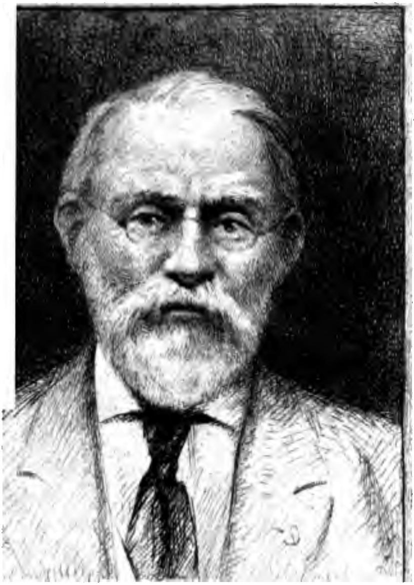

LAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
IVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1736.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Août 1736.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy

CES MEMOIRES SON
commencés au mois de Jan
1701. & se vendent 15 s. le m
en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.	1719.	12.
1702.	12. v.	1720.	5.
1703.	12. v.	1721.	12.
1704.	13. v.	1722.	12. v
1705.	12. v.	1723.	12. v
1706.	12. v.	1724.	12. v
1707.	12. v.	1725.	12. v
1708.	12. v.	1726.	13. v
1709.	12. v.	1727.	12. v
1710.	12. v.	1728.	12. v
1711.	12. v.	1729.	12. v.
1712.	12. v.	1730.	12. v.
1713.	12. v.	1731.	12. v.
1714.	12. v.	1732.	12. v.
1715.	12. v.	1733.	12. v.
1716.	12. v.	1734.	12. v.
1717.	12. v.	1735.	14. v.
1718.	12 v	1736.	10. v.

Printed in France.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts

Dunning
nightll
1-21-26
31472

Août 1736.

ARTICLE LXXXIII.

TEATRO DEL SIGNOR Marchese Scipione Maffei, &c. *Oeuvres de Theatre de M. le Marquis Maffei, sçavoir, une Tragedie, une Comédie, & un Drame non encore imprimé, avec l'Explication de quelques Antiquités concernant le Theatre.* A Vérone 1730. chez Albert Tumermani.

LE grand nombre d'éditions que M. Beccelli nous apprend avoir été faites de la Tragédie de Merope de M. le Marquis Maffei, ne la point détourné de nous en procurer une nouvelle. Quand nous disons nouvelle, c'est par rapport à la France; car il y a six ans qu'elle a parû en Italie; mais [redacted]

mis en Musique, précédé aussi de sa Préface : enfin une Lettre de M. Maffei qui explique les Vignettes que l'on a mises à la tête de chaque Piece. Nous allons rendre compte du total.

M. Boccelli craignant, dit-il dans sa Préface, qu'on ne le soupçonnât de ne s'être pas assez défié des préjugés favorables qu'il a pour les Ouvrages de M. Maffei, au lieu de dire ce qu'il en pense lui-même, se borne à rapporter ce que d'autres en ont pensé, & il nous apprend que la Merope est la Tragédie la plus fortunée qui ait jamais paru sur la Scene. A peine en avoit-on vû à Rome les deux premiers Actes manuscrits qu'on lui appliqua le Vers de Properce : *Cedite Romani scriptores, cedite Graii.*

Un Auteur célebre écrivit à M. Maffei pour le féliciter d'avoir donné au monde une Tragédie capable de purger le Theatre de l'indécence *monstrueuse* qui y regnoit, & de *servir de modele* aux Auteurs, pour *bien exprimer la nature si peu* connuë à

Poëtes étrangers qui sont aujourd'hui tant de bruit. La représentation qu s'en fit à Venise en 1714. pendant tou le Carnaval, acheva d'en assurer l succès par l'applaudissement extraor dinaire qu'elle y reçut. Tous les autres Spectacles furent abandonnés, & les Acteurs de la Merope furent toujours interrompus par les marques continuelles d'admiration que donnoit le Parterre, de sorte que selon M. Beccelli : » il faut s'être trou-
» vé alors à Venise pour sçavoir
» jusqu'à quel point la vraye Poësie
» peut émouvoir & plaire, & pour
» comprendre la différence du plai-
» sir que produit l'expression de la
» nature, & des vrais sentimens dans
» le goût & les mœurs des Anciens,
» d'avec celui que peut donner une
» action traitée en Roman, dans
» le goût des modernes, & avec
» des pensées recherchées, comme
» font les François. » M. Beccelli remarque ensuite que comme le *Pastor fido* fit naître en Italie un grand nombre de Comédies Pastorales, la Tragédie de Merope y a aussi occa-

sonné la naissance d'un nombre infini de Tragédies, jusques-là qu'on en a compté soixante en peu d'années; & que la Merope comme le *Pastor fido* a eu jusqu'à trente éditions & plus, dans l'espace de seize ans, sans compter les traductions qu'on en a faites en François, en Anglois & en Allemand; de sorte qu'on peut regarder M. Maffei comme le restaurateur, ou plutôt le Pere de la Tragédie en Italie, par l'émulation & le goût qu'il a inspiré aux Poëtes. Il faut encore ajoûter à tant de préjugés favorables l'éloge que M. le Marquis Joseph Orsi a fait de la Merope, qu'il met au-dessus des Oeuvres d'Euripide, & celui que le P. de la Sante, Professeur de Rhetorique au College de Louis le Grand, a aussi fait dans une Harangue Latine, imprimée en 1728. M. Beccelli ne se borne pas à ces éloges. Il fait, pour ainsi dire, parler les Morts mêmes en faveur de la Merope; car le Pere Rapin & M. Dacier ayant autrefois reproché au Theatre François de se dégrader *par les* intrigues & les pas-

ſions amoureuſes auſquelles il ſembloit s'être trop livré. M. Beccelli ne manque pas de tirer avantage de cette Critique, & prétend que c'eſt un éloge indirect de la Merope où il n'y a point d'amour. Il ſemble qu'il ne reſte plus qu'à mettre la Mérope au-deſſus de toutes les Tragédies du monde ancien & moderne. C'eſt ce que fait M. Beccelli par le témoignage de M. l'Abbé Baruffa'di, qui dans des Notes ſur un Dithyrambe de ſa compoſition, aſſure que la Merope *doit être un objet d'envie, non ſeulement pour les anciennes Tragédies Italiennes & les Françoiſes, mais encore pour les Latines & les Grecques.* Nous omettrons, pour abreger, quelques autres témoignages de la même force.

La Tragédie de Mérope n'a cependant pas laiſſé de trouver quelques contradictions. Dans la premiere chaleur de ſon ſuccès, on fit réimprimer la Merope du Comte de Torelli, & les Libraires, comme remarque M. Beccelli, avoient la malice, quand on leur demandoit la Mero-

pe, de donner celle de Torelli, au lieu de celle de M. Maffei. On fit encore diverses autres manœuvres pour décrier un si bel Ouvrage, & c'est ainsi, ajoûte notre Editeur, que les Virgiles & les Homeres de nos jours trouvent toujours des Zoiles. Autre sujet d'éloge, c'est que l'Auteur n'a mis que deux mois à composer cette Tragédie, quoique rien ne paroisse plus éloigné du caractere d'esprit d'un Sçavant, tel que M. Maffei, qui a passé sa vie dans l'étude de tout ce que l'érudition a de plus recherché & de plus profond. M. Beccelli nous assure enfin que cette édition est la plus correcte de toutes celles qui ont parû, & pour ainsi dire la seule Authentique; & il est de si mauvaise humeur contre les Comédiens qui gâtent cette Piece en la jouant, qu'il voudroit qu'ils ne la jouassent jamais. Voilà à peu près tout le contenu de la Préface de M. Beccelli; elle donne matiere à quelques réfléxions; mais nous les joindrons à celles que nous ferons sur la *Tragédie* même de Merope,

après que nous en aurons donné l'extrait : car ce n'eſt point par la traduction d'une Scene, ſur-tout quand cette traduction n'eſt pas bien faite, qu'on peut juger du mérite d'une Tragédie.

On recueille de divers Hiſtoriens, que Cresfonte, l'un des Heraclides, & Roi de Meſſenie, qui avoit épouſé Merope, fut tué avec ſes fils, excepté le plus jeune qui fut ſouſtrait à la cruauté des rebelles. Que Polyphonte s'étant emparé du Trône, contraignit Merope à l'épouſer, mais qu'il fut enſuite tué par ce fils de Cresfonte & de Merope qu'on avoit tenu caché, & qui devint ainſi le vangeur de ſa famille en remontant ſur le Trône de ſes peres. Tel eſt le ſujet ou le fondement hiſtorique de la Tragédie, & M. Maffei n'a omis pour l'embellir aucun des ſecours qu'il pouvoit tirer de l'Art.

Acte I. Dans le premier Acte Polyphonte déclare à Merope le deſſein qu'il a pris de l'épouſer, & quoique ce ſoit la politique & la vûë de gagner l'affection du Peuple qui

lui a inspiré ce dessein, d'autant plus qu'il n'ignore pas qu'il reste à Merope un fils dont il craint la vangeance; il s'efforce de persuader à Merope que c'est l'amour seul qui le fait agir. Mais cette Princesse justement indignée d'une proposition si peu décente de la part du meurtrier de son Epoux & de ses Enfans, la rejette avec horreur. Un Officier confident de Polyphonte lui amene un Criminel. C'est un jeune inconnu de bonne mine, qui a tué sur le grand chemin un homme dont il avoit été attaqué. La Reine Merope ne peut le voir sans s'intéresser pour lui, tant elle lui trouve de ressemblance avec son Epoux, & de conformité pour l'âge avec le fils qui lui reste, & sur lequel elle fonde tout l'espoir de sa vangeance. Elle demande la grace du jeune homme & elle l'obtient. Ce jeune homme qui porte le nom d'Egiste, avoit une Bague d'un grand prix, que l'Officier qui l'a arrêté ne manque pas de s'approprier, en persuadant au jeune homme qu'il est nécessaire qu'il la lui céde, parce

que si on voyoit à un meurtrier inconnu un bijou si précieux, il pourroit servir de preuve contre lui. Egiste lui raconte naïvement d'où lui est venuë cette Bague. Son pere, dit-il, le voyant parvenu à l'âge de dix-huit ans, le mena devant l'Autel des Dieux domestiques, & là, versant un torrent de larmes, & lui mettant au doigt cette Bague d'or, lui fit faire serment de la garder toute sa vie. Mais, ajoûte-t-il à l'Officier, puisque vous l'exigés ainsi pour me sauver la vie, je vous la céde de bon cœur.

Acte II. Cependant Merope apprend que son fils qu'elle faisoit élever secretement dans une campagne éloignée, & qui ignoroit sa naissance, poussé du desir de voir les Villes de la Grece, avoit disparu. Quel sujet d'inquiétude pour une mere telle que Merope! Comme la crainte se forge toujours des monstres, cette Reine s'imagine que l'homme qui vient d'être assassiné par Egiste est son fils. En effet cet homme n'est pas un Messenien, c'est un étranger qui passoit, & qui paroissoit de même âge

qu'Egiste. Pour dissiper ses allarmes, un ancien serviteur qui lui est demeuré fidele, questionne adroitement sur toutes les circonstances du meurtre, l'Officier qui a arrêté Egiste, & l'engage, sans lui en dire la raison, à lui prêter la Bague qu'il s'est appropriée. Avec cette Bague le Confident de la Reine se promet de calmer l'inquiétude de cette Princesse, parce que cette Bague ayant été prise, selon le rapport de l'Officier, à l'homme qui avoit été tué, il n'y a aucune apparence que cet homme soit le fils de Mérope, lequel étant élevé pauvrement pour mieux cacher sa naissance, ne devoit point porter un bijou si riche. Mais à peine Merope voit-elle la Bague qu'elle la reconnoît pour celle qu'elle a donnée au Vieillard qui élevoit son fils, pour servir un jour à le reconnoître. Elle ne peut plus douter que ce ne soit son fils qui a été tué, elle se livre à sa douleur, au désespoir, à la fureur. Elle veut mourir, mais elle veut mourir vangée. Elle veut avoir en sa puissance le meur-

trier pour l'interroger, afin de sç
voir si le Tyran n'a point de part
meurtre, & pour lui donner ensui
la mort de sa propre main.

Acte III. Un Domestique de l
Reine qui a entendu ses cris & l
sujet de ses plaintes, le rapporte au
Roi Polyphonte qui en est transpor-
té de joie, persuadé qu'il va dé-
sormais regner paisiblement. Mero-
pe rencontre Egiste seul, elle le fait
lier à une colonne de marbre & après
l'avoir longtems questionné, elle s'ar-
me d'une hache pour lui couper la
tête, Egiste étonné & effrayé du
peril se plaint inutilement. il pro-
nonce dans ses plaintes le nom de
Polydore qu'il croit son Pere. C'est
aussi le nom du vieillard à qui Me-
rope a confié l'éducation de son fils.
A ce nom Merope se sent saisie d'un
mouvement extraordinaire qui suf-
pend celui de sa fureur. Sur ces en-
trefaites Polyphonte survient & met
Egiste hors de peril. La Reine est
u desespoir d'avoir manqué son coup
our une ressemblance de nom. El-
fait à Polyphonte les reproches les

plus sanglantes. Le tyran les méprise & insultant à la douleur de Merope il persiste dans la resolution de la contraindre à l'épouser.

Acte IV. Polyphonte continuë de presser Merope & la menace si elle ne consent à ses desirs de faire périr tout ce qui lui reste d'amis fideles. La confidente de cette Princesse ayant rencontré Egiste & lui ayant fait promettre de l'attendre dans le même lieu, va avertir sa maitresse de l'occasion qui se presente de se vanger. Cependant Polydore ce vieillard qui a elevé le fils de Mérope, & qui le cherche arrive au Palais. Il y trouve Egiste qui s'est endormi en attendant la confidente de Merope. Il voit en même tems cette princesse qui entre armée d'une hache & qui a déja le bras levé pour en frapper Egiste endormi. C'étoit fait d'Egiste si Polydore n'eut arreté le coup. Egiste reveillé s'échappe, & Polydore apprend à la Reine que ce jeune homme qu'elle alloit tuer est son fils. Mille mouvemens confus de joie, d'étonnement & d'horreur du

crime qu'elle a été sur le point de commettre, s'élevent dans l'ame de Mérope. Mais la prudence veut qu'elle dissimule, & elle prend le parti de ne pas même voir ni embrasser son fils, qu'après qu'il aura tué le Tyran.

Acte V. Egiste ignoroit encore sa naissance. Polydore après l'avoir cherché la lui apprend. Deja ce jeune prince brule d'attaquer le tyran; Mais le sage vieillard lui persuade de moderer son ardeur pour mieux assurer sa vangeance. Il voit cependant passer Polyphonte & ensuite la Reine pour aller au temple celebrer leur mariage. Il ne veut pas differer plus longtemps le coup qu'il medite. Il les suit au temple & au milieu du sacrifice il tuë Polyphonte & se fait reconnoitre pour le fils de Cresfonte & legitime Roi de Messenie.

Telle est la conduite & l'économie de cette celebre Tragédie. Il est aisé d'imaginer qu'elle fournit beaucoup de belles situations, & de ces surprises interessantes qu'on s'est avisé depuis peu d'appeller *des coups*

le Théatre. Certainement si les Tragedies de Sophocle & d'Euripide sont belles, il faut avouer que celle-ci l'est aussi ; car elle est pour le fond dans le même gout & le même caractere ; & n'a gueres de moindres beautés que l'Electre, l'Edipe & les Iphigenies des anciens Poëtes Tragiques. On y voit agir tour à tour les passions les plus vives, l'ambition aidée de la politique, la vangeance animée par une haine furieuse, la tendresse maternelle passer du plus affreux déséspoir au comble de la joye & de la satisfaction. Que de feu, que d'agitation & de vivacité dans le caractere de Merope! Peut-on peindre un tyran avec des couleurs plus odieuses que celles sous lesquelles on nous represente Polyphonte ? Que de courage, que de graces, & d'aimable naturel dans le jeune Cresphonte sous le nom d'Egiste ! Erreurs, embarras, incertitudes, soupçons, meprises agréables, illusions habilement menagées, tout ce qui interresse sur le theatre se *trouve dans la Merope*, & s'y trou-

ve naturellement dans toutes les regles de la vraisemblance. Ajoutons que les passions y parlent un langage simple & naturel, & que le cœur toujours assez éloquent par lui même n'y emprunte rien de l'esprit.

Mais dira-t-on, il n'y a point d'amour ; eh comment soutenir une tragedie sans amour ? Le grand nombre des François pardonneront-ils à M. Maffei d'avoir fait une belle tragedie sans amour ? Pour nous qui sommes un peu prévenus pour le goût des anciens, nous avouerons franchement que non seulement nous le lui pardonnons, mais que nous l'en estimons davantage. Car il faut le dire & il est vrai que l'amour est de toutes les passions la plus aisée à traiter sur le theatre, & qu'il ne faut pas beaucoup d'esprit & d'imagination pour supposer un Prince amoureux, lui donner un rival & faire naître la plupart des incidents dont une intrigue amoureuse est susceptible. Il n'y a pas jusqu'aux plus mauvais de nos Romans qui n'abondent en de pareilles richesses ; &

comme il n'est d'ailleurs que trop vrai que de toutes les passions l'amour est celle qui fait le plus promptement & le plus surement son effet, quoique toujours foible & passager, sur l'imagination & sur le cœur des spectateurs, il est évident qu'il y a moins de merite à reussir par là que sans ce secours, De là il s'ensuit, en supposant un succès égal que l'auteur tragique qui reussit sans employer l'amour, merite la preference sur celui qui ne réussit qu'avec ce secours. Suivant ce principe nous conviendrons avec M. Beccelli que la Merope est très estimable ; mais comme toute comparaison, dit-on, & encore plus toute préference est odieuse, il ne nous convient pas de fixer le degré de merite ni le rang qu'elle doit tenir entre les tragedies modernes. Nous ne croyons pas non plus que lorsque le P. Rapin, M. Dacier & d'autres illustres écrivains entr-autres M. de S. Evremont ont reproché au théâtre François de donner trop à l'amour, ils ayent pretendu qu'il fallut donner la préference

François en general, & non sur
cune piece en particulier. Ils avo
trop de goût & de discerner
pour ne pas connoître tout le
des belles tragedies de Corneill
de Racine. Mais ils étoient persu
(& la plupart des gens de lettr
sont encore aujourd'hui) qu'on
faire une fort belle tragedie sa
employer l'amour, témoin l'Ath
& comme d'ailleurs l'interêt
bonnes mœurs semble exiger q
on ne bannit pas absolument c
passion du theatre, elle n'y soit
moins que rarement admise &
jours traitée severement, ces aut
celebres désiroient que le thé
François se corrigeât sur ces p
cipes, & ils lui faisoient un re
che de s'être tellement asservi à
mour que nul heros, fut-ce le v
Mitridate ou le moins amou
des hommes n'osoit paroître su
scene qu'enchaîné par cette hor
se passion. Est-ce là penser asse

ent pour meriter les
ique superficiel & sans
es railleries qu'un auteur
à cette occasion au P. Ra-
& à M. Dacier. * Pour ce qui
. du P. Rapin ses ouvrages existent, & sa réputation est si bien établie depuis longtemps que nous sommes persuadés que lui refuser son estime c'est deshonorer son jugement & son goût. Mais c'est quelque chose de si nouveau & de si singulier d'entendre appeller le P. Rapin un *Critique leger, superficiel, pedant, peu connoisseur & dont le temoignage est sans consequence*, que nous ne pouvons nous empecher d'approfondir l'accusation, d'autant plus que c'est un point qui interresse la litterature. Quoi le P. Rapin qui étoit il n'y a que quarante ans si cheri & si consideré de tant d'illustres amateurs des lettres, le P. Rapin dont les ouvrages sont remplis de reflexions si judicieuses & qui a fait des Poësies si

* *Observations sur* les Ecrits Modernes, *Lettre 58.*

aimables, n'eſt qu'un pedant ſans goût & ſans jugement! Auroit-on pu croire dans le temps du P. Rapin qu'il ſe trouveroit dans le nôtre un Ecrivain capable de prononcer un pareil jugement! Voyons donc quel eſt ſon crime. M. Beccelli voulant elever la Merope s'efforce de deprimer le theatre François parce qu'on y donne trop à l'amour. L'Auteur des obſervations prend la defenſe du theatre François : tout cela eſt naturel. Mais M. Beccelli cite en faveur de ſon ſentiment le P. Rapin, & voila ce qui cauſe la diſgrace de ce dernier. Car on ne ſe donne point la peine d'éxaminer le vrai ſentiment du P. Rapin. On auroit du moins pû, ſans ſe donner cette peine, repondre en general que quelque merite qu'ait le P. Rapin, il a pû ſe tromper ſur un point, comme il arrive aux meilleurs auteurs. Mais il étoit bien plus court de repondre que le P. Rapin n'étoit qu'*un critique leger, pedant &c.* & c'eſt le parti qu'on a pris. Il n'eſt queſtion que de ſçavoir ſi l'accuſation eſt

fondée : le lecteur en jugera par l'exposé que nous allons faire.

Le P. Rapin dans ses belles Réfléxions sur la Poëtique, dit que *c'est degrader la Tragedie de cet air de majesté qui lui est propre, que d'y mêler de l'amour.*

Il ne dit pas qu'une Tragédie où il y a de l'amour ne puisse pas plaire. Il est même si bien persuadé qu'elle ne plaît que trop, que c'est par là qu'il excuse notre Theatre. » Les Anglois, » dit-il, aiment le sang dans leurs » jeux par un effet de leur tempé» rament. Nous sommes plus hu» mains. La galanterie est davanta» ge selon nos mœurs, & nos Poë» tes ont crû ne pouvoir plaire sur » le Theatre que par des sentimens » doux & tendres; en quoi ils ont » peut-être eu quelque sorte de rai» son. Car en effet les passions qu'on » représente deviennent fades & de » nul goût, si elles ne sont fondées » sur des sentimens conformes à » ceux du Spectateur. C'est ce qui » oblige nos Poëtes à privilegier si

» fort la galanterie ſur le Theatre, » & à tourner tous leurs ſujets ſur » des tendreſſes outrées, pour plai- » re davantage aux femmes qui ſe » ſont érigées en arbitres de ces » divertiſſemens, & qui ont uſurpé » le droit d'en décider. » Voilà quelle eſt la penſée du P. Rapin; & nous ſommes perſuadés qu'elle ſera approuvée par tout ce qu'il y a de perſonnes judicieuſes & éclairées. Auſſi le Critique voulant la cenſu-

mais les intrigues des Héros ; des Princes, & des Courtisans, c'est l'intérêt & l'ambition qui les font presque toutes. » C'est, ajoûte-t-il, le » sentiment du cœur, qui nous intéresse le plus. „ Pourquoi donc l'Avanture d'Oedipe a-t-elle été regardée de tout tems comme le plus beau sujet de Tragédie que l'histoire fournisse ? Non, ce n'est point l'amour, c'est ce qu'on appelle dans la Tragedie la terreur & la pitié, qui fait les plus fortes impressions sur l'ame des Spectateurs, & ce n'est que par le secours de ces deux grands ressorts que l'amour même attendrit & devient intéressant. » Celui qui » fait faire les plus belles & les plus » mauvaises actions. „ Non : rarement de belles actions, & presque toujours de ridicules & de mauvaises. » Le motif qui a animé „ presque tous les Héros. „ Quelle exagération ! Il y a peu de Héros qui n'ayent été amoureux, du moins une fois dans leur vie, parce qu'ils *étoient hommes* ; mais dire que c'est *l'amour qui a animé*, sans parler des

Heros plus anciens, Cyrus, Them
tocle, Alcibiade, & tant de Hé
de la Grece, Alexandre, Pyrrhu
Persés. Annibal, les Scipions, Cés
Pompée, Charlemagne, Mahomet
Scanderberg, tous les Heros que
France & le reste de l'Europe c
produits, c'est ne connoître l'H
toire que par les Romans, ni les H
ros que par le caractere que les Thé
tres modernes leur prêtent. „ Et q
„ a produit dans l'Univers les pl
„ étranges Révolutions.„ Autre ex
gération. De toutes les Révolutio
que nous connoissons par l'Histoi
l'amour n'en a pas causé la moit
„ Sans faire attention à tout cel
„ continuë l'Observateur, le P. R
„ pin s'est avisé de trouver ma
„ vais, &c. „ Eh ! comment le
Rapin auroit-il pû faire attention
tout cela, puisque *tout cela* est exag
ré, équivoque & faux ? L'Observ
teur continue: „ Le P. Rapin ajoû
„ que les Tragédies Françoises de s
„ tems, & *les plus fameuses*, ne ca
„ soient *aucune émotion*, *aucun vi*
„ *plaisir.* „ Mais en vérité, quand

critique des Auteurs celebres, & qu'on le fait surtout avec si peu de ménagement, il faudroit du-moins être bien sûr de ce qu'on avance. Le fait est que le P. Rapin n'a dit nulle part ce qu'on lui fait dire ici. Voici la Proposition qui est générale, & qui est le fondement de toute sa Dissertation : *Que les Tragédies mêlées de galanteries ne font point ces impressions admirables sur les esprits que faisoient autrefois les Tragédies de Sophocle & d'Euripide ; car toutes les entrailles étoient émues par les grands objets de terreur & de pitié que ces Auteurs proposoient.* Peut-être que malgré le goût dominant, cette Proposition trouveroit encore aujourd'hui des approbateurs, & nous ne craignons pas de dire en général qu'il n'y a rien de plus sensé ni de plus modéré, que tout ce que le P. Rapin dit sur ce sujet; mais il n'est pas rare qu'un Critique croye voir dans un Auteur ce qui n'y est pas, & lui fasse dire ce qu'il n'a pas dit. *Non, le P.* Rapin avoit trop de *goût pour ne pas* estimer les plus

fameuses Tragédies de Corneille & de Racine, & pour croire qu'elles *ne causoient aucune émotion, aucun vrai plaisir*. Ce n'est pas le P. Rapin qui parle ainsi, & par conséquent ce n'est pas lui qui mérite les injures qu'on lui dit. Le Critique ajoûte avec une assurance surprenante, que la raison pour laquelle le P. Rapin trouvoit que nos plus belles Tragédies ne causoient aucun vrai plaisir, c'étoit parce que, selon lui, " les récits étoient froids, les
„ incidens mal préparés & dénués
„ de vraisemblance, l'intrigue mal
„ nouée, &c. „ Or sur tout cela nous en appellons à l'équité du Critique même : car il est vrai que dans le Chapitre qui suit, le P. Rapin suivant l'usage de tous ceux qui traitent d'un Art, marque les défauts ordinaires de la Tragédie moderne, comme il marque ensuite ceux de la Tragédie ancienne ; & ces défauts selon lui, sont *ou que les sujets qu'on choisit sont petits & frivoles ; ou que les Fables n'y sont pas construites, & que l'ordonnance n'y est pas réguliere*

ou qu'elles sont trop chargées d'Episodes : ou que les caracteres n'y sont pas soutenus... &c. ou que les récits sont froids, &c. Tout ce morceau est fort beau, & tous nos Poëtes Tragiques devroient le lire souvent. Or parler ainsi, est-ce dire que dans *les plus fameuses Tragédies de Corneille & de Racine les récits sont froids, &c.* En un mot toute la Censure de l'Observateur, sans en excepter un seul mot, porte absolument à faux, & pour peu qu'il aime la justice & la vérité, il fera au P. Rapin une réparation authentique : il en auroit une pareille à faire au P. de la Sante pour la façon désobligeante dont il parle de lui dans le même endroit, & à l'illustre M. Dacier qu'il traite avec tant de mépris ; mais nous lui laissons sur cela une pleine liberté.

Revenons à l'Ouvrage de M. Maffei. La Comédie intitulée *Le Cerimonie*, est une Critique fine & ingénieuse du Cérémonial, qu'une politesse outrée a introduit & établi dans la société, sur-tout en Italie. Pour mieux faire sentir l'incommo-

dité de ce Cérémonial, il choisit pour principal Acteur un jeune homme qui arrive de Paris où on l'avoit envoyé faire ses exercices, & où il a mené une vie fort libre. Tout le Cérémonial, les complimens & les civilités ausquels on veut qu'il s'assujettisse l'étonnent, l'embarassent, le déses̄perent; & l'Auteur en a effectivement entassé une si grande quantité par les divers incidens qu'il fait naître, comme dans les Fâcheux de Moliere, qu'il n'est pas possible d'y tenir. Le jeune homme trouve pourtant moyen par le Cérémonial même d'épouser sa Maîtresse, & de se défaire de celle qu'on lui destinoit. Nous ne dirons rien de plus sur cette Comédie, parce qu'il n'est pas de notre usage de donner l'Extrait de ces sortes de Pieces. Nous nous contenterons de dire en géneral que l'Auteur a trouvé le secret d'égayer un sujet, qui par lui-même ne paroît pas fort susceptible de Comique. Mais il nous paroît qu'il l'a trop chargé d'incidens, & que le dénouëment n'est pas sans défaut.

Dans le Drame Pastoral, qui a pour titre : *La Fida Ninfa*, M. le Marquis Maffei semble avoir réuni toute l'élégance & le naturel de la Poësie. Il ne paroît pas qu'il s'y soit scrupuleusement attaché aux regles du Theatre, parce qu'en effet ces sortes de compositions demandent moins d'exactitude; mais on y voit un goût naturel & vrai, formé par la lecture des anciens Poëtes, dont on reconnoît partout le génie, les tours & les idées; comme dans cette Ariette d'une Bergere qui cherche son Amant.

Aure Lievi che spirate,
Il mio ben deh ricercate,
E poi ditemi dov' è.
Ravvisarlo è agevol cosa,
Ha la guancia come rosa
Biondo ha'l crin, Leggiadro il piè.

C'est une imitation de l'Amour fugitif de Moschus. Nous pourrions rapporter plusieurs endroits semblables; mais tout cela est un peu trop galant pour nous.

Après ces diverses Pieces de Theatre, le Recueil finit par une Lettre de M. Maffei en forme de Dissertation, contenant l'Explication de quelques Antiquités. C'est, comme on sçait, le goût favori de l'Auteur; & on est étonné de voir couler de la même source, après de belles Poësies en tout genre, l'érudition la plus profonde & la plus recherchée. On trouvera en particulier dans cette Lettre des Observations curieuses & importantes sur les Masques des Anciens, & sur un Bas-relief qui représente des Bacchantes; mais cet Extrait est déja si long que nous ne pouvons pas entrer dans le détail.

ARTICLE LXXXIV.

PICTURA CARMEN, &c. C'est à-dire, la peinture : Poëme par le P. Fr. M. Marsy de la Compagnie de Jesus, à Paris chez Bordelet libraire rue S. Jacques 1736. in 12. pages 22. avec approbation de M. Paget & permission de M. Herault. lieutenant de Police.

LE P. Marſy déja connu par ſon Poëme ſur la Tragédie, dont nous avons dit un mot ailleurs, vient de donner une nouvelle preuve de ſon talent rare pour la Poëſie latine. Il nous en étale toutes les richeſſes, au ſujet de la peinture ; & nous pouvons dire avec décence, puiſque nous le diſons d'après ſes lecteurs, que les beautés Poëtiques entre ſes mains ne le cedent point aux grands objets pittoreſques, qu'il deploye avec tant d'art & de genie. Il en a fallu ſans doute pour toucher une matiere qui a tant fait d'honneur aux chefd'œuvres de du Freſnoi & de Moliere.

Nous ne ferons que crayonner legerement l'eſquiſſe & quelques traits particuliers du nouveau Poëme. L'Auteur après une dédicace virgilienne à M. de Nicolaï premier Préſident de la Chambre des Comptes, traite d'abord des ſujets convenables à la peinture. Hiſtoire, paiſages, portraits, Freſque, perſpective, groteſques, miniature objets

de differentes especes, tous deviennent sous son pinceau autant de tableaux, en voici un essai.

Grandia mens grandis sectatur, lenia quærit
Mitius ingenium ; sua quique innata facultas.
Historiæ largos alter devectus ad amnes,
Confertas acies, pugnataque pingere gaudet
Prælia, combustas flammis populantibus arces,
Pallentesque nurus, pueros ante ora parentûm
Dulcem exhalantes crudeli funere vitam.
Pingit oves alius, sata læta, virentia musco
Gramina, pendentes summa de rupe capellas,
Saltantes Dryadas, redeuntem ex urbe Neæram
Et vacuam læto referentem vertice testam,
Ast alius veros ad vivum effingere vultus &c.

A quelque choix que votre goût vous porte, ajoute-t'il, Etudiés la nature & l'imités. Mais c'est peu de la rendre, si vous ne la rendés avec *toutes ses graces.* peignez vous des *fleurs ? que Flore ait* envie d'en pa-

.a tête. Sont-ce des fruits ? que
.mone en soit jalouse. Que le
.amp du tableau soit lumineux, &
: produise nettement au coup d'œil.
Loin cet embaras, ce fracas, ce desordre tumultueux qui brouille & rompt les figures. Faites regner dans vos groupes un aimable concert & un doux repos. L'action tragique est une ; que la vôtre le soit aussi. La bienséance interdit tout mélange monstrueux de profane & de sacré, de serieux & de libre Hé n'a t'on pas justement repris les coupables libertés de Michel-Ange dans l'objet le plus effrayant que son genie ait enfanté? La Pieté en fremit, la Religion recula d'horreur, la candeur baissa les yeux, la pudeur se voila.

Horruit aspectu Pietas, vestigia torsit
Relligio;ingenuus deflexit luminaCandor,
Et pudor aversos texit velamine vultus.
&c.

Il est difficile de peindre plus de choses en moins de paroles. L'agrêment *regne dans la des*cription des graces *naïves qui cara*cterisoient les peintu-

res Greeques. On les fait revivré en ces vers. Quelle energie dans le morceau suivant.

Nascitur, ut vates naturæ munere, pictor.
Ne quisquam attrectans calamos obstantante Minerva.
Audeat ad sacros picturæ accedere fontes,
Ni Deus ex alto nascenti afflaverit ignes
Æthereos, ni vena fluat pollentibus undis;
Ni penitus menti insideat vis illa creatrix
Atque opifex rerum quæ numinis æmula summi
Indigesta prius socians elementa colorum
Et rudibus vitam succis animamque ministrans,
Vertit in effigiem rerum, telâque potenti
Nunc homines spirare jubet, nunc prata virere,
Ire amnes, frondere ulmos, assurgere montes
Imperat, atque humiles sensim decrescere valles.
Nunc etiam impavidis surgens ad sidera pennis,
Terrenæ nil fæcis habens flammantia mundi
Mœnia transgreditur, templumque ingressa *Tonantis*

aerea magnum numen ſpeculatur in aulâ
ivaque divini vultus ſimulacra reportat, &c.

Le choix des ſujets, l'invention & l'ordonnance ſont ſuivis du deſſein. L'on y décrit la hardieſſe des premiers traits, le beau partage du champ, les rapports des membres groupés de part & d'autre, leur balancement naturel ſur leur centre, la place diſtinguée du principal perſonnage, la legereté de ceux qu'on jette vers les bords, l'expreſſion ſçavante des veines, des nerfs & des muſcles. L'energumene de Raphaël dans le dernier ouvrage qui immortaliſa ce grand peintre eſt apporté en exemple de la vigueur & de la beauté de cette expreſſion. L'on n'oublie pas l'accord tendre & le combat heureux des contraſtes, l'art inexprimable des contours & des draperies, les plis ondoïans, légers comme la *flamme*, imitant la *flexibilité des ſerpens*, & coulans *mollement ſur le nû*. L'on inſiſte ſur le

Costume, les airs, les mœurs, les manieres qui differencient les regions & les siecles de la Scene du monde. L'on renvoye pour cette importante étude aux annales, aux bronses, au marbre, au bel antique tiré du sein de la terre ou caché encore dans les débris des plus superbes monumens. L'on déplore ici avec beaucoup d'éloquence l'horrible bouleversement qui ensevelit par les mains des barbares Rome dans Rome & avec elle la peinture, la sculpture & les arts. Michel-Ange evoqua l'ombre de Rome, & les tira de leurs tombeaux.

Dum tumulos circùm Michaël studiosus oberrat,
Et veteris Romæ sublimem interrogat Umbram
Antiquæ pretiosa artis documenta reportat. &c.

Nous passerons avec le Poëte à ce qui concerne les couleurs. La peinture dans son enfance ne connoissoit que le clair & l'obscur. Mille couleurs nouvelles vinrent depuis à son secours. L'on nous en apprend l'u-*sage, le melange*, la temperature.

Le jour dans un tableau doit couler d'un centre de lumiere bien choisi. C'est de là qu'elle va par des dégradations imperceptibles marquer la proximité ou l'éloignement des objets, qu'elle sçait se nuancer avec les ombres, & ménager ces heureux tons de couleurs, qui font sur les yeux une impression aussi charmante que les accords touchans d'une musique exquise le font sur l'oreille. Le but de la correction & du travail doit être de faire en sorte qu'on ne sente ni l'un ni l'autre, que rien ne paroisse peiné, & que les graces semblent avoir conduit le pinceau,

Gratia cumprimis, decor, & nativa venustas
Eniteant tabulis, & spiret amabile tela
Nescio quid; calamum charites tenuisse putentur.

Les païsages surtout doivent respirer la gayeté. L'auteur en trace quelques-uns, & particulierement le magnifique chateau de Berci si digne d'être décrit, comme on soupçonne *qu'il l'est, par la plume* même de son *illustre possesseur*. Tout est peinture

aux yeux de notre poëte, ou le devient sous ses doigts ; l'aurore en se levant le soleil en se couchant ; Flore dans les jardins ; Pomone dans les vergers ; Roses, Lys, Violettes, fruits ; quel feu, quel éclat, quelle varieté ! Les Dieux même sont amoureux de la peinture ; Iris dans le Ciel ; Neptune sous les eaux ; Ceres au milieu de ses moissons ; Chloris dans les prairies ; Bacchus dans les vignobles ; Diane dans les forêts ; les Nereides dans les coquillages.

L'ame, la chaleur, la passion sont la partie la plus essentielle de tout genie peintre. Prenés, dit le P. Marsy, le flambeau de Promethée, & derobés le feu celeste pour animer des figures mortes. Donnés leur l'attitude, l'air, la respiration & la vie. Faites la passer dans leurs yeux & jusques dans les moindres signes que vous leur imprimerés ; que dans elles tout soit éloquent & vivant.

Lætitia ostendat frontem tranquilla serenam,
Ancipitem variamque metus, furor iraque torvam.

Pallescat tacitus livor ferrugine : vultus
Efferat ambitio, demittat lumina mœror.
&c

L'Auteur peint sur ce modele le siége de Troïe, & pour apprendre à porter l'émotion au comble par un coup de grand maître ; il cite ce voile ingenieux dont Timante couvrit le visage d'Agamemnon, après avoir épuisé tous les traits de la douleur dans le sacrifice d'Iphigenie. Il veut enfin que l'on varie la même passion suivant l'âge, le sexe, & le rang : sur tout que les caracteres soient exactement gardés. C'est *la le* Triomphe de Jules Romain, dont l'auteur indique les chef-d'œuvres & dont il décrit au long le plus fameux de tous. C'est l'histoire des Géans. Ce morceau tout rempli du feu & de l'enthousiasme qui animoit Jules, merite d'être lû tout entier. Nous ne sçaurions mieux faire que d'y renvoyer les lecteurs, aussi bien qu'au détail curieux des *peintres* & des tableaux *celebres, par lequel le* Poëte finit en *souhaitant tous les talens* de Raphaël

pour former un tableau digne de Louis XV.

ARTICLE LXXXV.

HISTOIRE D'ANGLETERRE de M. de Rapin Thoiras, continuée jusqu'à l'Avenement de George II à la Couronne, Tome XIII. contenant le Regne de Georges I. A la Haye chez Jean Van-Duren, & Pierre de Hondt. *in*-4°. *pages*

miers volumes de cette Continuation, a fait connoître la justice que nous croyons dûë à son Auteur. Le même esprit d'équité nous engage à assurer aujourd'hui qu'il ne dément point dans ce dernier Tome l'idée avantageuse que nous avons tâché de donner de ses talens pour écrire l'Histoire, & de l'usage qu'il en fait. C'est par tout la même sagacité pour éclaircir les faits douteux, la même clarté pour les exposer, la même modération dans les partis qu'il est obligé de prendre. Il respecte les personnes, lors même qu'il n'approuve pas leurs démarches, & la force que la vérité éxige qu'il mette quelquefois dans les choses, il la tempere avec scrupule par la douceur des expressions. Nous n'osons pourtant assurer que cette derniere Partie se fasse lire avec autant de plaisir que les précédentes; mais c'est moins la faute de l'Historien que de la matiere sur laquelle il a travaillé. Le regne de Georges I. n'offre guéres de ces évenemens *brillans* qui transportent l'i-*magination* des Lecteurs, après avoir

qu
ne de ce Prin
ni éclairs ni
tances du tem
propre goût,
vers les Négot
qui il avoit fuc
les années de f
de Campagnes f
tion des deux
put preſque com
autant de Traité
qui s'expliquoient
ſoient auſſi ſouven
étoit moins de don
une forme fixe aux
loigner les embarr

commun de ceux qui lisent, se lassent de ne trouver que des Escadres qui mettent à la Mer, ou qui rentrent dans les Ports, des Troupes que l'on augmente ou que l'on réforme, des Negociations qui se terminent & qui se rompent, ou qui se prolongent sans fin, des allarmes prises avec fondement, ou excitées avec adresse, des changemens dans le Ministere, des debats dans les Parlemens, des intrigues domestiques. Ce n'est pas que ces évenemens ne supposent dans celui qui se charge de les écrire beaucoup d'art & d'habileté, comme ils ont demandé beaucoup de lumieres, & de grands talens dans ceux qui en ont eu la direction; mais tel est le génie des hommes en général; nous voulons du merveilleux, & nous ne le trouvons pour l'ordinaire que dans les exploits guerriers. L'uni, le simple nous dégoûte malgré toutes les qualités qui peuvent l'accompagner. La prudence, la dextérité, le manége des esprits, la connoissance *des momens* favorables, & la *science de les saisir*, ne produisent

qu'une foible admiration, là où nous prodiguons l'éloge au courage bouillant & à l'heureuse témérité. Il y a plus pour l'histoire dont nous allons parler. Les faits sont si récens, & nous y sommes si accoutumes, que leur recit ne laisse pas le moindre lieu à la surprise ni au plaisir qu'elle a coutume d'exciter. Nous les avons vû naître, nous les avons cent fois discutés nous-mêmes; quelle indulgence peut attendre de nous un Ecrivain qui parle de ce que nous avons encore devant les yeux, pour peu qu'il contredise nos idées, ou qu'il combatte les Versions ausquelles nous aurons donne la préférence? Sa sagesse même, sa discrétion nous indisposent contre lui, s'il a refusé de placer dans l Ouvrage, ou s'il a affecté d'adoucir d'odieuses imputations, souvent fausses, & toujours outrées lors même qu'elles ont un fondement réel. La Satyre est au gré de la multitude un assaisonnement dont le défaut rend insipides les choses les mieux pensées, & les mieux écrites. Conçoit-on d'ailleurs qu'un

Auteu

Auteur qui entreprend d'écrire ce qui vient de ſe paſſer, ait eu des lumieres ſûres pour ne point s'égarer ? A la bonne-heure, que par ſon application, il réuſſiſſe à découvrir le vrai des actions, & à le démêler du cahos dans lequel les Paſſions l'enveloppent ; mais le Cabinet ſera toujours pour lui un ſanctuaire dont il ne peut ſe flatter d'approcher ; & dès-lors ſimple ſpectateur des faits, il en ignore l'origine & la liaiſon : les Miniſtres, fideles au ſecret, ou intéreſſés à ſe cacher, ne s'expliquent que pour donner le change à ceux qui les éclairent. Quelques ſoins que l'on prenne, quelques mouvemens que l'on ſe donne, on eſt donc réduit le plus ſouvent à deviner. On frappe quelquefois au but, ſi l'on veut, mais c'eſt ſans le ſçavoir, ou ſans oſer l'aſſurer, & cette incertitude ne révolte pas moins la raiſon, ou du moins ne la contente guéres davantage, qu'une ignorance entiere de la vérité. On dira que tout cela *prouve* auſſi-bien le pyrrhoniſme *de l'Hiſtoire* ancienne, que de la pré-

sente ; nous n'en disconviendrons qu'en partie. Il y a pourtant une différence. L'éloignement ouvre les sources que les ménagemens avoient long-tems cachées ; la prudence n'étant plus forcée au silence, les vrais ressorts se découvrent, & des Ecrits précieux & pour ainsi dire de la premiere main, devenus enfin publics par l'impression, en dévoilent le mystere & le jeu. Peut-être a-t-on par-là raison d'avancer que nous sommes plus exactement instruits, par exemple, de la minorité du feu Roi, que de la derniere, au milieu de laquelle nous avons vécu ; le tems est une véritable perspective. De près, tous les traits qui la composent, paroissent confondus. Ce n'est que de loin que l'on en apperçoit les rapports & la finesse. Après ces réfléxions qui ne sont point étrangeres au sujet, & qui résultent naturellement de la lecture sérieuse que nous avons faite de tout l'Ouvrage, nous allons rappeller en partie, les évenemens qu'il contient. Nous disons en partie, car il n'est *pas possible* de les rappeller dans la

totalité ; & d'ailleurs de qui sont-ils ignorés ? Les plus importans réveillent avec cela la mémoire de ceux qui le sont moins. Dans tout ce que nous dirons, nous parlerons d'après le génie de l'Auteur, comme nous en avons averti dans les précédens Extraits, plus porté pour les Torys que pour les Whigs, quelque modéré qu'il soit.

La Grande Bretagne par la nature de son gouvernement, tel qu'il est établi aujourd'hui, est un Tableau mouvant, nous pardonnera-on l'expression ? C'est un Theatre où les décorations changent plus souvent que partout ailleurs. Est ce un avantage, ou un inconvenient ? grande question sur laquelle la Politique profonde aura long-tems à s'exercer, & que chacun, après bien des dissertations, reviendra toujours à décider suivant ses interêts, ou les principes de son éducation ; à moins que par une bizarrerie assez commune depuis quelque tems, on ne se fasse un mérite de mépriser aveuglément tout ce qui est personnel à la Nation où

l'on est né, & d'être étranger dans sa propre Patrie.

La mort de la Reine Anne changea donc absolument la scene. Les mesures étoient prises. Les ordres de la Cour de Hanover étoient formellement exprimés dans un Acte dont on fit l'ouverture, & auquel on se conforma. L'Electeur fut proclamé solemnellement. Quelle distance entre le Trône & lui, si l'arrangement de la Nation, ne l'en avoit immédiatement rapproché, par l'exclusion de tous les Princes Catholiques qui descendoient des Stuarts! Le Monarque accourut pour prendre possession de ce riche Heritage, & avec lui, on vit reparoître la faveur qui avoit si long-tems environné le parti Whig. Leurs adversaires exposés à son indignation, firent à leur tour l'essai de l'inconstance du Peuple dont il est aisé, en Angleterre sur-tout, d'échauffer le caprice & la brutalité. La Cour fut la maîtresse dans les Elections qui se firent pour un nouveau Parlement. Tout se prépara pour la poursuite des ar

ciens Miniſtres. Le Duc d'Ormond, & le Vicomte de Bolingbroke, aimerent mieux prévenir l'orage par leur retraite en France. Le Comte d'Oxford eut l'aſſurance de l'attendre, & l'événement juſtifia ſa réſolution. L'adreſſe de ſes amis, après une aſſez longue captivité, vint à-bout de le ſauver. Le détail de ces procès, de ces changemens dans le Miniſtére, & des nombreux incidens qui les accompagnerent, eſt extrémement curieux dans notre Auteur, pour ceux, s'entend, dont le génie ſérieux & raiſonnable aime à étudier les hommes, & en les étudiant, à profiter de leurs foibleſſes. Que d'occaſions ici de gémir ſur les miſeres humaines! Pourquoi faut-il que la raiſon, l'eſprit, les talens ſupérieurs ne ſoient ſi ſouvent employés qu'à ſervir nos paſſions & nos reſſentimens? Le crime des Torys, étoit d'avoir procuré la paix d'Utrecht; c'étoit du moins ce qui ſe débitoit avec tant de hauteur. Etoient-ils moins coupables d'avoir chaſſé les *autres des* premiers Poſtes, & de leur

avoir enlevé la faveur de la Reine
On attaquoit le Traité dans sa sub
stance, & dans les moyens que l'o
avoit pris pour en précipiter la con
clusion. Les uns pour attaquer, le
autres pour se défendre, produisi
rent & publierent leurs Preuves. O
sçait par cœur ce sujet si débatu
Le principe favori des Torys, & su
lequel portoit toute leur Apologie
étoit bien simple, & actuellemen
ils ont l'avantage de ne le voir gué
res contesté. Pourquoi auroit-o
continué la guerre? Pour achever
d'épuiser la France; pour rendr
l'Empereur maître, avec l'Empir
de tous les vastes domaines de l
Monarchie Espagnole? Ce Prince éle
vé à ce dégré de puissance, & le
réünissant indivisiblement dans s
seule personne, auroit-il été moin
formidable à la liberté de l'Europe
que ne pouvoient l'être les Couron
nes de France & d'Espagne, pla
cées sur deux têtes différentes, quoi
que dans la même Maison, objet
pour lequel on se battoit avec un
acharnement inoüi depuis tant d'an

sées ? N'étoit-ce pas s'exposer infailliblement à recevoir de la Maison d'Autriche les fers que l'on apprébendoit de celle de Bourbon ? Jusqu'où de plus n'a-t-on pas poussé les précautions pour satisfaire les autres puissances, & pour assurer leur liberté & leurs avantages ? L'Empereur avec le partage auquel on l'a borné, a été depuis cette époque célébre un sujet continuel de jalousie & de défiance pour tous les autres ! L'Angleterre enfin a eu la gloire de donner des Loix, & de les voir suivre avec une docilité plus glorieuse pour elle, que des triomphes qui épuisoient ses finances, qui lui coutoient un sang infini, & dont le profit n'étoit que pour les Alliez. Si les Whigs avoient été dans la situation des Torys, on peut assurer avec confiance que ces raisons n'auroient rien perdu sous leur plume, de leur force, & qu'ils auroient eu la même ardeur à les faire valoir, & à les répandre pour leur justification.

Le Prétendant, appellé par un

parti nombreux, d'autant plus zélé pour un Prince qu'il regardoit comme son véritable Souverain, qu'il étoit plus vexé sous le nouveau gouvernement, le Prétendant se mit en état de faire valoir ses droits; rien au-delà de l'Angleterre ne le favorisoit. L'Europe avoit reconnu son Rival; les interêts avoient changé en France depuis la mort de Louis XIV. l'Espagne elle-même, quelque portée qu'elle fût pour lui, ne pouvoit l'aider que de ses vœux, ou tout au plus de quelque somme d'argent; dans le besoin qu'elle avoit de repos, soit pour se rétablir de ses pertes, soit pour se préparer à les réparer à la premiere conjoncture favorable. Dans cette extrémité fâcheuse ce Prince ne crut pas pourtant pouvoir abandonner avec honneur des sujets qui s'exposoient pour lui; il traversa la France, & trompa toutes les mesures que l'on prit pour l'arrêter; il s'embarqua sur un foible vaisseau, il aborda en Ecosse; mais ce ne fut que pour être témoin du désastre des siens. Ils étoient aux abois. L'as-

faire de Preston acheva d'étouffer la rebellion. Jacques aussi infortuné que son Pere, ne retourna à Avignon que pour se voir obligé d'en sortir, & d'aller fixer son séjour à Rome. Son parti sans ressource, demeura exposé à la vengeance des Loix. Les plus heureux furent, comme il arrive, les plus justes. La persécution fut générale dans les trois Royaumes contre les Catholiques & les Jacobites, & on prit pour les empécher de remuer, des précautions bien peu conformes à ce qui se publie de la douceur dont on joüit dans les Etats Protestans. C'est ainsi que l'on fait tous les jours aux autres, des crimes, des moyens dont on reconnoît pour soi-même la nécessité, lorsqu'il s'agit d'établir sa sûreté. On proceda dans les formes contre ceux qui avoient été pris à Preston. Six Seigneurs furent condamnés à mort, les Lords Widdrington, Carnwalts, & Nairn; les Comtes de Derwentwater, Nithisdale, & le Vicomte de Kenmure. Les trois premiers obtinrent un répi que le Roi

„ de la Comtesse : on voulut pour-
„ tant l'intimider, afin qu'elle dé-
„ clarât où son Epoux s'étoit reti-
„ ré. Quelques-uns même soute-
„ noient qu'elle étoit coupable de
„ haute trahison, & que l'amour de
„ la Patrie & le respect pour les
„ Loix, devoient l'emporter sur ce
„ que l'amour conjugal a de plus
„ tendre & de plus vif. Quelque ou-
„ tré que l'on fût à la Cour contre
„ la tendresse ingénieuse de la Com-

„ enveloppé dans ses coëffes com-
„ me il convenoit à une personne
„ qui venoit de dire le dernier adieu
„ à son Mari ; il eut le bonheur de
„ n'être point reconnu ; de sortir
„ de la Tour & de gagner l'asile qu'on
„ lui avoit préparé. On ne fut pas
„ long-tems à s'appercevoir de sa
„ fuite ; le premier qui rentra dans
„ la chambre du Prisonnier, recon-
„ nut la Comtesse sous les habits du
„ Comte, on ne pouvoit s'y mépren-
„ dre, si ce n'est peut-être à la tail-
„ le qu'ils avoient tous deux égale
„ & fort avantageuse, car la régu-
„ larité & la finesse des traits du vi-
„ sage ne pouvoit laisser un moment
„ dans l'erreur. On fit grand bruit,
„ on arrrêta les Gardes qui étoient
„ à la porte de la prison, on cher-
„ cha l'Officier qui les avoit placés,
„ on ne le trouva point. On pro-
„ mit, je ne sçais combien, à quicon-
„ que découvriroit les fugitifs, on
„ n'en trouva aucune trace. Toute
„ la Grande Bretagne, si ce n'est
„ peut-être quelque ame inhumai-
„ ne, applaudit à l'action héroïque

Couronne sous le dernier Roy. Si elle ne fit pas les premieres avances pour y parvenir, elle reçut avec plaisir celles du Duc d'Orleans. Une alliance étroite réunit les deux Etats. Les deux Cours commencerent à agir d'un parfait concert ; la confiance fut réciproque, mêmes projets, mêmes vûës, mêmes mesures. Qui l'auroit cru ? Ce Traité d'Utrecht, l'objet de tant de violentes déclamations contre les anciens Ministres, fut la base, le fondement, le nœud le plus cher de cette nouvelle amitié. Et cela n'étoit pas étonnant, puisqu'il garentissoit si formellement & la succession de l'Angleterre dans la Maison d'Hanover, & la renonciation que Philippe V. avoit faite de tous ses droits à la Couronne de France. Cette union du Regent & de Georges, gouverna toute l'Europe, ils devinrent par là les Juges suprêmes plûtôt que les Médiateurs des querelles qui y survinrent. En vain le genie puissant d'Alberoni travailla pour un Maître qu'il *croyoit outragé* & opprimé. Ses *efforts prodigieux* firent l'admira-

ms l'usage à Madrid. La Na-
rut reprendre sa fierté & ses
ces forces. On mit en mer
ette que l'on compara à l'in-
e, avec laquelle Philippe II.
ntrepris la conquête de l'An-
:. Une armée nombreuse fut
ortée en Italie avec une quan-
sque incroyable de munitions
tes les especes L'éclat de ces
atifs & le secret de leur destina-
en dirent toute l'Europe atten-
ne premiere expédition avoit
la Sardaigne ; la seconde se fit
contre la Sicile. Mais que
t seul le Ministre Espagnol
toutes les Puissances que l'en-
l'interêt armerent contre lui?
ui manqua ou l'abandonna ;
e Espagnole fut attaquée &
: entiérement ruinée à la hau-
: Syracuse. L'escadre d'Angle-
maîtresse de la mer, transpor-
icile les troupes Allemandes,

& empêcha d'arriver les convois de Barcelonne. Charles XII. fut tué au moment qu'il achevoit la conquête de la Norvege, & avec lui furent éteintes toutes les espérances que l'on avoit justement fondées sur son animosité contre la Cour de Londres, & sa réconciliation avec le Czar aussi animé que lui contre le Roy Georges. Les pratiques du Cardinal en France, furent aussi découvertes & prévenues avec une habileté & une diligence digne du grand Prince qui la gouvernoit. L'escadre qui sortit du Port de Cadix pour aller rallumer en Ecosse la faction du Prétendant, fut le jouet de la tempête. Enfin les troupes Françoises agirent contre l'Espagne avec le même courage qu'elles avoient montré pendant tant d'années pour sa défense. La prise de Fontarabie & de S. Sébastien porta le dernier coup à la fortune du Cardinal. Philippe fit le sacrifice de son Ministre; mais ce n'étoit pas le seul que l'on éxigeoit de lui : il fallut, dit notre Auteur, *boire le calice* tout entier, acceder

au Traité de la quadruple alliance, & se retrouver, à quantité de dépenses, de chagrins, & d'hmiliations près, tel qu'on avoit été avant que de commencer la guerre. Les avantages furent immenses, & présens pour l'Empereur ; on renvoya la discussion des prétentions de l'Espagne, & l'éxecution des minces faveurs qu'on lui annonçoit, au Congrès indiqué à Cambray ; encore eut-elle la mortification de voir qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser par les difficultez réelles ou imaginaires qui retarderent l'ouverture de cette assemblée. Georges, après avoir humilié l'Espagne & causé parlà peut-être autant de préjudice à la Nation Britannique, qu'il en retiroit de gloire & de profit pour luimême, ne songea qu'à augmenter sa puissance en Allemagne. La paix qu'il fit avec la Suede, lui assura les domaines dont il s'étoit emparé pendant les troubles du Nord ; & de nouvelles ligues, lui donnerent le courage de mépriser les forces & les menaces du Czar. Le parti op-

posé à la Cour, ne rendit plus que de foibles combats dans les séances du Parlement, & les mouvemens des Jacobites, bien loin de donner une inquiétude sérieuse, ne servoient qu'à affermir l'autorité Royale, par le prétexte qu'ils fournissoient de demander & d'obtenir des subsides plus abondans.

Le dérangement de la Compagnie du Sud, pareil à peu-près à celui que causa dans le même tems le fameux systême en France, n'eut pour le Roy aucune des suites qui étoient à craindre du ressentiment de la Nation, & d'une infinité de particuliers qu'une aveugle confiance, en les ruinant, avoit réduits au plus affreux désespoir. L'Auteur n'a rien omis pour mettre dans un grand jour tout ce qui se passa dans ces tems-là à la honte de la raison & de l'humanité. Que de folie dans les uns, que l'ardeur du gain transportoit, au point de leur faire oublier pour leur sûreté les précautions les plus simples! Mais dans les autres que de perfidie, pour abuser de

la funeste disposition où se trouvoient les esprits, & pour engloutir tout d'un coup tant de fortunes! Selon lui, les malversations furent infinies; ce fut un cahos de fourberies & d'impostures. On fit grand bruit dans le Parlement: les Communes en général parurent marcher d'un *pied droit*, & vouloir sincerement la réparation du mal; avec cela on choisit à la pluralité des suffrages la voye la plus douce & la moins efficace. Ce choix, dit l'Auteur, dut faire comprendre que des rapports cachés gouvernoient les mouvemens, & que par des apparences de sévérité, on cherchoit plûtôt à tromper la vengeance de la Nation qu'à la satisfaire. On cria beaucoup contre le Ministere, on fit semblant de se fâcher, on déclama vigoureusement contre d'infames brigandages, plus préjudiciables encore à la Nation par la tache qu'ils lui imprimoient, que par la ruine des plus honnêtes gens. On nomma des *Commités* pour examiner les *Registres*, *les* Titres, les Comptes, *on arrêta plusieurs* Directeurs. Tout

„ que des Pairs distingués par leur „ naissance, par leurs emplois, par „ leur mérite personnel ? Si le parti „ dominant n'eût point été inte- „ ressé dans cette affaire, & qu'elle „ eût pû lui servir à accabler ses An- „ tagonistes, se fut-il conduit avec „ tant de molesse ? Eût-il été difficile „ de donner à ces infames pratiques „ le nom de haute trahison, & de „ haute malversation ? Le dépoüille- „ ment de l'Angleterre ne méritoit- „ il pas autant ces qualifications que „ le conseil donné à la feuë Reyne „ d'augmenter le nombre des Pairs, „ & l'ouverture faite à la France „ des moyens de retirer Tournay des „ mains des Hollandois.

La mort du Duc d'Orleans, en privant le Roy de la Grande Bretagne du plus fidéle de ses Alliez, ne changea point la liaison qui subsistoit entre les deux Royaumes. Quelque opposées que fussent les vûës du Prince qui venoit de mourir, & de celui qui le remplaça, leurs interêts se trouverent les mêmes à l'égard des Puissances Maritimes, & lux-

„d'Oxfort, malgré ses répresenta-
» tions & les attestations des Mé-
» decins qui certifioient que sa vie
» étoit en danger, fut enfermé dans
» la Tour. Quel étoit leur crime?
» D'avoir porté leur Souveraine à
» terminer une guerre onéreuse &
» ruineuse à ses peuples, dont tout
» le fruit devoit être pour d'autres
» à l'agrandissement desquels la saine
» Politique demandoit que l'on s'op-
„ posât. Au tems dont je parle, une
„ troupe de mauvais Citoyens for-
„ me le projet horrible de dépoüiller
„ le Public, & de s'approprier ses
„ dépoüilles On les ménage, on les
„ épargne, on se contente de pren-
„ dre la résolution de leur défendre
„ de sortir du Royaume. On ne se
„ saisit point de leurs livres, de leurs
„ papiers qui auroient sûrement dé-
„ posé contre eux, on leur laisse le
„ tems de s'en défaire, de les falsi-
„ fier. Ils sont convaincus de l'avoir
„ fait; une simple reprimande, un
„ simple avertissement est la puni-
„ *tion de cet attentat.* Des Négocians
„ *méritoient-ils* donc plus d'égards

on opposa celui d'Hanover.
Principaux Contractans de part
d'autre ne s'occuperent ensuite c
fortifier leurs Alliances, en amen
à leur parti les Etats subalter
C'étoient en quelque façon des
fis continuels : on se préparoit :
guerre, on augmentoit ses trou
on faisoit l'énumération de ses gri
& tous affectoient de désirer, ou
moins de ne point apprehender
guerre, quoique les Politiques s'
cordassent à convenir qu'on ch
choit également des deux côté
l'éviter.

La Compagnie que l'Emper
avoit formée à Ostende, & q
s'opiniâtroit à soutenir, fut la pr
cipale source de l'aigreur qui écl
entre Vienne & Londres. Les H
landois n'étoient pas moins intere
dans la querelle pour leur commer
& les engagemens de la France
lui permettoient pas d'être indif
rente sur cet article. Dans le for
que pouvoit opposer le Conseil
l'Empereur aux raisons qu'on al
guoit contre son entreprise ? A
l'Empe

l'Empereur devoit-il la possession des Pays Bas ? N'en joüissoit il pas aux mêmes conditions que les Rois d'Espagne ses Prédecesseurs ? Ceux-ci pour le bien de la paix & dans un Traité solemnel, n'avoient-ils pas renoncé pour toujours, pour leurs sujets de ces pays, au commerce des grandes Indes ? L'équité permettoit-elle de revenir contre une disposition si religieusement éxecutée pendant plus de soixante ans ; & la reconnoissance ne s'élevoit-elle pas avec plus de force encore contre un pareil projet, formé au préjudice de deux Nations qui s'étoient sacrifiées pour ses interêts ?

L'agitation où étoient les esprits, secondoit les vûës secrettes de Georges. Il fixoit au dedans les ennemis de son gouvernement ; au dehors il augmentoit sa considération. Ses Ministres, les deux dernieres années de son regne, ne parurent occupés que du soin d'étaler la grandeur de leur Maître ; une puissante Escadre *contint la mer Baltique dans le devoir, & empêcha la flotte Mosco-*

vite de sortir de ses Ports ; une seconde aussi forte partit pour veiller sur les côtes d'Espagne ; une troisiéme alla dans les Indes, pour assieger les Gallions & s'opposer à leur retour. Le Siege de Gibraltar que l'Espagne entreprit, fut sans succès, & lui coûta des sommes immenses. Malgré ce malheur plus propre à irriter qu'à abbattre ; malgré l'éclat fâcheux qu'avoient fait quelques mois auparavant, & la Harangue violente du Roy dans le Parlement, & la réponse aussi offensante que l'Empereur avoit fait répandre jusques dans Londres, les choses commençoient à s'adoucir par les soins du nouveau Ministére de France ; on avoit proposé de premiers Préliminaires ; quoiqu'ils n'eussent pas été agréés ; on avoit continué la négociation ; on cherchoit à les rectifier ; l'Empereur en proposoit de nouveaux, ils venoient même d'être acceptés & signés à Paris, lorsque la mort vint enlever le Roy en *chemin pour* Hannover. „ Le ving-
» *tiéme de Juin* 1727. Il arriva à

» Delden petite Ville du pays de
» Twente; il y soupa avec appétit,
» & mangea beaucoup de Melon,
» surquoi il but quelques verres
» d'eau; le lendemain il partit vers
» les trois heures du matin; vers les
» cinq heures s'étant trouvé mal,
» il ordonna qu'on fît toute la dili-
» gence possible pour gagner Osna-
» brug. Ce Prince tomba dès-lors
» en léthargie, & resta assoupi en-
» tre les bras de M. Fabricius son
» Chambellan. Dès qu'il fut arrivé
» au Palais de l'Evêque son frere,
» on lui ouvrit la veine; mais sans
» succès. Il expira le lendemain à
» deux heures du matin dans la
» même chambre où il étoit né, le
» huit du même mois dans l'année
» 1660. Il venoit d'entrer dans la
» 68e. année de son âge; & la 13.
» de son regne alloit finir.

Ses qualités personnelles, ses grands talens pour le gouvernement, le succès de presque toutes ses entreprises, peuvent justifier, selon l'Auteur, les éloges les plus magnifiques. *Adoré* de ses sujets d'Allemagne,

il ſçut ſe faire eſtimer du moins de ceux même des Anglois qui lui furent le plus oppoſés. Il ſçut ſoumettre & contenir auſſi ceux qu'il n'avoit pu s'attacher, ou qu'il ne s'étoit pas embarraſſé de gagner. Bien des gens ont prétendu qu'il pécha contre la Politique, en ſe déclarant d'une maniere éclatante contre les derniers Miniſtres de la Reyne Anne; mais auſſi par-là il arriva que le parti oppoſé lui fut invariablement attaché; & par ſon moyen, il fut en état de tout entreprendre & de tout obtenir. La révocation de l'acte paſſé ſous Guillaume III. pour fixer à trois ans la durée des Parlemens, les adouciſſemens à celui que l'on avoit porté contre les Nonconformiſtes, la ſouſtraction des gens de guerre à la Juriſdiction ordinaire, la conſervation d'une armée en tems de paix, la ſuſpenſion de l'*Habeas Corpus* conſentie ſi facilement & pour un ſi long terme, les ſubſides indéfinis accordés toutes les fois qu'ils avoient été demandés, le peu de ſincerité & d'exactitude à examiner, à exi-

ger les comptes, ſont autant de monuments du pouvoir qu'il avoit ſçu ſe donner & ſe conſerver. Quelle difference, dit l'auteur, entre l'eſpece d'eſclavage où l'on retint Guillaume III. & la liberté dont on laiſſa jouir Georges I. Il faudroit être extremement prévenu pour ne pas avouer qu'il eſt impoſſible en Angleterre qu'un Roi y regne de la ſorte ſans un vrai merite & ſans une conduite ſuivie. La concluſion eſt juſte & perſonne ne la conteſtera; mais comme Guillaume avoit lui-même beaucoup de génie, & les plus grandes qualités, on demandera toujours pourquoi Georges auſſi peu aimé eut conſtamment une ſuperiorité de crédit & de puiſſance, que l'autre ne put jamais acquerir. C'eſt aux ſpeculatifs à décider le probleme; il ſeroit aiſé d'en rapporter plus d'une raiſon mais n'envions point aux autres le plaiſir de les deviner.

Ce prince, continue l'auteur, étoit encore plus reſpecté au dehors que dans ſes propres états. De concert avec le Duc d'Orleans, il ſe fit dans

l'Europe une espece de dominatio
& s'en rendit l'arbitre ; mais cett
gloire lui couta son repos. Son re
gne fut toujours inquiet & agité. Se
peuples s'en ressentirent ; & san
avoir rien à démêler avec les autre
nations, excepté toutesfois l'affair
d'Ostende, ils furent toujours e
danger de faire la guerre.

La sincerité de l'Histoire, selo
l'Auteur, ne permet pas de dissimu
ler que quelques défauts ternirent
un peu ses qualités. L'avarice ne l
domina pas absolument, mais il n'é
toit pas liberal. Son amour pou
la Duchesse de Kendale, alla jusqu'à
une espece d'indécence ; peut-on re
garder autrement la commission de
grand Ecuyer qu'il avoit donnée à
cette favorite ? aussi un des premier
soins de son successeur fut de reti
rer ce brevet, & de le mettre en de
mains convenables. N'est-il pas éton
nant que destiné depuis 1700 à por
ter la couronne d'Angleterre, il ne
se fût pas gêné à apprendre l'Anglois.
Pour la hauteur & la vivacité de cer
taines démarches & de certains dis

cours l'équité demande qu'on en attribue la plus grande partie au zele ardent de ses ministres.

Après tout, dit l'Auteur, pour finir son caractere, ces défauts sont legers : mais il est difficile que la posterité lui pardonne la maniere dont il en usa constamment avec le Prince & la Princesse de Galles ; leur modération, leur patience auroient dû le faire revenir, & la sagesse dont ils gouvernent leurs Peuples, doit avoir convaincu l'univers qu'ils étoient dignes de toute la tendresse de leur pere & de toute la confiance de leur Roi.

Nous n'avons pu faire entrer dans cet extrait, comme nous l'aurions souhaité, quantité de détails particuliers ; de traits curieux, de caracteres judicieusement tracés, de discours profonds qui embelissent cette histoire. Un esprit sensé s'en occupera avec une veritable satisfaction. L'histoire d'Angleterre, tient en quelque façon du genie dominant dans la nation ; elle conduit à la mélancolie par les reflexions où elle

vous jette. Les passions ne paroissent nulle part avec plus de fracas ; l'Ambition surtout & la vengeance y jouent les plus grands rôles, & s'y servent mutuellement. Que de raisonnemens sçavants que l'experience dément ! que de demarches prudentes que l'événement confond ! Le peuple y est-il plus heureux qu'ailleurs, & ses députés qu'il *paroît* nommer pour le representer dans les Parlemens, ni sont-ils occupés qu'à proteger ses droits & qu'à les maintenir ? Cette constitution si parfaite, ne sert-elle pas aussi souvent d'aliment aux passions, que d'exercice à la vertu ! Que l'on dispute tant que l'on voudra sur la nature des differens gouvernemens. La speculation en prouvera la difference ; la pratique en montrera la ressemblance ; comme ils seront toujours dirigés par des hommes, il est clair qu'ils éprouveront toujours les mêmes vicissitudes, ou que les inconveniens, sans y être précisément les mêmes, y seront presque toujours aussi grands. *Si l'autorité* réünie dans un seul,

produit quelquefois le despotisme ; partagée entre plusieurs ou temperée par des restrictions équivoques, n'ouvre-t'elle pas le plus souvent la porte à la licence, plus funeste pour le repos de la multitude que l'abus du pouvoir suprême. Laissons chaque nation se gouverner suivant ses loix, & souhaittons tous qu'elles les subordonnent à la vertu & à l'amour du bien. L'auteur a placé à la fin de ce volume des fastes fort exacts, des trois regnes qu'il a décrits, en commençant où a fini M. de Rapin Thoiras.

ARTICLE LXXXVI.

DISSERTATIONS DU P. E. Souciet de la Compagnie de Jesus, Tom. III. Contenant 1°. l'Histoire chronologique de Pythodoris Reine du Pont, de Polemon I. son Mari, & de Polemon II. son fils &c. 2°. l'Histoire chronologique des Rois du Bosphore Cimmerien &c. A Paris Quai des Augustins, chez Rollin fils à S. Athanase, &

de Bure l'ainé, à S. Paul 1736. In 4°. Pages 87.

DEs deux nouvelles dissertations que le P. E. Souciet vient de donner au public, la premiere explique les Médailles de Pythodoris Reine du Pont & du Bosphore, celles de Polémon I. son mari, & de Polemon II. son fils. Et, comme il s'agit principalement de fixer les Epoques qui se trouvent marquées sur ces Médailles, il a fallu développer l'Histoire Chronologique de ces Princes, & les principaux points de celle de la fille de Pythodoris femme de Cotys Roi de Trace. Cette dissertation est en forme de lettre adressée à M. de Surbeck Capitaine-Lieutenant de la Générale des Gardes Suisses, tres habile dans la science des Médailles & de l'Antiquité.

Strabon le seul des Anciens qui ait parlé de Pythodoris, ayant écrit sous le regne de cette Princesse, il a paru nécessaire de déterminer l'année qu'il publia son ouvrage. Il dit *au livre XII.* que la Ville de Cyzi-

que jouissoit encore de sa liberté, & des privileges que les Romains lui avoient accordés Il écrivoit donc avant l'an 779. de la fondation de Rome puisque ce fut cette année que Tibere ôta aux habitans de Cyzique & leurs privileges, & leur liberté. Mais le P. Souciet veut quelque chose de plus précis, & il le trouve au livre IV. de Strabon. Là cet Auteur écrit que les Noriques réprimés dans une seule campagne, avoient cessé de faire des courses sur les terres des Romains, & que depuis trente trois ans ils étoient tranquilles, & payoient le tribut qu'on leur avoit imposé. Or cette campagne, reprend le P. Souciet suivant sa chronologie, est celle de l'année de Rome 740. La trente troisiéme année depuis cette expédition, est la 773. de Rome, celle précisément où Strabon publia sa Géographie. Car ce P. soutient, & il le prouve par plusieurs exemples, que les Auteurs au moins les anciens, appellent l'année qu'ils écrivent, celle où ils ont fini ou publié leur ouvrage.

Cette date établie, l'Auteur
se à l'Histoire de Pythodoris,
voici le précis.

Son Pere nommé Pythodorus
exercé la charge d'Asiarque à T
en Lydie. Il avoit des richesses
menses, & qui égaloient celles
Rois; on les fait monter à plu
deux mille talens. César l'en dép
la, parce qu'il avoit été attac
Pompée, & néanmoins Pythoc
en laissa autant à ses enfans. I
avoit plusieurs, mais on ne co
que Pythodoris. *C'étoit une f*
*d'une prudence consommée, & *
ble d'être à la tête des affaires:
épousa en premieres nôces Pole
I. Roi du Pont, fils d'un cé
Orateur de Laodicée qui se nom
Zénon. Antoine avoit donné à
lemon le Royaume du Pont;
guste lui en confirma la posses
& Antoine quelque tems ap
ajouta la petite Armenie. Il fu
ami & allié du peuple Romain.

Après la mort d'Alexandre
du Bosphore, il eut encore ce
aume avec la veuve du feu

nommée Dynamis, & cela du consentement d'Auguste. Cette premiere femme de Polemon étant morte, il épousa Pythodoris, dont il eut trois enfans, deux fils & une fille, & mourut quelque tems après. Pythodoris lui succeda dans le gouvernement de ses états. De ses deux fils l'un nommé Polémon comme son Pere vecut avec sa mere sans avoir aucune part aux affaires tout le tems qu'elle vécut. L'autre, qui s'appelloit Zénon comme son ayeul, venoit d'être fait Roi de la Grande Arménie, lorsque Strabon écrivoit. Sa fille que l'Histoire ne nomme pas, fut mariée à Cotys Roi de Trace, dont elle eut au moins trois fils. Ce Prince ayant été mis à mort par l'ordre de Rhescuporis son Oncle, leur fils aîné regna en Trace sous la Tutelle des Romains. Pythodoris vivoit encore. Elle s'étoit remariée à Archelaüs Roi de Capadoce, qu'elle suivit dans ce nouveau Royaume. Mais après la mort de ce prince, elle revint dans ses états du Pont. Son fils Polémon obtint de Caligula ce Royau-

[illegible] Romaine. [illegible] Histoire, [illegible]

[illegible] Nous [illegible]

[illegible] Simeon dis [illegible] la mere de sa fille uniqu[illegible]

ment par le nom de Pythodoris, que portoit la mere, fait assez connoitre que ce n'étoit pas celui de sa fille. Ce qui a trompé les deux sçavans Antiquaires; c'est une médaille du cabinet du Roi, sur laquelle ils ont lû: ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΠΥΘΟ.... ΤΟΣ Ξ. C'est-à-dire, *la Reine Pythodoris, femme de Cotys. LX.* Le P. Souciet fait voir avec évidence l'erreur où ils sont tombés. Car en premier lieu la femme de Cotys n'a pû du vivant de son mari, faire frapper des médailles en son nom, pour l'Empereur. Secondement elle n'a pu le faire étant veuve, puisqu'elle ne regna pas après la mort de Cotys. Enfin ce qui decide la question, c'est que sur la Médaille de Pythodoris, qui est dans le cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, d'une conservation parfaite, on lit très distinctement: ΠΥΘΟΔΩΡΙΣ ΕΤΟΥΣ Ξ. *Pythodoris, l'année LX.* Aulieu que la Médaille du Roi étant fruste, & a demi éffacée, il a été aisé de transporter & de confondre *quelques lettres.*

Reste donc à examiner, 1°. quel-

le est l'Ere dont l'année 60. t
ve marquée sur ces médaill
Ce que signifient les Types c
vers. L'Epoque ou la date Ξ
être rapportée ni à Auguste, i
bere, puisque ni l'un ni l'a
regné LX ans. Il faut en dire
de Pythodoris, & pour la mê
son : son regne n'ayant pas
si longue durée, de quelque r
qu'on le prenne. Ce n'est pc
re du Royaume de Capadoc
que Pythodoris n'y regna c
son mari Archélaus. Il fau
conclure avec le P. Souciet, q
une Ere du Royaume du Po
qui est confirmé par les Ty
deux Revers. En effet ce Pere
nant les époques qu'il a ran
rejettant toutes celles qui ne p
convenir, discutant avec be
d'éxactitude tous les points d
toire qui peuvent servir à fix
certitude, soutient que l'Ere c
dailles de Pythodoris a com
l'an de Rome 713 que le P
érigé par Antoine en Roy
& donné à Polemon ; qu

année de cette Ere, tombe par conséquent à l'an 773. de Rome, de J. C. 19. Pythodoris regnoit alors dans le Pont, après la mort d'Archelaüs. Elle fit frapper ces médailles pour Tibere, dont on y voit la tête, & non celle d'Auguste, mort depuis cinq ans. Au Revers de l'une des médailles on voit une Balance, & sur l'autre un Capricorne. Ce sont, dit l'Auteur de la dissertation, les signes de deux mois honorés dans le Pont, comme de grands Dieux; & c'est pour cette raison qu'on les voit sur les médailles de la Reine du Pont.

Dans la seconde dissertation adressée à M. l'Abbé de Rothelin, pour expliquer une médaille du riche cabinet de cet illustre Abbé, le P. Souciet s'est trouvé engagé à remonter jusqu'a l'origine du Royaume du Bosphore Cimmérien, à fixer le nombre & la durée des regnes connus, à expliquer toutes les autres médailles, enfin à donner l'Histoire, ou dumoins une Chronologie exacte des Rois du Bosphore. Et

quelle érudition, quelle ſagacité, quelle critique n'a-t'il pas fallu, pour percer ces ténébres Cimmériennes, beaucoup plus réellement répanduës ſur l'hiſtoire, que ſur les terres de cet Empire? Quel travail, pour raſſembler les morceaux épars & jettés comme au hazard, de cette Hiſtoire qu'aucun Auteur de ceux qui nous reſtent, n'a traitée, dont ils ne diſent que quelques mots en paſſant, & ſouvent encore avec peu d'exactitude! Après avoir donc par d'épineuſes recherches formé une ſuite ſucceſſive des Rois du Boſphore, le P. Souciet examine à quelle année on doit placer le commencement de l'Ere dont les époques ſe trouvent ſur les Médailles de ces Princes.

D'abord il établit qu'on ne peut faire remonter cette Ere juſqu'à l'origine du Royaume, ou juſqu'aux premiers Rois appellés Archœanactides, ni mêmes à Spartacus, ou à Seleucus qui leur ſuccederent. En *voici la* preuve: c'eſt que dans ces *ſuppoſitions*, les époques de l'ere mar-

quées sur la médaille de Rhescuporis du cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, & sur les suivantes, commenceroient à des années qui précedeent le regne d'Hadrien, & c'est ce qu'on ne peut supposer. Ces medailles representent l'Empereur avec de a barbe. Or on sçait qu'Hadrien ut le premier qui la laissa croître, & qui introduisit cet usage. Elles ne peuvent donc avoir été frappées pour un Empereur qui ait été sur e thrône avant Hadrien. Tout cela st prouvé en détail par des calculs hronologiques.

Au contraire, en faisant commener l'Ere de la monarchie Cimmeenne au regne de Satyrus I. c'est-àire, à l'an de Rome 341, tout arrange, & s'accorde parfaitement vec l'Histoire. Dans ce systeme, ui satisfait à tout, le P. Souciet exique toutes les médailles qui nous estent des Rois du Bosphore, & ette explication entraine leur histoire & donne lieu de l'eclaircir.

A la fin de la dissertation, l'au*r a tracé* une table chronologi-

que des Rois du Bosphore Cimmérien, depuis le commencement de la monarchie, ou du regne des Archæanactides, l'an de Rome 268. avant J. C. 487. jusqu'à Rhescuporis III. qui regnoit en l'année 618. & en 620. de l'ere Cimmérienne, c'est-à-dire en 958 & 960 de Rome; de J. C. 204 & 206, sous l'Empire de Septime Sévere. Cette Table est le précis de l'Histoire rapportée & développée dans le corps de l'Ouvrage, où le Pere a soin de renvoyer, indiquant les Articles qui traitent plus au long ce qui n'est ici qu'en abregé.

ARTICLE LXXXVII.

VOYAGES FAITS, principalement en Asie dans les XII. XIII. XIV. & XV. siecles &c. *Voyez le mois d'Avril I. partie article XXXIX. & le mois de Mai article L.*

Les Voyages tres curieux & fort remarquables achevés par toute

l'Asie, Tartarie, Mangi, Japon, les Indes Orientales, Isles Adjacentes, & l'Afrique, commencés l'an 1252. par Marc Paul Venitien, Historien recommandable par sa fidelité, qui contiennent une relation tres exacte des pays Orientaux &c.

SI nous en croyons le sçavant Jean Gaspar Scheuchzer membre de la societé Royale, & du college des Medecins à Londres. Marc Paul n'est pas proprement l'auteur de cet ouvrage, ce fut, dit-il* a un noble Genois dont on ignore le nom, qui écrivit la relation des Voyages du Venitien, & ses observations touchant les pays orientaux sur ce qu'il lui en entendit raconter. „ L'Ouvrage, ajoute-t'il, pa-
» rut en latin vers l'an 1298. peu de
» tems aprés on le traduisit en Ita-
» lien ; dans la suite l'original latin
» étant devenu d'une extrême rareté
» *Franciscus Pipinus* de Bologne,

* Discours préliminaire de l'Histoire du Japon *par* Engelbert Kœmpfer.

» Cordelier en fit une nouvel
» duction latine, qui est im
» dans le *Johannis Huttichii*
» *Orbis regionum* publié à B
» 1532. mais elle est si mal
» & si differente de l'origina
» Giovanni Baptista Ramusio
» recouvré une des premiere
» pies Italiennes, crut rendre s
» au public de la faire réimp
» dans le second volume d
» beau recueil de voyages.

Il y a dans ce récit des chose
demment fausses, & qui font
que la docteur Scheuchzer étoi
instruit de ce qui regarde les Vo
de Marc Paul. On convient
aujourd'hui qu'il les a écrits
même en Italien, quoiqu'on n
che pas au juste si Ramusio,
insérant dans son recueil, a ex
ment suivi l'original, qu'il a e
tre les mains. Il n'est guere n
certain que la premiere versio
tine de ces voyages est celle de
çois Pepin religieux de S. Domi
& non pas Cordelier, & comm

MarcPaul; que cette version,
écrite en très mauvais latin,
ais été imprimée, & se garde
rite à Padouë dans la Biblio-
de S. Jean de Latran, & à
e de Brandebourg, dans cel-
Electeur; qu'on en a fait depuis
re en Allemagne, qui a été im-
à Bâle par les soins de Jean
ius, & réimprimé en 1671. à
e de Brandebourg par les
l'André Muller Greiffenhag,
confrontée avec le manuscrit
ibliotheque de l'Electeur, &
es éditions de Ramusio, de
s, & de Vitriarius, a marqué
des pages toutes les variantes
ux versions latines, & y a
une préface & plusieurs ta-

t sur cette édition de Muller
é faite la traduction françoise,
nous donne dans ce recueil,
nous apprend point quel en
uteur, & nous ne sçaurions
qu'elle soit de M. Bergeron
uroit pas traduit ces paroles

de la préface de Muller *Guillelmum item de Rubruquis*, Guillaume qui a écrit des Rubruques. Cette préface est bien faite : Muller y remarque qu'on a mal à propos confondu l'auteur de ces voyages avec Paul Venitien de l'ordre des hermites de S. Augustin : il nous y fait connoître son livre & les traductions, qui en ont été faites en Allemand, en Portugais & en Flamand ; & il observe fort bien que » comme ces li-
» vres, étoient regardés dans les
» premiers tems qu'ils ont paru, com-
» me de pures fables, il est facile-
» ment arrivé, qu'ils ont été fal-
» sifiés par les libraires, & cela non-
» seulement quant aux noms barbares
» des pays & des nations, mais auss-
» si quant à l'Histoire même; ensorte
» qu'il paroît qu'on en a retranché
» plusieurs choses, & qu'on y en a
» ajouté d'autres, & même qu'il y a
» eu plusieurs choses de changées. »
Il justifie cette remarque en confrontant plusieurs passages des trois versions primitives, qui sont les deux

latines

tine & l'italienne de Ramusio ; à
uoi il ajoute qu'on trouve dans sa
aduction Allemande deux Chapi-
es entiers, qui ne sont dans aucun
es autres , ni dans l'original.

Il prouve ensuite par plusieurs
itations qu'on a souvent fait dire
Marc Paul ce qu'il n'a jamais dit.
convient à la vérité que ce célebre
oyageur s'est trompé plus d'une fois
u'il est peu exact à marquer les
oms propres. Il rapporte fidelle-
nent tout ce que les sçavans ont
econnu de défectueux dans son
Ouvrage, mais il le justifie sur plu-
eurs défauts, qu'on lui a impu-
é, où faute de le bien entendre,
ou parce qu'on n'étoit pas assez ins-
ruit des sujets qu'il traite. Il prétend
urtout, & avec raison qu'il faut bien
listinguer ce que Marc Paul dit qu'il
a vû, d'avec ce qu'il raconte sur
e témoignage d'autrui, & il con-
clut que ce petit ouvrage, malgré
ses défauts & les obscurités qu'on y
rencontre, merite d'être lû. » Il est
» *utile & avantageux*, ajoute-t-il,
» *de conserver* les anciens auteurs,

„ afin de connoître les choses de „ leurs tems, & les Ecrivains mo- „ dernes feroient beaucoup mieux, „ s'ils ajoûtoient aux Anciens, que „ de les copier, de les tronquer & „ de les forcer, comme ils font, car „ de cette maniere c'est troubler les „ sciences, au lieu de les perfection- „ ner. „ On sçait d'ailleurs que les Portugais ont beaucoup profité des voyages de Marc Paul pour penetrer aux Indes Orientales, & Christophle Colomb, pour découvrir le nouveau Monde.

Muller a mis à la tête de son édition une carte, qu'on trouvera dans ce recueil, & qu'il a fait faire à M. Adam Thilon son ami & son collegue. Elle est assez bonne pour le tems, & pour la rendre encore plus utile, on y a marqué en caracteres differens les lieux, dont il n'est point parlé dans le voyage de Marc Paul. Le sçavant Editeur y a joint quatre tables, qu'il appelle, Commentaires. Le premier est geographique & historique, il le donne comme un supplément au tre-

ſor geographique d'Ortelius. Le ſecond eſt chronographique; l'Auteur y parle, non ſeulement des tems, que Marc Paul a marqués, mais encore de toute l'hiſtoire des Tartares, qu'il rapporte ſelon l'ordre chronologique, y renfermant ce que Wolfang Dreſchlerus dit de l'hiſtoire des Saraſins, avec les genéalogies, les Dynaſties & les ſucceſſions des Princes Tartares & Chinois. Il donne à la troiſiéme le nom de *Proſographique*; ce n'eſt qu'un ſimple *index* itineraire. Le quatriéme eſt un gloſſaire très-court, dans lequel Muller examine & éclaircit quelques mots Tartares, & les explications, que Marc Paul en a données, ſuivant les régles de ces mêmes Langues. Tout cela eſt ſuivi dans l'Edition Latine d'une Diſſertation ſur le Cathay, & ſur la ſituation de Cambalu, par Muller: elle n'auroit rien gâté dans ce recueil.

Nous ne nous arrêterons pas beaucoup ſur le livre même de Marc *Paul, outre* qu'il eſt tellement abregé, qu'il ne ſeroit pas poſſible d'en

faire un extrait, nous ne pourrions pas le suivre, sans être obligés de nous étendre beaucoup pour le rendre intelligible ; le peu que nous en allons dire, suffira pour en donner quelque idée. L'Auteur employe les dix premiers chapitres du premier livre à décrire les voyages de son pere & les siens. En 1252. selon le manuscrit de Brandebourg, & en 1269. suivant la version latine de Bâle, (nous verrons bien-tôt que tous les deux se trompent dans la datte,) Nicolas & Matthieu Paulo, freres, nobles Venitiens, s'embarquerent à Venise sur un navire, qui alloit trafiquer à Constantinople. Arrivés dans cette Ville Impériale, ils s'y reposerent quelques jours, ils prirent ensuite leur route vers le Pont Euxin, passerent en Armenie, & se rendirent à la Cour d'un Roi Tartare appellé *Barka* ou *Barba*, auquel ils firent des presens considerables.

Après un an de sejour dans ce *Royaume*, ils se disposerent à retourner à Venise, mais une guerre sur-

venuë entre Barka & un autre Prince Tartare nommé *Allau* ou *Alan* les ayant obligé de prendre des chemins détournés, ils se trouverent à *Bochara*, ville de Perse, où le Roi *Barach* faisoit sa résidence, & où ils resterent trois ans. Au bout de ce tems-là un Seigneur Tartare, envoyé par Allau vers le grand Cham, arriva à Bochara, & engagea les voyageurs Venitiens, qui parloient très-bien sa langue, à l'accompagner. Le grand Cham les reçût fort bien, c'étoit le célebre Cublai; le conquerant de la Chine; il questionna beaucoup les deux Etrangers sur les Princes, qui regnoient alors en Occident, sur leur puissance & leurs richesses, sur leur maniere de faire la guerre, sur la forme de leur Gouvernement: il parut charmé de leur réponse, il ne se lassoit point de les entendre, & il leur fit de grandes caresses.

Ce Prince avoit beaucoup de Chrétiens dans ses Etats, il estimoit leur religion; & il souhaittoit de l'établir solidement dans son Empire. Pour y réüssir il forma le dessein d'en-

voyer une Ambassade au Pape, & engagea les deux Venitiens à accompagner ses Ambassadeurs; il les chargea même de demander au souverain Pontife une centaine d'hommes sages & sçavans, qui pussent desabuser les Docteurs Tartares, fort entêtés de leur fausse religion, & de ce que l'Empereur appelloit le culte des démons. Il pria aussi les deux Pauls de lui apporter de l'huile de la lampe, qui brûloit devant le sépulcre du Sauveur à Jérusalem. Ils le lui promirent, mais ils avoient à peine fait vingt milles depuis leur départ de la Cour, que l'Ambassadeur de Cublai tomba malade, ce qui les obligea de continuer leur route sans lui : ils arriverent à *Ancone* au mois d'Avril 1212. ils y apprirent que le Pape Clement IV. étoit mort, & n'avoit pas encore de successeur, ainsi en attendant qu'ils pussent s'acquitter de leur commission, ils s'en allerent à Venise.

Nicolas Paulo y avoit laissé sa *femme* enceinte, lorsqu'il en partit *pour* Constantinople, il la trouva

morte, & le fils qu'elle avoit eu, âgé de dix-sept ans, selon le manuscrit de Brandebourg, & de quinze seulement suivant l'Edition de Bâle. On voit bien d'abord en quoi consiste l'erreur de l'une & de l'autre, car si la femme de Nicolas Paulo étoit enceinte en 1252. son fils en 1272. devoit avoir environ vingt ans. Mais si le pere ne partit qu'en 1269. le fils ne pouvoit être âgé que de trois ans ; outre que le voyage des deux freres avoit assurément duré beaucoup plus de trois ans. L'Italien de Ramusio leve toutes ces difficultés: il fait partir les deux nobles Venitiens en 1250. il les fait arriver à Acre, & non pas à Ancone en 1269. & il dit que le fils de Nicolas Paul avoit alors dix-neuf ans. Il est assez surprenant que l'Auteur de ce recueil ait preferé les deux versions Latines, toutes deux si défectueuses, pour nous donner en François le voyage de Marc Paul, à la *version Italienne*, qu'on doit regarder comme le véritable original, à peu de choses près; & que le Tra-

ducteur en marquant les variantes des deux premieres, n'ait point dit en quoi elles different de la troisiéme.

Ce fut donc de la ville d'Acre, ou Ptolemaïde, que Nicolas & Matthieu Paul allerent attendre à Venise l'élection du nouveau Pontife, pour s'acquitter de leur commission. Les deux versions Latines, qui les font aborder à Ancone, disent qu'ils y avoient rencontré Thibaut Visconti Légat du S. Siége, & il est certain que ce Prélat étoit alors dans la Palestine avec le Prince Edouard d'Angleterre. Au bout de deux ans l'élection du Pape n'étant point encore faite, les deux voyageurs craignant que Cublai ne s'impatientât de ne les point voir revenir, ils retournerent à Acre menant avec eux le fils de l'aîné, qui se nommoit Marc, & qui est l'auteur de ces voyages, & ils representerent au Légat qu'ils ne pouvoient pas differer plus long-tems de se rendre auprès du grand Cham. Thibaud aprouva leur dessein, leur donna des lettres pour l'Empereur,

la Foi Catholique étoit clairement expliquée, & ils prirent congé de lui. Ils n'étoient pas encore bien loin, lorſque Thibaud reçût la nouvelle de ſon élection au Pontificat; * il fit courir après eux, les pria de s'arrêter quelque tems, leur envoya de nouvelles lettres, & en chargea deux Religieux de S. Dominique, Nicolas & Guillaume de Tripoli, qui avoient ordre de faire le voyage avec les trois Venitiens. Marc Paul ne dit pas dans la ſuite un ſeul mot de ces deux Religieux.

Les voyageurs s'étant remis en chemin, eurent beaucoup à ſouffrir, & coururent de grands riſques avant que de pouvoir gagner les Etats du grand Cham, ſurtout à cauſe de l'irruption que le Soudan de Babylone avoit faite en Armenie. Mais dès que Cublai fut averti qu'ils aprochoient, il envoya fort loin au-devant d'eux, & leur fit porter quantité de proviſions. Il les accueillit à leur arrivée de la maniere la plus gracieuſe, reçût avec reſpect les let-

* *Il prit* le nom de Gregoire X.

tres du souverain Pontife, & l'huile de la lampe du saint Sepulcre, qu'ils lui presenterent & qu'il plaça dans un des plus beaux appartemens de son Palais; il les retint à sa Cour, où à son exemple les courtisans leur firent mille amitiés. Le jeune Marc se fit aisément aux manieres du païs, & aprit en peu de tems les quatre langues, qu'on parloit à la Cour de Cublai, ce qui le mit si bien dans l'esprit de l'Empereur, que ce Prince se servit long-tems de lui dans ses plus importantes affaires, & l'envoya en differentes Provinces de son vaste Empire, avec des commissions honorables.

Il s'en acquitta toujours à la satisfaction du Monarque, & il en profita pour acquerir les connoissances, dont il a fait part au Public. Elles lui auroient été beaucoup plus utiles, si l'Auteur avoit été plus versé dans la Géométrie & dans l'Astronomie, sans lesquelles il n'y a poin de bonne Géographie, ni d'habi *Cosmographe*. Enfin l'amour d *Patrie obligea* les trois Vénitie

demander leur congé ; ils eurent beaucoup de peine à l'obtenir ; & l'Empereur n'auroit peut-être jamais pu se résoudre à le leur accorder, sans l'occasion d'une Princesse de son sang, qui devoit aller épouser Argon Roy des Indes ; il fut bien-aise qu'ils accompagnassent cette Princesse jusques dans les Etats de son époux. Il fit aussi partir avec eux des Ambassadeurs pour le Pape, & pour divers Princes Chrétiens ; mais Marc Paul ne dit rien du succès de ces Ambassades. Ils arriverent enfin à Venise en 1295.

Les vingt-quatre premiers Chapitres du second Livre, qui en contient soixante-dix, renferment un grand détail de la puissance, des richesses, de la magnificence, & des victoires de Cublay. Ce conquerant fut paisible possesseur de la Chine en 1281. Peu d'années après l'arrivée de Marc Paul auprès de lui, & ne tarda pas à transporter sa Cour à Pekin. Il commença la vingtiéme *Dynastie* Impériale, & les Annales *Chinoises* parlent de lui, comme le

voyageur Venitien. Elles nous le repreſentent comme un Prince religieux, amateur de l'ordre, libéral, protecteur des Arts & des Sciences: nous avons vû qu'il eſtimoit la Religion Chrétienne, qu'il avoit même du zele pour l'établir dans ſon Empire, & notre auteur nous en raporte des traits, qui font regretter que ſa converſion au Chriſtianiſme, que quelques Hiſtoriens ont aſſurée, ne ſoit pas apuyée de témoignages plus autentiques; & que les Annales Chinoiſes n'en diſent rien.

Marc Paul fut témoin pendant ſon ſéjour à la Chine de deux expéditions, qui ne furent pas également heureuſes. La premiere fut une guerre ſanglante que Cublai eut à ſoûtenir contre un de ſes oncles nommé, *Naiam*, qui s'étoit revolté contre lui. Il gagna enfin ſur ce Prince une grande bataille, le fit priſonnier, & le condamna à la mort. Naiam étoit Chrétien, mais ne faiſoit pas honneur à ſa religion par ſes mœurs & par ſa conduite. Les Juifs & les Mahometans ne manquerent

pas une occasion, qui leur parut si favorable, d'inspirer au Monarque victorieux toute la haine qu'ils portoient au Christianisme ; mais ce Prince leur imposa silence, & parla en cette occasion, comme auroit pû faire l'homme du monde le mieux instruit de notre sainte Religion, d'une maniere néanmoins, qui ne donne aucun lieu de croire qu'il l'avoit embrassée. D'ailleurs il n'y a nulle apparence que s'il eût été Chrétien, les ennemis de J.C. eussent osé lui parler, comme ils firent.

La seconde expédition, dont Marc Paul nous a instruit, & dont il rapporte tout le détail au commencement de son troisiéme Livre, fut une entreprise sur les Isles de Zipangri, ou du Japon. Cublai apprenant qu'elles étoient très-riches, sur-tout en or & en perles, voulut les ajoûter à ses vastes conquêtes, & y envoya un puissante armée, sous la conduite de deux Généraux Tartares : mais une violente tempête, qui coula à fond une partie de sa

flotte; la mésintelligence, qui se mit entre les deux Généraux, & la valeur des Japonois, firent échouer ce grand projet. Il a manqué à Marc Paul d'avoir été dans ces Iles, dont il est le premier, qui ait donné quelque connoissance aux Européens, il en auroit parlé plus exactement: il devoit du moins, ce semble, être un peu en garde contre ceux, qui lui ont rapporté ce qu'il en dit, & qui devoient être de fort mauvaise humeur contre les Japonnois. Il se contredit même au sujet de leur Religion; car après avoir dit au Chapitre second du troisiéme Livre que ces Insulaires sont Mahométans, ce qui est absolument faux, il assûre au Chapitre septiéme qu'ils sont Idolâtres.

Histoire Orientale, ou des Tartares de Haiton, parent du Roy d'Arménie, qui comprend 1°. *Une succinte & agréable Description de plusieurs Royaumes, ou Païs Orientaux, selon lequel ils se trouvoient environ l'an* 1300. 2°. **Une Rela-**

tion de beaucoup de choses remarquables, qui sont arrivées aux Peuples de ces Pays & Nations : le tout décrit par la main de Nicolas Salcon, & traduit suivant l'édition latine d'André Muller Greiffenbac.

Ce fut par l'ordre du Pape Clement V. que Salcon écrivit d'abord en François sous la dictée de Haiton, & traduisit ensuite en Latin cette Histoire, qui regarde particuliérement les Tartares alors maîtres de presque tout l'Orient. Elle commence par une courte Description du pays, qu'habitoit autrefois cette Nation, & de la vie qu'elle menoit. L'Auteur vient ensuite au fameux Gengiskan, qu'il nomme *Changius Cham*, & en rapporte plusieurs particularitez, qu'on ne trouve point ailleurs: il décrit aussi assez au long quelques prétenduës visions, que ce Conquérant publia sans doute pour se rendre plus respectable aux Peuples, qu'il avoit soumis ; & l'origine des plumes que les Tartares por-

rent ſur leur tête. Il dit que ce Prince ayant eu ſon cheval tué ſous lui dans une bataille , tomba ſans pouvoir ſe relever ; que ſes Troupes le croyant mort, prirent la fuite, que tandis que les vainqueurs pourſuivoient les fuyards , il trouva le moyen de ſe débaraſſer , & s'alla cacher dans un buiſſon ; que l'Ennemi revenu de ſa pourſuite , & ne ſongeant plus qu'à dépouiller les morts, & à chercher ceux, qui pouvoient s'être cachés dans les buiſſons, un hibou vint ſe repoſer ſur celui, où étoit Gengiskan, ce qui leur fit juger qu'il n'y avoit perſonne en cet endroit-là. Que la nuit ſuivante l'Empereur ſe retira, & alla rejoindre une partie de ſes gens, à qui il raconta ſon avanture , que tous en rendirent graces au Dieu immortel, & que depuis ce tems-là le hibou eſt en ſi grande vénération parmi les Tartares , que ceux, qui peuvent en avoir des plumes, s'eſtiment très-heureux , & les portent avec beaucoup de révérence ſur leur tête.

Haiton nous apprend encore que Mango Cham, troisiéme successeur de Gengiskan étoit Chrétien, & qu'après avoir reçû le Batême avec toute sa maison, il fit partir Haalon son frere pour conquérir la Terre Sainte, & la rendre aux Chrétiens, sur qui les Mahometans l'avoient usurpée : Il ajoûte que Cobila Cham son frere, & son successeur, & qui est le même que Cublai, embrassa aussi le Christianisme, & fonda dans le Cathai une Ville appellée *Jons*, où il fit sa résidence jusqu'à sa mort. Nous avons vû les raisons, qui nous doivent rendre douteuse cette conversion du Conquérant Tartare de la Chine. On trouvera à la fin de ceci des Observations assez curieuses sur l'Egypte, & sur les mesures, qu'on auroit pû prendre alors pour recouvrer la Terre Sainte. Clement V. au commencement de son Pontificat avoit fort à cœur cette entreprise, & c'est dans cette vûë qu'il ordonna à Salcon de publier les *Mémoires de Haiton*, qui paroît avoir *fort bien* connu les Tartares, & la

situation, où se trouvoit alors l'Orient.

Recueil, ou Abregé des Voyages & Observations du sieur Jean de Mandeville, Chevalier, & Professeur en Médecine, faites dans l'Afrique, l'Asie, &c. commencées en l'an 1332. *dans lesquelles sont comprises grand nombre de choses inconnuës, par Monsieur Bale.*

Mandeville étoit un Gentilhomme Anglois, qui, après avoir fait de grands progrès dans l'étude de la Religion, des saintes Lettres, & de la Physique, s'embarqua en 1332. & employa trente-quatre ans à voyager dans toute l'Asie & l'Afrique, apprit presque toutes les langues des Peuples, qu'il eut occasion de connoître; & de retour en Angleterre, écrivit en Latin, en Anglois, & en François la Relation de ses Voyages. On dit qu'il n'avoit presque plus retrouvé personne en Angleterre qui le connût; que lui-même il trouva l'Angleterre fort différente

de ce qu'il l'avoit laissée, & que voyant que l'iniquité y dominoit par-tout, il en sortit. Il mourut à Liege en 1371. & l'on voit encore aujourd'hui son tombeau dans l'Abbaye des Guillelmites.

Il dédia sa Relation au Roi d'Angleterre Edouard III. & elle commence ainsi. „ Au très-excellent & „ très-digne de vénération Prince & „ Seigneur Edouard IIIe du nom, „ par la bonté de Dieu Roi de France & d'Angleterre, Seigneur d'Hibernie, Duc d'Aquitaine, Maître „ des Isles Occidentales de la Mer, „ l'ornement des Princes Chrétiens, „ le défenseur de tous ceux, qui portent les armes à bon droit, aussi „ brave qu'Alexandre, digne d'être „ révéré & craint de tout l'Univers, „ est offerte cette Relation, non pas „ avec un respect égal à celui qu'il „ mérite, mais avec tout le respect, „ dont est capable celui qui l'envoye.

Il continuë ensuite par ces paroles, que nous avons crû devoir rapporter, parce qu'elles font connoître le motif, qui avoit porté ce Gen-

tilhomme à voyager. » Comme la
» Terre Sainte doit être préférée
» aux autres parties du monde pour
» plusieurs raisons, & principale-
» ment, parce que Dieu a daigné
» y envoyer son Fils, qui y a pris
» naissance par la Conception im-
» maculée de la Vierge, qui y a
» conversé pendant toute sa vie,
» qui enfin y est mort, qui y est
» ressuscité, & est monté au Ciel, ...
» que l'on croit que c'est là, qu'il
» viendra pour juger. Ce qu'il y a
» de certain, c'est que tout Chré-
» tien doit aimer cette Terre, & la
» regarder comme sa véritable pa-
» trie. Mais comme il n'y a point
» de tems, où l'on ait pû dire avec
» plus de vérité qu'à présent, qu'il
» n'y a plus de vertu, que l'Eglise
» est foulée aux pieds, que le dé-
» mon regne, que la simonie est sur
» le trône; voilà une Terre si sain-
» te & si vénérable, qui est possé-
» dée par des Infideles... ce qu'on
» ne peut penser sans douleur. Moi
» *Jean* Mandeville, militaire, au
» *moins* en ayant le nom, né &

» élevé dans la ville de Saint Albans
» en Angleterre, ai eu dès ma jeu-
» nesse un désir de voir au moins la
» Terre Sainte, ne pouvant pas la
» rendre à ses légitimes posses-
» seurs. „

Il y a des choses fort curieuses dans cette Relation. On y trouvera sur-tout beaucoup de détails sur l'état où étoient alors les saints lieux, & il y regne un air de sincérité, qui ne permet pas d'être en garde contre l'Auteur. Cela paroît principalement dans une conversation qu'il eut avec le Soudan, & qu'on nous sçaura peut-être bon gré d'avoir rapportée toute entiere. Ce Prince le prit un jour en particulier, & demanda comment tout se passoit dans son pays : il répondit, que tout y alloit bien. » Cela n'est
» pas vrai, reprit le Soudan. Vos
» Prêtres, qui devroient servir
» d'exemple aux autres, vivent mal;
» & se mettent peu en peine du
» service de l'Eglise : ils se donnent
» *trop au monde*; il s'enyvrent;
» *ils sont* voluptueux, trompeurs;

» ils donnent de mauvais con-
» ſeils aux Princes. Le commun
» peuple va ſe promener, ſe diver-
» tir & boire aux jours de Fêtes, au
» lieu de vaquer à la dévotion. La
» plûpart d'eux ſont coupables d'u-
» ſure, de fraude, de rapine, de
» vol, de menſonge & de parjure,
» & ceux qui ont honte de com-
» mettre ces crimes, ſont tenus pour
» imbéciles. Ils changent continuel-
» ment de modes... tantôt leurs ha-
» bits ſont courts, tantôt longs, tan-
» tôt étroits, tantôt larges : telle-
» ment qu'il ſemble que leur but
» ſoit, non pas de s'habiller, mais
» de ſe faire mocquer. Il ſe font de
» beaux chapeaux, de beaux bas, au
» lieu de vivre modeſtement ſelon
» la doctrine de J. C. au lieu d'ê-
» tre pieux, humbles, ſinceres,
» s'aimant l'un l'autre, & oubliant
» facilement les injures qu'on leur
» a faites. Nous ſçavons auſſi que
» ce ſont leurs pechez, qui leur ont
» fait perdre cette belle Terre, que
» *nous* poſſedons, & que nous ne
» craignons pas de perdre auſſi

„long-tems qu'ils vivront, comme ils
„font. Mais nous ne doutons pas auſ-
„ſi qu'enfin, en ſe gouvernant mieux,
„ils ne la raviſſent de nos mains.
„J'étois ſi confus, ajoûte Man-
„deville, de ce que le Soudan ve-
„noit de me dire, qu'il me fut im-
„poſſible d'y répondre. Je reſpec-
„tois la vérité, quoiqu'elle ſortît
„d'une bouche infidele, & en baiſ-
„ſant les yeux, je dis : Seigneur,
„d'où ſçavez-vous toutes ces cho-
„ſes ? J'envoye quelquefois, reprit-
„il, quelques-uns de mes ſujets dé-
„guiſés en Marchands, qui appor-
„tent dans les pays Chrétiens des
„Baumes, des Pierres précieuſes,
„& des Herbes odoriférentes, &
„c'eſt par eux que j'apprens tout
„ce qui concerne les Empéreurs,
„les Princes, & les Prelats. Ils me
„font auſſi la Deſcription des Mers,
„des Fleuves & des Provinces. „
Mais ce qui étonna davantage le voyageur Anglois, fut que le Soudan ayant ordonné à quatre de ſes Courtiſans de lui dire ce qu'ils ſça-
voient de l'Angleterre & des autres

Royaumes de l'Europe, ils en parlerent en langue Françoise, aussi bien que s'ils fussent nés, & eussent été élevés dans le pays.

Au sujet des Tartares, Mandeville repete presque tout ce que l'Arménien Haiton avoit dit de Mango Cham, & de son frere & son successeur Cublai, sçavoir qu'ils avoient embrassé le Christianisme, il ajoûte même que le premier avoit envoyé Haalon, qu'il nomme *Hallaon* son autre frere, dans les parties d'Arabie & d'Egypte, avec ordre d'en exterminer le Mahométisme, & d'y établir la Religion Chrétienne; mais que ce Prince étant déja en marche pour executer ce projet, apprit la mort du Cham, ce qui l'obligea de s'en retourner sans rien faire.

Voyage de Perse par Ambroise Contarini, Ambassadeur de la République de Venise en ce Royaume-là en l'année 1473. décrit par lui-même.

Usum Cassan regnoit alors en Perse,

Ri, & tenoit ordinairement sa Cour à Ecbatane, autrement appellée *Tauris*. L'Ambassadeur Venitien n'explique pas dans sa Relation le sujet pour lequel il fut envoyé vers ce Prince; mais il paroît par la réponse qu'il en reçut, qu'il s'agissoit d'une Ligue contre le Turc. Usun Cassan lui promit tout, & l'obligea de s'en retourner à Venise plutôt qu'il n'auroit souhaité; il ne nous en apprend pas les raisons, mais il fait assez sentir qu'il paroît persuadé que le Roi occupé dans ses propres Etats, où son fils aîné lui faisoit la guerre n'étoit pas trop en situation de faire en faveur des Chrétiens une diversion considérable. Il la fit néanmoins, mais avec plus de gloire pour lui, que d'utilité pour ses Alliés.

Contarini fut beaucoup plus content de Casimir Roi de Pologne, avec qui il avoit aussi à traiter, & qu'il vit en allant en Perse, & à son retour d'Asie. Il en reçut de grands honneurs, & ne trouva aucune difficulté sur les propositions qu'il lui fit, & sur lesquelles il garde encore

un profond silence dans son Journal. Il n'eut pas non plus lieu d'être mécontent du grand Duc de Moscovie, qui le traita avec beaucoup de distinction. En general cette relation est fort curieuse par l'exactitude avec laquelle l'Auteur observe tout ce qu'il a trouvé en parcourant une grande partie de l'Europe & de l'Asie, qui méritât d'être remarqué. Elle est écrite avec beaucoup de précision, elle contient une notice fort circonstanciée d'un grand nombre de nations celebres en ce tems-là, & nous fait assez bien connoître les Princes qui y regnoient.

ARTICLE LXXXVIII.

L'ORDRE DE L'EGLISE, ou la primauté & la subordination Ecclesiastique selon S. Thomas, par le P. Bernard d'Arras, Capucin, ancien Lecteur en Theologie. A Paris, Rue de la Harpe, vis-a-vis la rue des deux portes, au bon Pasteur MDCCXXXVI. vol. in 12. *page* 294.

L'Auteur de ce nouvel ouvrage déja connu par un Traité sur *le Grand Commandement de la Loi, ou le devoir principal de l'Homme envers Dieu, & envers le prochain*, qui parut en 1734. & qui fut presqu'aussitôt enlevé, signale en celui-ci son zéle pour la Religion, dont il a établi solidement dans le premier, le principe fondamental. C'est au Presbyteranisme que le P. Bernard d'Arras déclare la guerre dans ce Traité. Il en distingue de deux sortes, l'un qu'il appelle *rigide*, lequel communique le ministere ou l'administration des sacremens, & de la parole de Dieu à tous les fideles : L'autre *mitigé*, qui restraint *le ministere sacré à l'Ordre Sacerdotal, sans marquer une difference assez grande, entre l'Evêque & le Prêtre*. Pour s'affermir eux-mêmes & soutenir leur parti contre le Jugement irrevocable du Corps Episcopal, deux Ecrivains récens ont entrepris d'accréditer cette seconde sorte de presbyteranisme, que le P. Bernard entreprend particulierement de

combattre. Le premier soutient que tout Prêtre, en vertu de son ordination peut absoudre validement, sans approbation de l'Ordinaire; le second donne aux simples Prêtres voix décisive dans les conciles, & le droit de conferer les ordres conjointement avec l'Evêque. Dans le dessein de rétablir *l'ordre de l'Eglise*, & la subordination qu'ils détruisent, le sçavant Théologiens considere les droits des Evêques, & les prétentions des simples Prêtres, 1°. *Par rapport au rang & à la succession dans la Hierarchie.* 2°. *Par rapport au gouvernement intérieur & exterieur de l'Eglise.* 3°. *Par rapport à l'enseignement*; C'est ainsi qu'il propose le plan de son ouvrage. Il fait profession de suivre saint Thomas, & sur tout sa Somme Theologique, parce qu'un des auteurs qu'il réfute prétend y avoir puisé ses sentimens. Mais en supposant des notions connuës, en retranchant des définitions & des divisions peu nécessaires, en épargnant à ceux qu'il veut instruire, des comparaisons & des argumens de convenance, qui

ne paroissent pas toujours fort concluans; en s'en tenant aux preuves de fait tirées de l'Ecriture, des conciles, de la tradition, de la pratique de l'Eglise; il nous semble que l'ouvrage n'auroit rien perdu de sa solidité, & qu'il auroit été du goût d'un plus grand nombre de lecteurs.

La Hierarchie ecclesiastique instituée par J.C. est composée d'Evêques de Prêtres, & de ministres; c'est la définition expresse du Concile de Trente (sess. XXIII. can. VI.) L'Evêque dit le P. Bernard, a de droit divin la primauté d'honneur, & de Jurisdiction sur les Prêtres. Il s'étend beaucoup sur la preuve ou l'exposition de ce Principe reconnu dans l'Eglise Catholique. Il entreprend ensuite de déterminer l'état des Curés, qui dans le second ordre tiennent un rang distingué. Selon lui ils sont de droit divin quant à la Jurisdiction: mais ils tiennent des Evêques l'usage de cette Jurisdiction. Il *est constant*, dit-il, à la page 18e. *que ces Pasteurs inferieurs n'ont l'exercice de la Jurisdiction, que dependamment*

des Evêques, sous l'authorité desquels ils ont la conduite des ames. Mais pour la Jurisdiction même il prétend qu'elle vient de Dieu, *qui a préposé l'Eglise, pour en déterminer l'objet.* (page 70.) Il raisonne des Curés précisement comme des Evêques. *Dans le choix qu'on fait d'un Evêque*, continue-t-il, *l'élection vient des hommes. & le pouvoir vient de Dieu : de même dans le choix qu'on fait d'un Ecclesiastique pour une Cure, la nomination vient des hommes, & la jurisdiction vient de Dieu.* (*Ibid*)

A l'égard du Pape, voici comme il s'exprime » Point d'Evêché qui » ne soit du ressort du Pape ; point » de Paroisse qui ne soit assujettie à » l'Evêque; conséquemment le Pape » a droit sur chaque Evêque & l'Evê- » que a droit sur chaque Curé. Cette suite de raisonnement oblige à reconnoître dans le Pape la qualité de Pasteur universel, & dans l'Evêque celle de Curé principal &c. (page 9.) Il répete les mêmes choses en diverses manieres & en differens endroits : car il n'a pas craint d'inculquer ses principes.

La ſeconde partie contient deux chapitres, diviſés en pluſieurs articles & ſections. Le premier chapitre a pour titre : *De la clef neceſſaire pour confeſſer*, & le ſecond : *De la clef neceſſaire pour excommunier.* Le Prêtre recoit dans l'ordination premierement le pouvoir de conſacrer & d'offrir le divin ſacrifice. Ce pouvoir eſt attaché au caractere ſacerdotal & il eſt inamiſſible, comme le caractere eſt ineffacable. Il recoit encore le pouvoir de remettre les pechés. Mais l'exercice de ce pouvoir étant un acte judiciaire, demande des ſujets & ſuppoſe la Juriſdiction dans celui qui fait la fonction de Juge. Cette Juriſdiction, c'eſt l'Egliſe qui la donne, c'eſt chaque Evêque dans l'étendue de ſon dioceſe. Puiſqu'un ſimple Prêtre préciſément en vertu du pouvoir qu'il reçoit dans l'ordination, n'a ni territoire, ni reſſort, ni perſonne ſur qui il puiſſe exercer ce pouvoir. C'eſt le précis de ce que le pere Bernard dit d'eſſentiel ſur ce ſujet.

Venant enſuite à ce qu'il appelle

la clef néceſſaire pour excommunier, il diſtingue d'abord les deux Juriſdictions, l'une volontaire, ou gracieuſe, & l'autre contentieuſe. La premiere, dit M. Pontas, cité par notre Théologien, peut être exercée par un Evêque, hors de ſon Dioceſe. Ainſi il peut confeſſer ſon Diocéſain, donner des Indulgences, approuver des Prêtres, conférer des Bénéfices, accorder des Diſpenſes, &c. *Mais*, reprend le P. Bernard, *il faut qu'il ſoit dans ſon Dioceſe, pour faire tout ce qui exige des formalités, ou des procédures judicieuſes*; c'eſt-à-dire, judiciaires; *par exemple, pour prononcer une Sentence d'excommunication*. Ce principe poſé, l'Auteur ſoutient avec S. Thomas, que ſuivant le ſens naturel de ces paroles : *Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux*, J. C. a donné à S. Pierre, & en ſa perſonne, aux autres Apôtres, & aux Evêques leurs ſucceſſeurs, ce pouvoir néceſſaire au gouvernement de l'Egliſe, à l'excluſion des Miniſtres du ſecond Ordre. Il réfute l'erreur de ceux qui préten-

dent qu'il a été confié à l'Eglise entiere & au corps des fidéles, pour être exercé par les Evêques, du consentement au moins présumé du Clergé & du peuple.

Il passe ensuite au pouvoir *législatif & coactif.* Il prouve qu'il y a dans l'Eglise un pouvoir legislatif, qu'elle a reçû de Dieu, qui ne l'a point fait dépendre du consentement des fideles. Ainsi *les censures des Evêques ont leur effet malgré le Clergé & le Peuple. M. de Lamet*, continuë-t'il, *prouve par les Canons que le pouvoir coactif est une suite du pouvoir législatif. .... Les censures sont les voies de contrainte dont l'Episcopat se sert pour réprimer les hérésies ou les scandales.* C'est à-dire, qu'elles lient les consciences, & qu'un homme excommunié, par exemple, est réellement privé de la participation légitime des Sacremens. Il en est de même à proportion des autres peines canoniques.

La troisiéme partie traite *de la Chaire de l'Eglise.* Ce nom se peut *prendre*, dit l'Auteur, ou pour la

doctrine que l'on enseigne, ou pour l'autorité qu'on a d'enseigner. Le droit d'enseigner a été donné aux Apôtres par ces paroles de J. C. *Allez, enseignez toutes les nations.* Cette fonction est tellement propre des Evêques, que dans les premiers siécles de l'Eglise, ils se chargeoient seuls du ministere de la prédication. De là il s'ensuit qu'il n'y a qu'eux, ou ceux qu'ils déléguent, qui puissent légitimement exercer ce ministere. Le Pere Bernard insére ici deux sections pour prouver que les Evêques sont seuls de droit divin Juges de la foi. Ce sujet ayant été traité à fond dans un Ouvrage dont nous rendrons compte le mois prochain, nous ne nous y arrêterons pas.

Le reste du Traité roule sur *l'attachement à la Chaire de l'Eglise*, & les marques de cet attachement, l'acquiescement à la plus grande autorité visible, à celle du corps des Evêques unis au Pape, sont les marques que donne le Pere Berrard de l'attachement dont il parle. On ne peut

s'égarer en suivant des regles si sûres. Il finit par la cause & les effets de la séparation d'avec la Chaire de l'Eglise. S'il avoit mis un peu plus d'ordre, de précision & de choix ; s'il avoit mieux distingué de la doctrine qu'il entreprend de soutenir, les objections & les opinions opposées, s'il les avoit réfutées plus directement, son Traité n'en seroit pas moins théologique, & son zele n'en eut été que plus utilement employé.

ARTICLE LXXXIX.

DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE, *Historique, Politique, & Physique de l'Empire de la Chine & de la Tartarie Chinoise, enrichie des Cartes générales & particulieres, &c. par le P. J. B. du Halde de la Compagnie de Jesus. 4. volumes* in fol. *A Paris, 1735. chez le Mercier.*

IL n'est pas facile de contenter tout le monde. Il paroit cependant

dant qu'un Ouvrage auſſi vaſte, auſſi plein & auſſi diverſifié que celui ci, ne peut manquer d'être aſſorti au goût de toutes ſortes de lecteurs. Ceux qui auroient ſouhaité que l'Auteur eût fondu en un ſeul corps d'hiſtoire tous les morceaux qu'il préſente détachés, ne prennent pas garde qu'outre l'impoſſibilité de la choſe, elle auroit été contre toutes les regles de l'art, & contre le goût le plus univerſellement régnant dans la litterature ordinaire.

Nos Hiſtoires de France, d'Angleterre & de toute autre nation, ne ſont communément que des Deſcriptions chronologiques & politiques des régnes, & de leurs principaux événemens, ſans aucun vrai détail d'Hiſtoire géographique, phyſique, littéraire, &c. l'uſage étant de donner à part la géographie, l'hiſtoire naturelle & les autres morceaux de détail. L'Ouvrage du P. du Halde conforme à ces regles & à cet uſage, a l'avantage d'être comme un corps de Bibliothéque Chinoiſe, où l'on trouve réüni tout ce qui concerne

cette Nation, dans quelque point de vûë, ſous quelque aſpect qu'on veüille la conſiderer.

Le troiſiéme Tome commence par l'Hiſtoire de la Religion des Chinois. A bien prendre les choſes, cet Empire n'a jamais eu & n'a encore qu'une Religion, la Religion naturelle. Les Religions Indiennes & Tartares des Bonzes ou des Lamas, n'y ſont point dominantes, & ne ſont guéres que des Religions populaires, & de pures ſuperſtitions idolatriques, dans leſquelles les Mandarins & les Empereurs mêmes n'ont pas laiſſé de donner quelquefois, mais en ſecret, & ſans preſqu'aucune conſéquence pour le gros de la Nation, ſur tout pour le gouvernement de l'Etat. Car par une ſingularité qui caractériſe bien ce peuple, il eſt ſi ferme dans ſes premieres mœurs, qu'un Préſident ou Officier d'un Tribunal, ou un Gouverneur de Ville ou de Province auroit beau être idolâtre & ſuperſtitieux dans le particulier, fut-il Lama ou Bonze en ſecret, *s'il s'agit* de rendre un Arrêt,

ou de ratifier un Edit concernant la Religion, il opinera, il jugera, il prononcera toujours en faveur de la Religion ancienne, contre les nouveautés mêmes qu'il idolâtre.

C'est l'ancienne Religion qui fait *la secte des Lettrés* & des beaux esprits. Cela doit être, mais il est singulier que cela ne soit qu'à la Chine, & qu'ailleurs le bel esprit & la littérature ne soient que trop souvent un titre d'irreligion. Les Chinois toujours raisonnables, toujours attachés au solide & à l'utile, n'ont guéres donné dans ce faux bel esprit; & leur principale littérature ayant toujours consisté dans les loix du gouvernement, dans l'institution des mœurs, dans la connoissance de l'histoire & de leur histoire, de leur gouvernement, de leurs mœurs, les Lettrés s'y trouvent naturellement les Docteurs, les Théologiens, les Prédicateurs, & comme les Prêtres de la Nation. Car l'espece de Sacerdoce qui y régne y étant uni à l'Empire, les Mandarins sont, à l'exemple de l'Empereur, chargés des me-

nus sacrifices & du soin spécial, d'instruire le peuple assemblé pour certaines cérémonies, en certains jours ou par des ordres exprès.

La Littérature & la Religion, comme la Jurisprudence Chinoise, sont renfermés dans les *Kings*, qui sont les livres classiques du premier & du second ordre, & dans un grand nombre d'Interprétes de ces Livres, uniquement respectables parce qu'ils sont anciens, & qu'ils contiennent l'ancienne Histoire, les Constitutions anciennes, les anciennes mœurs. Rien n'est plus recommandé dans les *Kings*, que le culte du *Tien*, du Ciel, ou du *Changti*, qui signifie le suprême Empereur du Ciel. Le *Tien* même, malgré la glose plus scandaleuse qu'utile de quelques critiques Européens, signifie sans équivoque, au moins dans les Kings, *l'esprit du Ciel*, ou le *Seigneur du Ciel*. L'Empereur est nommé le *Tien* de l'Empire, un pere est le *Tien* de sa famille. Selon le *Chu King*, le *Tien* est le pere des peuples, il peut tout, il n'ignore rien, il veille à la conduite de

l'univers, il est saint, il est juste, il est puissant, il est sage, il est intelligent, il sonde le cœur, il récompense la vertu & punit le vice tôt ou tard. Comment voudroit-on appliquer tout cela au ciel matériel? Or à la réserve peut-être de quelques esprits licentieux, le commun des Lettrés pense de même encore aujourd'hui, & s'explique de même.

Les Empereurs sont constitués chefs pour gouverner, maîtres pour enseigner, Pontifes pour sacrifier, au moins selon le *Chu-King*, qui dit encore que le *Changti* a adopté l'Empereur pour son fils & pour son Lieutenant, & qu'il n'y a que lui qui puisse honorer le *Changti* par des sacrifices publics & solennels. *Fohi* sacrifioit aux deux Solstices; son successeur *Chinnong* y ajouta les deux Equinoxes. Après lui, *Hoangti* bâtit un Temple pour les sacrifices & pour y instruire le peuple. Sous *Chao-hao* neuf Rois feudataires voulurent troubler l'ordre des sacrifices, s'ériger en Sacrificateurs, & sacrifier à la milice céleste, aux esprits subalter-

nes, & ſans doute aux eſprits infernaux; car le *Chu King* les traite de magiciens. *Tchuen hio* ſucceſſeur de *Chao-hao* extermina ces ſacriléges, & maintint le culte légitime dans toute ſa ſimplicité & ſa ſplendeur.

Hiao, *Chun*, *Yu* furent très-religieux obſervateurs de ce culte. Il ſe perpétua dans toute la premiere Dynaſtie *Hia*, juſqu'à *Kié* qui la termina, & fut dépoſé pour avoir négligé d'honorer le *Changti*. *Tchintang*, fondateur de la Dynaſtie ſuivante, rétablit le culte, qui ſe ſoutint encore pendant toute cette Dynaſtie juſqu'à *Tcheou*, méchant Prince, aux ſacrifices duquel les Rois tributaires refuſerent de participer; de ſorte qu'il fut obligé de les faire offrir par *Venvang*, Prince religieux, dont le digne fils *Vouvang* fut mis à la place de *Tcheou*, & fonda la troiſiéme Dynaſtie.

Sous *Tchinvang*, ſucceſſeur de *Vouvang*, le culte étoit en vigueur: mais il atteignit à ſa perfection ſous *Changvang*: ce fut le ſiecle d'or de la Chine, qui n'a pas laiſſé de le voir

ſe renouveller plus d'une fois par la ſimplicité de ſes premieres mœurs, & par l'exacte obſervation de la Loi naturelle. Sous le regne dont nous parlons, le *Chuking* dit, qu'il ſembloit qu'il n'y avoit d'autre Empereur à la Chine que le *Changti*. La ſeule crainte du *Tien* retenoit les Peuples dans le devoir. Il regnoit une bonne-foy, dont toutes nos Hiſtoires d'Europe ne fourniſſent point d'exemples. On ouvroit le matin les priſons, le ſoir les priſonniers y rentroient après avoir vaqué à leurs affaires. Sous *Tchaovang* c'étoit encore mieux; à peine la terre étoit enſemencée qu'elle portoit une abondante recolte, & l'Empereur par ſes Edits invitoit le Peuple à ſe réjouir ſaintement, & à redoubler de reconnoiſſance & de confiance envers le *Changti*. Il faut pourtant avoir le cœur naturellement ſimple & droit, & ſentir dans ſon bon eſprit l'empire de la pure raiſon, pour comprendre la poſſibilité d'un événement de cette nature. On perdroit ſa peine à le prouver à quelqu'un, qui ne ſeroit pas digne de le croire.

Sous *Movang* Prince Religieux, le Peuple commença à ne l'être plus tant lui-même. Il fallut des supplices pour le contenir. Les quatre Empereurs suivans maintinrent le culte extérieur; mais leurs mœurs dégénérerent; semblables, dit le *Chuking*, à des arbres qui conservent encore un verd feuillage, mais qui ne portent plus de fruits, & commencent à se dégrader de leur espece. *Hiao-vang* n'aimoit que les chevaux; sa race en porta la peine: il fit Roi de *Tsin* le Chef de son Ecurie, dont les descendans usurperent le trône Impérial, & fondérent une nouvelle Dynastie. Sous *Livang* Prince orgueilleux & tyran, *le silence du Changti*, dit le *Chiking*, *fut une énigme. On eût dit qu'il étoit endormi contre sa coutume; tout prospéroit à ce Prince vicieux. Quoi donc*, s'écrie l'Auteur du Chiking, *est-ce qu'il n'y a plus de justice au Ciel? L'impie jouira-t-il paisiblement du fruit de ses Crimes? Attendez*, ajoûte-t-il, *& vous verrés que le Changti ne suspend les efforts de son bras tout-*

puissant que pour lancer de plus rudes coups. Livang n'eut que la fuite pour se dérober au soulevement de ses Peuples. Sur quoi un vieillard de 95. ans nommé *Oci von kong*, avoit fait une Ode, qu'il se faisoit chanter tous les jours. *En vain la force humaine prétend-elle assûrer un Etat, si le Seigneur du Ciel n'y met la main. Il s'écroule à la premiere secousse ; C'est une eau, qui non loin de sa source va se perdre dans le premier sable de la plaine. C'est une fleur qui s'épanouit le matin, & se fletrit le soir. Tout un Peuple se corrompt à l'exemple d'un méchant Roi*, &c.

Enfin, pendant plus de 2000. ans les Chinois ont connu, respecté & honoré par des Sacrifices un Etre suprême, sans aucun vestige d'idolâtrie, jusqu'au culte de *Fo* apporté des Indes à la Chine. Car du reste jamais les Chinois n'ont déifié leurs Héros ni leurs Empereurs, malgré le respect extrême qu'ils ont pour les morts, qu'ils ont toujours honorés par des tablettes, où leurs noms sont écrits, & jamais par des Ido-

les, Statuës ni Images. D'ailleurs il faut bien remarquer que le Tribunal des Rits n'a jamais rendu d'Arrêt favorable à aucune sorte d'idolâtrie, & qu'il en a rendu mille pour les réprimer toutes.

La premiere Secte hétérodoxe fut celle des *Taossée*, fondée par un nommé *Laokium*. C'est une Secte de Magie, d'Alchymie, & d'Epicurisme. *Confucius* né 150. ans après, sembla n'avoir été donné à la Chine, que pour s'opposer au progrès de cette Secte visionaire, sacrilége & infâme. Confucius la combattit avec un tel succès, & affermit si bien le premier culte, & la Religion naturelle des premiers tems, qu'il prit tout-à-fait le dessus dans l'Empire, & en devint comme le seul, ou du moins comme le premier Auteur Classique, & le fondateur de la Secte des Lettrés. Les *Taossée* ont donné dans l'idolâtrie & déifié leurs Docteurs & divers Princes qui les favorisoient. Tous les ans on condamne à Pekin toutes les Sectes nouvelles: ce n'est qu'une cérémonie,

mais qui empêche toujours la prescription, si toutefois il peut y en avoir en pareille matiere. Ce ne fut que la 65^{e} année de J. C. que le culte de *Fo* fut introduit à la Chine, sur un mot mal entendu du Texte de Confucius, qui avoit dit que *le Saint étoit en Occident.* Sur quoi l'Empereur *Mingti* envoya aux Indes des Ambassadeurs, qui n'en rapporterent que ce culte abominable.

Tout cet article est fort curieux; le P. du Halde raconte avec autant d'impartialité que d'élégance l'introduction soit ancienne, soit moderne de la Religion Chrétienne à la Chine, ses progrès & sa décadence, ce detail nous meneroit trop loin. L'Article suivant roule sur la morale des Chinois. Elle est très-simple, & pleine de vérités, parce qu'elle est pleine de raison. On n'y voit rien de guindé, rien de fardé, rien d'outré, rien que d'humain. Tout y est tourné à la pratique. Elle consiste en cinq principaux devoirs, devoirs des peres & des enfans, devoirs du Prince & des Sujets, de-

voirs du mari & de la femme, &c, tous réductibles aux devoirs de la societé, ou même au simple devoir réciproque de paternité & de filiation, d'une famille, entre tous les membres respectifs qui la composent.

Le P. du Halde, donnant toujours des exemples, des preuves, des garands de tout ce qu'il avance sur les mœurs d'un Peuple qu'on est tenté de croire fabuleux & romanesque, par la simplicité même de son merveilleux, donne ici la traduction d'un Livre de Morale, composé par un Philosophe Chinois. Ce Livre roule sur les devoirs essentiels dont nous venons de parler; mais il va plus loin, si toutefois c'est passer le but que de traiter, comme il fait, des devoirs de politesse, de civilité, de bienséance dans les plus petits usages de la vie, dans le commerce du monde, du grand monde & du monde ordinaire, supérieur, égal ou inférieur, dans les visites, dans les entretiens, dans les complimens, &c. A la réserve d'un très-petit

nombre d'expressions ou de simple termes qui caractérisent le Chinois on croiroit le Livre fait par un Européan, par un François, tant il es dans nos mœurs, tant il est dans le vraies mœurs, tant la raison est de tous les Pays. Nous avons dans ce genre des Livres plus saillans, plu piquans, un la Bruyere, un la Rochefoucaut, un Pascal, &c. nou n'en avons pas de plus vrais & de plus sensés, de mieux assortis à l'usage & à la pratique. Un François qui apprendroit à vivre dans ce seul Livre, sçauroit vivre tout de suite avec les François. Quand ce morceau & bien d'autres de cette belle Collection Chinoise seroient imprimez à part dans des in-douze portatifs à la portée de tous les acheteurs, ce n'en seroit peut-être que mieux. En général tous les Livres Chinois, s'il en faut juger par ceux que donne le P. du Halde, en entier ou par extraits, ont assez ce caractere de sens commun & de raison universelle.

Mais nous aimons le piquant & le haut-goût en matieres de livres

comm

comme de ragouts;& nous préférons le bel esprit au bon esprit. Ce que nous appellons l'esprit tout court, les traits, les sentences ne manquent pas dans les Livres Chinois. Les vérités neuves qui forment les vrais bons mots, les *acutè dicta*, les idées lumineuses y brillent assez souvent : il n'y a que les faux brillans dont on ne voye pas le moindre vestige dans ce vaste Recueil, non plus que des pointes, des antitheses, & des jeux de mots. Le Traité de Morale dont nous venons de parler, est suivi d'un Recueil de maximes, de réfléxions & d'exemples qui valent bien nos caracteres & nos portraits. La bonne & saine morale est poussée ici fort loin, mais elle ne l'est jamais hors des bornes. On y retrouve entr'autres maximes sententieuses celle d'un de nos beaux esprits qu'on a tant célébrée. *Celui qui ne détruit pas le malheureux* moi, *ne sera jamais capable de rien de grand.*

L'article qui suit traite de la connoissance des Chinois dans les autres sciences. Le P. du Halde semble

donner ici quelque chose au préjugé Européan qui refuse aux Chinois l'esprit d'invention. Mais son bon esprit & une profonde connoissance de son sujet, l'empêchent bien d'être dupe d'une idée aussi superficielle & aussi vaine, contre laquelle tout cet ouvrage réclame hautement. Le P. du Halde décide, après l'avoir assez prouvé, que les Chinois sont pleins de sagacité & de finesse d'esprit, pour aprofondir & démêler les matieres les plus épineuses & les plus subtiles. Il convient seulement qu'ils ne se piquent pas d'aiguiser leur esprit sur des spéculations qui ne laissent le plus souvent que des êtres de raison qui ne menent à rien, chez nous non plus que chez eux. Car à quoi menent ici même les plus belles découvertes & inventions ? elles menent fort lentement à la fortune ou fort vîte à l'apotheose. Cent ans après sa mort précoce, un inventeur est fort honoré dans la personne de quelques disciples ou copistes, qui le plus souvent auroient été ses persécuteurs, s'ils avoient été les contemporains.

Les Chinois n'ont point de Logique, selon leur historien : ce qui semble nous dire que sans Logique on peut bien raisonner, & qu'avec la Logique on raisonne fort mal assez souvent. Ils n'ont point de Rhétorique non plus : & c'est encore tant pis pour la Rhétorique, sans laquelle ils savent très-bien persuader, & avec laquelle nous ne faisons souvent que briller. Leur musique n'atteint pas à la nôtre, parce qu'elle est sans harmonie, au moins distincte & en contrepoint : Du reste le goût en est Chinois & non European, ce qui prouve uniquement la richesse de la musique, & nommément de la modulation qui fonde ces divers goûts. L'Astronomie, le Calendrier, la Chronologie, sont leur fort. Le P. Gaubil a défriché ce morceau ; le P. du Halde en donne une histoire abrégée, mais complette & écrite avec sa netteté ordinaire. Sur quoi on ne peut qu'envier le sort des Chinois par rapport à la Chronologie, qui est chez nous la torture des plus Savans, à cause de la confusion & de la bar-

barie des nations, dont toute notre
Europe tire son origine; au lieu que
les Chinois, sans presqu'aucune dis-
cussion, remontent au déluge avec
autant de facilité & de certitude que
nous remontons à *Clovis*. C'est bien
du tems, du calcul & de l'esprit
épargné; & cela au profit de l'his-
toire dont la conséquence est si
grande pour le gouvernement géné-
ral, & pour les mœurs des particu-
liers. C'est par l'Histoire que les Chi-
nois se sont toujours sauvés de la bar-
barie du reste de l'univers. Elle a
toujours été à la Chine une affaire
d'Etat. Tout s'écrit à mesure qu'il
arrive, mais on ne le publie qu'après
la mort des intéressés. On le dépo-
se dans des archives muettes qu
ne s'ouvrent que long-tems aprè
l'événement. Il y a des tribunau
pour la révision, confrontation, co
rection de ces espéces de scrutins
crets. Ils ont leurs romans qui p
toissent fort raisonnables & pleins
mœurs. Le P. du Halde en rapo
plusieurs. La Tragédie Chinoise c
nous donne, est d'un tragique

té, dont on ne comprend pas comment le caractere moderé des Chinois peut s'accommoder.

La Médecine fait un grand article à part. Comme l'objet en est intéressant pour l'humanité, c'est une des Sciences ou un des Arts où les Chinois ont fait le plus de progrès, pour ne pas dire de découvertes. Car, quoique nous regardions ce peuple comme peu inventif, il est pourtant vrai que la plus célebre de nos découvertes, & à laquelle notre génie inventif a atteint à peine depuis deux siecles : la circulation du sang, est connuë à la Chine depuis plus de 2000 ans. Le P. du Halde nous donne la traduction d'un livre de Médecine fait plusieurs siécles avant J. C. par un certain *Houang-chou-ho*, qui va jusqu'à déterminer bien distinctement 50. révolutions du sang dans un jour complet, 13500 respirations, & 54000 battemens du poulx Il étoit difficile en effet que des esprits sages & appliqués, parmi lesquels il a du sans doute s'en trouver, au moins à la longue, d'assez

clairvoyans, ayent fait des obſerva-
tions & une ſérieuſe étude du poulx
& de ſes battemens, telle que nous
ſçavons ſurement que les Médecins
Chinois l'ont faite, & qu'ils n'euſ-
ſent pas enfin reconnu le mouve-
ment progreſſif du ſang, des humeurs
& des eſprits. Et le paradoxe ſeroit
bien plus grand qu'ils n'en euſſent
pas fait la découverte, qu'il ne l'eſt,
qu'ils l'ayent faite même depuis ſi
long-tems, & dès le tems de notre
plus grande barbarie.

Le livre de Médecine que donne le
P. du Halde, eſt d'autant plus précieux
que c'eſt le ſecret même du poulx qui
nous y eſt fort clairement expoſé, en
ſorte qu'il ne tient plus qu'à nos Mé-
decins d'en reconnoître la vérité &
d'en uſer. Le poulx, il faut l'avoüer,
a été juſqu'ici un de leurs grands
diagnoſtics, mais ou ils en ſçavent
plus là-deſſus que les Chinois qui
ſont des heures entieres de ſuite à
obſerver le poulx d'un malade, ou il
faut croire que dans le peu de mo-
mens qu'ils donnent à cette conſul-
tation muette, il eſt difficile qu'ils

poulsent & qu'ils ayent jamais poussé l'observation à la délicatesse & au détail infiniment varié des circonstances observées par les Chinois. Nous ne pouvons qu'ébaucher ce détail.

Selon le livre en question chaque saison de l'année a son poulx propre; chaque moment de la journée le diversifie : chaque constitution particuliere, chaque âge, chaque sexe a le sien : il y a plus : chaque partie du corps, chaque artere au moins doit être consultée. Les affections de la rate, du foye, des visceres, de chaque partie interne se font reconnoître aux battemens des diverses arteres. Les Chinois distinguent jusques aux plus petites differences du poulx. Par exemple, un *poulx glissant* marque une abondance de flegmes. Un *poulx plein* indique de la chaleur. Un poulx *tremuleux long*, lassitude; *tremuleux court*, douleur aiguë; le *regorgeant*, trop de chaud; le *petit*, trop de froid; & l'un & l'autre, obstruction au bas ventre. Le *profond*, indique des vents, ou interruption du cours des esprits; le *lent*, rhumatis-

me de poitrine ; *l'aigre*, sterilité ; le
paresseux, extinction de chaleur vi-
tale ; le *fuyant en bas*, grande obstruc-
tion ; le *mol*, sueurs spontanées, dis-
position à la phtisie ; le *foible*, épui-
sement & douleurs sourdes dans les
os ; le *long*, esprits abondans & re-
glés, le *court*, esprits défaillans ou
troublés ; le *délié comme un cheveu*,
esprits manquans ; le *changeant*, le
vuide, l'*embroüillé*, l'*éparpillé*, le *boüil-
lonant*, le *fretillant*, le *précipité*, le
capricieux, le *sec*, l'*effilé*, l'*élancé*,
l'*efflanqué*, le *picotant*, le *sautillant*,
le *trenchant*, l'*émoussé*, le *roulant*.
enfin tous les plus legers accidens d
poulx, disent quelque chose à u
Chinois qui l'observe, & qui a l'h
bitude de l'observer.

Ce tome 3. est terminé par l'H
bier Chinois, & par un traité
l'art de se procurer une vie saine
longue. Cet art éprouvé par l'
teur, n'a rien de guindé comme
lui de *Cornaro*, & se réduit à un
brieté raisonnable, qui va jusq
sobrieté de sobrieté. Car celle d
naro, étoit outrée. L'Auteur

beaucoup au régime de l'esprit, qui influë effectivement sur le corps plus qu'on ne pense. Il fait mieux; car sans être Chrêtien, ce sage Auteur commence par établir la crainte du *Tien*, son culte, & les œuvres de charité, comme le principe unique de sa santé, & de toute bonne santé. Il raconte que son pere le voyant d'une santé très-infirme, & desesperée des Medecins, raisonna de la sorte: *il ne me reste plus qu'un moyen de conserver mon fils: c'est de faire des œuvres charitables qui touchent le cœur de Tien. Dès-lors il se mit à rétablir les ponts, à réparer les chemins, à faire distribuer du ris aux pauvres, & du thé aux passans; à envoyer des vivres aux prisonniers. Ce ne fut pas inutilement: on s'apperçût que, sans user d'aucun remede, je reprenois un air de santé.*

Le 4e. tome contient une description fort curieuse & fort ample de la Tartarie. C'est un morceau tout neuf. Ce que nous avons jusques ici de cartes de la Tartarie, ne sont ni pleines ni exactes, pour les

positions ni pour les noms des lieux: or qu'est-ce qu'une carte avec de faux noms? c'est un portrait sans aucun vrai trait, c'est un guide menteur & infidéle, c'est une source continuelle d'erreurs soit qu'on voyage dans le païs qu'elle designe, soit qu'on converse avec ceux qui y ont voyagé, soit qu'on en apprenne l'histoire, ou qu'on en lise des relations. La Tartarie Chinoise comprenant tout ce qui est au midi du *fleuve d'Amour* jusqu'à la grande muraille, se divise en deux, l'orientale habitée par les *Mantcheoux*, & l'occidentale où sont les *Mongoulx* ou *Mogols*. Les Mantcheoux sont le propre domaine de l'Empereur, dont la famille y regnoit avant que de conquérir la Chine. Les Mongoulx sont ou conquis ou librement dépendans & tributaires. Ceux ci ont leurs Princes nommés *Hans* ou *Rans* qui les gouvernent sous la protection & la souveraineté de l'Empereur de la Chine qui est le grand *Han* & auquel ils font hommage. Les Mantcheou n'ont que des Gouverneurs ou Vic

rois, comme les Provinces de l'Empire.

Cette Tartarie orientale se divise en 3. grands Gouvernemens ou Provinces. Le premier est celui de *Chinyang* ou *Mougden* qui comprend tout l'ancien *Leaotong*; depuis la grande muraille au midi, jusqu'à la palissade de pieux, longs de 8. pieds qui l'environnent *Est Nord-Ouest*, sans être terrassée; & seulement avec de petits corps-de garde, d'espace en espace. *Chinyang* capitale de cette Tartarie est une assez bonne ville, qui a pour la Tartarie tous les mêmes tribunaux que Pekin pour la Chine, excepté le *Lypou*. Il y a deux ou trois autres bonnes villes; le reste est fort médiocre. La ville de *Fonghoangtching* sur les frontieres de la *Corée*, est le païs du *Phenix*, car les Chinois ont aussi nos chimeres, & le *Fonghoang* est un oiseau célebre dans la Poësie Chinoise, Tartare & Coréenne, parce qu'il est unique, & renaît de ses cendres. Le terroir du Leaotong est bon; &, au ris près qui y est rare, on y trouve tous nos fruits, grains, légumes, & pâturages.

Le second grand Gouvernement, est celui de *Kirin-ou la Hotun*, à l'orient du Leaotong, & tout-à-fait sur la mer orientale, ayant 12. degrez en latitude, & près de 20. en longitude. Au Nord il est borné par le *Saghalien* ou *fleuve d'Amour*. Il est peu habité, & n'a que 3. villes mal bâties. C'est la patrie de la famille regnante, & le territoire du *Ginseng*. Il n'y a ni ris ni froment; mais beaucoup d'un certain millet, & beaucoup d'avoine. Quoique ce païs ne soit qu'aux 43, 44. ou 45. degré, il est fort froid, ce qui les Missionnaires attribuent au nitre & qu'on peut aussi un peu attribue aux immenses forêts & aux mont gnes dont ce païs est rendu tout-à-f inhabitable, surtout vers la mer. *Saghalien* malgré son étenduë y glacé dès le mois de Septembre. Missionnaires Géographes ont dé miné au juste par eux-mêmes le mites de la Corée. L'Empereu voulut pas qu'ils pénetrassent avant dans ce Royaume tribut pour ôter tout ombrage au Ro

Le païs des *Yupi* renfermé d

Gouvernement, est misérable: nulle sorte de viande n'y est mangeable; elle a un goût horrible, même pour les Yupi qui ne sont pas trop délicats, & qui vivent pourtant communément d'esturgeon dont le goût est délicieux dans ces quartiers. Le poisson leur fournit aussi leur vêtement. C'est la riviere d'*Ouzouri* sur les bords de laquelle ils vivent & qui va au Nord-est dans le *Saghalien*, qui les nourrit si bien & les habille si mal. Les Missionnaires pousserent leurs expéditions géographiques jusqu'aux *Ketchen-ta-se* au-delà des Yupi jusqu'à l'embouchure du *Saghalien*, où ils trouverent vis-à-vis une grande isle, que l'Empereur fit reconnoître par des Mandarins qui en firent le tour, excepté au midi, sur lequel on a été obligé de s'en rapporter aux habitans & à une certaine estime géographique.

Ce qu'il y a d'essentiel ici, c'est que dès cette isle on n'a trouvé nul vestige de la domination des Moscovites, ni des beaux contes qu'on a fait jusques ici sur la terre d'*Yeço* &

ses habitans. *Kamtschatka* est bien éloignée de descendre si bas, & *Yeço* bien éloigné de monter si haut. Il est pourtant fâcheux que ces Géographes n'ayent pas reconnu par eux-mêmes toute la côte orientale de la Tartarie, surtout du côté litigieux d'*Yeço*. Les cartes Chinoises & Tartares tranchent la question, & par voye de fait separent *Yeço* du continent par le détroit de *Tessoi*. C'est le sentiment le plus vraisemblable sans difficulté; mais c'est dommage que les Missionnaires n'ayent pas pû se transporter sur les lieux, & qu'ils ayent été obligés de s'en rapporter à des *Yupis* ou même à des Mantcheoux errans, sur la nature précise de ces païs véritablement impratiquables, à d'autres qu'à ces especes de Sauvages. Cependant on voit sur la carte, bien des rivieres qui aboutissent dans la mer orientale, & dans la méridionale même de cette Tartarie orientale; on en voit fort prês du détroit de *Tessoi*; & on y en voit plusieurs qui ont des noms, entr'autres les deux plus voisines du détroit *Ernouli* au Nord, &

Tartan à l'Oueſt. Ces rivieres & ces noms ſeroient-ils fictices & arbitraires? ou n'eſt-il pas plus raiſonnable de croire que ce canton qui eſt préciſément celui qui fait face à Yeço & qui n'en eſt ſéparé que par le détroit, a été reconnu par quelqu'un, Miſſionnaire, Chinois, ou Tartare? Le livre du P. du Halde garde le ſilence là-deſſus, & nous apprend ſeulement avec affirmation, qu'il n'eſt pas queſtion d'Yeço dans le continent de la Tartarie. Nous reviendrons dans une Diſſertation à part ſur ce morceau de Géographie : il eſt très-intéreſſant.

Le troiſiéme gouvernement des Mantcheoux eſt celui de *Tsitcicar*, ville nouvelle, bâtie pour aſſurer les Frontieres, & proteger les Tartares Chinois de ces cantons contre les Moſcovites. La Tartarie Mongolle qui dépend de la Chine, a plus de 300. lieuës *Eſt-Oueſt*, & environ 200. *Nord-Sud*. A proprement parler, on appelle *Mongous* tous les Tartares Occidentaux juſqu'à la Mer Caſpienne. Ils campent ſous des

tentes, changent de demeure, vivent de leurs troupeaux, tirent de l'arc, vont à cheval, & sont grands chasseurs. Leurs terres ne sont pas de nature à être cultivées. Elles sont pleines de déserts sabloneux : Le seul *Cobi* qui tourne au Nord-Ouest de la Chine, est un désert immense. Le P. du Halde en fait connoître tous les cantons. Les Tartares *Kalkas* & les *Eluths* qui sont des plus celebres, ne sont pas oubliés. Les premiers presqu'exterminés & réduits à rien par les derniers, se sont jettés entre les bras de l'Empereur de la Chine, qui les a sauvés de cette tyrannie, en les assujettissant, pour leur bien, à sa domination.

Après la notice générale, & suffisamment détaillée de cette Tartarie, le P. du Halde, par une surabondance de doctrine, tout-à-fait à profit de cette partie de la Géographie, qui a été si peu connuë jusqu'ici, nous donne les Mémoires infiniment curieux du *P. Gerbillon* où l'on trouve bien des détails si

Tartarie Moscovite que nous ne connoissons pas beaucoup mieux que la *Chinoise*. Le P. *Gerbillon* avoit parcouru la Tartarie Chinoise plus d'une fois, & toujours en Geographe habile & exact. Tout ce qu'on a de lui porte ces deux caracteres, & *M. Danville* se louë infiniment des Mémoires de ce Missionaire. D'ailleurs le P. *Gerbillon* avoit accompagné les Plénipotentiaires Chinois au Congrès de *Niptchou*, où, de l'aveu des Moscovites comme des Chinois, il contribua beaucoup par sa prudence & sa dextérité, & par la connoissance qu'il avoit des deux Nations, à les rapprocher pour la conclusion du célébre Traité, où l'on régla les limites des deux plus vastes Etats qui soient apparemment sur la terre. Lorsque les Missionaires de la Chine annoncerent à l'Europe ce Congrès & ce Traité, les beaux Esprits Europeans ne daignerent pas même le prendre pour un Paradoxe, & s'en moquerent comme d'une fable. Mais ce n'est pas seulement par-là & en rapprochant les esprits,

que ces célébres Missionaires ont rapproché la Chine de l'Europe, puisqu'ils ont racourci l'Asie de 500. lieuës.

Le P. Gerbillon nous apprend surtout, que la Tartarie Moscovite Orientale est encore plus déserte que la Chinoise de même longitude. Le P. du Halde donne la liste des longitudes & des latitudes des principaux ponts, rivieres, montagnes, habitations modernes & anciennes de la *Tartarie Mongolle*, & ensuite la Topographie de ces pays en 12. petites Cartes. Suivent des remarques sur la langue des Mantcheoux. L'Auteur rapporte un entretien du *P. Parennin* avec le fils aîné de l'Empereur, sur la prééminence des langues Européanes & Tartares. La dispute est tout-à-fait curieuse pour les gens de Lettres; elle étoit fort inégale, au moins le P. Parennin la rapporte à son avantage, ou à l'avantage de sa Langue; & le Prince, qui paroît fort judicieux, & fort plein de sagacité, y reconnoît bien la supériorité de son adversaire qui

ſçavoit les deux Langues, au lieu que lui il ne ſçavoit que la ſienne. Ce Prince finit la diſpute en diſant, que s'il ſçavoit auſſi la langue d'Europe, il y trouveroit ſans doute dequoi repliquer : & il y a bien de l'apparence, toutes ces prétentions des Langues au déſavantage les unes des autres, étant le plus ſouvent pleines de ſophiſmes & de préjugés ; parce qu'après tout, les fonctions d'une langue ſe réduiſent à ſervir d'interprete fidele aux penſées de ceux qui la parlent., & que toutes les langues du monde s'acquittent également de cette fonction.

Le mérite d'une langue ne peut jamais venir que de ceux qui la parlent, & ſur-tout, des Auteurs qui la font ſervir à exprimer de belles & de bonnes choſes. Une langue n'a jamais que des mots ; les expreſſions ſont toujours l'ouvrage du génie, & les mots, ſur-tout les expreſſifs, viennent le plus ſouvent de la même ſource. Car pour ce qui eſt de l'ancienneté & de la prétenduë pureté d'une langue, prééminences pour

lesquelles on se passionne tous les jours, peu importe, pourvû qu'on s'entende: & pour le moins toutes nos langues d'Europe, le Grec même & le Latin, formées du mélange & de la corruption des langues primordiales, comme nous le sommes nous-mêmes du mélange de bien des Nations, le céderoient non-seulement aux langues Chinoise & Tartare, mais à la plûpart sans doute de celles des Sauvages: ce qui devroit un peu rabattre l'enflure grammaticale des puristes Grecs, Latins ou François.

Suivent les Voyages du celebre *P. Ferdinand Verbiest*, dans la Tartarie, au nombre de sept, faits la plûpart à la suite de l'Empereur de la Chine, & toujours l'Astrolabe, la Boussole ou l'Alidade & le niveau à la main. Tout ceci est infiniment curieux & plein d'instruction géographique, morale, politique, &c. On trouve ensuite des Notices, & une Carte de la Corée, avec l'Abregé de son Histoire. Tout cela est neuf. Les Cartes du Thibet, & de presque toute la

Tartarie jusqu'à la Mer Caspienne sont marquées au même coin. M. Danville est pour beaucoup dans la façon de ces dernieres Cartes, surtout pour l'espace qui est entre le Thibet & cette Mer. Enfin l'Ouvrage entier est terminé par un morceau géographique, qui va presque de pair avec les grands morceaux de même espece, dont cet ouvrage est si plein.

C'est une Carte de la Siberie & de toute la Tartarie Moscovite, depuis *Tobolsk* jusqu'au fameux *Kamstchatka*, que la nouvelle Carte du Japon confond avec *Yeço*. Cette Carte de la Tartarie Septentrionale, est du Capitaine *Beerings*, qui par ordre de la Cour de Petersbourg, alla en 1725. par terre & en droiture à Kamtschatka, reconnut ensuite par mer toute la côte Orientale jusqu'à la hauteur du 68^e^ degré de Latitude nord, & fut de retour en Moscovie en 1730. La Carte est accompagnée d'un Mémoire ou Journal de ce Voyage. Par ce Mémoire & par cette Carte, la Tartarie Moscovite est tout-à-fait détachée, & éloi-

gnée de plusieurs degrez, de la Terre d'Yeço. Mais le passage dans l'Amérique est indécis, & renvoyé toujours plus au Nord, supposé qu'il y en ait un, chose que la nouvelle Carte du Japon décide par voye de fait, c'est-à-dire, par une ligne ponctuée de la route des Moscovites, partant de l'embouchure de la Lena, doublant le Cap de *Schelingueskoi*, & descendant au Sud pour aller négocier avec les *Kamtschakdales* jusqu'en *Yeço*, & peu s'en faut jusqu'au Japon ; chose tout-à-fait merveilleuse, & toute pleine de nouvelles Découvertes, qui demandent pourtant à être bien constatées par les Relations, dont il paroît que celle dont nous parlons est la plus moderne, & en même tems la plus contradictoire. Nous discuterons ce point-là à part, dans une Dissertation que nous donnerons incessamment.

ARTICLE XC.

LETTRE DU R.P. MATHIEU Texte Dominicain, à Madam .... Religieuse du même Ordre

dans le Monastere Royal de Poissy, au sujet du lieu de la Naissance de S. Louis Roi de France ; imprimée à Paris, 1736.

L'Auteur, connu par plusieurs Dissertations sçavantes, se propose de réfuter dans cette Lettre une opinion qui vient d'éclore touchant la Naissance de S. Louis Roi de France. Jusqu'ici on avoit cru qu'il étoit né à Poissy ; aujourd'hui quelques-uns le font naître à Neuville dans le Beauvoisis. Le P. Texte entre en lice contre ces derniers, muni du témoignage des Historiens contemporains, & des anciennes Chartres. Le raisonnement vient au secours de l'autorité, & il en résulte une évidence, qui se fait sentir à tout Lecteur impartial.

D'abord il oppose aux Partisans de la nouvelle opinion la vie de saint Louis ecrite de son vivant par Guillaume de Nangis. On apprend de cet Auteur, que le saint Roi dans les lettres signées de sa main, ne se donnoit point d'autre titre que celui de

LOUIS DE POISSY : titre qu'il estimoit le plus glorieux, parce qu'il avoit été baptisé dans le Château qui portoit le même nom.

Cette preuve ne paroît pas concluante au P. de Montfaucon. Selon ce sçavant Bénédictin, * le récit de Guillaume de Nangis ne décide point que le lieu où S. Louis reçut le Baptême, ait été celui de sa naissance. Il soutient au contraire sur la foi d'une Dissertation manuscrite de M. Maillart Avocat, 1°. qu'on ne peut produire à ce sujet le témoignage d'aucun Auteur contemporain. 2° Il rapporte trois Chartres, deux de Louis XI. en 1468. & 1475. & une troisiéme d'Henry IV. en 1601. où ces deux Princes exemptent de tailles & d'impôts les habitans de Neuville, pour cette seule raison, que S. Louis étoit né dans le même lieu ; exemption dont ils avoient joui jusqu'alors.

Guillaume de Chartres se présente à point nommé au P. Texte, pour ap-

* Tom. 2. pag. 121. des Monumens de la Monarchie Françoise.

puyer sa cause contre la prétention du P. de Montfaucon. Cet Ecrivain étoit Chapelain de S. Louis pendant ses deux voyages d'outremer. Ainsi il n'atteste rien dans la vie du saint Roi recueillie par M. du Chêne,* qui ne se soit passé en quelque sorte sous ses yeux. Il dit en termes formels, que Louis IX. étoit né dans le Diocése de Chartres. *Quod de Carnotensi Diœcesi oriundus existebat.* Ce n'est donc pas à Neuville dans le Diocése de Beauvais, mais à Poissy, Ville dépendante de Chartres pour le spirituel, qu'il faut fixer le lieu de sa naissance.

Au reste il seroit ridicule de chicaner sur la signification du terme latin *Oriundus.* Il n'en présente point d'autre ici que celle qui est attachée à l'adjectif *Ortus*, ou au mot François *Natif.* On ne s'est jamais avisé, & il seroit injurieux de dire d'un Roi de France qu'il est *Originaire* d'un de ses Châteaux. On ne dira donc pas de S. Louis qu'il est *Originaire* de Poissy, sur tout lorsque le terme

* Tom. V, pag. 471.

Oriundus eft déterminé pour le lieu de la naiffance par les plus refpectables monumens.

Bernard Guidonis Dominicain, Evêque de Lodéve, né en 1260. dix ans avant la mort de S. Louis, fe joint à Guillaume de Chartres, pour dépofer contre la nouvelle opinion. On lit dans le manufcrit de cet Auteur, copié par le P. Echard,* que S. Louis vint au monde à Poiffy, *qui apud Piffiacum natus eft in mundo & facrum Baptifma fufcepit, &c.*

Le P. de Montfaucon eft forcé de fe rendre à une preuve fans replique que le P. Texte emprunte des Lettres originales de la Fondation du Monaftere Royal de Poiffy, fignées de la propre main de Philippe le Bel, fcellées de fon fceau, & datées du mois de Juillet MCCCIV. La naiffance de S. Louis à Poiffy y eft expreffément énoncée comme un fait avéré, & univerfellement reconnu. Une tradition fi conftante s'eft perpétuée d'âge en âge, & l'on en trouve des

* Tom. I. pag. VI. Script. Ord. Prædic.

vestiges jusques sur un grand paneau des anciennes vîtres de la Chapelle de saint Louis, au-dessus des Fonds Baptismaux, dans l'Eglise Collégiale de Poissy. On y lisoit dès l'année 1500 ces quatre Vers :

S. Loys fut enfant né de Poissy,
Et baptisé en la présente Eglise.
Les Fonds en sont gardés ici,
Fort honorés comme Relique exquise.

Dupleix est d'accord sur ce fait avec tous les Historiens qui l'ont précédé. Après avoir avancé comme une vérité incontestable que saint Louis naquit au Château de Poissy, il ajoute que la Reine Blanche sa mere » prenant garde après son en» fantement, qu'on ne sonnoit point » les cloches de N. D. de Poissy, pour » la considération de son repos, se » fit porter en un endroit qui retient » encore le nom de la Grange aux » Dames, &c.

»La ville de Poissy; dit André du » Chesne, * n'étoit anciennement

* P. 217. *Antiq. des Cit.*

» qu'un Château de plaisance, où les
» Reines faisoient leurs couches ;
» une Maison Royale, où les Enfans
» de France prenoient leur premiere
» nourriture » En conséquence de cet usage, les deux Freres jumeaux de S. Louis, Philippe & Jean, furent élevés à Poissy, où ils moururent en bas âge. On voit encore l'Epitaphe de ces deux Princes, dont les corps furent découverts en 1714. sous le Chœur de N. D. de Poissy. De leur naissance, de leur éducation, & de leur sépulture, il est naturel de conclure pour la naissance de S. Louis au même endroit.

A l'égard des trois Chartres d'exemption accordées aux habitans de Neuville, elles ne peuvent former un préjugé raisonnable contre le témoignage des Historiens de tous les tems, & en particulier contre les Lettres expédiées au nom de Philippe le Bel, pour la fondation du Monastere de Poissy. De plus les deux dernieres Chartres doivent être contées pour rien, puisqu'elles ont été faites sur le modéle de la premiere. Or de

celle-ci on infére ſeulement que Louis XI. uniquement attentif aux prieres des habitans de Neuville, ne ſe mit pas fort en peine d'examiner le motif de leur requête. L'énoncé même de ces Piéces ne préſente rien de fixe ſur la prétenduë naiſſance de S. Louis à Neuville. En effet elles n'accordent exemption de Tailles aux habitans du lieu, qu'*en mémoire & ſouvenir de la naiſſance de S. Louis*, ſelon l'Auteur du Supplément de Morери. Ces termes donnent ſeulement lieu de conjecturer que Robert Comte de Clermont établit à Neuville, Bourg de ſa dépendance, des fêtes & des réjouiſſances publiques, pour célébrer la naiſſance de ſaint Louis ſon pere. De quelle autorité en effet peuvent être des Chartres que les deux Rois qui les accordent, declarent n'être fondées ſur aucun titre? ..... *Ainſi qu'il nous a été affirmé*, dit Louis XI. . . . *Quoiqu'ils ne faſſent apparoir, confirmation, original, titre, ou de partie d'iceux*, ajoute Henri IV.

Quoiqu'il en ſoit, ces trois Char-

tres ne peuvent infirmer la
d'un fait aussi constaté que
la naissance de S. Louis à P
trement il faudroit anéantir
té des monumens les plus
pour accréditer au profit de
opinions arbitraires, des Pi
voques dont on découvre le
du moins l'insuffisance, à l
de la vérité qui perce
parts.

D'ailleurs les Chartres e
n'ont pas plus de force con
de Poissy, qu'une * Ordon
Louis XII. du 15 Octob
en faveur de la ville de Mo
Voici les termes de l'Ord
Notre Grand Conseil nous
montrer que N. Cousin Cha
dès le 21 *Juillet* 1444. *en*
dite Cour des Aydes audit
lier, où elle a été toujours d
tinuée, &c. C'est un Roi
prime ainsi conséquemmen
quête de cette même Cour
des contre les prétentions

* Recueil des Ordonnances
en 1621. pag. 69. & 92.

ment de Toulouse. Cependant le motif de la Requête exposé de bonne foi se trouve faux. En effet Louis XI. par son Ordonnance du 12 Octobre 1467. déclare *que ladite Cour des Aydes tenue à Toulouse sera & résidera dorénavant dans la ville de Montpellier.* Elle n'y avoit donc pas toujours été depuis 1444. sous Charles VII. jusqu'en 1513. sous Louis XII.

Baillet quoiqu'interessé à faire valoir les prérogatives de Neuville sa patrie, étoit si convaincu du peu de solidité des piéces qu'on nous oppose, qu'il n'a pû se refuser aux preuves décisives qui maintiennent la ville de Poissy dans la possession où elle est à juste titre, d'avoir donné le jour à S. Louis. C'est le jugement qu'en ont porté les plus célébres Historiens, qui n'ont eu d'autre interêt que celui de la vérité.

ARTICLE XCI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE MANILLE Capitale des Philippines

LE R.P. Pedro Murillo Velarde Jesuite employé ici à enseigner le droit Canon, a fait imprimer plusieurs ouvrages en ce genre & actuellement il travaille à deux gros tomes in-folio sur le droit écrit expliqué suivant les loix & coutumes d'Espagne. Il dédie cet ouvrage au Roi Catholique. Il fit paroître il y a quelque temps une carte Geographique des Philippines.

DANNEMARK.

DE FLENSBOURG.

Les freres Korte libraires, ont imprimé l'Histoire de la Ville de Ripen sous le titre de *Ripa Cimbrica*, par M. Pierre Terpager professeur en Theologie, in-8.

ALLEMAGNE.

De Giessen.

M. Schæpf a mis au jour une dissertation Académique sur les fiefs de Franconie qui dépendent de l'Abaye de Fulde.

De Wolfenbuttel.

M. Rodolphe Auguste Noltenius a fait imprimer un projet de Thrésor des Antiquités Germaniques *Conspectus Thesauri Antiquitatum Germanicarum suis limitibus circumscripti* brochure in-4.

De Helmstad.

M. Roth a publié en latin des recherches sur les noms que les anciens Germains donnoient aux medecins & à la medecine. Ce n'est que l'essai d'un ouvrage important dont il a formé le projet *De Medicis Germanorum Antiquitatibus.*

De Vienne en Autriche.

OBSERVATIO ECLIPSEOS Lunaris totalis & cum morâ Habita Viennæ Austriæ d 26. Mart. 1736. post merid. Telescopio 17. ped. & Nevvtoniano 5 pedum A R. P. Solanoni Soc. Jesu.

Immersio.

temp. Ver. Aſtron.		
H ′ ″		
11. 10. —	limb. Lunæ orient. pal-leſcens.	
15. —	apparens penumbra.	
19. —	Umbra manifeſta.	
	alt. Lunæ 38°. 28′. 30″. limb. ſup.	
20. 45.	Grimaldus tegitur. deinde nubes ſub luna ſtante occidentali vento.	
25. 40.	umbra ad Ariſtarchum	
27. 50.	ad Keplerum.	
29. 55	ad med. mare hum.	
34. —	ad initium copern.	
35. —	ad med. Copern.	
45. 20.	ad Platonem.	
45. 25.	ad initium Tychonis	
46. 20.	ad integr. Tychonem.	
48. —	Semidiam diſci Lunaris in umbra.	
53. —	med. mare ſeren. & Menelaus.	
53. 10.	Eudoxus.	
55. 55.	Dionyſius.	

56. 55. Initium maris nectaris.
12. 0. 25. med. maris nectaris.
1. 25. Messala,
3. 55. Taruntius.
5. 55. initium maris Crisy.
8. 55. Snellius.
9. 55. Petavius.
10. 55. Langrenus.
15. — Circiter tota immersio Lunæ cujus limbus in totali eclipsi subruber; discus autem in medio nigrescens & frequenter à nubibus obtectus.

Emersio.

temp. Ver Astron.

H. ′ ″

13. 35. 11. limbus Lunæ orientalis lucidior.
49. 45. distinguitur Grimaldus.

° ′
Alt. Lun. 33. 40.

56. 25. Grimaldus emergit.
14. 58. 45. Galileus.
2. 55. Aristarchus.
6. 10. Keplerus.
7. 55. Schikardus.
11. 55. Gassendus.

12. 40. Copern.
13. 55. Capuanus.
14. 55. Bullialdus.
19. 40. Plato.
25. — Tycho.

Semidameter Lunæ o '
conspicua in alt. 29. 40.
25. 25. med. Maris seren.
26. — Menelaus.
31. 50. Possidonius.
32. 50. Dionysius.
48. 45. Langrenus.
52. — Emersio ab umbra.
o '
Alt. 25. 50.
59. Tenuis penumbra.

' ''
Diameter apparens Lunæ 33. 48.

CULMINATIONES ECLIPSI contemporaneæ. Quadrante fixo, cujus radius est ped. 9.

Temp. Ver. p. m.		Alt. Visa.
H ' ''		o ' ''
6. 10. 16.	Sirius.	25. 25. 30.
7. 8. 9.	Procion.	47. 39. 30.

8.	51.	--	Cor. hydræ.	34.	15.	30.
11.	52.	8.	3tia Corvi.	26.	45.	--
	56.	19.	limbus Lunæ occidentalis.			
	57,	40.	Sectio umbræ & limbi Lunæ infer..			
	58.	36.	Sectio umbræ & limbi Lunæ superioris in altitudine communi.	38.	54.	--
12.	4.	10.	Sub strophiolo ♍	41.	48.	--
	47.	3.	Spica ♍	32.	1.	40.
13.	39.	20,	Arcturus.	62.	21.	--
18.	2.	55.	Lucida Lyræ.	80.	21.	--

De Geneve.

Les freres de Tournes ont publié une nouvelle Edition des ouvrages de Thomas Sydenham en 2. volumes in-4. Le premier Tome comprend les divers Traités de ce Médecin Anglois, *Methodus curandi Febres propriis observationibus superstructa &c... Observationes Medicæ circa morborum acutorum historiam & curationem .... Epistolæ responsoriæ duæ ; prima de morbis epidemicis ab anno 1675. ad annum* 1680. *Secunda, de luis ve-*

nerea historiâ & curatione ... Dissertatio epistolaris ad Guillelmum Cole M. D. de observationibus nuperis circa curationem variolarum confluentium, necnon de affectione Histericâ.... Tractatus de Podagrâ & Hydrope ... Schedula monitoria de nova febris ingressu. La Table des matiéres qui est dans la derniere Edition de Leyde terminera ce premier Volume. Le second renfermera les Constitutions Epidemiques d'Allemagne & d'Italie, postérieures à celles dont on a déja grossi l'ouvrage que nous annonçons. L'Auteur Anglois est un des premiers d'entre les Médecins modernes qui ait employé les remedes rafraîchissans contre la petite vérole.

Les mêmes Libraires ont réimprimé en 4. volumes *in folio* les œuvres de Médecine du célébre Médecin Ettmuller. Le public est redevable de cette nouvelle Edition à M. Manget Médecin du Roi de Prusse. La préface, les notes, les observations de pratique, les corrections, &c. qui sont de la façon de l'Editeur, ajoutent un nouveau relief à cet important ouvrage.

ITALIE.

De Florence.

MM. Tartini & Franchi continuent de travailler ſans relâche à la nouvelle Edition des ouvrages de Meurſius, que nous avons annoncée dans les Mémoires de Juin 1736. Pour engager les perſonnes de Lettres à les ſeconder dans l'exécution de cette grande entrepriſe, ils ont publié trois liſtes des écrits de cet Auteur; la premiere renferme ceux qu'ils ont actuellement entre les mains; la ſeconde & la troiſiéme indiquent les ouvrages qu'ils n'ont encore pû recouvrer & dont ils demandent la communication, avec promeſſe d'une reconnoiſſance entiere de leur part.

Opera Jo. Meursii, *quæ jam à nobis comparata ſunt.*

De Fortuna Athenarum.
Athenæ Atticæ.
De populis Atticæ, cum Paralipomen.
Cecropia.
Ceramicus Geminus.
Piræeus.
Regnum *Atticum.*

De Archontibus Athenienſibu
Theſeus.
Piſiſtratus.
Themis Attica, ſeu de Legibus
Solon.
Areopagus.
Eleuſinia.
Panathenæa.
Bibliotheca Attica, ſive de a
Atticis Scriptoribus.
Aeſchilus, Sophocles, Euripid
de eorum Tragœdiis.
Atticæ Lectiones.
De Regno Laconico.
Miſcellanea Laconica.
Creta, Rhodus, & Cyprus.
Græcia feriata.
Græcia ludibunda.
Bibliotheca Græca.
Denarius Pythagoricus.
Theophraſtus, ſive de illius Li
injuria temporum intercid
Lectiones Theophraſteæ.
Gloſſarium Græco-barbarum
De Luxu Romanorum.
Dionyſius, ſive de Auctorib
nominis.
De Gloria.

Orchestra, sive de Saltationibu veterum.
De Puerperio.
De Funere.
Exercitationum criticarum partes duæ.
Mantissa, seu Observationes criticæ.
Auctarium Philologicum.
Historia Danica.
Aelnothus Monachus de vita & passione S. Canuti Regis Daniæ, & Anonimus de passione S. Caroli ejus filii.
Historia rerum Belgicarum.
Athenæ Batavæ.
Gulielmus Auriacus.
Ferdinandus Albanus.
Eusebii, Polychronii, & Pselli expositiones in Cantica Canticorum.
Theodorus Metochita.
Procopius Gazæus in libros Regum, & Paralip.
Bessarionis Card. Epistola.
Heraclides Ponticus.
Aristoxenus, Nicomachus, & Alypi
Theocritus.
Lycophron.
Antigoni Carystii, historiarum C lectanea.

ii

tius

Phlegontis Tralliani Opuſcula.
Helladii Chreſtomathia.
Apollonii Dyſcoli Hiſtoria commentitia.
Heſychius Mileſius.
Leonis Imperatoris Tactica.
Conſtantini Porphyrogennetæ opera.
Conſtantini Manaſſis Annales.
Georgius Codinus.
Cato de re ruſtica.
Phædri Fabulæ.
Criticus Arnobianus.
Macrobius.
Chalcidius.

Opera Jo. MEURSII *edita, quæ nondum à nobis inveniri potuerunt.*

Poëmata varia, 8. Lugd. Bat. 1602.
Panegyricus Jacobo I. Regi Britanniæ in auſpiciis Regni. Lugd. Bat. 1603.
Meditationes Chriſtianæ in Pſalmos 116. & 119. 8. Heidelb. 1604.
Apuleii Apologia, cum notis brevioribus. Ibid. 1607.
Herodis Inſcriptio Græca totidem verſibus expreſſa. 4.
Philoſtrati Epiſtolæ, cum diſſertatione. 4. Lugd. Bat. 1616.
Theophylacti Bulgariæ Archiep. Epiſ-

tolæ, Græce cum notis. 4. Amst. 1617.

Variorum divinorum Liber, sive Orationes Patrum numquam editæ, cum notis. 4. Amst. 1619. 1621. nempe,

Cyrilli Alexandrini in Transfigurationem Domini Oratio.

Anastasii Antiocheni in Adnuntiationem B.M.V. Sermones II.

Andreæ Cretensis in vitam humanam, & defunctos Oratio.

Methodii de lib. arbit. Sermo.

Timothei Presbyteri de iis, qui ad Ecclesiam accedunt, Oratio.

Ejusdem (seu potius S. Maximi) de duabus Christi naturis, Sermo.

Hilationis Monachi de Eucharistico Pane Oratio, Græc. & Lat.

Porphyrii Philosophi omnia cum notis, 4. Lugd. Bat. 1620.

Opera Jo. Meursii ἀνέκδοτα *quorum notitia ad nos pervenit, ea autem reperiri huc usque non potuerunt.*

In Parthenii Erotica Notæ.

Glossarium Latino barbarum.

Animadversiones in Harpocrationis

Lexicon X. Rhetorum.

Notæ in Astrampsychi Oneirocriticon.

Induciarum belli Belgici Historia.

Athenæi Mechanica, Græcè, cum notis.

Apollodori Poliorcetica, Græcè, cum notis.

Julii Africani Cesti, Græcè, cum notis.

Meletius de natura hominis, Gr-lat.

Menander Rhetor de Divisione causarum in genere demonstrativo, Gr lat. cum notis.

Familiæ Atticæ.

Dionysia, sive de Bacchi apud Athenienses Festo.

D'AVIGNON.

Observations Théologiques, Historiques, critiques, &c. sur l'Histoire Ecclesiastique de feu M. l'Abbé Fleury, avec des Dissertations, Analises des Peres, & autres Piéces détachées.

Le dessein de l'Auteur n'est pas proprement de critiquer M. Fleury, dont il respecte le mérite & la memoire, mais de communiquer, au

ſujet de cette Hiſtoire Eccléſiaſtique, les Remarques qu'il a faites pour ſon inſtruction, dans M. Fleury lui-même & dans les ſources : elles ne s'accordent pas toujours, il eſt vrai, avec les ſentimens de ce célébre Ecrivain ; mais outre que les grands Auteurs ne prétendent pas ſe donner comme infaillibles, ce titre d'*Obſervations critiques*, n'engage pas à contredire ſans ceſſe. Les perſonnes de lettres ſçavent quelle en eſt la force ; & le ſçavant P. Pagi a donné à ſon grand Ouvrage ſur Baronius le nom de *Critique*, quoiqu'il s'accorde en pluſieurs articles avec cet illuſtre Annaliſte.

Pour ce qui eſt du Dogme, quoiqu'on en touche preſque tous les points, on s'attache principalement aux matieres qui ſont aujourd'hui les plus débattuës. Pour la Diſcipline, on fait remarquer & la conformité & les differences de celle de nos jours avec celle des premiers ſiécles ; & dans ce Parallele, on louë l'ancienne, ſans blâmer la moderne.

On tâche d'éclaircir pluſieurs

points de controverse critique, qui sont aujourd'hui célébres; on en traite aussi d'autres, & en grand nombre, qui pour être moins célébres, n'en sont pas moins importans. Il y a aussi plusieurs questions curieuses, quoique moins intéressantes, qu'on prend soin de résoudre & d'expliquer. On donne pour certain ce qu'on croit certain, & pour vrai-semblable ce qu'on croit vrai-semblable. On dit bien des choses par occasion, qui n'ont pas du rapport avec M. Fleury, mais dont la connoissance paroît ou utile ou curieuse. Dans les questions les plus difficiles, l'Auteur s'est contenté lui même, & il espere de contenter ses Lecteurs. Telle est à peu près la matiere de l'Ouvrage.

A l'égard de la forme, on a suivi pied à pied M. Fleury, en quoi, sans parler de plusieurs autres modéles anciens & nouveaux, on a imité saint Augustin contre Fauste le Manichéen & contre d'autres Adversaires, & l'on se fait gloire d'être en tout fidéle Disciple d'un si grand Maître.

Les Piéces détachées, aussi bien que les Observations, ont leur liaison avec l'Ouvrage de M. Fleury, quand ce ne seroit qu'en suppléant à ce qu'il a omis. Il falloit, par exemple, donner l'analise ou plusieurs extraits raisonnés, d'un des plus fameux Ouvrages de saint Augustin, qui est le Livre de l'Esprit & de la Lettre: Ouvrage sur lequel M. Fleury ne dit presque rien, tandis qu'il s'étend beaucoup sur d'autres moins considerables.

Chaque Souscription de deux Volumes sera de huit livres; le premier Volume se distribuera dans le mois d'Août prochain, & le second au premier Janvier 1737, & la seconde Souscription sera ouverte. Il faudra s'adresser à Paris, chez Delaulne, la veuve Pissot, Pierre Simon, & Vincent.

Les personnes qui n'auront pas souscrit, & voudront avoir cet Ouvrage, payeront six livres de chaque Volume en blanc: il y aura huit Volumes in-quarto.

TABLE DES ARTICLES
du Mois d'Août 1736.

ART. LXXXIII. TEatro del Signor Marchese Scipione Maffei, &c. Page 1734.

ART. LXXXIV. *Pictura Carmen*, c'est-à-dire, Poëme sur la Peinture. 1762.

ART. LXXXV. Histoire d'Angleterre, Tome 13. 1772.

ART. LXXXVI. Dissertations du P. E. Souciet, &c. Tome II. contenant, 1°. l'Histoire Chronologique de Pithodoris Reine du Pont; de Polemon I. & de Polemon II. 2°. L'Histoire Chronologique des Rois du Bosphore. 1809.

ART. LXXXVII. Voyages faits principalement en Asie, dans les XII. XIII. XIV. & XV. siécles, &c. 1820.

ART LXXXVIII. L'Ordre de l'Eglise, ou la Primauté & la Subordination Ecclésiastique 1850.

ART LXXXIX. Description Géographique, Historique, Politique & Physique de l'Empire de la Chine, & de la Tartarie Chinoise, &c. 1859.

ART. XC. Lettre du P. Texte, &c. au sujet du lieu de la naissance de S. Louis Roi de France. 1895.

ART. XCI. Nouvelles Littéraires. 1904.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise.

LEROUGE.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1736.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Septembre 1736.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Septembre 1736.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois, en blanc, & brochés 16 ſ.

Années.

1701.	9.	vol.	1719.	12.	v.
1702.	12.	v.	1720.	5.	v.
1703.	12.	v.	1721.	12.	v.
1704.	13.	v.	1722.	12.	v.
1705.	12.	v.	1723.	12.	v.
1706.	12.	v.	1724.	12.	v.
1707.	12.	v.	1725.	12.	v.
1708.	12.	v.	1726.	13.	v.
1709.	12.	v.	1727.	12.	v.
1710.	12.	v.	1728.	12.	v.
1711.	12.	v.	1729.	12.	v.
1712.	12.	v.	1730.	12.	v.
1713.	12.	v.	1731.	12.	v.
1714.	12.	v.	1732.	12.	v.
1715.	12.	v.	1733.	12.	v.
1716.	12.	v.	1734.	12.	v.
1717.	12.	v.	1735.	14.	v.
1718.	12	v	1736.	11.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts

Septembre 1736.

ARTICLE XCII.

LEÇONS DE PHYSIQUE, contenant les Elemens de la Physique, déterminées par les seules loix des Méchaniques, expliquées au Collége Royal de France, par Joseph Privat de Molieres, Professeur Royal en Philosophie, de l'Académie des Sciences, & Membre de la Société Royale de Londres. Tome second. A Paris, chez la Veuve Brocas, rue S. Jacques, au

raison paroît le favoriser. Nous ne disons pas qu'on puisse tirer de là des conséquences qui interessent le systeme de M. de Molieres, & nous tombons d'accord que le seul Mechanisme, tel qu'il l'explique, peut fournir la cause complette de la pésanteur, & c'est tout ce qu'il s'étoit proposé de démontrer. Nous ajoutons seulement qu'en acceptant un excellent systême en Physicien, l'on peut être tenté de douter comme homme, & qu'il arrive en effet que l'homme n'est pas toujours d'accord avec le Physicien, non plus que l'instinct avec le raisonnement. La Géometrie a beau s'unir à la Physique pour lui donner ce bel ordre, cette précision & cette justesse que nous y admirons, sur tout dans les Traités de M. de Molieres, il n'en est pas moins certain que si l'une dissipe les ombres de l'autre, il en reste assez, du moins dans les suppositions, pour justifier les doutes de ceux qui forcés de ceder à l'évidence de la Géometrie pure, ne se trouvent pas également réduits à suivre un systeme plûtôt qu'un

autre, quoique la Géométrie soit appliquée à tous les deux. Tels sont les systemes de Descartes & de Newton. Il y a toutefois lieu d'esperer que M. de Molieres atteindra son but, qui est de réunir tous les esprits au sujet des principes de la Physique, puisqu'en perfectionnant le Cartesianisme, & en développant le Newtonisme, il fait voir que leurs principaux dogmes sont réellement liés les uns aux autres, & qu'ils arrivent au même point par des routes très-opposées en apparence.

Venons au détail du second Volume dont il s'agit uniquement dans cet extrait, Ce Livre contient six Articles en quatre Leçons. Sçavoir, la description & l'explication méchanique des trois élémens, de la matiere étherée, de l'air, de l'eau, de l'huile, du feu, de la chaleur de la lumiere, des couleurs, du sel, & de leurs principales propriétés.

Premier Article: *Des Elémens de l'Ether, ou de la Matiere subtile.* L'Auteur après avoir montré l'erreur de ceux qui rejettant les systemes gé-

néraux, prétendent ſimplifier la Phyſique, en ſe bornant aux ſeuls expériences, ſans ſonger qu'ils multiplient les cauſes à proportion des effets qu'ils conſiderent, ramene d'abord toute la matiere au ſyſteme général des petits tourbillons, pour en former les grands; de maniere que tout l'univers ſe trouve rempli de petits tourbillons contenus les uns dans les autres, & capables de former deux milieux élaſtiques, compoſés l'un des parties du ſecond élément, réduites en autant de tourbillons; l'autre des parties du premier élément, transformées de la même façon; l'un & l'autre toujours mêlés enſemble. Par ce moyen la dureté ceſſe d'être un principe, & le reſſort auſſi bien que la peſanteur & la continuité du mouvement, d'être des myſteres. Quant aux parties dont les corps ſenſibles ſont formés, c'eſt-à-dire, celles du troiſiéme élément, elles deviennent entre les mains de l'Auteur auſſi régulieres dans leur mouvement & leur figure, que celle du premier & du ſecond

élément. Elles sont » une produc-
» tion exquise de l'action de ces deux
» élémens. « Voici de quelle maniere : En vertu du sassement perpétuel des parties des petits tourbillons, il est naturel de penser que plusieurs d'elles se soient détachées, & par la perte de leur mouvement circulaire se soient arrêtées jusqu'à composer des molécules pésantes, des corps rares & spongieux, des croutes capables d'environner l'astre d'un grand tourbillon. Le tourbillon affoibli dans son mouvement total aura été miné par ses voisins, enveloppé par un d'eux, contraint de circuler dans sa matiere, & de n'être plus qu'un tourbillon subalterne, portant à son centre une planette ou un globe pésant.

Il est facile de concevoir » que
» ce qui est arrivé aux grands tour-
» billons des planettes, a dû se pro-
» duire en même-tems dans la plû-
» part des petits tourbillons, dont
» ces grands tourbillons sont com-
» posés; c'est-à-dire, que de petits
» globes pesans ont dû en même-

» tems se former à leur centre par
» les mêmes voyes. « Voilà donc
tout l'univers chargé de tourbillons
emboités les uns dans les autres presqu'à l'infini, & tous pesans. Car
ayant chacun un globule à leur centre, ils participent eux-mêmes de la
pesanteur du globule, & tendent naturellement de la superficie au centre du tourbillon qui les contient.
Avec cela ces tourbillons pesans ont
plus de force à vîtesse égale que ceux
qui ne le sont pas, & conséquemment, faisant équilibre avec les tourbillons ordinaires, ils sont plus grands
qu'eux. Les globules dont nous venons de parler doivent être considérés comme de petits corps durs. C'est
au sujet de cette proposition que
M. de Molieres fait voir la cause de
la *dureté premiere.* » Descartes, dit-
» il, l'attribuoit au repos & au sim-
» ple contact immédiat des parties;
» mais quoique ces conditions soient
» peut-être nécessaires à la production
» de cet effet, il ne paroît pas néan-
» moins qu'elles en constituent l'es-
» sense, puisque l'expérience nous

„ apprend qu'un petit corps qui en
„ choque un grand, l'ébranle; ce que
„ Descartes ne vouloit pas, pour avoir
„ lieu de soutenir sa prétention. On
„ comprenoit bien que de petits
„ corps durs étant comprimés par
„ un fluide environnant, pouvoient
„ former un tout dur, comme nous
„ l'avons expliqué : mais c'étoit là
„ supposer la dureté dans les parties,
„ ce n'étoit expliquer que la dureté
„ seconde. On n'étoit pas parvenu
„ encore à la cause de la dureté pre-
„ miere : nous venons de la décou-
„ vrir dans le mouvement circulaire ;
„ ce qui est une preuve sensible que
„ nous tenons le bon chemin. “ Voi-
ci cette cause. „ L'on comprendra
„ que les globules renfermés dans
„ nos petits tourbillons seront des
„ corps extrêmement durs, si l'on
„ considere que l'effort que font les
„ parties du tourbillon de la terre,
„ pour comprimer au centre les par-
„ ties dont elle est formée, n'est que
„ comme un infiniment petit, par
„ rapport à celui que font les points
„ des petits tourbillons pour com-

„ primer les parties du petit globe „ qu'ils ont à leurs centres. Car ces „ efforts sont entr'eux en raison in„ verse des quarrés du rayon de „ la terre, & du rayon du petit „ globe.

Au reste ces petits globes se varient en grandeur, en densité, en dureté : & cette varieté dépend de la distance de leurs tourbillons au centre commun ; d'où l'Auteur tire & explique une conséquence, que l'atmosphere d'une planette est composée de petits tourbillons du troisiéme élement, formés par ceux du second, qui le sont eux-mêmes de ceux du premier, dont les points seront encore des tourbillons ; de sorte que la subdivision n'aura d'autres bornes que celles que prescrit l'inutilité de la porter plus loin : & c'est cette subdivision que M. de Molieres ajoute au systême du P. Malebranche. Il démontre & rend sensible par la comparaison d'un bassin rempli d'eau tourbillonnée dans toutes ses parties par un grand nombre de bâtons, il rend, dis-je, sensible cette proposi-

tion, que » les trois élemens peuvent
» former trois milieux differens qui
» rempliront chacun le même espace
» sans se confondre ni se nuire dans
» aucune de leurs fonctions ; & dont
» l'élasticité du premier sera incom-
» parablement plus forte que celle
» du second, & l'élasticité du second
» plus forte que celle du troisiéme. »

Si vous étudiez ce que l'on démontre ensuite sur les changemens des tourbillons du premier élement en d'autres du second, & de ceux-ci en d'autres du troisiéme ; vous expliquerez par ce principe méchanique les phénomenes les plus exquis de la Chimie. Si vous concevez encore la dégradation des tourbillons du troisiéme élement qui vont toujours en diminuant à mesure qu'ils s'éloignent d'une planette, & se mettent enfin en équilibre avec ceux du second élement ; si vous comprenez que les premiers ne doivent pas circuler si promptement autour de la terre que les petits tourbillons du second élement le feroient, vous trouverez la solution d'une très-grande

difficulté, qui est celle de concilier dans l'hypothese des tourbillons la lenteur du mouvement des planettes autour de leur axe avec les loix de l'équilibre ; & vous conclurez que » l'équilibre auquel les couches sphé-» riques d'un tourbillon doivent né-» cessairement arriver, sera cause » que les couches sphériques com-» posées des petits tourbillons du » troisiéme élement, voisines de la » superficie de la terre, & par con-» séquent la terre, employeront » beaucoup plus de tems à faire » leurs révolutions, sçavoir 24. heu-» res ou 48. demi-heures, au lieu » qu'elles n'y auroient employé » qu'environ trois demi-heures, si » les tourbillons de l'Ether avoient » circulé tout simplement autour du » centre de la terre, & n'avoient pas » en même tems circulé autour des » petits globules du troisiéme éle-» ment : vous trouverez aussi que le » dérangement survenu dans les » couches des tourbillons des pla-» nettes à l'égard de la régle de Ke-» pler, ne doit avoir causé aucun

» changement dans la loi de la pe-
» santeur, qui croît & qui décroît
» également en raison inverse du
» quarré de la distance. »

Il est fâcheux que nous ne puissions en quelque sorte qu'indiquer les 15. propositions dont l'enchaînement forme toute cette doctrine. Elle est d'autant plus belle qu'on y voit les tourbillons petits & grands, legers ou pesans & indefinis dans leur nombre, naître les uns des autres, se balancer mutuellement, se mêler sans se confondre, pour former par leur équilibre, par leur concours, & par le seul mouvement circulaire, le ressort simple & universel qui dévoile à notre esprit la magnificence & la grandeur de la scêne qu'étale à nos yeux la nature. C'est ce que nous verrons dans les articles suivans, & dans les volumes qu'on nous promet.

Second article : *de l'Air*. M. de M... commence par détruire avant que de bâtir. L'expérience qui nous apprend les qualités de l'air, sa transparence, sa fluidité, sa pesanteur, sa

porosité, son ressort, sa capacité de se dilater ou de se comprimer extrêmement, & de se charger de parties heterogenes, cette expérience sert à l'Auteur, pour faire toucher au doigt & à l'œil que l'air des Cartésiens formé de parties branchues ou de lames contournées en limaçon, est une chimere insoutenable. Sur quoi il est bon de remarquer une grande difference entre les suppositions des Géometres & celles des purs Physiciens. Les premiers pour ne pas trop embrasser de difficultés à la fois; font des hypotheses qu'ils abandonnent après être parvenus à la démonstration. Les seconds réalisent quelquefois ces suppositions qui n'ont servi que d'échafaudage, si l'on peut s'exprimer de la sorte. Ainsi suppose-t-on du vuide dans les vesicules de l'air pour expliquer sa dilatation; mais, le calcul fait, on laisse là ce vuide chimérique. M. de M... cite même à ce sujet un passage remarquable de M. Newton (Principes p. 5.) *je me sers*, dit il, *indifferemment des termes d'attraction, d'impulsion ou de*

pente au centre, ne considérant ces forces que comme Mathématicien, non comme Physicien. C'est pourquoi le Lecteur doit se garder de croire que par ces expressions, j'entende définir une action ou cause, ou raison Physique, ni attribuer aux centres (vrais points Mathématiques) des forces physiques & reelles, lorsque je dis que les centres ont de l'attraction ou des forces.

Revenons à l'air. Qu'est il si on le considere dans son état naturel ? ne fixera-t-on sa nature que sur la seule inspection des proprietés, comme on l'a voulu faire jusqu'à présent ? il faudra donc former une supposition nouvelle. Il en faudra faire autant pour l'eau, l'huile, le feu, &c. il en résultera une fourmilliere d'hypotheses, qui outre leur multiplicité contraire au bon sens, auront encore le vice de la contradiction. Pour ôter à la Physique cet inconvénient qui la gâte, M. de M... ici & ailleurs tire tout du principe qu'il a établi & développé. Il a fait voir la formation nécessaire des petits tourbillons à globules pesans qui environnent

la terre. Si leur amas possede toutes les proprietés de l'air, il sera l'air. Or cela est ainsi. Car 1°. pour la fluidité, il démontre bien que tout fluide ne sçauroit être autre chose qu'un milieu composé de petits tourbillons mûs en équilibre, & réciproquement. 2°. La pesanteur de l'air suit de la pesanteur des petits globes, & par conséquent de leurs tourbillons. 3°. Sa lubricité résulte de leur équilibre qui peut être aisément rompu, vû leur contact en un seul point, & l'égalité de leurs forces centrifuges; une mouche pourra donc se mouvoir librement dans l'air. 4°. Sa transparence & sa porosité sont des effets nécessaires des tourbillons du second élement qui composent ceux de l'air. 5°. Son ressort n'est pas douteux par la même raison qui fait voir en même tems que l'élasticité de l'Ether est beaucoup plus grande que celle de l'air dont nous parlons; de sorte que la vitesse de la lumiere est environ 600 mille fois plus grande que celle du son en tems égal, selon l'expérien-

ce de M. Huygens. 6°. La grande & prompte dilatation ou compression de l'air que l'expérience d'une vessie de carpe mise dans le vuide rend si sensible, est encore une conséquence du principe posé. 7°. Enfin il en est de même de l'expérience qui frappe nos yeux au moyen d'un raïon de lumiere. Nous voyons qu'un nombre innombrable de petits corps differemment colorés pirouettent dans tous les sens : expérience inexplicable, si l'air n'est qu'un amas de branches entrelassées ou de lames tournées en limaçon ; mais aisée à développer, en supposant que l'air est un amas de petits tourbillons du troisiéme élement. Donc tout concourt à montrer qu'il ne sçauroit être autre chose que cela.

Pour surcroît de preuves sur cette nouvelle structure de l'air, M. de M... allegue le Barometre, & commence par détromper les Physiciens qui veulent que la suspension du vif-argent soit la mesure du poids de l'air. C'est une mesure exacte de l'élasticité, non du poids. Il ne faut

pour s'en convaincre qu'éprouver le barometre dans la machine de Boile. L'air dilaté par la pompe n'a nulle communication avec l'air extérieur & soutient néanmoins des degrés de vif-argent proportionnés à sa dilatation plus ou moins grande. Son ressort est donc mesuré, non sa pesanteur: & la connoissance de celle-ci qui n'excede pas la 850e partie du poids de l'eau, nous est bien moins importante, que la connoissance de l'élasticité de l'air qui nous environne immédiatement, & que nous respirons: l'air est élastique quand le barometre monte, & moins lorsqu'il descend. Mais ce ressort de l'air ne dépendant point uniquement de son poids, puisque l'élasticité peut être augmentée par la chaleur; & diminuée par le poids, (l'on entend celui des corps heterogenes) il s'ensuit que » si nous » prenons le barometre pour la me- » sure du poids de l'air, il nous in- » duira à porter un faux jugement » qui est que l'air est plus leger, » lorsqu'il sera en effet plus pesant, » & plus pesant lorsqu'il sera en ef-

» fet plus leger. » En effet embarassez l'air de vapeurs, il pesera plus : mais cet embaras ralentissant le jeu des tourbillons, l'air deviendra moins élastique, & le barometre baissera, malgré cette augmentation de poids.

Vérifions la structure de ces tourbillons aëriens par l'expérience. 1°. Dans un tems humide & pluvieux l'air est plus chargé (quoiqu'en disent les Physiciens) aussi est-il moins élastique & le barometre baisse. 2°. Dans un tems sec & serain le barometre monte au plus haut dégré. Aussi l'air est-il plus élastique, & d'autant plus qu'il est plus chaud & moins pesant. Ceux qui sont de sentiment contraire diront-ils que le soleil l'a rempli d'un plus grand nombre de vapeurs & d'exhalaisons attirées de la terre ? M. de M... leur répondra » que ces molecules pesantes » étant montées bien haut, elles se » sont dispersées dans un très-grand » volume d'air; de sorte que chaque » molecule d'air n'en contenant » qu'un très-petit nombre, elles ne » diminuent presque rien de l'élas-

» ticité que la chaleur leur procure.
» Car quoique le soleil s'étant reti-
» ré, l'eau qui étoit montée dans
» l'air tombe en rosée, & que l'air
» en soit déchargé, le barometre ne
» laisse pas de demeurer élevé com-
» me auparavant ; à cause que ces
» goutes d'eau qui en tombant de
» bien haut fendent l'air inférieur,
» n'y séjournant pas, ne le moüillent
» pas, ne sont pas contenuës dans
» les pores de l'air, & ne diminuent
» pas par conséquent son ressort, ou
» n'empêchent pas que les molecu-
» les dont les petits tourbillons de
» l'air sont formés, ne circulent
» avec toute la vitesse qui leur con-
» vient. » C'est aux Physiciens de voir ce qu'ils peuvent repliquer à ceci. 5°. Dans le systême de M. de M.... la régle dont les Astronomes de l'Académie se sont servis pour mesurer la hauteur des montagnes par le barometre, subsiste toujours, non pas précisément parce que l'air est plus pesant au bord de la mer que sur les montagnes, mais parce que son élasticité est d'autant plus grande

grande qu'il eſt plus près du centre de la terre. Il ajoute qu'il ne faut pas aiſément ſe perſuader que l'atmoſphere ne s'étende qu'à une diſtance meſurable ; il l'étend fort au-delà avec M. de Mairan ; & il ne fixe cette étenduë qu'au point où les tourbillons de l'air ſont tellement diminués qu'ils font équilibre avec ceux de l'Ether, qui vont au contraire toujours en augmentant. 4°. L'on a obſervé que le barometre s'éleve moins haut & varie moins ſous la zone torride que dans nos régions. C'eſt que la chaleur étant plus grande, les tourbillons aëriens ſont plus enflés, par conſéquent plus chargés de matieres heterogenes, donc plus peſans & moins élaſtiques. Donc il ne faut point attribuer cet effet à une ſuppoſition imaginaire, ſçavoir que la colomne de l'atmoſphere eſt plus courte ſous l'équateur. De plus la chaleur étant égale produit moins de varieté dans les hauteurs du barometre. L'on a obſervé encore que les variations promptes & ſubites de ces hauteurs arrivent preſqu'en mê-

me tems dans un grand païs tel que l'Europe entiere. M. de M... est le premier qui donne l'explication vraisemblable de ce phénomene ; & il la tire de ses principes. C'est que le ressort de l'air tel que nous l'avons exposé, est nécessairement très-prompt, & l'équilibre des tourbillons très-aisément rétabli par la vitesse inconcevable avec laquelle l'augmentation de force centrifuge se communique par-tout également.

Il nous reste dans cette seconde Leçon deux propositions qui ont leur mérite. 1°. La force de l'éther ou de la matiere est démontrée incomparablement plus grande que celle de l'air. Car les marbres polis ou le fer attaché à l'aiman adherent aussi fortement dans le vuide que dans l'air : & comme l'air n'est pour rien dans cet effet, il est donc visible que sa cause est la matiere subtile qui passe librement par les pores du récipient. Elle a donc la force de comprimer. Bien plus, cette force de l'éther est superieur à celle de l'air grossier. Il ne faut qu'alléguer l'expérience de

MM. Huygens & Mariotte. Le mercure bien purgé d'air étant mis dans un tuyau de 72. pouces, & plongé dans un vase rempli du même vif-argent, ne descend point. Pourquoi? est-ce à cause de sa viscosité & de son adhérence aux parois du tube? Raison commune & frivole, faute d'une meilleure que voici. Une secousse assez rude fait descendre le vif-argent à la hauteur de 28. pouces. Mais pourquoi à 28. pouces plûtôt qu'à 60. ou 50. si la viscosité est la cause de sa suspension précédente à 72. pouces? D'où vient qu'il ne tombe pas entierement? Cette adhérance cessant en un seul point, cesse par tout. Ce n'est donc pas elle qui soutient ce poids énorme de vif-argent. Mais qu'arrive-t-il quand il est purgé d'air? Ses pores sont si serrés, que l'éther même ne peut y pénétrer. D'ailleurs il bouche les issuës des pores du verre. Donc l'éther extérieur contribuë avec l'air grossier à soutenir la colonne de vif argent à la hauteur de 72. pouces. Que si par une secousse vous détachez quelque par-

celle de vif-argent appliquée au tuyau, l'éther entrant alors dans le verre, se met en équilibre avec l'éther extérieur; de sorte que l'air seul du dehors faisant son office, le mercure descend à 28. pouces à l'ordinaire. Il est donc constant que l'élasticité & la force comprimante de la matiere subtile surpassent infiniment celle de l'air. 2°. Le retardement de la pendule sous l'équateur n'est pas une conséquence nécessaire que la terre soit un sphéroïde applatti du côté des poles. Le fait est que les vibrations d'un pendule quel qu'il soit, sont de plus longue durée sous l'équateur que dans nos climats; de façon qu'on est obligé d'accourcir de deux ou trois lignes le balancier des pendules pour réduire leur mouvement à la mesure des secondes; d'où M. Newton a conclu que vû cet effet la pésanteur étant moindre sur l'équateur terrestre que sur les paralleles, il devoit être plus éloigné qu'eux du centre de la terre qui devient par là un sphéroïde applatti vers les poles, au lieu qu'à s'en rap-

porter aux mesures actuelles de M. Cassini, & à celles que nous aurons dans la suite sur les observations des Mathématiciens envoyés vers l'équateur & le Nord, la terre est plus vraisemblablement un-spéroïde allongé du côté des poles. En effet la raison de M. Newton ne prouve rien en cette matiere si le moins de pésanteur qu'on éprouve sous l'équateur peut provenir d'une cause plus vraisemblable. Or cette cause se trouve aisément dans le systeme de M. de M. . . . . . puisqu'il a montré (comme nous l'avons dit) que l'élasticité de l'air est moindre sous la zone torride & sous l'équateur, d'où résulte la diminution du poids dans ce climat, indépendamment de la figure de la terre, soit sphérique, soit ovale. » On voit par là (con„ clut notre Academicien) que rien „ n'échappe aux principes posés ; „ que les effets qui paroissent les „ plus difficiles à expliquer, vien„ nent comme d'eux-mêmes, & sans „ qu'on y ait pensé en les établissant, „ s'arranger sous ces principes, sans

„ y causer aucun trouble. «

Troisiéme Article: *De l'Eau, de l'Huile, du Feu, &c.* Cet Article est traité avec la même méthode que le précédent. On y expose d'abord ce que l'expérience nous apprend des propriétés de l'eau. L'on renverse sans réplique les principes cartésiens sur la nature de l'eau. Elle n'est plus un milieu composé de petites anguilles très-souples, ni de globules durs. Elle est compressible, mais presqu'imperceptiblement en comparaison de l'air qui se réduit à la 520 milliéme partie du volume qu'il peut occuper lorsqu'il est déchargé du poids de l'atmosphere. Qu'est-ce donc que l'eau ? C'est un milieu formé de petits tourbillons du second élémentcomposé d'autres tourbillons du premier élement, qui ont chacun un globule pesant à leurs centres, & qui circulent autour d'un globule principal, placé au centre de chaque tourbillon ou molécule de l'eau. Il ne faut pas que l'imagination s'effraye: la même chose peut arriver dans le petit que dans le

grand, la matiere étant divisible à l'infini & divisée presqu'à l'indéfini, de sorte que les molécules de l'eau sont imperceptibles aux yeux aidés des meilleurs microscopes. » Il n'est » donc pas plus difficile de compren- » dre que de très-petits globes circu- » lent autour d'un centre commun » dans un très-petit espace, que de » concevoir que de grands globes tels » que les planettes circulent autour » du soleil dans les espaces immen- » ses du Ciel. » Une molécule d'eau sera un monde en petit. Mais sur quoi est appuyée cette structure? Même raison que pour celle de l'air. C'est que cette structure s'accorde parfaitement avec les propriétés de l'eau, & les principes établis. Sans nous obliger d'entrer dans un aussi grand détail que l'a fait M. de M. . . . . un Lecteur Philosophe verra que ce que nous avons dit de l'air quant à sa structure comparée avec ses propriétés & les principes, convient également avec proportion au parallele de l'eau avec sa nouvelle structure. L'eau est fluide, pesante,

plus pesante huit ou neuf cens fois que l'air, & non dilatée en paroissant bouillir sous le récipient. Donc, &c. Tout bon Philosophe verra encore que de cette notion claire, distincte, & purement méchanique des tourbillons aquatiques, l'on peut conclure sans peine ces mêmes propriétés, & toutes les autres de l'eau. Il verra que ces tourbillons doivent être plus grands que ceux du second élément avec lesquels ils se balancent. Il verra enfin que l'eau, quoiqu'incapable d'une dilatation ou compression sensible par le moyen d'un poids ajoûté ou ôté, se rarefie pourtant par le chaud & se condense par le froid; de maniere que sa rarefaction & sa condensation, sont une suite nécessaire de la structure nouvelle qu'on lui donne. Mais il aura plus de peine à résoudre une des plus grandes difficultés de la Physique sur l'air vrai ou prétendu que renferme l'eau. M. de M. . . . . . la résout par ses principes, & il s'étend beaucoup sur cet article, qui demande en effet quelque étendue.

Tâchons de ne pas passer les bornes que nous nous prescrivons, & faisons toutefois sentir, s'il est possible, cette ingénieuse solution. Il faut d'abord supposer ce que l'Auteur prouve & prouve bien ; sçavoir, que » l'huile n'est pas, comme on le » prétend communément, un amas » de petites parties branchuës & en- » trelassées les unes dans les autres, » mais qu'elle est un amas de petits » tourbillons du premier élément, » composés de tourbillons incom- » parablement plus petits, qui ont » chacun un globule pesant à leurs » centres. » Cela supposé, la matiere que l'eau renferme & qu'elle rend sous le récipiant en paroissant bouillonner est-elle de l'air pur ? On l'a cru ainsi & on le croit encore. M. de M. . . . est d'avis contraire, & il s'appuye sur l'expérience. Elle montre, 1°. qu'après une certaine quantité de matiere sortie de l'eau par l'exercice de la pompe, les bulles qui continüent de se former sont plus grandes que les précédentes, & que ce qui en sort est une matiere

ſubtile qui ſe diſſipe par les pores du verre. 2°. Que la petite quantité de matiere tranſparente qu'on a tirée de l'eau, & que l'on voit au haut de la bouteille, diminuë dans l'air extérieur, perd de ſa tranſparence, & s'évapore enfin. 3°. Que l'eau ainſi pompée, renduë à l'air libre, & remiſe ſous le récipient, donne encore la même quantité de matiere, & cela tant que l'on veut réïterer l'opération. 4°. Que ſans le ſecours de la machine du vuide, le ſeul mouvement qu'on imprime à l'eau, en fait ſortir un volume d'air triple de celui de l'eau, ſans le diminuer. (Voyez l'expérience de M. Petit Medecin; voyez auſſi celles de M. Hales, qui font voir que de preſque toutes les matieres ſoumiſes à la Chimie, il ſort une prodigieuſe quantité d'une eſpece d'air, & que quelques autres au contraire, abſorbent l'air commun.)

Quoi donc? l'air s'incorpore-t-il dans l'eau juſqu'à occuper un eſpace inſenſible, comme le veulent les Cartéſiens? ou bien y eſt-il attiré par la *force attractive* de l'eau, comme le

prétendent les Newtoniens ? Mais l'expérience confond l'une & l'autre explication, puisque pour réduire un cilindre d'air à la moitié de sa hauteur, il faut y employer un cilindre de mercure de vingt-huit pouces qui ait le même diametre : d'où il est aisé d'inférer que pour réduire l'air à une espace insensible, il ne faudroit pas moins qu'une force comme infinie par rapport à celle de l'atmosphere. La force de compression des Cartésiens, & la force d'attraction des Newtoniens doivent être les mêmes, c'est-à-dire, presque infinies. Leur explication est donc également insoutenable. M. de Moliere en donne une qui est extrêmement naturelle. Ce qu'on appelle l'air de l'eau, n'est rien moins chez lui que de l'air. « C'est un amas „ de petits tourbillons d'huile qui „ s'aggrandissent, & qui entraînent „ dans leur circulation les petits „ tourbillons de l'éther, qui entrent „ continuellement dans le récipient „ par les pores du verre. » Le détail de cette proposition est si curieux,

qu'il mérite bien qu'on ait recours au Livre même, où l'on voit que le bouillonnement prodigieux de l'eau, soit dans le vuide, soit au feu, est l'effet d'un simple changement d'équilibre, & que l'huile de l'eau est réellement transformée en une espece d'air; chose confirmée par l'expérience. Car M. Hales rapporte, „ qu'ayant mis des pois & de l'eau „ dans un matras, l'air qui en étoit „ sorti par la fermentation, & qui „ occupoit la plus grande partie „ d'un récipient, étant exposé à la „ flâme d'une bougie, s'enflâmoit „ comme de l'esprit de vin. Or les „ Chimistes conviennent que la pro„ priété de s'enflâmer ne peut être „ rapportée qu'à l'huile. Cet air n'é„ toit donc qu'une huile extrême„ ment exaltée qui s'étoit transfor„ mée en air. »

Quatriéme Article: *Du Feu, du Sel, & de la vertu dissolvante de l'Eau.* Commençons par l'action du feu. Elle ne procede point, comme on le prétend, du mouvement confus de la matiere subtile : cette

confusion ne convient point au Méchanisme. Retourons avec M. de M. . . . au mouvement circulaire & régulier des petits tourbillons du premier élément & de l'huile. Cela est simple & suffisant pour expliquer tout ce qui concerne l'action du feu, de la lumiere, des couleurs, de la chaleur, &c. Car, 1°. au moyen des petits tourbillons du premier & du second élément, composés d'une matiere très-subtile, l'on conçoit comment le feu pénétre universellement tous les corps. Il est vrai qu'il ne se manifeste pas toujours à nos sens. L'équilibre de ces petits tourbillons élémentaires, est une barriere suffisante pour contenir l'action de ce feu répandu par tout. Mais si quelque cause rompt l'équilibre des tourbillons ignées avec ceux de l'huile, il est aisé de voir que ceux-ci feront des efforts plus ou moins vifs pour s'aggrandir. Si les secousses sont promptes & subites, ce sera de la chaleur ou du feu réel, suivant le dégré d'aggrandissement ou de mouvement. Si les tourbillons

du premier élément combattent avec ceux du second & de l'huile, les vibrations causées par ce conflict exciteront la lumiere, de même que le son est excité dans l'air par le frémissement des corps sonores. Tel degré de promptitude dans les secousses produira le *violet*, tel autre le *pourpre*, &c. Si les molécules de l'huile ne peuvent arriver jusqu'à l'air pour s'aggrandir considerablement, & devenir tourbillons du second élément, il n'y aura point de flâme. Ainsi vous aurez beau plonger une allumette enflammée dans l'esprit de vin, vous n'augmenterez pas sensiblement le volume des tourbillons : mais si vous approchez simplement la flâme, les tourbillons qui fourmillent à la superficie de la liqueur, acquerant un petit degré de force, s'élanceront dans l'air, & en se développant, ils deviendront flâme. Ils communiqueront à leurs voisins la même force ; de maniere que ces tourbillons enflâmés consumeront peu à peu toute la liqueur.

Mais pourquoi la lumiere est-elle

quelquefois sans chaleur, & la chaleur sans lumiere? le voici. » Les molecules de l'huile qui s'enflâment
» successivement à mesure qu'elles
» s'approchent de la superficie du
» soleil, excitent nécessairement des
» vibrations dans le premier & dans
» le II. élement dont tout l'univers
» est rempli; & les vibrations qu'elles
» excitent dans le premier élement,
» sont à celles qu'elles excitent dans
» le second élement, comme les vi-
» brations des petites fibres d'une
» corde à boiau sont à celles de la
» corde entiere, c'est-à dire, qu'elles
» sont comme infiniment promptes
» en comparaison des autres, & les
» molécules de l'huile dont les pores
» des corps sensibles qui sont autour
» de la terre sont remplis, n'étant au-
» tre chose que de petits tourbillons
» qui sont équilibre avec ceux du
» premier élément, il s'ensuit que les
» vibrations que les molécules enflâ-
» més de l'huile qui sont autour du
» soleil excitent dans le premier élé-
» ment, se transmettront aux molé-
» cules de l'huile dont les corps sen-

„ ſibles ſont remplis; que ces vibra-
„ tions ébranleront néceſſairement
„ ces molécules de l'huile, & pro-
„ duiront dans ces corps la raréfac-
„ tion & le mouvement de chaleur
„ qu'on y éprouve, tandis que les
„ vibrations qu'elles excitent dans le
„ ſecond élément produiront la lu-
„ miere. Ainſi les rayons qui nous
„ viennent directement du ſoleil ne
„ ſeront pas ſeulement capables d'ex-
„ citer la lumiere dans nos yeux, mais
„ encore d'exciter la chaleur dans
„ nos mains, & la raréfaction dans
„ les corps ſenſibles. Mais ces petites
„ vibrations étant tranſmiſes dans les
„ corps ſenſibles, ne pourront en au-
„ cune ſorte ſe transformer dans les
„ grandes qui excitent la lumiere.
„ Ainſi ces corps pourront bien
„ nous paroître chauds ; mais ils ne
„ pourront pas exciter en nous le
„ ſentiment de lumiere. »

Vous expliquerez par cette difference de vibrations la lumiere réfléchie ſans chaleur, comme celle de la lune. De même ſi vous comprenez que l'action du premier élément ne

se communique aux autres parties de la matiere que par l'entremise des molécules de l'huile, vous aurez la raison pourquoi les rayons du soleil n'excitent pas sur les hauteurs des montagnes le dégré de chaleur qu'ils excitent en bas, pourquoi les fluides oléagineux, tels que l'huile ordinaire, l'esprit de vin, le souffre fondu, &c. éprouvent tous les degrés de chaleur & de rarefaction dont un milieu peut être capable; pourquoi au contraire l'eau ne peut recevoir qu'un certain degré déterminé de chaleur & de rarefaction; pourquoi l'esprit de vin ne se gele que difficilement, & que l'huile commune ne devient pas en se gelant un corps dur comme la glace.

Passons aux sels. Il y en a de plusieurs especes, toutes conformes par le sentiment de la saveur, & differentes par la diversité des saveurs, des figures, & des matieres dont on les tire. Il s'agit principalement ici d'expliquer la cause de leur dissolution. M. de M. . . . dit & prouve nettement *qu'elle n'a pas encore été con-*

nue. Les Physiciens en effet après avoir senti le mouvement intestin & constant des parties de l'eau pour diviser les sels en particules insensibles & dispersées dans tout le volume d'eau, se sont contentés de nous dire que ce mouvement procedoit de la matiere subtile où les parties de l'eau nagent comme des anguilles : pure substitution d'une cause inconnuë à une autre qui ne l'est pas moins. Car que signifient ces petits torrens de globules durs, dont on ne connoît ni les sources, ni les réservoirs, ni la pente ? quelle conformité entre ces torrens impétueux, & le sel uniformément brisé & répandu dans tout le volume d'eau ? D'autre part les Chimistes avec leurs aiguilles & leurs éponges, c'est-à-dire, leurs acides & leurs alkalis, nous expliquent-ils comment ces particules salines, quoique plus pesantes que celles de l'eau, y demeurent suspenduës & y nagent en tout sens ? Nullement, si ce n'est en disant que ces particules ont beaucoup de surface par rapport à la petitesse de leur volume. Foible

raiſon, qui ne doit en aucune ſorte les empêcher d'être précipitées à la longue, puiſque le même rapport de peſanteur entre le ſel & l'eau ſubſiſte toujours indépendemment des ſurfaces. Ce méchaniſme eſt donc groſſier, comme l'ont très-bien remarqué les Chimiſtes Newtoniens. Mais ont-ils raiſon pour cela de bannir tout méchaniſme, & de recourir aux attractions ou répulſions indépendantes du choc ? C'eſt ce que M. de M. . . . ne ſçauroit leur accorder. Voici le reſſort méchanique qu'il ſubſtitue au mouvement confus des Cartéſiens, & aux principes occultes des Newtoniens.

Laiſſons, dit-il, aux élémens des ſels la figure ſphérique. Cela n'ôte rien à leur difference, qui ſera aſſez marquée par celle de la groſſeur, de la peſanteur, &c. Cela ſuppoſé, ſi l'on met un grain de ſel dans l'eau, il arrivera que les petits tourbillons aquatiques, tels que nous les avons décrits, s'inſinuant dans les pores du grain, en détacheront les molécules *qui ſont* beaucoup plus petites ; qu'ils

les entraîneront, & les feront pirouetter autour d'eux; que leurs voisins feront la même chose de couche en couche, jusqu'à ce qu'il ne paroisse plus de sel; que par cette charge les mouvemens circulaires des tourbillons d'eau s'affoibliront; qu'il arrivera de là que les tourbillons d'huile qui faisoient équilibre avec eux rompront l'équilibre, s'aggrandiront, & se transformeront en air, pour former ces bulles qui se dégagent de l'eau durant tout le tems de la dissolution; que les molécules de sel se logeront à leur place, & par leur pésanteur retarderont la circulation des tourbillons de l'eau, qui par ce moyen deviendra plus froide; que sans supposer les élémens du sel longs & pointus, (figure imaginée pour rendre raison du picottement qu'ils font à la langue) la forme sphérique suffira pour produire le même effet, puisqu'une balle de mousquet n'a pas besoin d'autre figure pour percer le bois, & qu'à l'égard du sel le mouvement infiniment prompt, & l'extrême subtilité

ne cedent en rien aux pointes les plus aiguës; que l'eau sera uniformément empreignée de sel, quoique successivement, sans avoir recours à ces torrens confus des Cartésiens; que les molécules, tant de sel que d'eau, se mêleront sans se confondre & s'entredétruire, vû leur structure impénétrable de part & d'autre; que les intervalles étant remplis de sel, l'eau n'en dissoudra pas davantage; que si on l'agite ou l'échauffe, elle en dissoudra plus & plus promptement, ses tourbillons acquérant plus de force; que l'eau se refroidissant ou s'évaporant, cette force diminuëra, le sel ne pourra plus être soutenu, & se précipitera; qu'attendu la difference des sels plus ou moins solides, la même quantité d'eau ne pourra dissoudre autant d'un certain sel que d'un autre; qu'une eau rassasiée d'un sel en dissoudra quelque peu d'une autre, sans que ni l'un ni l'autre de ces sels se précipitent; qu'enfin le sel contenant plusieurs molécules de l'huile qui ne sont pas développées, ces molécules

faciliteront la circulation, & empêcheront l'eau de geler, jusqu'à ce que par un froid extrême, l'eau dégagée des molécules du sel qui se précipite, & de l'huile qui s'évade dans l'air, soit réduite à geler à l'ordinaire.

Tel est le jeu exquis des petits tourbillons si heureusement imaginés par M. de Moliere; jeu simple & naturel, né du même méchanisme, & si fécond en effets, que l'on en voit naître l'air, l'eau, le feu, le sel, tous les élémens, & toutes les opérations les plus secrettes de la nature, soit qu'elle agisse seule, soit qu'elle soit mise en œuvre par les experiences de la Physique & de la Chimie. C'est aux Lecteurs éclairés à étendre par leur sagacité ce que nous avons abregé par nécessité, à pénetrer ce que nous n'avons qu'indiqué, ou plûtôt à consulter le Livre même, pour entrer dans toute la profondeur de cette ingenieuse & subtile Philosophie.

ARTICLE XCIII.

HISTORIÆ ECCLESIASTICÆ compendium à Christo nato ad annum 1700. *Auctore Joh. Alph. Turretino in Ecclesia & Academia Genevensi Pastore, S. Theologia & Historia Ecclesiastica Professore. Genevæ, Typis Fabri & Barillot* 1734. (C'est-à-dire) *Abrégé de l'Histoire de l'Eglise depuis J. C. jusqu'à l'année* 1700. *Par M. Jean-Alphonse Turretin, Pasteur de l'Eglise de Genève, Professeur en Théologie & en Histoire. A Genève, chez Fabri & Barillot.* 1734. 1. *Vol. in* 8°. *pages* 448.

TOus ceux qui ont écrit l'Histoire de l'Eglise d'une maniere convenable au sujet, se sont également proposé d'instruire & d'édifier. Eh! quel autre dessein peut-on en effet avoir, en publiant une Histoire qui présente d'âge en âge l'instruction la plus solide, & la plus édifiante piété? La doctrine de J. C.

communiquée à ses Apôtres, par eux transmise à leurs successeurs & à leurs disciples ; enseignée par une suite non interrompuë de Pasteurs ; reçûë avec docilité par le troupeau fidéle ; défenduë par les plus grands génies, par les hommes les plus sçavans, par les plus saints personnages ; victorieuse des efforts, toujours renaissans du schisme & de l'hérésie : la sainte morale conservée dans sa pureté, pratiquée depuis le commencement jusqu'à nos jours, en ce qu'elle a de plus sublime & de plus parfait, par des hommes d'une sainteté consommée : tel est l'objet que présente naturellement à l'esprit le titre d'une *Histoire Ecclésiastique*. Les Hérétiques des derniers siécles s'en sont formé une idée bien différente. Au lieu du spectacle édifiant qu'on attend, ils n'ouvrent qu'une scene indécente & scandaleuse ; & ce qu'ils appellent *Histoire de l'Eglise*, n'est en effet que le Roman odieux des erreurs qu'ils lui attribuent, & des désordres qu'ils lui reprochent.

M. Turretin a parfaitement imité

ses

les prédéceſſeurs, s'il ne les a ſurpaſſés dans ſa briéveté. Car s'étant propoſé de donner un *Abrégé de l'Hiſtoire Générale de l'Egliſe*, il ſemble n'avoir eu d'autre vûë que de décrier ſa doctrine & ſes mœurs. Impatient d'exécuter ce beau projet, il a eu de la peine à laiſſer couler les deux ou trois premiers ſiécles ſans flétriſſure. Encore n'a-t'il pû tout-à-fait s'empêcher de répandre dès le ſecond ſiécle quelque ſemence des préjugés de la Prétenduë Réforme contre l'Egliſe Catholique. Mais au quatriéme ſiécle il commence à ne garder plus aucunes meſures « L'é„tat de la Religion, dit-il, ſi l'on „ne conſidere que la pompe, fut „plus heureux dans ce ſiécle que „dans les précedens: ſi l'on y cher„che la pureté, de jour en jour elle „perdoit ſon éclat, & s'affoibliſ„ſoit. » Mais encore, que trouve donc à réformer dans la Religion Catholique du quatriéme ſiécle, ſiécle de lumiere & de ſainteté, que trouve à réformer le Miniſtre de Ge-

nève ? C'eſt, répond-t'il, » la paſſion » de diſputer. » Sans doute il falloit laiſſer l'Arianiſme & les autres héréſies ſemer leurs dogmes pernicieux, ſans s'y oppoſer, & voir tranquillement la Foi attaquée dans les points les plus eſſentiels, ſans prendre ſa défenſe. Que trouve-t'on encore à condamner dans l'Egliſe ? « Les cérémonies empruntées du Paganiſme, les Images expoſées à la vénération des Chrétiens ; le culte des Saints ; l'honneur rendu à leurs Reliques ; l'interceſſion introduite à l'imitation des Orateurs, & par une licence poëtique ; enfin la loi du célibat pour les Miniſtres de l'Egliſe, & les richeſſes dont la piété des Empereurs la comblerent. » Peut-on entendre de pareils reproches, dirai-je, ſans indignation, ou ſans pitié ? Cependant le Profeſſeur Calviniſte les répéte preſque à chaque page ; & de ſiécle en ſiécle il ajoute à la peinture qu'il fait de l'Egliſe, des traits auſſi ridicules, & plus odieux que cette pre-

miere ébauche : c'eſt le refrein ordinaire par où il termine tous les Articles de cet Abrégé. Nous n'entreprenons point une Controverſe ; ce n'en eſt pas le lieu : nous ferons ſeulement une réflexion, qui vient ici naturellement. Si les prétendus Réformateurs avoient conſervé quelque reſpect pour la Religion, ils auroient ainſi raiſonné : De telles pratiques ont été obſervées dès le premier âge du Chriſtianiſme : (car elles remontent bien plus haut que ne le ſuppoſe M. Turretin, & ſon aveu même ſuffit pour le confondre.) Ces pratiques ſont donc conformes à l'eſprit de la Religion, & à la doctrine apoſtolique, qui n'a pû être ſitôt oubliée par des hommes parfaitement inſtruits, & infiniment zelés pour la conſervation du ſaint dépôt, auquel ils étoient toujours prêts de ſacrifier leur vie.

L'Ouvrage de M. Turretin eſt diviſé en deux Parties. La premiere, qui eſt la plus courte, comprend les quinze premiers ſiécles de l'Egliſe : la ſeconde ne renferme que le ſei-

ziéme & le dix-ſeptiéme. Dans un autre Hiſtorien, on ſeroit étonné de cette inégalité : mais l'Hiſtoire de la *bienheureuſe Réforme*, (ainſi l'appelle l'Ecrivain Proteſtant) méritoit bien de ſa part cette honorable diſtinction. Sa méthode dans cette premiere partie, eſt de rapporter à chaque Article ou à chaque ſiecle, car il donne un Article à chacun, les faits qu'il a jugé à propos de ramaſſer, c'eſt-à-dire, ceux ſur tout qu'il a crû favorables à ſon deſſein : mais avec une telle briéveté, que cette Partie reſſemble bien plus à la Table d'un Livre, qu'à un Ouvrage hiſtorique. Il y joint quelques réflexions qui vont toujours au but qu'il s'eſt propoſé, de rendre l'Egliſe odieuſe & mépriſable dans ſa doctrine, dans ſa morale, dans ſes uſages ; de noircir la mémoire des plus ſçavans Docteurs, des plus grands Saints, mais ſur tout des Papes, qui ont toujours été l'objet des plus véhémentes déclamations des derniers Sectaires : les éloges pures & ſans mélange ſont réſervés aux ſeuls Hérétiques ; & ſi leurs er-

teurs ont rapport à celles des nouvelles Sectes, leurs personnes & leur doctrine ne manquent point d'être canonisées.

Sur ce plan, après avoir jetté plus d'une fois un doute affecté sur le fait de Nestorius; les disputes sur le Nestorianisme, ajoute-t'il, produisirent ce mauvais effet, que le mot Θεοτόκος (Mere de Dieu) fut en quelque sorte consacré, & le culte superstitieux de la sainte Vierge bien plus accrédité. Ne croit-il donc pas que la sainte Vierge soit mere de Dieu? Vigilantius étoit un impie, ennemi de la virginité, de la continence des Clercs, des jeûnes, des reliques, &c. *Pour toutes les louanges qu'il méritoit*, dit M. Turretin, *il ne reçut de saint Jerôme que des injures.* Au huitiéme siécle, parlant des Images; depuis deux ou trois cens ans, dit-il, on avoit commencé à en faire usage dans les choses saintes. *Cœperat jam inde à duobus tribusve sæculis, Imaginum frequentari usus in sacris.* M. Turretin ignore-t'il ce que Tertullien témoi-

gne ; que de ſon tems, on voyoit ſur les Calices la figure du Bon-Paſteur rapportant au troupeau la brebis égarée. « Saint Leon étoit un „ grand Pape ; mais il pouſſoit trop „ loin les droits de ſa chaire. S. Gré- „ goire le Grand n'étoit pas exempt „ des taches de ſon ſiécle. Les deux „ Grégoires ſecond & troiſiéme, „ étoient des ignorans, remplis de „ ſuperſtition : au moins attribuë- „ t'on ces qualifications aux lettres „ qu'ils s'écrivirent contre les Icono- „ claſtes. S. Bernard étoit digne „ d'un meilleur ſiécle : mais il étoit „ d'une ſuperſtition, & d'un zele „ aveugle contre des gens qui n'é- „ toient hérétiques que de nom. » En effet, ils ſoutenoient à peu près les erreurs des Prétendus Réformés. Les Papes & les Docteurs des ſiécles ſuivans, ſont encore plus maltraités ; la doctrine & les mœurs plus décriées. On diroit en liſant ces ſortes d'Ouvrages, que l'Hiſtoire Eccléſiaſtique n'a d'autre objet à préſenter, que les erreurs & les déſordres des Chrétiens ; erreurs fauſſement impu-

tées; désordres trop souvent réels, mais toujours condamnés par l'Eglise. C'est ainsi que les Protestans instruisent & édifient leurs Lecteurs, & qu'ils perpétuent la séduction.

La II. Partie ne comprend proprement que l'Histoire de la Réforme, commencée en Allemagne par Luther, à l'occasion & de la maniere que tout le monde sçait; répanduë en peu de tems en France, en Suisse, en Suede, en Dannemarck, en Angleterre, en Ecosse, en Bohême, en Hongrie, en Transylvanie; divisée en une infinité de Sectes; accréditée par l'attrait du libertinage, par l'amour de l'indépendance, la licence de tout entreprendre, la cupidité, le mépris des Loix; aussi ennemie de la domination temporelle que de l'autorité spirituelle; funeste aux Etats qui l'ont reçûë; source des scenes les plus tragiques, des événemens les plus inouis, du Fanatisme le plus extravagant; & sans principes, pour remedier à tant d'excès. Voilà ce que feroit sentir de la maniere la plus convaincante, la simple expo-

ſition des faits, à s'en tenir même aux Auteurs Proteſtans, & ſi l'on veut, à l'Hiſtoire de M. Turretin, pourvû qu'un Lecteur ſe trouvât, je ne dis pas, préparé à recevoir la vérité, mais du moins exempt des paſſions & des préjugés qui ferment les yeux à la lumiere.

ARTICLE XCIV.

MEMOIRES DE M. LE Marquis de Feuquieres, Lieutenant Général des Armées du Roy; contenant les Maximes ſur la Guerre, & l'Application des Exemples aux Maximes. Nouvelle Edition, revûe & corrigée ſur l'Original, augmentée de pluſieurs Additions conſiderables: enſemble d'une vie de l'Auteur, donnée par M. le Comte de Feuquieres ſon frere, & enrichie de Plans & de Cartes 1. *Volume in*-4°. *pages* 568. *ſans la Table. A Londres, chez Pierre du Noyer Libraire, à l'Enſeigne d'Eraſme dans le Strand.* 1736.

CEs Mémoires écrits d'un stile, qui n'appartient qu'aux Maîtres de l'art, & avec une liberté, qui est bien aussi capable de leur donner cours, que la réputation de leur Auteur, sont le fruit du repos forcé d'un Officier Général consommé dans la science de la Guerre, & pourront sans doute consoler ceux, qui ont regretté de ne l'avoir pas vû à la tête de nos armées, par l'utilité qu'il ne tiendra qu'à nos Guerriers de tirer de son travail. Mais comme le sujet important, qu'il traite, n'est pas du ressort de notre profession, on ne doit attendre de nous qu'un simple exposé du dessein de l'Ouvrage, & de la maniere, dont il est exécuté.

On trouvera peut-être que le tems n'étoit pas encore venu de publier des vérités odieuses, & qui intéressent de trop près des personnes en place : mais il faut considerer que ces Mémoires n'ont point été écrits pour être publiés, que l'Auteur y a eu uniquement en vûë l'instruction

d'un fils destiné par sa naissance au métier des Armes; que des particuliers ayant trouvé le secret d'en avoir des copies imparfaites, les ont fait imprimer, & par là ont mis la famille du Marquis de Feuquieres dans l'obligation de les donner au public tels qu'ils sont sortis de ses mains, pour empêcher que sa réputation ne souffrît de ces éditions informes.

C'est ce qu'il sera aisé de vérifier, si on veut bien se donner la peine de confronter celle-ci avec les trois, qui l'ont précédée, & on verra qu'on avoit fait souvent dire à l'Auteur tout le contraire de ce qu'il avoit écrit. Il suffiroit même de l'échantillon, qu'on en trouvera dans l'Avertissement de l'Editeur, pour justifier M. le Comte de Feuquieres, justement jaloux de la gloire de son illustre frere; d'autant plus que le mal qu'avoit voulu éviter ce Général, étoit fait, sans qu'on en pût rejetter le blâme sur lui. Au reste le prodigieux débit qu'ont eu ces Mémoires, tout défigurés qu'ils étoient, en a fait par avance un grand éloge, & assûre le

ſuccès de cette derniere Edition. Il ſeroit en effet bien difficile de trouver un Ouvrage de cette nature, dont la lecture fût plus utile & plus néceſſaire à quiconque veut ſe rendre capable dans la Profeſſion des Armes ; depuis le plus bas Officier juſqu'au Général, il y a à profiter pour tous.

Ce n'eſt point une Hiſtoire Militaire du Regne de Louis XIV. Nous en avons déja une, qui a ſon mérite. M. le Marquis de Feuquieres n'y entreprend point de former les mœurs, & de regler la conduite de ſon fils, il le ſuppoſe ſuffiſamment verſé dans la lecture des bons Auteurs : il lui avoit procuré une éducation, dont il avoit tout lieu d'eſperer qu'il profiteroit pour devenir un honnête homme, & un bon citoyen, pour ſe remplir l'eſprit des plus belles connoiſſances, & pour ſe faire un fond de religion, plus néceſſaire encore à un homme de guerre qu'à beaucoup d'autres. Le feu Marquis de Santa-Cruz, qui n'avoit en vûë perſonne en particulier, a fait tout cela dans ſon

grand Ouvrage, qu'on a commencé de nous donner en François. M. de Feuquieres ne s'est pas même proposé, dit son Editeur, d'enflammer l'ardeur d'un jeune Guerrier, en lui mettant devant les yeux de grands modéles, encore moins de l'amuser par des descriptions vives de siéges & de combats: » C'est là en général, „ ajoûte-t-il, le but de l'Histoire, & „ elle ne peut manquer de produire „ cet effet, pourvû que l'Historien „ sçache peindre; mais son instruc- „ tion s'étend rarement jusqu'au „ grand art de commander & de „ vaincre, qui consiste souvent dans „ la connoissance d'un mouvement „ subit & très-léger, d'une difference „ presqu'insensible dans la situation „ d'un terrein, dans la position d'un „ corps particulier, ou d'une ar- „ mée.

Or ce que ne fait point l'Histoire, & ce qu'elle ne peut faire, si l'Historien n'est pas lui-même un Guerrier capable & expérimenté, ce que le Marquis de Santa-Cruz ne s'est point proposé pour objet principal,

& ce que par conséquent il n'a pas traité d'une maniere si précise, c'est ce qu'a entrepris l'Auteur de ces Mémoires, c'est-à-dire de donner des regles, des maximes courtes & propres sur chaque opération d'une campagne, & sur toutes les fonctions militaires, avec des remarques, où l'on fasse l'application de ces regles & de ces maximes aux événemens; ce sont là les deux parties de son Ouvrage.

Dans la premiere, l'illustre auteur établit en très-peu de mots les grandes regles de l'art, il instruit son éleve de ce qui regarde la pratique jusques dans les plus petits détails; il lui apprend à penser beaucoup, & à prévoir tout, pour être en état de prendre son parti sur le champ, selon les occurrences. Cela seul pouvoit faire un excellent Ouvrage, rien n'y est oublié, tout y est net & précis, sans obscurité & sans confusion; ce sont des leçons courtes, aisées à retenir, & mises à la portée de tout le monde.

Mais l'Auteur a compris que cette

exposition simple & nuë des regles & des maximes rebutteroit peut-être son fils, si elle n'étoit assaisonnée de quelque amusement; que cette matiere, pour produire son effet, demandoit une étude & une application, dont les jeunes gens sont peu capables, qu'on se fixe beaucoup plus sûrement par des exemples, que par des préceptes, & qu'il y a toujours une distance infinie de la théorie à la pratique: enfin que quelques-unes de ses maximes pourroient paroître ou obscures, ou peu certaines, s'il ne les rendoit plus sensibles, en y joignant des exemples, qui fissent toucher au doigt que les événemens heureux ou malheureux n'ont point d'autre cause à la guerre, que l'observation & la négligence de ces regles; & c'est ce qu'il a exécuté dans la seconde Partie, sous le nom de Remarques: mais ces deux parties vont toujours ensemble, les Remarques sont à la suite des Regles sur chaque Article, & l'ouvrage n'a point d'autre division marquée, que celle des Chapitres, conformément à l'Original de M. de

Feuquiéres, que l'Auteur de la troisiéme Edition de ses Mémoires n'a pas jugé à propos de suivre en cela.

Pour empêcher que rien n'arrêtât un jeune Officier, qui ne seroit pas assez instruit de l'Histoire de Louis XIV. l'Editeur, en plaçant à la tête de ce Livre la Vie du Marquis de Feuquieres, y a tracé un abregé de l'Histoire des Guerres de 1672. & de 1688. & des Traités dont elles furent suivies: il y a même ajouté des notes, où il entre dans quelque détail des grands événemens, qui ne sont qu'indiqués dans la Vie même. "Quelque Lecteur, dit-il, trouvera „ mauvais peut-être, que dans ces „ notes on se soit attaché à réfuter „ certain Protestant refugié, qui a „ publié en Hollande une Histoire „ de Louis XIV. mais en vérité, cet „ Auteur s'est montré si partial, „ qu'on ne peut le lire sans en être „ indigné, & qu'on a cru lui faire „ grace, en se contentant, pour l'amour „ de la vérité, de relever simplement ses bévûës. Tout Ecrivain,

„ qui par un esprit de zéle de sec-
„ te, de parti, prostituë sa plume
„ au mensonge, ne devroit pas en
„ être quitte pour la perte de sa ré-
„ putation, il en fait trop peu de cas
„ pour qu'on le croye assez puni, lorsqu'on a dévoilé sa malignité & son
„ imposture. „

Nous ne dirons rien ici de la vie de l'Auteur, sinon qu'elle est écrite de maniere, qu'en faisant parfaitement connoître tout le mérite de ce Général, sans affectation, & par le seul récit de ses actions, elle contient plusieurs leçons pratiques, qui pourront être très-utiles à ceux, qui veulent sçavoir la guerre. M. le Comte de Feuquieres n'y a pas oublié qu'il écrivoit l'histoire d'un frere, dont les louanges auroient pû être suspectes sous sa plume, & qui n'avoit besoin que d'être bien connu, pour être généralement estimé.

Après avoir rendu compte en général du projet & du plan de l'Ouvrage, que nous annonçons, il ne nous reste que d'entrer dans quelque détail, du moins autant qu'il est né-

cessaire, pour achever d'en donner une juste idée. Dans le premier Chapitre *de la distinction des états de l'Europe*, l'Auteur se contente de dire en deux mots qu'ils sont gouvernés, ou par un Prince Souverain, ou par un Corps, qui s'appelle République; à quoi il ajoûte, » qu'également tous les Souverains sont susceptibles d'ambition, & du desir » de la grandeur, ou de l'amour du » repos & de la tranquillité.» Après avoir ainsi établi la distinction de Prince *ambitieux*, & de Prince *paisible*, comme il s'exprime ailleurs, il explique assez au long dans ses Remarques sur ce texte l'état de l'Europe après la paix de Riswick, & les changemens prodigieux, qu'y causerent la mort & le testament du Roi d'Espagne. La maniere dont cela est traité, fait bien sentir qu'on ne sçauroit être un grand homme de guerre, sans être en même-tems un grand homme d'état.

L'Auteur reprend ensuite dans le second Chapitre sa distinction du

Prince paisible, c'est-à-dire, du Prince, qui ne veût que conserver ses Etats; & du Prince ambitieux, qui veut agrandir les siens. Il marque en peu de mots ce que doit faire le premier pour jouir paisiblement de ce qu'il possede; mais il ajoûte qu'il n'a vû de son tems aucun Souverain, ni aucun Etat de l'Europe, qui ait pû se maintenir dans cette situation tranquille, si on en excepte le feu grand Duc de Toscane, « qui a même été » obligé de donner de l'argent, pour » éviter d'être tourmenté par des » quartiers d'hyver.

Le caractere du Prince ambitieux lui ouvre un plus vaste champ. Il observe d'abord que toutes les attentions, dont le Prince paisible a besoin pour se conserver, lui sont également nécessaires; puis il expose toutes celles qu'il doit prendre, pour parvenir à l'exécution de ses projets. Il prétend ensuite que ce caractere d'un Prince agissant par les seules vûës d'une ambition bien reglée, n'a été suivi de son tems avec exactitude,

que par l'Empereur Leopold I. & par le Duc de Savoye, depuis Roi de Sardaigne.

Pour rendre cette propoſition ſenſible, il commence par examiner les véritables motifs des guerres, qu'il a vû s'allumer dans l'Europe, depuis l'année 1666. qu'il eſt entré dans le Service. Il fait voir quelle a été la conduite des Souverains, qui ont déclaré ou ſoûtenu ces guerres; en quoi ils ont agi conſéquemment, & en quoi ils ſe ſont écartés des regles, qu'ils devoient ſuivre. Par là il met dans une parfaite évidence cette maxime, qu'il ne perd jamais de vuë dans tout ſon ouvrage, que les bons & les mauvais ſuccès ont toujours été des ſuites néceſſaires de l'obſervation, ou du violement de ces regles. Toute cette ſeconde partie du troiſiéme Chapitre eſt très intéreſſante, & pourra fournir de Mémoires bien précieux à ceux, qui écriront l'Hiſtoire de ce tems-là.

Dans le Chapitre IV. où l'Auteur ne parle que des Républiques, il ne nomme que celle des Suiſſes, & la

Hollande. « Celle-ci, dit-il, est la » plus puissante, peut-être que son » désir apparent de la sûreté de son » Etat, & de la possession du com- » merce de tout le monde, pourroit » bien cacher de plus grandes vûës : » c'est ce que le tems éclaircira. » Nous passons le Chapitre V. où il est question du soin, que doit apporter le Prince à former des Généraux. Les maximes nous en paroissent très-judicieuses, & les Remarques en sont écrites avec cette liberté, qu'un Pere peut bien prendre dans le domestique en instruisant son fils, mais qu'on auroit bien de la peine à lui pardonner, si on pouvoit le soupçonner d'avoir prévû que ses Ecrits dûssent être si-tôt rendus publics.

A cette réflexion, nous croyons devoir en ajoûter une autre. C'est que s'il est triste pour plusieurs de ceux, dont il est parlé dans ces Remarques, qu'elles soient de la main d'un homme, qui paroît si grand connoisseur, bien des personnes aujourd'hui connoissent encore assez la carte de ce tems-là, pour sçavoir que

certaines circonſtances, où s'eſt trouvé le Marquis de Feuquieres, ſon chagrin d'avoir été arrêté dans ſa courſe au moment de faire dans le monde une brillante figure, dont ſes grands ſervices, & ſon mérite ſupérieur lui répondoient, & ſes démêlés avec quelques-uns des Généraux, dont il ne parle pas avantageuſement, doivent mettre le Lecteur en garde, ſinon contre ſa ſincérité & ſes lumieres, du moins contre ſes préjugés, & une certaine prévention, qui empêchent les plus éclairés, & les plus véridiques de bien juger.

Il n'eſt même perſonne ſans doute, qui ne doive être un peu ſupris, que M. de Feuquieres n'ait jamais repréſenté dans ſes Remarques certains de nos Généraux, que par le bon côté, tandis qu'il ne nomme d'autres Acteurs, que pour cenſurer leur conduite. Les plus grands Généraux ont fait des fautes à la guerre ; & ces fautes des Maîtres de l'art ſont celles, qui inſtruiſent mieux un jeune Officier attentif à les remarquer : D'ailleurs

elles ne font point de tort à la réputation des Heros ; elles prouvent uniquement qu'ils étoient des hommes. Mais à qui persuadera-t'on que le feu Maréchal de Catinat en a fait presqu'autant que de démarches, qu'il ne doit sa réputation, si généralement établie, qu'au bonheur qu'il a eu, d'avoir en tête un ennemi, qui en a fait encore de plus grandes ; & que les progrès des Impériaux en Italie, dans le tems qu'il y commandoit sous le même Prince : qu'il avoit si souvent battu en Piémont, ont été le fruit de la supériorité de génie du Prince Eugene : c'est cependant l'idée, que l'on auroit de ce Maréchal, si on ne le connoissoit que par les Mémoires de M. de Feuquieres. Reprenons la suite de ces Mémoires.

On voit dans les chapitres suivans l'attention, que doit avoir un Prince à élever suivant les talens, & à récompenser suivant les services : les qualités d'un Général, & tout de suite les fonctions des Lieutenans Généraux, des Maréchaux de Camp,

des Aides de Camp, des Brigadiers, du Maréchal des Logis de l'armée, du Major Général de l'Infanterie, &c. Dans le Chapitre XXV. l'Auteur avouë que rien n'eſt plus ſage que les Ordonnances de nos Rois pour la diſcipline militaire, mais il prétend que leur inobſervation pendant la derniere guerre a cauſé des déſordres, qui couteront beaucoup à réparer.

Il y a dans le Chapitre ſuivant ſur les Troupes, dont les armées ſont compoſées, des maximes, qui contiennent une grande érudition militaire, & des Remarques, qui donnent une grande idée de la capacité & de l'expérience de l'Auteur; & comme ces qualités apprennent à ne rien négliger dans une profeſſion, où les plus petites fautes, quelquefois même les plus légeres négligences, ont ſouvent des ſuites très funeſtes, on ne doit point être ſurpris du ſoin de M. le Marquis de Feuquieres à inſtruire ſon éleve de ce qui regarde les armes & l'habillement du Soldat, la monture du Ca-

valier, les munitions de guerre, les ſubſiſtances, les fourrages, la paille, le bois, l'eau, les légumes, les pâtures, le pain, la viande, les boiſſons, les Marchands qui ſuivent l'Armée, les Hôpitaux, les Bagages, les eſpions, &c. A la vérité, il ne s'arrête pas également ſur tous ces Articles; mais il y en a, & de ceux qui à tout autre qu'à un homme du métier, ne paroîtroient pas les plus importans, auſquels il revient encore dans la ſuite.

Depuis le Chapitre XLV. juſqu'au LI. il traite de la guerre offenſive, & de la défenſive, de celle qui ſe fait entre Puiſſances, ou plûtôt à forces égales, de la guerre de ſecours, & de la guerre civile. Les maximes ſur tous ces articles regardent preſque uniquement les Puiſſances mêmes; mais les Remarques roulent principalement ſur ceux, qui ſont chargés de l'exécution, & dont l'habileté, ou l'incapacité ont ſouvent fait changer de nature à la guerre; les uns, par exemple, ayant ſouvent laiſſé dégénérer une guerre offenſive, ou en-

tre

tre forces égales, en une fâcheuse défensive, & les autres par leur grande capacité, ayant trouvé le secret de se mettre en état d'attaquer & de conquérir, après avoir commencé par être réduits à se couvrir, & à éviter un ennemi supérieur en force. Il ne s'est rien passé en ce genre dans la derniere guerre, qui ait échappé à la pénétration de l'Auteur. Il y a toujours beaucoup à profiter dans ce qu'il dit, lors même qu'on pourroit craindre que par préoccupation, il n'eût alteré les faits.

Les avis qu'il donne dans le LI^e^. Chapitre, sur les dispositions & les projets de guerre; & dans le suivant, sur l'importance du secret, regardent également les Ministres, le Conseil & les Généraux; aussi-bien que ce qui fait la matiere du LIII^e^. où il est question de la connoissance du pays, qui doit être le théatre de la guerre. L'Auteur s'y étend beaucoup sur toutes les fautes, qu'il a vû faire par le défaut de cette connoissance, que nos Officiers négligent beaucoup, & dont ils devroient pourtant

faire une de leurs principales études.

L'article des marches, qui est le sujet du LV^e Chapitre, est fort étendu, & la matiere le demande, y ayant peu d'opérations militaires, qui exigent plus de précautions, où on puisse moins réduire l'art à un petit nombre de regles générales, & où il soit plus mal aisé de les rendre sensibles par des exemples. En effet on comprendra sans peine que ces exemples doivent varier autant que la situation des lieux, les positions & les démarches de l'ennemi, & les circonstances des tems, c'est-à-dire, à l'infini. Aussi M. de Feuquieres s'y est-il borné dans ses Remarques à quelques-unes des plus belles marches du Prince de Condé, du Vicomte de Turenne, du Comte de Montecuculli, des Maréchaux de Crequy, de Luxembourg, & de Schomberg.

L'Article suivant, qui concerne les campemens, n'est ni moins intéressant, ni moins instructif, & la raison en est la même, puisque souvent le succès de toute une campagne en dépend. L'Auteur en rapporte une

preuve sensible dans un campement du feu Duc d'Orleans en Catalogne. Ce Prince lui en ayant communiqué le plan, il lui parut, dit-il, à la premiere inspection fort hazardeux, & contre toutes les bonnes regles; mais il le trouva sçavant & judicieux, quand ce même Prince lui en eut expliqué les raisons.

Au reste il est bon d'avertir ici que comme une seule opération tient souvent à plusieurs autres, qu'une marche, un campement, un décampement, une surprise, une retraite est souvent l'occasion, le prélude, la suite, ou la cause de la bonne ou de la mauvaise réussite d'une action générale, M. de Feuquieres rappelle les mêmes actions autant de fois, que toutes ces choses lui donnent occasion d'en parler. D'où il résulte assez souvent que dans telle action, dont par un heureux hazard, ou par la faute de l'ennemi, le succès a été heureux, les connoisseurs ont plus trouvé à blâmer, qu'à louer dans le Général, à qui la gloire en est demeurée dans l'esprit du public,

qui n'a point d'autre regle pour en juger, que l'événement.

Il nous paroît inutile pour le but que nous nous proposons, de pousser plus loin cet Extrait; il nous suffit d'ajoûter que M. le Marquis de Feuquieres, non-seulement n'a omis aucuns des Articles, qui concernent la guerre, mais qu'il en a même épuisé la matiere, quant à la pratique, si ce n'est que dans quelques-uns il s'est borné à ce qui est du devoir du Général, même dans les Remarques, où il auroit pû, ce semble, par des exemples choisis, tels que nous en connoissons plusieurs, donner des Leçons importantes aux Officiers Généraux, & quelquefois aux Subalternes. C'est ce que nous avons sur tout remarqué dans l'Article des Siéges, & encore plus dans celui des Combats & des Batailles, par où nous finirons.

Selon l'illustre Auteur, « on ne » donne, à proprement parler, le » nom de Bataille qu'aux actions, qui » se passent entre les deux armées, » rangées dans leur ordre de ba-

» taille, & qui combattent dans un
» pays assez ouvert, pour que les li-
» gnes se chargent de front, & en
» même-tems, ou au moins pour
» que la plus grande partie de la
» ligne charge, pendant que l'autre
» reste en présence par des difficultés,
» qui l'empêchent d'entrer si-tôt en
» action, par un front égal à celui,
» qui pourroit lui être opposé par
» l'ennemi. Les autres grandes ac-
» tions, quoique presque toujours
» d'une plus longue durée, & mê-
» me plus meurtrieres, n'ont que le
» nom de combat. Cette difference
» de nom vient de la difference dans
» la disposition des armées, & de
» celle, qui se trouve ordinaire-
» ment dans les suites. »

Dans cet Article, Chapitre LXXX. où l'Auteur parle de toutes les batailles, & de tous les combats, qui se sont donnés depuis *Woerden* en 1672. jusqu'à Malplaquet en 1709. il n'y fait presque mention que des Généraux, par conséquent, on n'y voit que le trait principal du tableau; nul détail de

ces actions, qui nous apprenne la part que ceux, qui commandoient en second ont eu à la victoire; le Prince de Conti n'est seulement pas nommé dans le récit du combat de Steinquerque, ni dans celui de la bataille de Nerwinde. Il y auroit cependant bien à profiter pour quiconque se trouveroit dans le cas, où se trouva ce grand Prince, qui ne s'acquit pas moins de gloire dans ces deux célébres journées, que le Maréchal de Luxembourg.

Plusieurs raisons nous empêchent encore de suivre plus long tems M. le Marquis de Feuquieres dans ses Remarques. La premiere est, qu'il n'est pas possible d'en faire un Extrait suivi, parce qu'il y est par tout si précis, qu'il n'y a pas un seul mot à retrancher; la seconde, parce que nous ne pourrions y éviter de citer bien des faits personnels, souvent odieux, & que nous n'avons pas les mêmes raisons, qui ont engagé l'Auteur à faire ses Mémoires, & l'Editeur à les publier; la troisiéme enfin, que quelque opinion que nous

ayions de la capacité du premier, il n'eſt pas impoſſible qu'il ne ſe ſoit quelquefois trompé, & que ce n'eſt point à nous à en juger.

ARTICLE XCV.

REMARQUES DU P. CASTEL, ſur la Lettre de M. Rameau. *

COmme M. Rameau ne m'adreſſe ſa Lettre que par la voye de la Publicité, je m'en tiens aux ſimples Remarques, ſous la forme deſquelles la Réponſe s'en préſente au premier coup d'œil.

1°. Il n'eſt pas queſtion de l'accueil que je fis à cet habile Muſicien, lorſque M. B. pour lui faire plaiſir le mena chez moi la prémiere fois, il y a environ quinze ans. Le Public ne prend aucun intérêt à ces perſonalités qui ne ſont bonnes qu'à *repaître l'amour propre* des perſonnes intéreſſées. Voulant me rappeller aux engagemens qu'il ſuppoſe que j'ai pris à perpétuité envers lui, M. Rameau auroit pû citer uniquement

* V. le Journal d'Août 1736.

mes Extraits, assez flatteurs en ce genre, & les seules pieces juridiques après tout de ce nouveau procès. Je puis désavouer, je désavouë même des discours familiers, oubliés de droit après quinze ans, & moins conformes à ma maniére générale de penser, qu'au but présent auquel on les ajuste avec trop d'art.

2°. Est il question même, ou devroit-il être question de procès & de rien de juridique entre M. Rameau & moi? Des éloges & des complimens ne furent jamais des actes authentiques; & ce ne seroit pas trop le moyen de me faire avoüer mes Extraits, que de commencer par m'en faire rougir. Je n'en rougis point Dieu merci. M. Rameau méritoit en ce tems-là mon admiration & mes éloges les plus vifs. Et sur le petit excès où je puis avoir donné à cet égard, je conviens sans peine qu'il y a quinze ans que j'étois plus jeune d'autant, & du reste tout à-fait apprentif dans cette Musique savante de composition & d'accompagnement à laquelle, je fais gloi-

re de l'avoüer, c'est M. Rameau qui m'a initié : sans préjudice cependant de la noble liberté qu'on dit que le grand Descartes laissoit à ses éleves, d'aller plus loin après quinze ou vingt années de réfléxion.

3°. Ce n'étoit donc ni à mes premieres paroles, ni à mes premieres pensées qu'il convenoit de me ramener; mais, s'il m'est permis de le penser tout haut, à mes premiers sentimens, sentimens d'amitié, sentimens d'estime, toujours vifs, toujours les mêmes pour M. Rameau. Une personne de mérite m'annonça de sa part, il y a un mois, des démarches qui alloient à ce but. Avec mes anciens sentimens dont il étoit sûr, M. Rameau auroit pû s'assurer de mes nouvelles pensées. Il sçait bien que je n'ai jamais compté avec lui, que je n'ai eu rien de caché pour lui. Pour le moins il auroit mieux concerté ses interrogations, ou ses demandes ou ses prétentions, avec les réponses qu'il m'auroit vû en état de lui faire : & peut-être auroit-il conclu qu'encore valoit-il mieux ne me deman-

der raiſon de ma conduite à ſon égard qu'en particulier.

4°. J'en avois aſſez dit dans mes nouvelles expériences d'Optique, pour faire *ſouſentendre* à ce ſçavant Muſicien que j'en ſupprimois encore plus. Il me ſuffiſoit d'avoir pris acte aux yeux du Public que je n'étois pas juſqu'au bout dupe de mes premieres connoiſſances en Muſique. J'aurois pû m'en tenir à cette proteſtation, ou n'en parler jamais qu'avec la même réſerve. J'avouërai mon foible. MM. D. B. F. & d'autres, & M. Rameau même ſont témoins que j'ai tout fait pour me diſpenſer d'une Réponſe en public, & je puis dire, en citant la plûpart des mêmes témoins, que j'ai vingt & trente fois fait & refait cette Réponſe, pour la mettre au ton, s'il étoit poſſible, des premiers ſentimens que je viens d'atteſter. Pourquoi M. Rameau me force-t-il de publier mes nouvelles penſées ſur ſes Ouvrages & ſur mes premiers Extraits? Il en coûte toujours au bon cœur de ſe voir donner le démenti par l'eſprit, même par le *bon eſprit*.

5°. Je ne me presserai point de sacrifier celui-là à celui ci, & pour le moins je protesterai contre moi-même en faveur du mérite de M. Rameau. Je commencerai par constater ce mérite tel que je le connois. J'ai toujours admiré, & j'admire encore quatre pensées sublimes de cet Auteur sur son Art. 1°. Sa Basse fondamentale. 2°. Ses Accords fondamentaux. 3°. Leur structure par tierces. 4°. Leur renversement par sixtes, quartes, secondes, &c. je ne m'en dédirai, je crois, jamais. Par le moyen de ces quatre principes le simple art de la Musique pratique prend un air de science mathématique, & devient ou commence à devenir un art régulier ; & je mets sans façon ces nouveautés au rang d'un petit nombre d'autres qui ont en divers tems fait éclore de nouveaux arts, ou porté les anciens à un nouveau degré de perfection.

6°. Après cette protestation, M. Rameau doit voir que je suis fort éloigné de le chicaner, ou de le suivre même dans les chicanes qu'il

fait à Kircher, sur lequel je veux lui donner plus de satisfaction qu'il n'en demande. Car il veut prouver que je connoissois cet Auteur il y a quinze ans, & il ne le prouve que par des présomptions & par des conjectures. Or je veux lui aider à l'établir par des faits, & par conséquent tourner en assertion le simple aveu qu'il éxige de moi. Je n'ai aucun intérêt à nier la connoissance que je puis avoir euë de Kircher, de sa *Musurgie*, il y a 15, 20, & 30. ans si cela fait plaisir à M. Rameau. Tout l'Univers sçait que Kircher est mon Auteur favori; & je l'ai cité de tout tems jusqu'à me le faire reprocher par ceux ou qui ne le connoissent pas, ou qui n'aiment pas que tout le monde le connoisse, parce que c'est une source & un vrai répertoire de découvertes en tout genre physicomathematique.

7°. Je dois pourtant dire toutes choses comme elles sont. De tous les Ouvrages de Kircher, la Musurgie est un des derniers que j'ai connus ou étudiés, M. Rameau qui me

fait la honte de m'attribuer *plusieurs & jusqu'à* 20. *années* d'étude de cet Auteur, *sans beaucoup de fruit*, me prend pour un Musicien de profession, oubliant qu'il ne m'a guéres vû étudier la Musique que pour luî & presqu'uniquement avec lui, dans des momens perdus, lesquels mis bout-à-bout ne feroient pas la valeur d'une bonne année d'étude sérieuse. En vérité M. Rameau éxige trop de ses amis. Vingt années d'étude de Musique pour trois ou quatre Extraits, en laisseroient trop peu de reste pour des études, & pour des ouvrages moins frivoles & plus intéressans.

8°. Seroit-ce pour méconnoître soi-même un Auteur qu'on affecteroit de prouver mal qu'un autre l'a connu ? Au lieu d'imaginer ce qui n'est pas même vraisemblable, M. Rameau n'avoit qu'à narrer simplement ce qui est, & ce qu'il ne peut avoir oublié, lui qui prétend se souvenir des moindres syllabes que j'articulai dans notre premiere entrevûë, & à dire enfin 1°. que j'avois

cité Kircher dès mes premiers Extraits du Traité de l'Harmonie. 2°. qu'au tems où je faisois ces Extraits, lui M. Rameau trouvoit tous les jours Kircher étalé sous mes yeux à côté de son Traité. 3°. que j'avois toujours quelque morceau de Kircher à lui faire observer, parallele à quelqu'autre morceau du susdit Traité, tantôt l'harmonie senaire, tantôt la quarte arithmétiquement consonante, géométriquement dissonante, tantôt la notion formelle de la *Basse Base*, procédant par quartes, quintes & octaves, & divers autres endroits, à la vûë desquels. 4°. M. Rameau avoit eu la candeur de m'avouer, qu'il avoit lui-même connu Kircher en Province; m'ajoûtant à la verité, qu'il l'avoit peu lû, à cause de son Latin trop mêlé de Grec.

9°. Et le chant des oiseaux noté dans Kircher, celui de la Poule qui rappelle ses poussins, celui du Rossignol qui module par toutes les inflexions dont son gosier est susceptible, M. Rameau ne s'en souvient

il plus, ni de tous les efforts que je faisois de concert avec ce vaste auteur pour ranimer sa verve, & lui donner des desseins de pieces qui imitent le vrai de la nature ? Est-il indifferent même de remarquer, qu'ayant cité moi même Kircher dans mes expériences, & ne l'ayant cité que vaguement sans en rapporter les propres paroles, sans en marquer la page ni le volume ; M. Rameau cite tout cela avec une justesse qui fait honneur à son érudition ; & ajoûte à l'honneur de sa bonne foi, qu'il ne lui a pas été difficile de le trouver : ce qui joint au commentaire subtil qu'il fait du *gaudet* & de *l'Hipatodus* de Kircher prouve, malgré sa modestie, que la langue de cet auteur ne lui est pas si étrangere.

10°. Sur ce *Gaudet*, je dois remarquer qu'il a une force bien autre que la grammaire ne lui en donne & qu'il marque le plus souvent un devoir rigoureux, & l'essence même des choses, comme ici *homo gaudet anima & corpore*. M. Rameau chicane

encore lorsqu'il dit que l'octave n'est que l'unisson. L'octave est l'octave, & l'unisson est l'unisson. En tout cas ce musicien admet les deux dans la Basse fondamentale. Chicane encore de pretendre que le texte de Kircher n'est qu'un commentaire de celui de Zarlin : La Basse de M. Rameau ne seroit donc que cela : mais en rapportant le texte qui ne dit pas grand-chose, pourquoi omettre le commentaire qui dit tout ? C'est de la chicane encore une fois. Mais M. Rameau me presse, & me force de lui dire, pourquoi donc connoissant la Basse base de Kircher il y a 15. ans, je ne l'ai mise en opposition avec sa *Basse fondamentale* qu'en dernier lieu. J'en ai eu vingt raisons fort honnêtes à dire, & qui ne paroîtront faites après coup à personne.

11°. Que diroit dabord M. Rameau si je lui renvoyois à lui même le soin de repondre pour moi ? non seulement de répondre pourquoi il n'a pas cité lui-même Kircher qu'il connoissoit mieux que moi & avant moi, mais encore pourquoi je ne

l'ai pas moi même cité? je ne le presserai pas sur ce dernier article, & je me chargerai de répondre moi même que Kircher n'étoit pas pressé d'être cité, sa réputation étant faite il y a 100. ans: aulieu que M. Rameau il y a 15. ans étoit pressé de faire la sienne, & que j'étois tout aussi empressé d'y contribuer de mon mieux. J'écartai donc tout ce qui pouvoit faire quelqu'ombrage, & ce fut avec une pleine reflexion que je supprimai le passage en question qui auroit donné trop d'avantage à ceux que M. Rameau nomme *les jaloux.* Enfin le succès ayant passé mes espérances, & la réputation de M. Rameau étant à son comble, il a bien falu que toute verité eut enfin son tour.

12°. Cependant comme il n'y a que ce motif qui me fasse agir dans, tout ceci, je veux bien prevenir les abus qu'on pourroit en faire, & déclarer que la notion de Kircher est réellement fort au dessous de celle que M. Rameau nous donne de la basse fondamentale; qu'elle n'en a

M. Rameau comparée à celle
cher, je ne puis souscrire à c
je lui donnois il y a 15. an
de l'avoir mesurée alors co
l'ai fait depuis à loisir, &
même de concert avec M. R
aux deux dernieres années pr
dant lesquelles, je dois le d
haut, il n'a pu concilier n
cien commerce de speculati
sa nouvelle pratique du the
je veux croire qu'il n'a que u
réussi.

13°. Dans mes premiers ex
l'avoue à ma confusion, je

trois ou peu de jours se mettre au fait de la composition. Je ne rougirai pas tout seul de ce petit excès de jeunesse. J'avois tout ce qu'il falloit pour persuader, j'étois fortement persuadé moi même, & je ne voulois pas en avoir le démenti. Je ne puis que me louer de la déférence du Public en cette occasion, & de l'extrême politesse de Messieurs les Musiciens ; ils n'éludérent de toutes mes assertions que l'attribution que je faisois du systême à M. Rameau, chez qui pourtant j'en avois réellement pris tout le fonds & toute la substance.

14°. En France sur-tout on sçait qu'une expression naïve, un tour heureux, un mot lumineux, *magnas plerumque secat res.* J'ai dit que je n'étois pas trop Musicien en ce tems-là : cependant entre nuit & jour je saisis une comparaison dont le brillant fit des merveilles. Je me hazardai à dire que la Basse fondamentale étoit le miroir de la modulation. La comparaison étoit juste, elle l'étoit trop. Tous les progrès,

tous les accidens de la modulation, le ton principal, les tons ſubalternes, leurs liaiſons, leurs paſſages, les cadences de toutes les ſortes ſont naïvement repréſentées dans une Baſſe fondamentale de la façon de M. Rameau. Mais il faut que le miroir ſoit fait & éxiſte pour repréſenter. Il faut donc, pouvoient me répliquer Meſſieurs les Muſiciens, que la Baſſe fondamentale ſoit faite pour connoître par ſon moyen la modulation. Or l'affaire eſt de compoſer cette Baſſe ſous un chant donné.

15°. En effet, dès que le premier feu de la compoſition de mes Extraits fut paſſé, je n'eus rien de plus preſſé que d'éprouver la Baſſe fondamentale ſous un chant quelconque. J'aurois dû commencer par là : mais la néceſſité d'expédier mes Extraits, & l'empreſſement de ſervir M. Rameau, avoient précipité mes démarches dans une affaire, dont après tout il n'y avoit que la ſpéculation qui m'intéreſſât pour moi-même. La pratique me réuſſit donc

très-mal, & je fus fort étonné de me trouver vis-à-vis de ce que les Philosophes appellent *le Cercle vicieux*: Car pour connoître la modulation, j'avois besoin de la Basse; & pour faire cette Basse, il m'auroit fallu connoître la modulation. Je recourus à mes oracles. Je relus mes Extraits. Ils promettoient des merveilles; mais ce n'étoient que des Commentaires d'Oracles. Je consultai le Texte, le Traité de l'Harmonie.

160. Les Oracles de la Sybille étoient écrits sur des feuilles de chêne: les vents les confondoient & les emportoient à leur gré. Je ne retrouvai plus ce que j'avois crû voir. Sous divers titres, l'Auteur promet l'art de composer la Basse sous un dessus: mais il est obligé d'y convenir que la connoissance préliminaire de la modulation y aideroit bien. Et alors auroit-on besoin de Basse fondamentale? Il faut que j'aye lû & relû mille fois ces Articles, & plus de cent fois le Traité entier de l'Harmonie que je sçais comme par

cœur, quoique je ne l'aye que pa
couru rapidement; mais très-soi
vent dans des momens perdus. D'u
autre côté je ne cessois d'importi
ner M. Rameau, & de le prier c
dégager ma parole ou la sienne, e
nous donnant une bonne fois le
vrais principes de cette modulation
sans laquelle il n'y a point de vér
table art pratique de Musique, d'Ha
monie, de Composition.

17°. Il n'est pas douteux qu
toutes ces lectures & ces conversa
tions n'ayent beaucoup contribu
avec le tems à me faire connoître
sentir du moins la modulation. A
force de battre le fer, les Musicien
de profession y viennent. Ce n'e
pourtant pas là tout-à-fait ce que j
cherchois, ne me destinant à aucun
sorte d'exécution & de pratique e
ce genre, & visant sur-tout à l
science de la chose, aux grand
principes. Et en cela même j'avou
rai que je dois beaucoup à M. Ra
meau; car je veux lui accorder
comme j'ai dit, tout ce qui dépen
de moi. J'ajoûterai donc encor

que c'est à ces importunités, à mes questions éternelles, à nos conversations fréquentes, je le dis avec complaisance, que le Public doit bien des éclaircissemens, des introductions, des supplémens que M. Rameau a ajoûtés à son Traité d'Harmonie, & à la matiere même de la modulation.

18°. Il me promettoit toûjours de l'épuiser enfin. Quelquefois il me répondoit que tout étoit déja dans ses Livres: d'autrefois il convenoit qu'il ne l'avoit qu'ébauchée. Enfin il y a trois ans que l'ayant tout-à-fait pressé de le faire, lui disant qu'autrement je serois forcé de dégager mes premieres avances, & de suppléer à son défaut, parce qu'en effet diverses lectures que j'avois faites de Kircher & des anciens, n'avoient pas laissé de m'éclairer un peu, & que j'avois dressé déja bien des matériaux que j'avois même communiqués à M. Rameau, cet habile homme, que son génie avoit enfin tourné tout-à-fait à la Musique pratique contre mon avis, me répon-

dit qu'il ne pouvoit pas pouſſer plus loin la ſpéculation, qu'il y renonçoit, que je pouvois la ſuivre, & qu'il m'offroit pour cela tous ſes papiers où je trouverois tout. J'avois ſuivi d'aſſez près M. Rameau de vive voix & par écrit pour entrevoir de quoi il pouvoit être queſtion dans ces papiers qu'il m'offroit; je me flatois même d'être arrivé au but par une route toute oppoſée, c'eſt-à-dire, par la méthode des Anciens, méthode peu connuë & fort mépriſée par M. Rameau; je prévoyois d'ailleurs ce qui arrive aujourd'hui. Je remerciai donc M. Rameau de ſes offres: & ce fut à peu-près notre dernier mot.

190. Je contai dans le tems ces offres & mon refus motivé à des amis communs, qui entrerent dans mes preſſentimens, & qui en admirent aujourd'hui la juſteſſe. Car on ne le croiroit pas, & M. Rameau ſous des expreſſions radoucies, a voulu ſe le cacher à lui-même: le grand but de ſa Lettre eſt de conſtater deux choſes, 1o. Qu'il ne me doit

doit que de lui avoir rendu une pure & simple justice dans mes Extraits. 2°. Que moi au contraire je lui en dois de reste, & que je suis en bon François un plagiaire à son égard. Voilà, par exemple, un trait que jamais M. Rameau n'auroit lâché, s'il s'étoit mis à portée de pressentir les réponses que je pouvois & que je dois, malgré moi, faire à un reproche de cette conséquence.

20°. Il articule nommément un Ouvrage sur les générations harmoniques, & il est vrai qu'il me remit il y a trois ou quatre ans quelques feuilles sans suite ni liaison sous ce titre, mais pour son profit, & pour que j'y misse l'ordre, & tout ce qu'il me plairoit. Il y avoit du bon par-ci par-là comme dans tout ce qu'a fait un si habile Musicien. Mais en le lui rendant, il me reprocha avec raison, que je n'avois lû qu'à demi ce prétendu Ouvrage. Je m'excusai sur mes autres occupations. Du reste, quelque forme que depuis trois ans il ait donné à ce manuscrit, quelque forme qu'il

lui redonne d'après mes nouvelles expériences, qui le lui ont fait remettre à l'année prochaine, je ne crains pas trop, à moins qu'il ne me copie, ce qui seroit encore facile à dépister, qu'on y voye jamais aucune demie preuve que je l'aye copié moi-même en rien, si ce n'est dans ce que j'ai cité de lui dans mes Expériences ou dans mes Extraits.

210. Et puis si j'ai vû ses générations harmoniques il y a trois ans, il y en a 13. ou 14. qu'il a vû les miennes, & que je lui en ai donné la premiere idée & toute la méthode, avec une suite de réfléxions, de principes & de raisonnemens Physiques, Géométriques ou autres, n'ayant jamais eu rien de caché pour lui sur les matieres de sa compétence. Car comme pendant 10. à 12. ans il n'avoit rien de caché pour moi, on doit juger que le commerce étoit très-réciproque, & que ce commerce étoit tout relatif aux interêts du nouveau systême de Musique & de M. Rameau. Nommément il doit se souvenir qu'après que j'eus achevé mes premiers Ex-

traits, le goût de Musique où il m'avoit mis, me jetta selon mon propre goût dans des calculs harmoniques que je poussai assez loin à l'aide des trois nombres 2. 3. 5. c'est-à-dire, des octaves, des quintes, & des tierces.

22°. M. Rameau témoin & arbitre de mes occupations en ce genre, en fut frappé, sur-tout lorsqu'il vit avec quelle facilité j'y démontrois l'*ingenerabilité numérique*, ou l'incommensurabilité de la quarte du ton. Il m'envia le plaisir d'aller plus loin. Son compliment fut néanmoins fort honnête. Il me dit qu'ayant assez dequoi me signaler dans les sciences qui m'étoient propres, je ferois bien de lui céder ce morceau, qui étoit de son ressort, disoit-il. Cet habile Musicien sera surpris de m'entendre dire aujourd'hui que je fus alors très-piqué de sa demande, d'autant plus que je n'eus pas la force de lui rien refuser, n'ayant eu que celle de lui remontrer qu'il falloit être fort Géometre, pour suivre cette veine; que tôt ou tard il seroit forcé de me l'abandonner, après

l'avoir pourtant un peu éventée, & que son grand objet devoit être d'éclaircir & d'étendre ses premieres vûës, & de fixer sur-tout la modulation.

23°. Il en jugea autrement. Il prit quelques arrangemens du côté de la Géométrie, comme on le voit par son second Ouvrage sous le nom, je crois, d'Introduction ou de Supplément au Traité de l'Harmonie, & nous donna dans cet Ouvrage quelques Tables de nombres harmoniques qui ne vont à rien. Dans la Préface il crut ne pouvoir se dispenser de parler de moi; mais il se dispensa de parler de ce que je viens de raconter. Il est vrai qu'il me laissa long-tems le maître de lui dicter ses expressions. Mais je m'obstinai, en le priant souvent de ne me point citer de la sorte, de lui laisser dicter sa citation par la vérité & par son bon cœur. Je ne laissai pas de donner un Extrait favorable de ce second Ouvrage, mais avec un peu plus de réserve, & en y coulant quelques clauses imperceptibles qui

pouvoient servir de protestations au besoin. M. Rameau s'en apperçut, mais fit semblant de s'en contenter, après des plaintes détournées que j'éludai à mon tour.

24°. Pour ce qui est des Expériences de l'*Orgue* & de la *Pincette*, qu'il dit finement avoir été de mon goût, je n'ai, que je sçache, jamais parlé de Pincette, & n'étant pas Organiste ni Facteur d'Orgue, il faut bien que je consulte ceux qui le sont. J'avouë donc que j'ai souvent consulté M. Rameau sur son métier, & que je l'ai comme forcé à se rendre attentif à des Expériences qu'il avoit jusques-là, de son propre aveu, faites sans y penser, mais dont je lui faisois sentir la conséquence, en lui faisant voir le but où je les dirigeois, & où je l'exhortois à les diriger lui-même. Il faut cependant rendre justice à tout le monde; M. Rameau importuné sans doute de mes questions sur l'Orgue, me conseilla de les adresser à M. F. très-brillant Organiste, sçavant compositeur, & fort entendu dans la fac-

ture de l'Instrument. C'est de lui que je tiens l'expérience de plusieurs tuyaux concertés pour ne rendre qu'un son.

25°. M. Rameau qui semble avoir oublié tout ce qui s'est passé entre lui & moi, hors mes premiers complimens, touche un point délicat lorsqu'il dit, que je me suis contenté de ses raisons sur l'accord de grande sixte associée à ses accords fondamentaux. Mais il y a du tour encore ici; & quand M. Rameau fait entendre qu'il ne sçait que dire les choses, il ne se rend pas tout-à-fait justice. Il y a un art infini dans sa Lettre. Les choses y sont placées de maniere que, soit que j'y réponde, soit que je les laisse passer, à moins que je ne parle tout-à-fait clair, l'Auteur est prêt à prendre acte de mon silence comme de mes aveux. Or l'air de politesse qui regne, sembloit suffire pour m'empêcher de prendre moi-même ce tour de clarté & de naïveté, que je n'ai pris en effet que malgré moi; après avoir bien combattu entre mes pen-

sées & mes sentimens. Voici donc de quoi il s'agit.

26°. M. Rameau avoit eu d'admirables pensées sur la Musique, les quatre mêmes que j'ai rapportées au commencement. Elles étoient de l'invention de ce grand Musicien, & c'étoient autant de belles & d'utiles découvertes, s'il s'y fût tenu. C'est de ces quatre maîtresses pieces que je composai le systême de mes premiers Extraits. Je ne les perdis jamais de vûë dans la suite, & je luttai pendant dix à douze ans pour y ramener M. Rameau, qui s'en étoit écarté dès son Traité d'Harmonie, & qui se déclare dans sa Lettre tout-à-fait irrevertible sur ce point, comme s'il s'entendoit avec *les jaloux*, & avec tout le monde, pour constater que le systême que je lui ai attribué, n'est pas son systême, & qu'il est au premier occupant

27°. La premiere piece du systême étoit une Basse procédant consonamment par quarte, quinte, octave, ou unisson, & dissonamment

tout au plus par seconde ou par septiéme. La Basse de M. Rameau a toujours été, & est encore une Basse procédant par toutes sortes d'intervalles, puisqu'aux précedéns intervalles il associe la tierce, & par conséquent la sixte, tant en montant qu'en descendant. La seconde piece étoient deux accords fondamentaux de quinte & de septiéme. M. Rameau en a toujours admis, & en admet cinq, & même sept, ajoûtant aux précédens, la grande sixte, l'emprunt & la supposition, qui renferme la neuviéme & la onziéme. La troisiéme piece étoit la structure des accords fondamentaux par tierces. La onziéme de M. Rameau, ni même l'emprunt, n'est pas tout-à-fait dans la regle; mais la grande sixte la renverse tout-à-fait. 4°. Enfin le renversement des accords dérivés. La grande sixte est un accord primitif naturellement renversé.

28°. C'est cette grande sixte qui a toujours été, & qui est aujourd'hui la grande pierre d'achopement pour un si habile homme. C'est

dommage qu'il n'ait pas vû dans les générations harmoniques, que je lui communiquai il y a 13. ou 14. ans, que *fa numériquement, naturellement ingénérable*, étoit une erreur de modulation glissée par les anciens, & trop servilement admise par les récens dans le systême de la gamme naturelle des sons, qui par la même doit être *ut, re, mi, fa, sol, la, si, ut.* Car le vrai goût du chant demande qu'on prononce *ut re mi*; ensuite *fa sol* : & enfin *la si ut*, & non *ut re mi fa* : & enfin *sol la si ut*; les *entre repos* naturels ne pouvant être sur la dissonance seule qui n'a point de lieu dans le systême primitif de la nature, mais un peu sur la médiante, beaucoup sur la dominante, & tout-à-fait sur la tonique. Et ceci répond tout d'un coup à toutes les difficultés que M. Rameau m'oppose à la fin de sa Lettre, & sans doute à toutes celles qu'il peut me faire dans l'Ouvrage remis à un an d'ici.

298. Je ne sçais où il a pris que *la* étoit incommensurable comme

fa relativement à ut. Le contraire est démontré par mes premieres générations harmoniques, adoptées même par M. Rameau dans son introduction; tant j'étois fondé à prédire, que toute cette partie géométrique de la Musique n'étoit pas de son ressort, & qu'elle me reviendroit toujours, après avoir été un peu éventée contre mon gré: parce qu'enfin il en faut toujours revenir à la conclusion de M. Rameau, que c'est *au Géometre de se distinguer ici par ses calculs; au Physicien par ses raisonnemens, & au Musicien par son expérience*: Par son expérience, dis-je, & non par *des expériences*, qui appartiennent au Physicien, comme les calculs au Geometre.

ARTICLE XCVI.

MEMOIRE DOGMATIQUE & Historique, touchant les Juges de la Foi, où l'on prouve que les Evêques seuls & indépendamment des Prêtres, sont Juges de la Foi. A Paris chez la veuve Mazie-

res & J. B. Garnier, rue S. Jacques, à la Providence. 1736. *in*-12. *Pages* 451.

A Quelle extrémité se trouve réduite une Secte opiniâtre, qui, pour se soutenir contre la proscription générale qui l'accable, est obligée d'avoir recours à de vains systêmes, aussi insoutenables que l'erreur qui y cherche un frivole appui ! Après dix-sept siecles d'une possession constante, fondée sur l'institution Divine, & sur la parole de Jesus-Christ, est-on recevable à disputer aux premiers Pasteurs le droit de juger seuls, & définitivement les questions de Foi; & sur quel fondement peut-on le communiquer ce droit aux Ministres inférieurs, que Jesus-Christ n'a pas honorés de cette prérogative? C'est l'Erreur que combat dans cet Ecrit un Théologien déja connu par une sçavante Dissertation sur le Concile de Rimini. L'Ouvrage qu'il réfute a pour titre: *Mémoire sur les droits du second Ordre du Clergé, avec la Tra-*

4 Q vj

dition qui prouve les droits du second Ordre. Pour le faire avec méthode, il divise son *Mémoire Dogmatique & Historique* en deux Parties, qui répondent aux deux Erreurs qu'il attaque. La premiere Erreur consiste à dire, que les Prêtres sont Juges de la Foi, de droit divin, aussi-bien que les Evêques. La seconde, que les Evêques ne peuvent juger seuls, sans le suffrage de leur Clergé, & que c'est de cette union du premier & du second Ordre, que les Décisions Episcopales tirent leur principale force. Dans l'une & dans l'autre Partie, l'Auteur, après avoir sçavamment exposé les preuves de la vérité qu'il défend, rapporte fidélement, & réfute solidement les difficultés alléguées par son Adversaire. Au reste, la cause qu'il soutient, a cet avantage, que, pour peu qu'on soit instruit des régles de la Religion, elle semble n'avoir pas besoin de Défenseur; & celui-ci, par son érudition, & la solidité de ses raisonnemens, la feroit triompher des efforts qui la

combattent, quand ils seroient beaucoup plus redoutables.

Premiere Partie. Les Evêques sont de droit divin les seuls Juges de la Foi. N'est-ce pas ce que prouve avec évidence la pratique de l'Eglise dans tous les siecles ? 1°. Des Prêtres ont souvent assisté aux Conciles avec les Evêques : mais les Peres, les Docteurs, les Auteurs Ecclésiastiques, les Conciles mêmes, à qui attribuent-ils les Decrets qui s'y font ? Aux seuls Evêques. 2°. Les Prêtres ou ne souscrivent point aux Conciles, ou ils y souscrivent d'une maniere différente de celle des Evêques. 3°. Prouvera-t-on que les Prêtres eussent droit d'assister aux Conciles, ou qu'ils y fussent appellés comme les Evêques ? Ne voit on pas au contraire qu'on n'y admettoit que ceux que les premiers Pasteurs jugeoient à propos d'y introduire ? A-t-on jamais reclamé contre cette pratique ? Où est donc le prétendu droit divin des Prêtres ? Ne leur préféroit-on pas même quelquefois des Diacres, ou d'autres

Ministres inférieurs ? 4°. Dans les disputes avec les Hérétiques, a-t-on jamais eu recours aux jugemens des Prêtres ? n'étoit-ce pas l'autorité & le consentement des seuls Evêques qui décidoit ? 5°. Enfin qu'est-il besoin de raisonnement ? Les Conciles & les Peres enseignent nettement que le droit de prononcer décisivement en matiere de Religion appartient aux seuls Evêques. Toutes ces propositions sont démontrées par une multitude de faits consacrés dans les plus respectables monumens, & l'induction ne permet aucune replique raisonnable au Défenseur des chimériques droits du second Ordre. Une connoissance exacte de l'Antiquité sacrée, une lecture réfléchie des Conciles, des Peres, des Ecrivains Ecclesiastiques, a mis M. Corgne en état de donner à ses preuves une solidité victorieuse des vains raisonnemens, & des fausses allégations.

Nous ne le suivrons pas dans un long détail qu'il seroit difficile d'abréger, soit pour les faits, soit pour

les conſequences qui naiſſent de ces faits, & qu'il en tire en ſolide Théologien. Auſſi bien la difficulté n'eſt-elle pas à perſuader une doctrine, dont chaque jour fournit de nouvelles preuves, preuves d'uſage & de pratique ; preuves par conſéquent à la portée de tout le monde. Mais eſt-il une vérité ſi conſtante, un dogme ſi bien établi, que les préjugés, l'engagement dans un parti, l'attachement à une Secte ne trouvent moyen d'obſcurcir? Eſt-il au contraire une opinion ſi peu ſoutenable, que par les mêmes principes on ne revête d'une apparence qui ſéduit ceux qui ont intérêt à la faire valoir? Voyons donc ce qu'on oppoſe à l'autorité excluſive des Evêques pour juger de la Foi.

Une partie des difficultés qu'on objecte, ſe prend de quelques Conciles, où il ſemble que les Prêtres ont exercé, ainſi que les Evêques, la fonction de Juges. Le premier de tous les Conciles, qui a ſervi de modele aux autres, paroît auſſi fournir le premier exemple de cet exer-

cice. On s'adresse aux Evêque:
Prêtres qui sont à Jerusale
Apostolos & Presbyteros qui
Jerusalem. Les uns & les aut
semblent en Concile : *Conv*
Apostoli & seniores videre d
hoc. La Lettre qui contient
cret, est écrite au nom des
& des Prêtres : *Apostoli &*
fratres. Ils déclarent en com
qui a semblé bon au S. Esp
eux ; & S. Paul ordonne d
les Dogmes décidés par les
& par les Prêtres : *Custodire*
ta quæ erant decreta ab Apo
Senioribus. On conviendra sa
te, que la difficulté n'est ni d
lée, ni affoiblie.

Que répond le Théologi
tholique ? Premierement, il f
que les mots *Senior*, *Presbyte*
pliquent plus ordinairemen
l'Ecriture, & dans les Peres
miers siecles aux Evêques,
simples Prêtres ; ce qu'il pro
une foule d'autorités, par le
tement des Calvinistes, par l'a
P. Quesnel, au sujet de ce

cile de Jerusalem. Il ajoûte que
s ces tems de l'Eglise naissante,
n'ordonnoit point de simples
tres, que les Eglises étoient gou-
nées par les Evêques & par des
acres. C'est ce qu'assurent S. Epi-
ane, & le Pape S. Clement, sui-
s en ce point par plusieurs Sca-
ins hommes, Catholiques & Pro-
stans. On cite encore Clement
'Alexandrie.

Mais enfin, continuë notre Théo-
ogien, supposons que ces *vieillards*,
ou *Seniores*, ne soient en effet que
de simples Prêtres, s'ensuit-il de là
qu'au Concile de Jérusalem ils ayent
exercé la fonction de Juges? Point
du tout. Saint Pierre, comme chef
de l'Eglise, parle le premier, pro-
pose la question, & dit son avis.
Saint Paul & S. Barnabé racontent
les merveilles que Dieu a opérées
chez les Gentils, par leur ministere:
Saint Jacques reprend ce qu'avoit
dit S. Pierre, & le confirme, en
décidant comme lui la question.
On ne voit point de simples Prêtres
prononcer ou juger, ni même par-

ler dans cette Assemblée. Et si la Lettre du Concile est écrite au nom des Apôtres & des Prêtres, elle est aussi écrite au nom des Freres, c'est-à-dire, de toute l'Eglise: ce qui marque seulement l'acquiescement au jugement des Apôtres & des Evêques, & l'union de la charité, qui de tous les Fideles ne faisoit qu'un cœur & qu'une ame; sans préjudice des droits des premiers Pasteurs, qui seuls avoient décidé.

M. Corgne ajoûte d'autres réflexions, qui achevent de détruire l'objection de l'Anonyme. Il réfute avec le meme avantage toutes les autres objections tirées des Conciles ou des Assemblées Synodales, qui semblent donner aux Prêtres le rang & l'autorité de Juges.

En effet, si l'on en pouvoit conclure quelque chose en faveur du droit que le Mémoire leur attribuë, on seroit forcé de l'accorder aussi aux Diacres, aux Clercs inférieurs, aux Laïques mêmes, puisqu'on les voit dans quelques Conciles souscrire avec les Prêtres

& les Evêques; que dans d'autres les Decrets sont faits en leur nom, & leur sont attribués, aussi-bien qu'aux Evêques; & qu'enfin des Laïcs ne font point de difficulté de dire, qu'ils confirment les Conciles. Mais ces expressions, suivant l'usage des tems où elles ont été employées, signifient seulement, l'acceptation des Decrets, l'adhésion & la soumission à ce que les Conciles ont décidé. Il faut bien que l'Anonyme en convienne; car il n'a garde de donner aux Laïcs la qualité de Juges dans les Conciles. Il est même fort embarrassé à l'égard des Diacres: ses principes l'obligent à la leur attribuer; il n'ose toutefois soutenir ce paradoxe étrange; & la contradiction où il tombe avec lui-même, décéle malgré lui la foiblesse de la ressource qu'il s'efforce de préparer à son Parti.

Les Prêtres, dit-il encore, sont assis dans les Conciles. Ils y paroissent donc en posture, & y font l'office de Juges. Mais on les voit assis dans des Conciles où certaine-

ment ils n'ont pû exercer ce ministe e, puisqu'il s'y agissoit de juger de Evêques. Et puis ne voyons-nous pa aussi des Laïques assis dans les C.nciles, tandis que les Diacres sont debout? C est un honneur dû à la dignité, au rang, à la protection que les Princes, les Magistrats, les grands Officiers donnoient aux Conciles: accordé même à la naissance de quelques personnes illustres. Et pour ce qui est des Prêtres, c'est une suite de l'ancienne Discipline, qui ordonnoit aux Evêques de les faire asseoir en leur présence, pour honorer le caractere & la dignité Sacerdotale.

Enfin, ce que l'Auteur avance de la condamnation d'Arius par le Synode d'Alexandrie, est démenti par toute l'Histoire. Le saint Evêque Alexandre assemble son Clergé, pour lui faire part du Jugement qu'il a rendu, pour l'engager à l'approuver, & l'instruire de ce qu'il doit croire. aussi S. Athanase attribuë-t-il à l'Evêque seul la déposition de cet Hérésiarque.

L'argument rebattu, qu'on tire des expressions embarrassantes de quelques anciens, qui ont semblé égaler les Prêtres aux Evêques, est traité à fond par M. Corgne; & la difficulté solidemment réfutée, tournée même contre le nouvel Echo des Protestans, de Saumaise de Blondel dont il emprunte cette objection tant de fois réfutée.

L'Anonyme prétend encore tirer avantage de la pratique des Vicaires Généraux, le siége vacant, des Officiaux, des Inquisiteurs, des Confesseurs mêmes, & des Facultés de Théologie. Foible ressource pour la cause qu'il défend! Il est notoire que les Facultés de Théologie ne donnent que des avis doctrinaux. Les Confesseurs s'instruisent des sentimens de leurs Pénitens, pour sçavoir s'ils sont soumis aux Décisions de l'Eglise, & les obliger à s'y conformer.

Les Inquisiteurs & les Officiaux reçoivent du Pape & des Evêques le pouvoir qu'ils ont de juger de la Doctrine, non en formant des Dé-

cisions sur la Foi, mais en prononçant conformément à ce qui est décidé.

Pour ce qui est des Vicaires Généraux durant la vacance du Siége, le sçavant Théologien renvoye au Mandement de M. le Cardinal de Bissy, imprimé en 1725, & ajoûte des Réflexions, qui expliquent le pouvoir & l'autorité des Grands-Vicaires & des Officiaux. Tout se réduit à la conservation de la Foi, & à la punition de ceux qui s'en écartent. Et ce droit ils le tiennent des Evêques & de l'Eglise.

Enfin, l'Auteur du Mémoire allégue l'autorité de quelques Théologiens, qui assisterent aux Conciles de Constance & de Bâle, ou qui ont vécu dans ces tems-là; du Cardinal d'Ailly, d'Almain, de Gerson, des Cardinaux de S. Marc, de Palerme, & d'Arles.

D'abord, on peut sans conséquence abandonner ces Théologiens, s'ils s'écartent de la Doctrine constante de l'Eglise; en ce cas il n'y a pas d'autre parti à prendre.

Et de quel poids seroit en effet le suffrage de trois ou quatre Théologiens entre mille; car on n'en trouvera pas un plus grand nombre; de Théologiens que les circonstances où ils se trouverent, le parti qu'ils soutenoient, les faux principes dont ils étoient prévenus, le peu de justesse & l'esprit hardi de quelques-uns, l'ignorance des autres a précipités dans des sentimens singuliers, téméraires, erronés, pour ne rien dire de plus. Disons quelque chose de chacun de ces Théologiens, dont on emprunte le secours.

Premierement, l'Auteur du Mémoire a tronqué le Texte du Cardinal d'Ailly, pour y trouver ce qu'il ne dit point; & ce qu'il dit en effet, ne prouve rien pour son systême. Il ne parle que de l'extinction du schisme, & du rétablissement de la paix dans l'Eglise, & il soutient qu'en pareille occasion, non-seulement les Ecclésiastiques du second Ordre, mais aussi les Rois, les Princes, ou leurs Ambassadeurs doivent avoir voix décisive.

Le Paſſage de Gerſon paroît plus favorable à la prétention de l'Anonyme. Mais M. Corgne fait voir que s'il fait les Prêtres Juges de la Foi de droit divin, il n'a pas parlé conſéquemment, & qu'il n'y a pas de juſteſſe dans ſon diſcours. Il oppoſe à Gerſon, le ſentiment de l'Univerſité de Paris, dans une Lettre écrite au Roi Charles VI. celui du Cardinal d'Ailly ſon Maître, du Cardinal *de Turre Cremata*, d'Auguſtin Patrice, tous Auteurs du même ſiécle. Il obſerve que Gerſon dans cet endroit ne parle pas des Prêtres en général, mais ſeulement des Curés, des Prévôts & des Doyens; qu'il n'attache pas la voix déciſive à l'Ordination, mais à la dignité & à la charge des ames. Enfin, il rapporte des textes plus précis de Gerſon, où ce fameux Docteur reſtraint le droit divin de juger définitivement de la Foi, aux ſeuls Evêques. Après tout, Gerſon a eu des idées ſi biſarres ſur l'Egliſe, que ſon autorité eſt un foible ſecours dans la queſtion dont il s'agit ici. Un Théologien

gien qui avance que la Foi peut subsister dans une seule vieille, & la moindre vieille, *in minimâ vetulâ*, tandis que tout l'Univers seroit livré à l'erreur : & que dans ce cas, qu'il suppose possible, ce seroit à cette vieille de convoquer un Concile. *Ad salvationem universalis Ecclesiæ posset convocatio Concilii fieri per minimam vetulam.* (Tom. II. édit. 1706. pag. 189.) ce Théologien, dis-je, est il un bon guide, & un sûr garant des sentimens orthodoxes sur le droit de juger des matieres de la Foi ?

Pour ce qui est du Cardinal de Palerme, il est étonnant qu'on veuille autoriser de son suffrage un sentiment qu'il combattit courageusement dans le Concile de Basle, au rapport d'Æneas Sylvius, Auteur non suspect. Aussi l'Ouvrage d'où l'on a tiré le Passage que l'on cite, est-il justement suspect de supposition.

Almain, dit M. Corgne, *& surtout les Cardinaux de S. Marc & d'Arles, montrent tant d'ignorance*,

que leur témoignage sur cette matiere, ne peut être d'aucune conséquence. Il cite ensuite un Passage du Cardinal de S. Marc, qui prouve très-bien l'idée qu'il donne de ce Prélat. « Le Cardinal d'Arles, con» tinuë-t-il, ne se contente pas d'ap» puyer son sentiment par des ci» tations ridicules, il insinuë enco« re clairement l'hérésie d'Aërius. » *Etsi, prout Hieronymo placet*, ce sont les paroles de ce Cardinal, *Episcopi sunt solà consuetudine prælati Presbyteris, utiquè fieri potest ut consuetudinem contraria tollat consuetudo.* (Apud Æn. Sylv. L. 1. de Gest. Basil. Concil. L. 1. pag. 29.) Quel fondement, reprend notre Théologien, peut-on faire sur l'autorité de deux hommes si peu instruits de la Hierarchie Ecclésiastique, & qui appuient leur sentiment sur un principe hérétique ? Il le combat, ce sentiment, par l'autorité infiniment supérieure d'un grand nombre de Théologiens très-habiles dans la connoissance de l'Antiquité, dont *un seul*, dit-il, *doit l'emporter par*

la supériorité de lumieres sur tous ceux qui paroissent favoriser l'opinion contraire. Il en cite même dans tout l'Ouvrage qui ne doivent point être suspects à l'Auteur qu'il combat. Car ce n'est que dans le désespoir de sa déroute, que le parti a eu recours à ce dernier azyle. M. Corgne, après une courte récapitulation de ses Réponses aux difficultés proposées par l'Anonyme, finit cette premiere Partie par une sçavante Dissertation sur la conduite de l'Eglise dans les Conciles, envers le second Ordre. Ce n'est pas le morceau le moins curieux de l'Ouvrage. On y voit en quels tems & sur quel pied les Prêtres, les Diacres, les Moines, les Abbes, & les autres privilegiés ont été admis dans les Conciles; quand & de quelle maniere ils y ont souscrit, l'origine des distinctions accordées aux Prélats du second Ordre: Cette Partie, l'une des plus importantes de l'Histoire de l'Eglise, & de sa Discipline, est traitée avec beaucoup d'érudition, & une Critique éclairée & judicieuse; & il de-

meure constamment prouv
tout ce qui est inférieur au
ques dans l'ordre de la Hier
n'a jamais été regardé comm
de droit divin voix décisive
tiere de dogme. On dispute
parmi les Théologiens, si l
ques qui n'ont point de Sié
droit de suffrage dans les C
M. Corgne, qui propose la q
la laisse indécise, à cause d
versité des opinions : mais
certitude-là même, prouve q
dans l'Eglise on est éloign
corder ce droit aux Minist
rieurs.

Dans la seconde Partie
Mémoire Dogmatique & Hi
qui est fort courte, l'Auteur
une seconde erreur de l'An
lequel soutient que les Décis
Evêques doivent nécessairem
appuyées du suffrage de leu
gé, & que c'est de là princip
qu'elles tirent leur force. C
reur est déja confonduë par
qui a été dit jusqu'ici. M. C
ajoûte premierement la pa

J. C. adressée aux seuls Apôtres & aux Evêques leurs successeurs. *Allez, enseignez ; je suis avec vous jusqu'à la consommation des siécles.* Il ne dit pas : *Je suis avec vous*, à condition que vous consulterez vos Prêtres.

En second lieu, la pratique constante des Evêques depuis les premiers siécles de l'Eglise détruit cette vaine prétention. Ils décidoient sur la Doctrine, ils condamnoient les Hérésies, en quelque lieu qu'ils se trouvassent, éloignés de leurs Diocèses, & de leur Clergé : Dans les grandes Villes où leurs affaires les retenoient, ils étoient invités à des Conciles, sans avoir été prévenus ; on y déféroit des erreurs, ils prononçoient, ils les condamnoient, sans avoir consulté leurs Prêtres. A l'occasion des Dédicaces des Eglises, ou pour d'autres raisons particulieres, les Evêques réunis, loin de leurs Diocèses, tenoient des Assemblées, *& jugeoient les Hérésies qui naissoient.* L'Antiquité fournit tant d'exemples de cette conduite, qu'il faut ou beau-

coup d'ignorance, ou beaucoup de mauvaiſe foi, pour ne pas ſe rendre à l'évidence de cette preuve. Les frivoles objections de l'Anonyme, ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter. Elles prouveroient tout au plus, qu'il eſt convenable que les Evêques conſultent, pour s'inſtruire de la Tradition, & de la Foi de l'Egliſe, s'ils ont beſoin de lumieres étrangeres ; & c'eſt auſſi ce qu'ils ne manquent point de faire, dans le beſoin : mais ne peuvent-ils pas être auſſi bien inſtruits, & ſouvent mieux, par des Docteurs étrangers à leurs Diocèſes, & par les Livres, que par les Prêtres qui compoſent leur Clergé ? Et n'eſt-il pas certain que Jeſus-Chriſt n'a pas fait dépendre de ſon conſentement & de ſon ſuffrage, la force & l'autorité des Déciſions Epiſcopales ? L'Auteur finit par un long texte d'un Mandement de M. l'Archevêque de Cambray, publié en 1728, qu'il rapporte pour confondre le Richériſme de l'Anonyme.

ARTICLE XCVII.

LES GENEALOGIES Historiques des Rois, Empereurs, &c. & de toutes les Maisons Souveraines qui ont subsisté jusqu'à présent; exposées dans des Cartes Généalogiques tirées des meilleurs Auteurs: avec des Explications Historiques & Chronologiques, dans lesquelles on trouvera l'établissement, les révolutions, & la durée des différens Etats du monde, l'origine des Maisons Souveraines, leurs progrès, alliances, droits, titres, prétentions & armoiries, avec Figures, Tome I. in-4°. contenant les Généalogies des Patriarches, Rois, Héros de l'Antiquité, & Empereurs, depuis Jules Cesar, jusqu'à Constantin le Grand, avec celles des plus illustres Romains, pag. 750. Tome II. contenant les Maisons Souveraines d'Italie, avec les familles Papales depuis cent cinquante ans, pag. 698. A Paris chez Pierre-Fran-

çois Giffart, ruë S. Jacques, à Sainte Therese. 1736. avec Approbation & Privilege du Roi.

LEs deux Volumes dont nous allons parler, sont le commencement d'un grand Ouvrage, annoncé depuis quelques années. L'Auteur nous en promet la continuation. La justice que le Public éclairé, rend à ses travaux, doit l'encourager à executer au-plutôt ses promesses. S'il est vrai que l'arrangement, la clarté, la précision, l'exactitude soient le principal mérite d'un Ouvrage d'érudition, on a tout lieu d'être content de celui-ci. La patience de l'Auteur & son zele, ont surmonté toutes les difficultés qui s'opposoient à l'execution d'un projet aussi vaste, & la plûpart du tems aussi ingrat que le sien. Rien n'est peut-être plus capable de rebuter que l'obscurité qui enveloppe l'origine de la plûpart des grandes Maisons. On n'a pour se conduire dans ce labyrinthe, que des fils qui vous échappent, qui cassent, pour

ainsi dire à tout moment, & qu'il est bien difficile de renoüer. Que de courage ne faut-il pas encore, pour s'exprimer librement, pour être vrai en pareille matiere, & pour combattre de respectables chimeres! Ce Chapitre est épuisé; aussi nous ne nous y arrêterons pas, & nous nous contenterons d'assurer nos Lecteurs, qu'ils seront aussi édifiés de la sagesse & de la modération de M. de Chasot, que prévenus en faveur de son mérite & de ses lumieres.

A la tête du premier Volume, l'Auteur a placé un Discours plein de sens & de raison, pour prouver d'un côté l'utilité de son travail, & de l'autre exposer la maniere dont il l'a executé. Si toutes les Préfaces étoient écrites dans ce goût là, on s'en plaindroit moins qu'on ne fait tous les jours, & on les regarderoit avec vérité comme une partie précieuse de l'Ouvrage qu'elles précédent. Entrons dans quelque détail.

L'Auteur examine d'abord l'origine de la Souveraineté. On ne peut en contester la nécessité, sans tom-

ber dans des abſurdités qui révoltent. La liberté, ſans elle, ne ſeroit qu'une licence plus funeſte aux hommes que l'eſclavage même. Ce n'eſt qu'à l'abri des loix & de l'autorité, que les hommes peuvent goûter tranquillement le bonheur, & les avantages de la ſocieté.

Le premier Empire parmi les hommes, eſt l'empire paternel. Les enfans élevés par un pere, réunis ſous ſes yeux, vivent dans ſa dépendance; il reçoit leurs hommages, & ils partagent ſa tendreſſe. C'eſt ſur ce modéle que la Royauté ſans doute a été établie. Les anciens Peuples de la Paleſtine, dit l'Auteur, appellerent leurs Rois *Abimelech*, c'eſt-à dire, *mon Pere le Roy*. Et c'eſt ſur ce modéle encore que doivent ſe fixer les vûës des Souverains & des Sujets, lorſqu'ils veulent remplir leurs devoirs. Des Sujets ſoumis, laborieux, fideles, méritent de trouver un Pere dans leur Maître, comme un Maître humain, généreux, compatiſſant, auſſi occupé de la felicité des Peuples, qu'éloigné des plaiſirs

qui avilissent le pouvoir suprême, trouvera dans le cœur de ses Sujets tous les sentimens des enfans les plus tendres.

L'autorité chez les Nations, s'est pourtant produite & conservée sous différentes formes. L'Histoire nous fait voir dès les premiers tems un grand nombre de Républiques. On ne peut même disconvenir que plusieurs n'ayent subsisté avec un grand éclat, & que les Loix par lesquelles elles se gouvernoient, ne fussent très-sages, & très-capables de procurer & de maintenir le bonheur des Citoyens. Malgré cela, la Monarchie est de toutes les sortes de gouvernemens la plus commune, la plus ancienne, la plus naturelle, & parmi les Monarchies la meilleure, ajoûte l'Auteur, est la successive & heréditaire, sur-tout quand elle va de mâle en mâle, & d'aîné en aîné. Trois raisons fondent cette décision. 1°. Cet ordre établi, prévient les brigues, les cabales, & les excès dont elles sont presque toujours accompagnées. 2°, Un Roi travail-

lant pour sa postérité, & regardant l'Etat comme son patrimoine, se conduit par des vûës plus nobles, plus généreuses, plus désintéressées. 3°. Les Peuples ont un amour plus tendre, & un respect plus profond pour les Maisons qui les gouvernent depuis plusieurs siécles, ou qui sont destinées à leur commander, pendant tout le tems qu'elles subsisteront. Quelle venération n'ont pas les François pour cette auguste Maison qui regne sur eux depuis près de huit siécles sans interruption? L'Auteur finit ce premier Article de son Discours, en approuvant la Loi qui exclut les femmes de la succession dans quelques Monarchies. Il a raison, mais si par tout on avoit pensé de même, que seroient encore aujourd'hui des Maisons dont nous révérons l'éclat & la puissance? *bella gerant alii*, *&c.*

L'Auteur dans un second article traitte de l'utilité des Généalogies. Sans elles peut-on se flatter de posseder parfaitement l'Histoire? si par la Géographie nous connoissons les

lieux & le théatre où les grandes actions ont été faites, si par la chronologie, nous fixons les temps où elles sont arrivées, les Généalogies nous conduisent d'un autre côté à distinguer les personnes qui y ont eu la principale ou l'unique part, & à démêler les véritables causes des plus célébres évenemens. Aussi Moyse, le plus excellent des Historiens, nous a-t-il tracé dans ses Livres les Généalogies des premiers chefs des Nations. Mais si cette espece d'étude sert à la perfection de l'Histoire, quel secours n'en retire pas encore la Politique pour la connoissance des interêts des Princes? Il est clair qu'on ne parviendra jamais à s'instruire éxactement de leurs droits & de leurs prétentions, si l'on n'a soin d'étudier en même-tems leurs alliances.

On sçait à la vérité combien cette connoissance a de difficultés. Les monumens les plus authentiques ont disparu, la plûpart des Titres se sont perdus, & ceux qui se sont conservés, n'ont-ils pas été le plus

souvent altérés ? Que d'équivoques qu'on n'apperçoit pas, ou qu'on éclaircit à son avantage ? Dans les siécles d'ignorance, on n'employoit aucune de ces sages précautions que la prudence a depuis imaginées, pour affermir la fortune des familles, & constater l'état des Particuliers. L'amour propre, la vanité, ne sçûrent que trop s'en prévaloir, & tel aujourd'hui dont l'origine se perd dans une longue suite de siécles, seroit bien humilié, si l'on dévoiloit les véritables ressorts qui fondérent son illustration. Ces raisons qui prouvent à-peu-près en même-tems la difficulté d'écrire une bonne Histoire, font sentir tout le mérite d'un Généalogiste qui réussit, & qui donne au Public un Ouvrage vrai & judicieux dans un genre aussi épineux. Quel cas doit-on faire au contraire de ces Ecrivains mercenaires dont les plumes ont réalisé les fables les plus puériles ? ou de ces Auteurs pleins de malignité dont le venin a voulu noircir les sources les plus pures ? Il n'y a

point de matiere sur laquelle on ait cherché avec plus d'art à en imposer au monde en mal & en bien. La corruption du cœur nous porte volontiers à nous élever contre ceux que la naissance a placés au-dessus de nous, & de-là naît le penchant que nous avons à les décrier; comme aussi l'orgüeil aveugle les autres, & les engage à étayer par des chimeres une grandeur qui n'est réellement estimable, qu'autant que les vertus & les talens l'accompagnent. Les Sçavans, sur-tout du dernier siécle, si nous en croyons l'Auteur, ont porté le flambeau d'une sévére Critique dans les Annales des Peuples & des Familles... & c'est à la faveur de cette lumiere que nous pouvons distinguer le certain du probable, le probable de l'incertain, & l'incertain du faux. Malgré leurs recherches, que de points obscurs qui exerceront longtems & partageront les esprits! Sera-ce la vérité précisément que l'on cherchera? On ne voudra que consacrer de plus en plus ses préjugés, & *ses préventions.*

Le troisiéme & dernier article du discours préliminaire, est employé à tracer le plan que l'Auteur a suivi. Il s'est attaché principalement à la méthode de M. Hubner, qui est la même que celle des Géographes. Des tables Généalogiques vous présentent d'un coup d'œil l'origine d'une maison, la suite des personnes qui la composent, la difference & la proximité des degrés, l'ordre des successions. Vous avez donc l'avantage de trouver dans un moment ce qu'il vous faudroit chercher avec des frais laborieux dans de nombreux volumes qu'on n'est pas toujours ni en liberté ni en humeur de consulter. Les sçavans en matiére de Généalogie, connoissent la reputation qu'a eu l'ouvrage allemand de M. Hubner. L'Auteur pour se l'approprier plus particuliérement l'a traduit en françois; mais il n'a pas borné à cela son travail. Il a éxaminé avec une attention infinie le modele qu'il se preposoit de suivre, il l'a étudié en critique austere, & il y a réformé un nombre

tres considerable de fautes. Hubner généralement parlant, est exact dans ce qui regarde les maisons souveraines d'Allemagne, mais il n'a pas traité avec le même succès la patie de l'Histoire ancienne profane & pour ce qui est des maisons étrangeres à sa patrie, il n'a presque fait que les ébaucher, soit qu'il ait ignoré les sources où il pouvoit puiser, soit, ce qui peut fort bien se supposer, qu'une prédilection aveugle pour son pays, l'ait rendu comme insensible à la gloire & aux prérogatives des autres nations. Il s'agissoit donc de suppléer à une infinité d'omissions de M. Hubner, & de rétablir ses méprises. Pour cela M. de C***. a consulté tous les auteurs qui ont eu le plus de réputation dans ce genre, Reinerus-Reineccius, Rensnerus, Imhoff, Rittershusius, Guichenon, Butkens, Sansovino, du Cange, Sainte Marthe &c. C'est d'après eux qu'il a formé ses tables, & qu'il en a fait un recüeil de plus de mille qu'il assure être le plus étendu de ceux qui auront paru jusqu'ici.

Mais ce n'est là qu'une partie du

dessein de l'autheur. De sim
bles généalogiques, n'auroi
senté que des noms, & dès l
vrage n'eut été que d'une u
sés médiocre, sans aucun
d'agrément. Les sçavans
été revoltés avec justice c
présomption de l'Auteur
paru exiger qu'on l'en eût cr
simple parole, & les ignora
auroient eu que la triste ob
d'avoir augmenté leurs em
sans dissiper leurs incertitu
conçu que pour la perfection
plan, il falloit que l'histoire f
me le commentaire de ses
comme ses tables à leur tour
pour l'Histoire un ornement
rendroit l'étude plus utile &
terressante. Ainsi il s'est ap
donner une connoissance
quoique succinte, de la n
& de la durée des différen
de l'origine & des progrès
sons souveraines, de leurs
droits; prérogatives & prét
Son ouvrage doit par la êtr
deré tout à la fois & co
corps complet des généalo

plus illustres & comme un abregé très méthodique de l'Histoire universelle. De quel avantage ne sera-t'il pas par conséquent & à ceux qui sçavent déja, pour leur rappeller, leurs connoissances, & à ceux qui ne sçavent pas encore, pour les mettre, du moins legerement au fait, de ce qu'il est pour l'ordinaire très honteux d'ignorer.

L'Auteur nous avertit qu'il a suivi pour la chronologie ancienne le systême d'Usserius. Dans le reste de sa préface il explique les précautions qu'il a prises pour rendre ses tables plus claires & plus intelligibles.

Le 1. volume est partagé en quatre livres. Le premier en 17. chapitres traite de l'Histoire sainte, & des Monarchies de l'Asie. Le second distribué en quatre chapitres, expose la suite des Rois d'Egypte, de Cyrene, de Numidie & de Mauritanie. Le troisiéme composé de 16. chapitres, est consacré à la Gréce, & aux differens états qui s'y maintinrent long-temps ensemble ou qui s'y succéderent. Le quatriéme enfin

en trois chapitres parcourt toute l'étenduë & la durée de Rome, à commencer aux anciens Rois du Latium, & à finir à Constantin. Nous ne pouvons nous arrêter à rendre un compte détaillé de la multitude prodigieuse de faits dont tout ce volume est plein, la plûpart d'ailleurs étant aussi généralement connus qu'ils le sont, mais nous devons admirer avec justice le zéle infatigable de l'Auteur qui n'a pu achever ce travail, qu'àprès s'être nourri lui même de tous les meilleurs livres de l'antiquité. C'est des sources les plus respectables qu'il tire ses relations ; obligé de se borner dans une matiére aussi vaste, la précision ne nuit point chez lui à la clarté ; des nottes courtes & sensées, expliquent ce que le texte a quelquefois necessairement d'embarrassant, ou ce que la contradiction des Auteurs a laissé d'indécis. En un mot, & les tables & les explications des tables, suffisent seules pour arranger avec fruit dans l'esprit des lecteurs les moins éclairés la connoissance de l'ancienne histoi-

re & l'intélligence des fables dont les passions & la politique l'ont défigurée. Sans doute qu'il y a bien des points sur lesquels on pourroit arrêter l'Auteur, & disputer de temps en temps avec lui ? mais sur quoi ne forme-t'on pas des difficultés ? qui ne sçait combien les premiers temps sont obscurs ? Ce qui s'est conservé de monuments, ne sert le plus souvent qu'à rendre la verité plus difficile à trouver. Tout ce qu'on peut demander à un Auteur, sur tout lorsqu'il travaille moins pour les sçavans que pour l'instruction de ceux qui n'ont ni le temps ni la liberté de le devenir, c'est de bien choisir ses autorités, de citer ses témoignages, & de ne rien avancer de lui même. Les articles contestés, sont ordinairement assés indifférens, & leur discussion n'aboutit guéres pour l'ordinaire qu'à faire briller l'esprit & la sagacité aux dépens de la bonne foi & de la raison Le sçavant Auteur a évité cet écüeil, il raconte, il expose, il prend l'essentiel, & méprise le reste; il ne cherche qu'à

inſtruire, & l'érudition ne lui paroît eſtimable qu'autant qu'elle conduit à ce but.

Le ſecond volume contient les maiſons ſouveraines d'Italie, du moins le plus grand nombre, car on a reproché à l'Auteur d'en avoir omis quelques-unes. Peut être les memoires lui ont ils manqué. Peut-être auſſi a t'il apprehendé de multiplier les volumes, & d'en diminuer par là l'intérêt. A meſure que les objets ſe rapprochent de notre temps & de nos mœurs, ils piquent davantage notre curioſité & excitent de plus vifs empreſſements. On a donc raiſon de ſuppoſer qu'on lira avec ſatisfaction ce que l'Auteur a tâché de nous apprendre de certain ſur tant de grandes maiſons d'Italie, dont les unes ſe ſoutiennent aujourd'hui avec plus d'éclat qu'elles n'en ont jamais eu, & dont d'autres ne conſervent avec le nom que l'ombre de leur premiere grandeur.

La confuſion qu'apporta dans l'Italie l'inondation des Barbares, le partage qui s'y fit de l'autorité en-

tre tant de Potentats, la division de la famille de Charlemagne, & son extinction ont repandu un nuage si épais sur l'origine des maisons souveraines, même les plus illustres de ce temps là, qu'en verité il est comme impossible de la déterminer sûrement. Quelques soins que l'on se donne, quelques recherches que l'on fasse, on n'aura jamais sur cette matiére que des probabilités. Le mieux seroit de s'en tenir aux grands titres dont on est en possession depuis plusieurs siécles, sans aller au delà; mais la vanité ne s'en contente pas, & volontiers on voudroit n'avoir jamais commencé, ou réussir à le persuader. Quelle chimère!

La Maison de Savoye, par exemple, a éxercé l'habileté des plus celebres Généalogistes. Le systême le plus accrédité jusqu'àprésent est celui qui la fait descendre de Witikind Duc des Saxons, celui là même auquel les plus grandes maisons ont eu pendant un temps l'envie de vouloir absolument appartenir. Guichenon a plus particuliérement en-

core adopté cette opinion. Les raisons sur lesquelles il se fonde, que l'on peut voir dans son Histoire, & dont l'Auteur fait un extrait judicieux, sont bonnes, si l'on veut, & elles prouveroient si l'on pouvoit justifier les filiations depuis Witikind jusqu'à celui que nous reconnoissons pour la tige incontestable de cette Royale maison mais le fait-on ! c'est ce qu'il faudroit pourtant éxécuter.

Du Bouchet connu par plusieurs ouvrages fait sortir la maison de Savoye des Rois d'Arles.

Selon plusieurs auteurs celebres, & nommément selon M. de Lisle elle descend des Comtes de Généve. Notre Auteur, après avoir exposé dans autant de tables tous les divers systêmes, & rapporté avec fidelité les preuves qui les établissent paroît donner la préference au dernier dont nous venons de parler. S'il n'a pas absolument raison, c'est qu'il est très-difficile de l'avoir dans une matiere aussi obscure, ou qu'on ne peut arriver à le prouver.

Ce

Ce qui plaira davantage, c'eſt l'Hiſtoire exacte de cette maiſon, de ſes branches, de ſes alliances, de ſes pertes, de ſes accroiſſements, & des grands hommes qu'elle a produit dans tous les temps. On ſent bien que ces détails ne peuvent trouver place dans ces mémoires. La maiſon de Savoye, eſt actuellement réduite à la branche regnante & à celle de Carignan : La Princeſſe Victoire qui vient d'hériter du feu Prince Eugene, eſt fille de Loüis Thomas de Savoye Comte de Soiſſons, frere aîné de ce Prince, & d'Uranie de la Cropte-Beauvais d'une tres noble & très ancienne maiſon de Perigord.

A l'occaſion des Princes de Maſſeran de la maiſon de Ferrero, que l'Auteur croit être la même que celle des Acciajoli, il remarque que le Cardinal de ce nom, eſt des Ferrero de Nice, neveu du marquis Ferrero de S. Laurent, mort à Paris en 1725. Lieutenant Général des Armées du Roi, & dont la fille unique avoit épouſé l'année précédente le Marquis de Damas Danlezy.

LeMarquis d'Ormea principalMinistre du Roi de Sardaigne, est aussi de la même maison, mais de la branche des Ferrero de Mondori. Les Princes de Masseran, sont Ferrero-Fresque. Ce fief considerable entra dans leur maison par le mariage de Philibert Ferrero avec Bartholomée de Fiesque.

On ignore tous les jours les choses les plus communes. On parle des ordres de grandesse, établis en Espagne, sans en connoître la difference. L'Auteur nous l'apprend dans une note. Les grands de la premiere classe peuvent parler au Roi la tête couverte; ceux de la seconde ont seulement le droit d'être couverts en l'écoutant; ceux de la troisiéme lui parlent & l'écoutent la tête nuë, mais ils peuvent se tenir couverts dans sa chambre. On prétend que Charles V. fut l'Auteur de ces distinctions, & qu'il ne les imagina que pour s'attacher les Seigneurs Espagnols lorsqu'il alla prendre possession de cette Monarchie.

La maiſon de Médicis, ſelon l'Auteur qui cite le Poëte Varina, eſt originaire de Magello petite ville de Toſcane, d'où elle alla s'établir à Florence. Elle y avoit, dit-on, un droit de patronage commun avec les Sizii ſur l'Egliſe de S. Thomas, & poſſèdoit une maiſon dans la premiere enceinte de cette Ville ſituée en la place du vieux marché, flanquée d'une tour, & ornée d'un periſtile, d'où l'on conclut qu'elle y étoit floriſſante avant l'aggrandiſſement qui fut fait de la Ville de Florence en 1074. Le commerce de tout temps honorable à Florence & compatible avec les titres les plus relevés, enrichit les Médicis; leurs grands biens & leur merite les mirent preſque ſans interruption pendant un tres long temps à la tête de la république. La jalouſie de leurs ennemis contribua à leur grandeur, en leur fourniſſant un pretexte d'employer la force & d'emprunter des ſecours étrangers pour ſe ſoutenir; les circonſtances firent le reſte. Que d'évenemens tragiques & intereſſants

dans l'Histoire de cette maison ! Que d'illustration depuis deux siecles ! Le premier de la famille que l'on connoisse avec certitude, selon l'Auteur, est Lype ou Philippe de Médicis noble Citoyen de Florence qui mourut l'an 1258. c'est lui que l'on doit regarder comme la tige certaine de cette maison. Les Médicis de Milan, n'étoient point les mêmes que ceux de Florence, leur veritable nom étoit Médichino. Le Pere du célebre marquis de Marignan, étoit fermier ou commis pour la perception des impots de Milan. Le Duc de Florence touché de sa grande réputation & plus encore en considération des grands services qu'il en esperoit, pour affermir sa puissance & réduire Sienne, consentit à le reconnoître pour parent. L'élevation de son frere à la Papauté sous le nom de Pie IV. ne permit plus de regarder la chose comme douteuse. Une grande fortune donna toujours des Parens illustres, dès que l'on fut curieux d'en avoir & d'en chercher. Les Princes d'Oltojano établis au Royaume

de Naples, ont une origine commune avec le grand Duc, & ce fait là n'est point contesté. L'Auteur les fait sortir d'un Antoine de Médicis petit fils de Javencus. Nous ne sçavons pourquoi il a oublié de nous en exposer la suite & la descendance dans une table particuliére: il nous apprend encore que la postérité d'un Bernardet de Médicis, subsiste de nos jours à Florence. Pourquoi ne pas ajouter le rang qu'elle y tient, & les prérogatives dont il est naturel qu'elle y jouisse ?

Im-hoff commence la Genealogie de la maison de Farnese à Pierre Farnese qui fut genéral de la Cavalerie de l'Eglise, & qui bâtit Orbitello en 1099. Cette famille acquit beaucoup de réputation dans les troubles qui déchirérent si long temps l'Italie. Pierre Louis Farnese, Général des Florentins, leur rendit les plus grands services dans la guerre qu'ils avoient contre les Pisans. Mais celui qui a le plus illustré le nom Farnese, est comme tout le monde sçait, le Pape Paul III.

Ce fut un grand homme, selon tous les Historiens, mais un Pere encore plus tendre pour ses enfans qu'il aima jusqu'à la foiblesse, ce qui lui fit commettre une infinité de fautes qui ont terni sa gloire, & fondé de la part des Protestans sur tout, les reproches les plus amers. Quelques uns ont avancé qu'il avoit été marié dans sa jeunesse avec une fille de la maison Ruffini, mais d'autres ont constamment soutenu qu'il ne lui avoit donné qu'une espérance vague de l'épouser. Il en eut trois enfans naturels, une fille & deux garçons. L'aîné Pierre Louis Farnese, fut le principal objet des complaisances de son Pere qui le fit souverain de Parme & de Plaisance, en aliénant ces deux Duchés du domaine de l'Eglise, malgré les représentations du sacré College. On sçait sa fin tragique. Le Cardinal Aléxandre Farnese un de ses fils se rendit illustre par la protection qu'il donna aux sciences & aux Arts. Son Palais fut l'azile de tout ce qu'il y avoit de plus excellens maîtres dans tous les

genres, dont il employa les talens à décorer Rome de superbes édifices. Son neveu Alexandre Farnese Duc de Parme, fut encore plus celebre par sa valeur & par ses exploits. Si Philippe second moins entêté en faveur de la ligue, eut suivi les avis de ce Héros, les Provinces unies étoient perdües sans ressource, & auroient à la fin immanquablement plié sous le joug qu'elles vouloient secouer. De cette illustre maison, il ne reste que la Reine d'Espagne fille d'Odoart II frere aîné des deux derniers Duc François & Antoine.

Peu de maisons peuvent le disputer pour l'antiquité & pour l'illustration à la maison d'Est, on s'accorde genéralement à lui donner une origine commune avec la maison de Brunswik. Elles descendent toutes les deux d'un Azon d'Est, sur l'âge & les alliances du quel les auteurs pour la plûpart se contredisent. L'Auteur n'a rien oublié pour éclaircir l'origine & détailler distinctement l'histoire de cette maison. S'il n'y a pas réussi, c'est le défaut

de la matiere extremement embrouillée, comme tous les évenemens de l'Italie pendant plusieurs siecles. Les divisions des Papes & des Empereurs, la multitude des factions, le nombre des Souverains ou des Tirans qui s'y établissoient, en ont fait un cahos, où l'on se perd le plus souvent malgré les recherches les plus étudiées. On trouve dans la Maison d'Est de Ferrare plusieurs Bâtards qui succédent sans contradiction, surquoi l'Auteur dans une Note établit que dans les Etats dont la Souveraineté dépend ou du choix du Peuple, ou du consentement d'un Seigneur dominant, tel qu'est celui de Ferrare fief de l'Eglise, le droit ne se tire point de la légitimité seule de la naissance. Le choix du Peuple ou la volonté du Suserain fait un titre légitime pour celui qui parvient à la Souveraineté par ces voyes. Les Ducs de Ferare joüerent un grand rolle dans les affaires d'Italie, sur-tout depuis que les François, en y faisant valoir leurs prétentions depuis Charles VIII, en eurent changé le

systême. Le dernier Duc de Ferrare, fut Alfonse II. qui mourut le 27. d'Octobre 1597. Il institua son heritier universel Cesar d'Est, petit-fils d'Alfonse I. & d'une Laure Eustochie que ce Prince avoit long tems entretenuë, & dont il avoit eu deux fils naturels. Le Pape Clement VIII. s'opposa hautement à cette disposition. Cesar fut obligé de plier. L'Etat de Ferrare fut réuni à l'Eglise, mais outre les Duchés de Modene & de Reggio, on lui céda tous les biens allodiaux de la Maison d'Est, & on lui conserva dans Rome tous les honneurs que le Duc Alfonse y avoit eû. Le Duc d'aujourd'hui est le cinquiéme depuis Cesar. Il y a une branche d'Est, dite de Saint Martin, établie à la Cour de Turin.

L'origine de la Maison Pic, est singuliere; telle qu'elle est rapportée par quelques Historiens. Euride fille de l'Empereur Constance, devint amoureuse d'un des Officiers de ce Prince, avec lequel elle se sauva & passa en Italie. Ils y furent inconnus pendant quelques années. Leur pas-

sion mutuelle adoucissoit les ennuis de leur exil & de l'indigence à laquelle la nécessité de se cacher, les réduisoit. Il arriva à la fin que Mainfroy, c'étoit le nom de l'Officier, fut assez heureux pour rendre de signalés services à l'Empereur que les besoins de l'Empire avoient appellé en Italie. Il osa espérer son pardon & le demander. Plein de confiance il paroît devant le Prince, il s'avoüe pour le ravisseur de sa fille; il lui présente Euride & ses enfans. L'Empereur dans son premier étonnement s'écria, *O res miranda*, d'où la ville de la Mirandole a tiré son nom, & s'attendrit sur des personnes qui lui devenoient si cheres. L'Auteur rejette cette fable, & se contente de remarquer que les Pics étoient dès l'an 1100. des plus considérables de la ville de Modene, & Seigneurs du Château & de la petite ville de la Mirandole.

Le sçavant Jean Pic, fut un des fils de Jean-François Pic, Seigneur de la Mirandole & Comte de Concordia. Ce que l'on raconte de lui,

seroit presque aussi incroyable que l'origine fabuleuse dont nous venons de parler, s'il n'étoit attesté par tous les Auteurs contemporains Mais l'admiration que l'on avoit pour un génie si extraordinaire, a pû outrer les éloges & multiplier les prodiges. A l'âge de dix-huit ans, dit-on, il sçavoit vingt-deux Langues. A vingt-trois il fit publier à Rome des Theses qui contenoient neuf cent Propositions sur toutes les sciences, offrant de les soutenir en seize langues, contre tous ceux qui se présenteroient pour les combattre. L'ignorance & la jalousie en firent censurer treize, que Pic défendit par une sçavante Apologie, qu'il composa en dix-sept nuits, étant occupé le jour à soutenir les disputes. Il n'y a pas jusqu'à sa mort qui ne soit merveilleuse, si l'on en croit certains Auteurs. Il travailloit à un Ouvrage contre l'Astrologie judiciaire. Les Astrologues irrités tirerent son Horoscope, & décidérent 1°. Qu'il ne mettroit pas la derniere main à son Ouvrage contre eux.

2°. Qu'il ne passeroit pas sa trente-deuxiéme année. Ils lui envoyerent signifier cet Arrêt, & l'événement vérifia leur prédiction. Sa vaste érudition, continuë l'Auteur, étoit jointe à une pieté & à une vertu solide. Il étoit en même-tems le plus bel homme de son siécle; & malgré son application excessive à l'étude, raisonnablement curieux d'ajustemens & de parure. Il s'énonçoit avec autant de grace que de facilité, & ses réponses étoient si justes, si promptes, si agréables, qu'on ne pouvoit décider s'il avoit plus d'esprit, plus de mémoire ou de jugement. Avec des talens si supérieurs quel progrès n'auroit-il pas fait dans un siécle comme le nôtre, où tout est applani & défriché, & où le jargon puérile & absurde qui avoit si longtems regné, se trouve remplacé par les connoissances les plus sublimes & les plus sûres? Le Duc de la Mirandole n'a pû rentrer jusqu'ici dans ses Etats, dont il a été dépoüillé par l'Empereur, pour avoir suivi le parti de la France & de l'Espagne, dans

la guerre pour la ſucceſſion de cette derniere Monarchie. L'Auteur auroit pû ajoûter que le Cardinal ſon oncle, eſt un des principaux ornemens de la Cour Romaine, où il eſt moins honoré pour ſa haute naiſſance que pour ſes éminentes vertus.

Nous renvoyons pour les autres Maiſons au Livre même. Nous avons pris ce que nous avons rapporté au hazard, & ſelon que les faits ſe ſont préſentés à nous. Il n'étoit queſtion que de donner idée de l'Ouvrage, & de propoſer pour cela quelques morceaux qui puſſent faire juger de tout le reſte. Nous répétons qu'on y trouvera par-tout la même éxactitude & les mêmes précautions pour arriver au vrai. L'Auteur a joint aux Maiſons Souveraines d'Italie les familles des Papes depuis Sixte V. Celle de Corſini qui occupe aujourd'hui le S. Siége, eſt une des plus illuſtres & des plus anciennes de Florence. Ce n'eſt point le petit neveu du Pape, comme l'avance l'Auteur, que nous avons vû Envoyé extraor-

dinaire du Grand Duc en France & au Congrès de Cambray. C'est le Cardinal Corsini d'aujourd'hui, propre neveu de Sa Sainteté, & frere du Prince Barthelemi Corsini Grand Ecuyer du Roi des deux Siciles, pere de celui qui est l'objet de cette méprise. Malgré tous les soins que l'Auteur a pris pour l'impression de l'Ouvrage, il s'est glissé quelques erreurs de chiffres assez considérables, qui défigurent le Texte, & qui peuvent arrêter les Lecteurs peu instruits; dans les Tables, l'âge des personnes, quelquefois même des plus connuës, n'est pas toujours marqué avec éxactitude. Il faudroit être de bien mauvaise humeur pour ne le pas pardonner à l'Auteur, & pour en oublier ce que nous devons de reconnoissance à quinze années d'inquiétudes & d'études laborieuses.

ARTICLE XCVIII.

*LE SIECLE. OU MEMOIRES du Comte de S***. Par Madame L***. A Londres chez Pierre du*

des Sciences & des beaux Arts. 2079

Noyer 1736. in-12. *C'est-à-dire: A Paris chez Rollin fils. Brochure de* 107 *pages pour la premiere Partie, &* 76. *pages, pour la seconde.*

TOujours des Romans, & par conséquent toujours des Lecteurs de Romans! Mais en attendant qu'on guérisse de cette maladie, c'est quelque chose, qu'on en voye paroître, qui semblent faits pour inspirer l'amour de la sagesse & de la vertu. On a lieu de croire que telles ont été les vûës de l'Auteur de ce petit Ouvrage. C'est dommage que des leçons, qui bien placées pourroient être utiles, se trouvent infectées de la contagion presque inséparable du genre Romanesque. Quel bisarre mélange, quelle union plus mal assortie? Jesus-Christ & sa Religion toute divine, les plus saintes maximes de l'Evangile, les plus respectables Mysteres, accompagnés de frivoles avantures, de sentimens passionnés, de situations touchantes, plus propres à troubler le coeur, qu'à le détacher; quoi-

qu'il ſemble que ce ſoit là le but que l'Auteur s'eſt propoſé : enfin une Critique dont la ſéchereſſe, peu propre à corriger les mœurs, porte aſſez ſouvent à faux. Pour le ſtyle, on n'y trouve ni l'élégante pureté qui donne du prix à certains Ouvrages de même eſpece, ni les fleurs & le brillant qui charment dans d'autres, ni même toujours la régularité & la correction, ſur-tout dans les Vers, qui font juger que le génie de la Poëſie, n'eſt pas le plus grand talent de l'Ecrivain. Le Livre eſt dédié à un illuſtre Magiſtrat, auquel on dit tout de ſuite.

Grand Magiſtrat, dans cet Ouvrage
Que je conſacre à votre nom,
Pour mieux obtenir le ſuffrage,
Je prens la ſûreté, non la prévention.
Qui ſçait choiſir, peut être ſage :
Ainſi mon Livre ſera bon.

Dans cette Epître on fait le Portrait d'un homme parfait, que les Dieux, à ſa naiſſance, ſe ſont fait un plaiſir d'orner des dons les plus précieux. Thémis entre autres,

Thémis lui donna sa Balance.

La Vérité approuvant ses présens, dit:

Ils sont faits avec choix;

Mais ils lui faut encor d'être un jour dans la France

Le juste protecteur des Loix.

Le nom du Magistrat désigné par ces deux lettres d'A***. acheve de dévoiler l'Enigme, & ne laisse pas même le plaisir de deviner Venons au Roman. C'est aux mœurs de notre siécle, qu'il en veut, ainsi que le Titre l'indique.

Menkolph, jeune Gentilhomme de Norwege, maître de son sort, livré à toutes ses passions, sans bien, mais d'une ambition démesurée, se met en tête de voyager. Il arrive à l'Isle de C**. Il paroît à la Cour; bien-tôt il en prend tous les vices, & surpasse tous les Courtisans en orgueil, en dissimulation, en galanterie. « Mais quoiqu'il tînt une con- » duite fort licentieuse, il respec- » toit les productions de son esprit, » & n'étoit point comme certains

» Auteurs, qui veulent immortali-
» ser jusqu'à leurs vices, en faisant
» imprimer le scandale qu'ils don-
» nent, pour l'instruction de la
» postérité. „ Un jour durant son sommeil, la Sagesse s'apparoît à lui, elle lui fait de vifs reproches sur sa vie libertine; le voilà tout d'un coup converti: il quitte les richesses dont le Prince l'avoit comblé; il se met en chemin à pied, il traverse un grand bois: il entend une voix qui chante en Vers de la façon de l'Auteur, le Triomphe de Jesus-Christ sur les puissances infernales, le Jugement dernier, la punition des méchans, la gloire des Justes. C'étoit un jeune Hermite qui chantoit. Menkolph l'aborde, lui fait connoître sa conduite passée, & ses dispositions présentes.

» Je vous offre, dit le Solitaire,
» une retraite dans ma petite grot-
» te. „ L'offre est acceptée. Menkolph s'empresse à son tour d'apprendre l'histoire de son hôte.

» Je suis, lui dit le jeune Ana-

» chorete, le fils du Comte de S***
» qui unissoit à la noblesse, une
» fortune brillante, &c. „ Ce Comte est tué d'un boulet de canon, son épouse en meurt de chagrin, leur fils, qui n'avoit pas encore quinze ans, reste seul heritier de leurs grands biens. Après le deüil, il lui prend envie de voir le monde; il sort du Château où il avoit été élevé, accompagné d'un Précepteur pieux & sçavant; ils se rendent à une belle Ville qui n'étoit qu'à quelques lieuës. Ce sont les Avantures de ce jeune Comte qui font le sujet du Roman. « Le premier objet qui se
« présente, sont des Dames si far-
» dées, qu'il semble qu'elles ayent
» eû le dessein d'effacer en elles les
» traits de l'humanité. „ Après de belles réfléxions sur ce sujet, je me repens déja de ma curiosité, dit le Comte, j'aurois presque envie de retourner au Château. Non, non, dit Fabio, c'étoit le nom du Précepteur, il faut tout voir; nous irons ce soir à l'Opéra. Il y vont, ils trou-

vent que les passions sont exagérées jusqu'à l'extravagance, que les Danseuses affectent des attitudes d'une indécence à faire rougir les plus libertins. Fabio promene son Eleve d'objets en objets, pour lui faire connoître les mœurs dont l'Auteur du Roman avoit envie de faire la peinture. A la promenade ils abordent un Bel Esprit, un Sçavant. Comme on l'a peint d'imagination, on a eû soin qu'il ne manquât rien au ridicule qu'on s'est proposé de lui donner. Le plus fâcheux, c'est que c'étoit un impie. Fabio l'entreprend vivement, & le prêche avec force. Je suis surpris, répond le Bel Esprit, que vous me parliés en ces termes: vous êtes le premier Abbé du bel air que j'aye vû prendre le parti de la Religion. C'est qu'il en avoit bien peu vû, & qu'il n'avoit vû que ceux de sa cabale. Enfin il est réduit à cet accablant aveu: « Je me trouve » obligé d'être tantôt Déiste, tan» tôt Athée, quelquefois Pirrho» nien, Epicurien.... tandis qu'en

» secret je gémis, & voudrois être
» selon la Loi de l'Evangile, si
» cela n'étoit absolument contrai-
» re à mes projets & à ma fortu-
« ne. »

Le Comte & son Mentor se trouvent d'un grand soupé, où chaque espéce de Conviés fournit de nouveaux traits. Nous ne prétendons pas copier toutes les peintures qu'ils nous font des défauts, des travers, des foiblesses, des fourberies des hommes: mais nous ne pouvons omettre entierement le caractere du faux dévot, parce que la visite qu'ils lui rendirent, fut l'occasion qui engagea toute l'intrigue du Roman.
» Son air étoit févere, triste; ils
» dînerent avec lui: il ne cessa de
» parler de la Pénitence pendant tout
» le repas. Il parla aussi de l'amour
» de Dieu, mais d'une maniere si
» froide, qu'il parut bien qu'il n'en
» étoit pas pénétré. » Une femme de condition, dont les affaires étoient fort dérangées, vient avec sa fille lui demander quelque secours: il

le lui refuse, & d'une maniere très-offençante. Indigné d'un si brutal procedé, le jeune Comte fait donner mille écus à la Dame, mais avec un désintéressement dont il y a bien peu d'exemples, & d'un air si noble, qu'il rehausse infiniment le prix du service qu'il lui rend. La Dame répond avec la même noblesse. Il se fait un combat de générosité, qui n'est pas mal tourné; car l'Auteur s'entend assez bien en sentimens, si quelquefois il n'y raffinoit pas un peu trop. La connoissance se fait; le Comte devient amoureux de Mademoiselle de Nerville; c'est la fille de celle qu'il vient d'obliger d'une maniere si sensible. On s'attend bien qu'elle aura toutes les perfections que les Romans peuvent donner à leurs Héroïnes; elle a même une sagesse qu'ils leur donnent rarement, une prudence consommée dans une extrême jeunesse, une candeur aimable, avec un discernement exquis. Le Comte également sage & vertueux combat la passion qui le ty-

rannise; il s'interdit la vûë de l'objet qui l'a blessé. Il tombe dans une mélancholie qui le rend insensible à tout.

Cependant un frere de Me de Nerville revient des Païs étrangers chargé de richesses : il destine à sa niéce deux cens mille écus, & la promet à un Milord Anglois qu'elle ne peut se résoudre à épouser. Le jeune Comte, qui d'abord avoit généreusement renoncé à ses projets, de concert avec les personnes intéressées travaille à rompre un mariage odieux; il reprend ses premieres vûës, il fait sa déclaration, il est favorablement écouté. Tout se disposoit à la conclusion du mariage, lorsque l'Anglois fait enlever la Demoiselle de Nerville. Le Comte trouve en chemin les ravisseurs ; il tuë le Milord, & un des gens de sa suite ; il est blessé lui-même. La Demoiselle est emmenée par le Sécretaire du Milord, lequel, au défaut de son Maître, en fait sa conquête. Elle s'échappe par des avantures

qu'il seroit aussi inutile de raconter ici, qu'il l'a été de les écrire; elle revient au Château; le Comte guérit de sa blessure. Voilà les deux amans au comble de leur bonheur; leurs vœux paroissent accomplis. Il fallut pourtant attendre encore trois ans; & ce délai fit acheter cherement au Comte l'objet de ses désirs. Enfin ils sont comblés. Ce n'étoit que plaisirs, que fêtes, que festins. Mais ce bonheur ne dura gueres.

Un jour que les nouveaux époux avoient fait une partie de promenade sur la Mer, tout-à-coup il s'éleve une furieuse tempête, la gondole est engloutie sous les flots. Le Comte se sauve à la nage, tout le reste disparoît. Cette disgrace le détermine à quitter le monde; il se retire dans le bois où Menkolph l'a rencontré. Dans le tems que les deux jeunes Solitaires s'entretenoient des voyes du salut, & que le plus expérimenté donnoit au nouveau venu des regles de conduite, des Archers rompent à coups de hache

la porte de la Cellule, se saisissent du Comte & de Menkolph. Le Prince informé de l'avanture de son favori, le fait revenir à sa Cour. Tout y avoit changé de face; elle étoit devenuë une Ecole de régularité & de vertu, Fabio y étoit premier Ministre, l'Etat étoit gouverné par les loix de l'équité, de la raison, & de la Religion. Le Roi apprit de Menkolph que l'Hermite qui l'accompagnoit, étoit le Comte de S***.

Quelle surprise & quelle joye pour celui-ci de revoir son cher Fabio, & de le trouver dans une si grande elevation! La Comtesse étoit aussi à la Cour. Elle avoit été emmenée à T***. par un Corsaire, & avoit trouvé moyen de se sauver avec la fille de son Maître. Durant sa captivité, elle avoit instruit & fait batisser cette jeune Infidele; car tous les Acteurs prêchent dans ce Roman. Elle lui disoit entre autres choses:
» On regarde comme un prodige
» le cercueil de fer de votre Pro-

» phete, élevé en l'air ſans appui;
» mais c'eſt que l'on ignore que la
» voûte qui eſt deſſus, eſt compo-
» ſée avec de l'Aimant, & que deſ-
» ſous, une pierre oppoſée à l'Ai-
» mant l'empêche de toucher la
» voûte; par conſéquent, le prodi-
» ge eſt fort naturel. „ Elle eût bien mieux fait de lui dire : que ce n'eſt qu'une fable, dont tout le monde connoît le ridicule. Mais c'étoit à l'Auteur du Roman, à mieux inſtruire ſa Miſſionnaire. Le Comte quitta ſon habit d'Hermite, reprit ſa femme, & parut à la Cour de la meilleure grace du monde. Menkolph épouſa une femme qu'il avoit autrefois *aimée par de beaux ſentimens.* Fabio emmené en eſclavage avec la Comteſſe, avoit été racheté par des Religieux. Il n'y a que Me de Nerville, qu'on n'a pas jugé à propos de ſauver du naufrage.

ARTICLE XCIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

De Berlin.

M*Iscellanea Berolinensia ad incrementum scientiarum ex scriptis societatis Regiæ scientiarum exhibitis edita : continuatio III. Sive Tomus IV.* C'est-à-dire Memoires de la societé Royale des sciences de Berlin. Tome IV. chez André Rudiger in 4°. page 406. & onze planches.

On discute dans ce volume comme dans les précédents plusieurs points importans qui concernent 1°. Les Mathématiques 2°. L'Histoire Litteraire 3°. La Physique & la Medecine. Parmi les differens articles qui composent la premiere partie,

la dissertation de M. des Vignoles sur les années Egyptiennes mérite l'attention des sçavans. Selon lui, après le déluge l'année n'étoit que de 360. jours. Les Egyptiens reconnurent l'erreur & s'en tinrent au lever Héliaque du Soleil, comme à un point fixe, pour en déterminer le commencement & la fin, ils placérent leur époque historique à l'année qui fut celle de la division de l'Egypte en quatre Royaumes, & qui commença la Monarchie d'Héliopolis capitale de la basse Egypte. Cette année concourt, suivant le calcul du Chronologiste moderne, avec l'an de la periode Julienne 2429. Alors la canicule se leva le 20. Juillet à 4. heures du matin aux environs du *Caire*. Après 487. ans ou 175320 jours révolus, la canicule se leva précisément le 1er. jour de l'année. Dans cet intervalle son lever Héliaque s'étoit fait remarquer 480. fois. On donna donc à une semblable révolution le nom de cycle caniculaire, & elle devint la base de l'Ere Historique.

De la division des 175320. jours par 480 resultent pour quotient ou pour chaque revolution de la canicule 365. $\frac{1}{4}$ jours. Les Prêtres Egyptiens consacrerent cette suite de jours, & en firent une année mysterieuse qui devint le fondement de leurs supputations Astronomiques, & de la succession chronologique des Rois d'Egypte, jusqu'au temps de Jules César.

La famille de Ramées qui forma le dessein d'exterminer les Israëlites, érigea grand nombre de Pyramides & d'Obélisques placés directement au Méridien pour observer les Solstices. Des observations correspondantes qui furent faites alors, on conclut que la précession des équinoxes étoit d'un degré en 100. ans comme Ptolomée fut forcé lui-même de le reconnoître. Or 1. 100. ans : : 365. $\frac{1}{4}$ 36525. ans ce quatriéme terme connu par la proportion geometrique donna aux Egyptiens & aux Grecs la révolution entiere du Zodiaque.

La vingtième année du regne de

Azeth, de la période Julienne 3389. fut le commencement d'un grand Cycle caniculaire, la canicule s'étant encore levée le 20. Juillet à 4. heures du matin. L'an 579. de ce grand Cycle, de la P. J. 3967 le 26. Fevrier commenca l'Ere historique de Nabonassar. L'année 4669 de la même période, intercalaire dans l'année mysterieuse des Egyptiens, est la premiere depuis la réformation du Calendrier par Jule-César. La 4849eme. ou la 136. après J. C. finit le grand Cycle caniculaire, & commença le second au lever de la canicule qui parut le 21. Juillet à 4. heures 7. minutes du matin, un jour plus tard que dans les années de la periode Julienne, 2429, & 3389. L'an 1596. de J. C. qui fut celui d'un 3eme. Cycle la canicule se leva au Caire le 23. Juillet à 4. heures un quart suivant le vieux stile; & l'an 1732. elle se montra le 24. Juillet. Ainsi depuis plus de 4000. ans on ne conte que quatre jours de retardement dans l'année caniculaire des Egyp-

tiens., tandis que la précision de l'équinoctiale est d'environ 32. jours, conformément aux observations de de M. de la Hire. M. des Vignoles conclut en faveur de l'année caniculaire, par préference à celles dont chaque nation a composé son Calendrier.

De Berne.

Après la mort de M. Lauffer professeur en Eloquence & en Histoire, on a trouvé divers manuscrits dont la république des lettres peut tirer avantage. On estime sur tout *un Traité de la superstition*.... *Geographia vetus & nova* avec des cartes, une Histoire nouvelle de la Suisse.

De son vivant il avoit fait imprimer, *L'Athée dépourvu de raison*.... Diss. *de hostium spoliis Deo sacratis & sacrandis* 1717.... Prælectio Litteraria; *Quis sit vere Litteratus* 1718.... Diss. Litter. *contra librorum malorum abundantiam* 1722. Diss. Litt. *de rectâ liberorum educatione* 1723.... 3. Harangues sur *la*

superstition, sur *le reniement de Dieu*, sur la *véritable religion*.

ANGLETERRE.

De Londres.

J. Tonson & J. Watts ont publié un Volume in 8°. qui a pour titre: *Scripture Politicks*, c'est-à-dire, La Politique de l'Ecriture sainte, ou, Description de la Constitution Primordiale, & des révolutions arrivées dans le Gouvernement Religieux & Civil du peuple Juif, par M. Samuel Croxal Docteur en Théologie.

PAYS-BAS.

d'Amsterdam.

J. F. Bernard avertit ceux qui ont souscrit aux Cérémonies Religieuses de Bern. Picart, ou qui en ont acheté des Exemplaires, qu'il délivre actuellement le Tome VI. de cet Ouvrage, tant en grand qu'en petit papier, avec le Supplément dudit

Ouvrage, sous le titre de Superstitions, Tome II. & dernier.

Le même Libraire publiera à la fin de cette année l'Histoire des Incas du Perou, &c. 2. vol. in-4°. avec les figures dessinées par feu B. Picart le Romain. On joint à cet Ouvrage deux Piéces qui n'ont jamais paru en François. Il coûtera 7. florins en petit papier & 14. en grand, à ceux qui en retiendront des Exemplaires avant la fin de Décembre prochain. Il ne fait imprimer que 70. Exemplaires en grand papier.

DE LIEGE.

Everard Kints a mis en vente: *Historia Leodiensis, per Episcoporum & Principum seriem digesta ab origine populi usque ad Ferdinandi Bavari tempora; studio & accurato labore R. P. Foullon, è Societate* Jesu, *quondam deducta; nunc primum ex Eruditorum Scriniis in lucem edita, & Doctorum quorumdam cura ad ætatem nostram suppleta. 3. volum. in-folio.*

On doit dire à la louange de l'Auteur & du Libraire, que rien ne manque à ce grand Ouvrage, l'élégance, du stile, l'importance des faits, l'ordre des narrations, l'étenduë des recherches deviennent encore plus sensibles par la beauté de l'impression, & par les autres ornemens qui enrichissent cette histoire intéressante.

DE FRANCE.

DE PARIS.

AVIS.

Pour l'éxécution d'un Regiſtre public, qui a pour titre: Armorial général de la France, *dirigé sous l'autorité du Roi, par Messire Louis-Pierre d'Hozier, Juge genéral d'Armes de France, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller en ses Conseils, Maitre ordinaire en sa Chambre des Comptes; Genéalogiste de la Maison & des Ecuries de Sa Majesté, & de celles de la Reine.*

DEpuis que l'usage des Armoiries s'est établi en France sous l'autorité des Souverains, pour caractériser publiquement la Noblesse par un signe particulier, qui la distinguât du commun des Hommes, il a paru en différens tems plusieurs Ouvrages dans ce genre. Les plus anciennement connus sont, entre autres, les Joustes faites à Chevanci en 1285. & dont le manuscrit contient les Armoiries blazonées des Chevaliers, qui s'y trouverent; la description d'un Tournois, fait l'an 1289. dans la Ville de Huy, où sont aussi blazonées les Armoiries de plusieurs Nobles & anciennes Familles; & un Armorial manuscrit de l'an 1312. qui comprend les noms & les Armes des Chevaliers, qui allerent à Rome au Couronnement de l'Empereur Henry VII.

Tous ces Recueils, ainsi que ceux qu'on appelloit autrefois Provinciaux, qui étoient dressés par les Hérauts d'Armes, pour chacune Province, dont ils portoient le Ti-

tre, & dans lesquels ils employoient les Noms, les Qualités, les Armes, & les Evénemens les plus honorables des Nobles, n'ont pû être regardés que comme des fragmens très-imparfaits, peu capables de satisfaire & d'instruire généralement sur une matiere aussi étenduë. C'est ce qui détermina la Noblesse en Corps, convoquée à Paris, en l'an 1614. de demander au Roi Louis XIII. la Création, en Titre d'Office, d'un Juge d'Armes de France, pour tenir des Registres publics & éxacts de toutes les Armoiries des Nobles du Royaume, avec leurs Noms, Surnoms & Qualités, & pour avoir l'Inspection & Jurisdiction sur tout ce qui pourroit concerner, non-seulement cette marque de Noblesse, mais encore tous les ornemens dont elle peut être susceptible. Cet Officier fut créé conséquemment. Mais ce ne fut que sous le Regne du feu Roi, que l'Armorial général, dont Sa Majesté avoit donné la Commission au Juge d'Armes de France, fut ordonné

par un Edit du mois de Novembre 1696. Ce Monument désiré depuis tant d'années par tout le Corps de la Noblesse, & qui ne fut éxécuté qu'en partie, eût été un objet digne de l'Etat, s'il n'eût pas été livré à la poursuite des Traitans, qui en ont défiguré tout l'avantage. Les Armoiries, qui y sont comprises avec les Noms, Surnoms, Qualités, & domiciles de ceux, ausquels elles ont été données, ou confirmées, y sont la plûpart si déguisées & si mal expliquées, que le feu Roi, par Arrêt de son Conseil du 9. Mars 1706. en défendant à toutes personnes, nouvellement agregées au Corps des Nobles, de porter des Armoiries sans le Réglement du Juge d'Armes de France, l'autorise en même tems à réformer, lorsqu'il en seroit requis, celles, qui avoient été mal prises, ou mal expliquées dans cet Armorial général.

C'est donc pour remplir sur cela le Vœu unanime de toute la Noblesse, & de ceux, qui, sous l'autorité du Roi, joüissent des Préroga-

tives, qui y sont attachées, que le Juge d'Armes de France s'est proposé de réunir successivement, autant qu'il sera possible, dans un Monument général éxact, & permanent, toutes les Armoiries des Familles éxistantes, sous le titre d'ARMORIAL GE'NE'RAL DE LA FRANCE. Sa Majesté convaincuë de l'utilité d'un Ouvrage de cette nature, en a agréé l'éxécution, & a permis au Juge d'Armes de France de le conduire par lui-meme à sa perfection, & de le distribuer en autant de Volumes, que cet Armorial pourra s'étendre.

Dans ces circonstances, on a crû devoir rendre compte au Public d'un Ouvrage, qui doit être mis sous ses yeux, qui l'instruira d'un coup d'œil des Armoiries, des Surnoms, des Qualités & des domiciles de tous les Concitoyens; & qui, en supprimant les anciens jargons barbares d'une explication d'Armoiries, laquelle donnoit encore lieu à d'autres questions, pour pouvoir la comprendre, en rendra l'usage facile par

des termes simplifiés & expressifs.

Les matériaux, que le Juge d'Armes a déja rassemblés, seroient plus que suffisans, pour composer au moins six Volumes de cet Armorial général; mais comme il n'est pas possible qu'il soit éxactement instruit de tous les changemens, qui arrivent journellement dans les Familles, ni qu'il ait connoissance, non seulement des substitutions, qui assujettissent à joindre à son Nom & à ses Armes ceux des Substituans, mais encore des Dignités & des Charges, dont la justice du Roi récompense & honore le mérite & les services, on avertit ceux, qui désireront que l'on n'omette rien dans cet Armorial général, de ce qui peut les concèrner personnellement;

1°. De remettre, ou faire remettre par leurs Correspondans au Juge d'Armes de France leurs Armoiries, bien expliquées, avec leurs Noms, Surnoms, Qualités, & domiciles; pour que la gravûre & l'impression puissent être faites avec soin, & sans être obligé, comme il arrive

ſouvent, de recourir à une correction.

II°. Que chaque Volume contiendra environ 2500. Armoiries, rangées par l'ordre alphabétique des Surnoms de Famille, & qu'à la fin de chaque Volume, il y aura une Table alphabétique, auſſi des Noms des terres, jointes aux Surnoms, pour que l'on puiſſe facilement connoître ceux, qui ſont annoncés dans le monde ſous des dénominations différentes. Que pour ce qui doit compoſer le premier Volume, on ne recevra que juſqu'au 30. Septembre de cette année 1736. les mémoires de ceux, qui déſireront d'y être compris, & ſucceſſivement pour les autres Volumes dans les trois premiers & trois derniers mois de chaque année.

III°. Qu'on tirera l'Ouvrage ſur du papier Grand Raiſin; ſauf à ceux, qui en voudront des Exemplaires en papier plus grand, de faire part de leurs intentions, afin que l'on n'en tire préciſément que ce qui ſera retenu.

On aura ſoin d'inſtruire le Pu-

blic, lorsque le premier Volume sera prêt à être distribué.

M. D'HOZIER *demeure à Paris, vieille ruë du Temple, au coin de la ruë S. François.*

On a mis en vente les Livres suivans.

Eclaircissemens Littéraires sur un projet de Bibliothéque Alphabétique sur l'Histoire Littéraire de Cave, & sur quelques autres Ouvrages semblables, ouvrage périodique. Lettre I. & II. à M. l'Abbé *** chez le Breton, Quay des Augustins. 1736. Brochure in-4°.

Mémoires Historiques concernant le Gouvernement de l'ancien & du nouveau Royaume de Tunis, avec des Réfléxions sur la conduite d'un Consul, & un détail du Commerce. Par M. de S. Gervais, ci-devant Consul de France à Tunis. Vol. in-12. Chez Ganeau fils, Libraire, ruë saint Jacques. 1736.

Le parfait Ingénieur François, ou la Fortification offensive & défensive, contenant la Construction, l'Attaque, & la Défense des Places.

régulières & irrégulieres, ſelon les méthodes des plus habiles Auteurs de l'Europe qui ont écrit ſur cette ſcience. A Paris chez Jombert, ruë S. Jacques.

L'Etat de la France, contenant les Princes, le Clergé; les Ducs & Pairs; les Maréchaux de France; les Grands Officiers de la Couronne, & de la Maiſon du Roi; les Chevaliers des Ordres; les Officiers d'Armées, tant ſur terre que ſur mer; les Conſeils, les Gouverneurs des Provinces, toutes les Cours Supérieures du Royaume, les Généralités, les Intendances; les Univerſités & Académies; avec les noms des Officiers de la Maiſon du Roi. 6. Vol. in-12. Chez Michel Etienne David, Quay des Auguſtins.

Converſations ſur pluſieurs ſujets de Morale propres à former les jeunes Filles à la piété; ouvrage utile à toutes les perſonnes chargées de leur éducation, par M. P. Collot, Docteur de Sorbonne. Chez Louis-Etienne Ganeau fils, ruë S. Jacques, à S. Louis. Vol. in-12.

Les Vies & les Miracles de Saint Spire & de S. Leu 1r. & 3e. Evêques de Bayeux en Normandie, avec l'histoire de la Translation de leurs Reliques au Château de Palluau en Gâtinois, & de là en l'Eglise Royale & Collégiale de Corbeil, où les nouveaux Miracles y sont insérés, dédiées à la Reine, revûës, corrigées & augmentées, avec Figures, & les Hymnes & Proses des Fêtes marquées. L'Abregé desdites Vies se vend aussi séparément avec les mêmes Hymnes & Proses Latines & Françoises, & mêmes figures, par Messire Jean-François Beaupied, Prêtre, Docteur en Théologie, Abbé de S. Spire, chez André Cailleau, Quay des Augustins, 1735. Vol. in-12.

On vend actuellement chez Prault fils, Libraire Quay de Conty les Tomes 3. & 4. des Discours Critiques & Historiques sur la Bible de M. Saurin, continuée par M. Roques, Ministre à Bâle. Ces deux Volumes sont ornés, ainsi que les premiers, de très-belles Figures, gravées sur les Desseins de Mrs. Hoct, Houbcak, & *Picart.*

On trouve chez Montalant le 6. Vol. du Dictionaire Géographique de M. de la Martiniere.

Rollin fils.& de Bure l'aîné, Quay des Augustins, ont imprimé & débitent *Méthode pour étudier la Géographie*, où l'on donne une Description exacte de l'Univers, formée sur les Observations de l'Académie R. des Sciences, avec un Discours Préliminaire sur l'Etude de cette Science, & un Catalogue des Cartes Géographiques, des Relations, Voyages & Descriptions les plus nécessaires pour la Géographie, par M. l'Abbé Langlet du Fresnoy.

On a réimprimé deux Livres de piété, dont le titre seul fait l'éloge. 1°. L'Imitation de J. C. par le P. Gonnelieu Jesuite. *in*-12. *in*-8. *in*-18. chez Coignard, Boudet, & Guerin l'aîné, ruë S. Jacques. 2°. Méditations d'Abelly, chez les mêmes Libraires.

Le Triomphe de la Pauvreté & des Humiliations, ou la Vie de Mademoiselle de Bellete du Tronchay, appellée communément Sœur Loui-

, avec ses Lettres. Chez Gabriel
Martin, ruë S. Jacques.

La vie de cette Demoiselle a été
un enchaînement continuel de souf-
frances, & une constante pratique
des vertus les plus héroïques. On y
remarque les traits particuliers de la
Providence divine, qui l'a conduite
par des routes inconnuës à la pru-
dence humaine, pour faire éclater
l'Esprit de l'Evangile. Ceux qui dans
tous les états aspirent à la perfection
Chrétienne, trouveront dans cette
sainte fille un modéle de fidélité, &
de patience, au milieu des plus ru-
des épreuves.

Histoires de Piété & de Morale,
par M. l'Abbé de Choisy. A Paris,
chez P. G. Le Mercier, ruë S. Jac-
ques, au Livre d'or, in-12. deux vol.
1735. 4. liv.

Réfléxions Militaires & Politi-
ques, traduites de l'Espagnol de M.
le Marquis de Santacruz de Mendo-
ça, par M. du Vergy, Tomes III.
& IV. A Paris chez Jacques Guérin,
Quay des Augustins, 1736. in-12.

Production d'Esprit, contenant tout ce que les Arts & les Sciences ont de rare & de merveilleux. Ouvrage critique & sublime, composé par le Docteur Suift, & autres personnes remplies d'une érudition profonde, avec des Notes en plusieurs endroits, traduit par M. *** 2. vol. in-12. A. Paris chez Theodore le Gras, Grand'Salle du Palais. 1736.

Collectio judiciorum de novis Erroribus, qui ab initio duodecimi Seculi post Incarnationem Verbi, usque ad annum 1735. in Ecclesiâ proscripti sunt & notati; censoria etiam judicia insignium Academiarum, inter alias Parisiensis, & Oxoniensis, tum Lovaniensis, & Duacensis in Belgio, aliorumque Collegiorum Theologiæ apud Germanos, Italos, Hispanos, Polonos, Hungaros, Lotharos, &c. cum Notis, Observationibus & variis monumentis ad Res Theologicas pertinentibus, opera & studio Caroli Duplessis d'Argentré, illustrissimi & Reverendissimi Episcopi, & Vice-Comitis Tutelensis, Tom. III. fol. in quo

Conclusiones judicia sacræ Facul-
is Parisiensis adversus novos Erro-
, tum de rebus Theologiæ ab an-
1733. usque ad hanc ætatem
scripta sunt, deinde in altera
te voluminis reliqua monumenta
tinentur, quæ initio designavimus.
tetiæ Parisiorum, apud Andream
illeau, Bibliopolam Juratum Aca-
miæ Parisiensis. 1736. On trou-
ra chez le même Libraire les deux
emiers Volumes de cet Ouvrage.

Histoire de l'Académie Royale
s Inscriptions & Belles Lettres,
ec les Mémoires de Littérature,
és des Registres de cette Acadé-
ie, depuis l'an 1731. jusques &
mpris l'an 1733. De l'Imprime-
Royale IX. & X. vol. 1736.

ABLE DES ARTICLES
du Mois de Septembre 1736.

RT. XCII. Leçons de Physique, contenant les Elémens de Physique, déterminées par les seules loix des Méchaniques, &c. Tom. II p. 1926.
RT. XCIII. *Historia Ecclesiastica compen-*

dium, &c. ou Abregé de l'Histoire Ecclésiastique depuis J. C. jusqu'à l'anné 1700, par M. Turretin, Pasteur de l'Eglise de Genéve, &c. 1967
Art. XCIV. Mémoires de M. le Marqui de Feuquieres, &c. 1976
Art. XCV. Remarques du P. Castel su la Lettre de M. Rameau. 1999
Art. XCVI. Mémoire Dogmatique & Historique, touchant les Juges de la Foi, &c. 2026.
Art. XCVII. Les Généalogies Historiques des Rois, Empereurs, &c. & des Maisons Souveraines, &c. avec des Explications Historiques & Chronologiques, dans lesquelles on trouvera l'Etablissement, les Révolutions, & la durée des différens Etats du Monde, l'origine des Maisons Souveraines, leurs progrés, &c. 2047.
Art. XCVIII. Le *Siécle*, ou Mémoires du Comte de S***. Par Madame L***. 2078.
Art. XCIX. Nouvelles Litteraires. 2091.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1736.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

mmencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trevoux, & dédiés à Son Altesse Serénissime Monseigneur le* PRINCE *SOUVERAIN DE DOMBES.*

Octobre 1736.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

hez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXVI.

vec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1719.	12.	v.
1702.	12.	v.	1720.	5.	v.
1703.	12.	v.	1721.	12.	v.
1704.	13.	v.	1722.	12.	v.
1705.	12.	v.	1723.	12.	v.
1706.	12.	v.	1724.	12.	v.
1707.	12.	v.	1725.	12.	v.
1708.	12.	v.	1726.	13.	v.
1709.	12.	v.	1727.	12.	v.
1710.	12.	v.	1728.	12.	v.
1711.	12.	v.	1729.	12.	v.
1712.	12.	v.	1730.	12.	v.
1713.	12.	v.	1731.	12.	v.
1714.	12.	v.	1732.	12.	v.
1715.	12.	v.	1733.	12.	v.
1716.	12.	v.	1734.	12.	v.
1717.	12.	v.	1735.	14.	v.
1718.	12	v	1736.	12.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts

Octobre 1736.

ARTICLE C.

DE SERVORUM DEI Beatificatione & Beatorum Canonizatione Liber secundus, &c. C'est-à dire, *Livre second des Beatifications & des Canonizations, par S. E. Monseigneur le Cardinal Lambertini, Archevêque de Boulogne. A Boulogne 1735. chez Longhi, & se vend à Paris chez de Bure l'aîné, Quay des Augustins, Volume* in-folio. *de 727. pages.*

4 V iij

VOici le second Livre de l'immense Traité de Monseigneur le Cardinal Lambertini, sur la Jurisprudence Ecclésiastique qui s'observe dans les Béatifications & les Canonisations. Dès que le premier parut en France, nous en parlâmes dans nos Mémoires de Juillet 1735. Art. LXXIII. page 1157, d'Août, Art. LXXV. p. 1386. & d'Octobre, Art. CII. page 1982. de la même année. L'idée que nous avons donnée du premier Volume, nous dispensera de nous étendre si fort sur le second, quoiqu'il ne soit ni moins curieux, ni moins rempli de cette profonde & vaste érudition, qui ne laisse rien à désirer sur tous les points que l'Eminentissime Auteur se propose de traiter. Mais la nature d'un tel Ouvrage, qu'on peut regarder comme un Code parfait en ce genre, ne souffre pas qu'on resserre toutes les matieres dans les bornes d'un Abregé didactique. Il suffit d'en tracer le plan général, d'en

indiquer toutes les parties, & de choisir quelques morceaux, en sorte qu'il en résulte ce que nous avons déja insinué ailleurs, sçavoir qu'un pareil Traité, aussi complet que le doit être celui-ci, quand le tout sera imprimé, est un ouvrage unique, & par conséquent nécessaire pour les Bibliothéques, du moins celles où l'on veut rassembler les Livres essentiels.

Le projet de ce second Volume est, d'éxaminer en détail tout ce qui concerne la forme judiciaire des causes de Béatification & de Canonisation. Cet éxamen consiste en cinquante-quatre Chapitres; dans lesquels on discute & l'on décide une infinité de Questions & de Cas, que n'imaginent pas ceux qui ne sont point au fait des précautions étonnantes que prend le S. Siége pour assurer sur des fondemens inébranlables les Décisions qu'il porte au sujet des Serviteurs de Dieu.

Quoique l'Auteur ait exposé dans le premier Livre le commencement, le progrès, & la fin des Actes dont

nécessaire de revenir sur les tra
de reprendre par parties chac
Actes qu'il avoit simplemen
qués.

Le premier pas regarde
naire. Cela donne lieu à pl
Chapitres, & à quantité de Qu
où l'on mesure l'étenduë & l
tes du pouvoir de l'Ordinair
jet des Procès qu'il dresse; d
on détermine quel est le Juge
entend ici par l'Ordinaire.
l'Evêque non-seulement du I
où se trouve le Corps, mais
celui du lieu dans lequel il y
miracles ou des témoins; c'es
caire Apostolique: ce sont des

féculiers pour quiconque. L'on prouve qu'il n'y a point eû de procès d'*Ordinaire* proprement dits, & juridiques, jusqu'à l'établissement de la Congrégation des Rites ; & que ces procès n'ont de force qu'autant qu'ils sont conformes à ceux qui se font par autorité Apostolique. L'explication de cette conformité demande des détails de Droit extrêmement étendus.

L'on propose la question de la *singularité* des procès de l'*Ordinaire*, ou sçavoir si quelquefois ces procès peuvent suffire sans ceux qu'on nomme Apostoliques, du moins pour quelque fait. Il y a tant de conditions requises pour la validité des uns & des autres, qu'il n'est pas possible de résoudre la question en peu de paroles. Outre la matiere des Vertus, du Martyre, & des Miracles qui entre dans ces causes, il y a celle du *non culte*, source d'un grand nombre de cas& de difficultés.

Il est certain que depuis que le Saint Siége s'est réservé les Béatifications & les Canonisations, l'Eglise

n'a rien omis pour abolir le culte de ceux qui ne le méritoient pas. Boniface VIII. fit déterrer & brûler le corps d'un certain Herman, honoré durant vingt années comme un Saint à Ferrare. L'on avoit convaincu ce personnage d'Héréſie. Urbain V. à la ſixiéme année de ſon Pontificat, fit ceſſer le culte intéreſſé que rendoient les Dominicains & les Hermites de S. Auguſtin, à deux de leurs Freres dans la Province de Ravenne. La même année il éteignit en Bretagne le culte de Charles de Blois. Simon de Cramaud, Evêque de Poitiers, dans un Concile Provincial tenu l'an 1387. défendit à ſes Curés, ſous peine d'excommunication, de révérer des Corps au tombeau deſquels le Peuple couroit en foule, animé par le zéle indiſcret des Prédicateurs. Le Patriarche de Conſtantinople Gennade, reprit vivement les Grecs l'an 1453, ſur les honneurs publics qu'ils rendoient à Palamas, & à Marc d'Epheſe, homme de crane étroit, & franc hypocrite. Le Con-

cile de Chartres de l'année 1626. défend expressément de placer dans l'Eglise, ou ailleurs, quelque représentation de Saint suspect, inconnu & nouveau, pour le révérer sous prétexte de prétendus miracles. L'on sçait ce que prescrit le Concile de Trente à la Session 25. Mais l'on peut avoir oublié que S. Charles Borromée ayant oui parler d'une fontaine qui couloit, disoit-on, des os d'un mort, & n'ayant trouvé ni sainteté, ni miracle, fit cacher en terre ce Saint de nouvelle fabrique. L'illustre Auteur rapporte encore un grand nombre d'autres éxemples, & pour ne pas, dit-il, accabler ses Lecteurs par l'assemblage de ceux qu'il pourroit aisément recueillir, il finit par un Decret d'Innocent XI. qui annulle l'Acte imprimé d'Hyacinthe Micelli, Vicaire Général de Cassano (du 9. Novembre 1678.) Micelli avoit été surpris & séduit par un imposteur. Il déclaroit par cet Acte qu'un Anachorete nommé Jean Calà, mort depuis long-tems, étoit en posses-

sion d'un culte légitime, & devoit conséquemment y être maintenu. Le Pape en annullant cet Acte, défend de plus la continuation du culte; ordonne que les prétenduës Reliques soient enterrées & confonduës dans le lieu de la sépulture des fidelles, sans qu'on puisse les en retirer désormais; que les représentations, habits, & autres restes extérieurs soient enlevés des Eglises, Oratoires, Chapelles, & Autels; que les diademes, raïons, laureoles, le titre de bienheureux, & tous les indices de sainteté ou de beatitude soient abolis; qu'on improuve, comme faux & apocryphes, les Livres, Cahiers, & Feuilles quelconques, qui traitent de la prétenduë sainteté de Jean Calà, de ses miracles, prophéties, visions, &c. Papebrock & Bayle citent ce Decret d'Innocent XI. avec éloge.

L'Eglise non contente d'enlever les honneurs du culte à ceux qui en sont indignes, modére même le penchant qu'ont les personnes pieuses à vénérer ceux qui sont vérita

blement morts en odeur de sainteté, mais à qui elle n'a pas juridiquement décerné ces honneurs. A leur égard l'on ne permet qu'un culte très borné & secret, rien de public. L'on rapporte sur cela ce qui se passa sous Clement VIII. & Paul V. avec les Decrets d'Urbain VIII. Ce furent les honneurs que l'on commençoit de rendre au tombeau de Fra-Paolo, qui engagerent ce Pontife à dresser ses Decrets, sur lesquels on trouvera dans le Livre du Cardinal Lambertini quantité de sçavantes remarques. Il y employe plusieurs Chapitres, sans perdre un moment de vûë le fil de la forme judiciaire, dont il étale successivement tous les Actes. Il épuise la matiere du jugement sur le *non culte*, & celle du *cas excepté*, soit en général, soit en détail, par le commun consentement de l'Eglise, par les Ecrits des Peres & des Saints, par l'Indult Apostolique, par la permission de la sacrée Congrégation, ou par un tems immémorial, &c. puis il arrive au Chapitre XXV. suivi de beau-

coup d'autres, où il traite à fond un point sur lequel nous insisterons un peu davantage.

Il s'agit des écrits, de la doctrine, & des visions de ceux qu'on propose pour être béatifiés. Voici les regles. 1°. La revision des écrits doit précéder la signature de la Commission, le Decret d'Urbain VIII. est net & précis sur cet Article. Quant aux exemples ils ne sont pas rares, même avant Urbain. L'Eglise n'a jamais regardé la science prise solitairement & en elle-même comme un titre valable de Canonisation, fût-elle infuse. Il n'y a eû d'exception que pour celle qui a été animée par la charité. *Igne charitatis accensa.* L'on a regardé comme telle celle de saint Paul, des saints Docteurs, des Peres, & de quelques autres Saints; par éxemple, S. Thomas d'Aquin. Mais d'un autre côté la science véritablement utile à la propagation de la Foi & des bonnes mœurs, la science guidée par la charité, la science inspirée par l'Esprit de Dieu, pouvant

indirectement contribuer aux Canonisations, il s'ensuit qu'on ne sçauroit trop louer la prudence de l'Eglise dans l'éxamen rigoureux qu'elle fait des Ecrits de ceux à qui l'on se propose de rendre les honneurs dûs aux Saints ; éxamen d'autant plus nécessaire, que rien n'étant si pernicieux, ni si ordinaire que l'abus de la science, la seule prudence humaine éxigeroit qu'avant toutes choses on éxaminât l'usage qu'en ont fait ceux qu'on nomme *Serviteurs de Dieu*.

Seconde regle sur la question, quels sont les Ouvrages à revoir. Généralement tout ; rien n'est excepté ; écrits, imprimés, manuscrits, longs, courts, publics, particuliers, tout doit être revû : & la pratique est si sévere que la cause est suspenduë, jusqu'à ce que cet éxamen ait été préalablement fait & parfait. Les Ecrits des Papes ont le même sort quand ils les ont composés comme hommes privés ou Docteurs particuliers. L'on a revû ceux de cette nature qui sont émanés de la

plume de Pie V, de Gregoire X, d'Innocent XI, de Benoit XI, & à plus forte raiſon ceux qu'ils ont faits avant leur élevation ſur la Chaire de S. Pierre. Obſervons que l'on compulſe les authographes des œuvres non imprimées, malgré la difficulté de les lire ou de les déchiffrer, & qu'il arrive même des cas, dans leſquels l'on compare l'authographe avec l'imprimé. L'on en conſerve même des copies collationnées pour faire foi. Si les caracteres ſont peu liſibles, on confie le ſoin des copies à l'Evêque du lieu, & à des Vérificateurs ſous ſix ou ſept conditions qui ne ſouffrent pas qu'on puiſſe être trompé.

La troiſiéme regle concerne le tems, la maniere de revoir, & les perſonnes employées à la réviſion. Pour le tems, l'on commence l'éxamen avant tout autre Acte, à moins de diſpenſe pour de juſtes raiſons, comme ſeroit la crainte de perdre les preuves de témoins oculaires déja fort âgés. Si la cauſe étant commencée, l'on découvre que le ſujet

proposé a fait des Ouvrages que l'on ignoroit, l'on interrompt & l'on suspend le procès pour aller à la révision. Quant aux Reviseurs, ce sont d'ordinaire ou le Cardinal Rapporteur, ou le Promoteur avec des personnes habiles qu'on leur permet d'employer à cette fonction, ou bien enfin en cas de mort ou d'absence, c'est à la sacrée Congrégation, ou au Pape d'y pourvoir. Les Censeurs nommés secrettement communiquent par écrit leurs Notes à la Congrégation, qui les examine, & forme ses difficultés. Si les suffrages s'accordent l'on en fait le rapport au Pape, qui confirme la Sentence ; & alors on poursuit le procès. Sinon, l'on n'en parle plus, & la cause est (comme l'on s'exprime) condamnée à un perpétuel silence. Ce n'est pas que l'importance des écrits ou des difficultés qui peuvent être éclaircies n'éxige quelquefois une autre conduite. Dans ces cas l'on employe les Cardinaux de la Congrégation des Rites à la revision des Censures : comme il arriva dans celle des

Oeuvres de S. Jacques *de Marchia.* Quelquefois même l'on communique les difficultés aux *Postulateurs*, afin qu'ils donnent leurs réponses pour être éxaminées & jugées, ainsi qu'on le pratiqua au sujet du B. Bernardin de *Feltro*. Au reste, les Extraits & les Notes des Censeurs sont un travail souvent pénible, & extrêmement étendu. L'on n'y obmet rien de tout ce qui paroît être de la moindre conséquence. Quand les revisions ont paru trop peu spécifiées, faute de marquer les titres, les éditions, le lieu, les Imprimeurs, &c. l'on nomme de nouveaux Reviseurs. L'on a passé sur cette difficulté dans la cause du Cardinal Bellarmin, à l'occasion de ses célebres *Controverses* déja revûës soigneusement, assez indiquées par le Censeur, quoique le titre manquât, & déja approuvées par la Congrégation quant à l'éxamen; mais l'on a crû devoir faire une nouvelle revision des *Opuscules*, parce qu'on pouvoit douter avec quelque sorte de fondement, s'ils avoient été com-

dans la premiere révision. C'est
seigneur le Cardinal Lamberti-
ui-même qui se chargea de les
niner de nouveau, & d'en faire
rapport.
omme le but de la révision est
assurer si la Doctrine est saine
onforme à la Foi, la quatriéme
veut que l'on s'en tienne là,
ce qui touche le jugement sur
nen des Livres. Que si l'on y
e quelques traits d'où l'on puis-
érer un doute sur les vertus de
eur; par exemple, sur celles de
ilité & du secret, comme on
le trouver dans la Vie du Car-
Bellarmin, écrite par lui-mê-
& non imprimée; cela regarde
nen des vertus, & par consé-
t le Promoteur de la Foi; &
peut passer outre pour terminer
gement qui consiste à dire, que
rits ne contiennent rien de con-
à la doctrine de l'Eglise. Ainsi
écide le Cardinal Lambertini
a pratique même de la sacrée
grégation. Au reste il ajoûte
es *Postulateurs* ont satisfait *totis*

viribus satisfecerunt, sur le doute excité contre le Cardinal Bellarmin au sujet de la note de vanité & de révélation de certains secrets.

Il observe que les mots *nouveaux* dont les Ecoles Catholiques se servent, ne doivent point être qualifiés de *nouvelle* Doctrine, s'ils ne font qu'expliquer les Mysteres; qu'il faut avoir égard à l'âge auquel l'Auteur a écrit, & distinguer *S. Augustin vieux* de *S. Augustin jeune*. Qu'il ne faut point tirer d'inductions des erreurs mêmes que les Saints ont écrites avant les décisions de l'Eglise. Ce n'étoient point alors des erreurs, qui les rendissent hérétiques proprement dits. Il rapporte sur cela quantité d'exemples curieux qu'il éclaircit, & qui montrent avec quelle délicatesse l'on discute dans les Saints mêmes tout ce qui semble le moins du monde approcher de la nouveauté.

La regle cinquiéme concerne les visions, les révélations & les prophéties. Tout cela, s'il est écrit par les Serviteurs de Dieu, ou par d'au-

leur rapport, est sujet à re-
On rejette tout fait de cette
, s'il est contraire au Droit
ux regles de l'Eglise, & aux
mœurs. L'office du Reviseur
nd pas plus loin. Aussi n'en
pas davantage pour arrêter
édure. Le surplus après l'Ar-
la Doctrine saine & des bon-
eurs bien avéré, consiste en
hoses, qui sont particuliere-
u ressort de la Congrégation.
miere est de reconnoître si la
ne dont l'on a déja prouvé
tus dans un degré héroïque,
re censée avoir reçû en géné-
on des apparitions, des révé-
, & de prophétie. Le Tribu-
reconnoît quelquefois en ter-
néraux. La seconde est, d'exa-
& d'approuver telle ou telle
on. On l'examine à la priere
tulateurs : rarement on l'ap-
; & même quand la vision se
jointe à un miracle *in insi-*
le miracle bien vérifié est ap-
, non la vision. Il y a eû
nt quelques approbations de

faits pareils, mais peu, & beaucoup moins encore de volumes entiers de ces évenements. Enfin les approbations ne signifient autre chose, si ce n'est que ces faits sont vraysemblables, & peuvent être crûs pieusement de foi humaine.

Le 33e. chapitre auquel nous sommes arrivés, agite une question qui suit naturellement des précedentes. On demande si une mauvaise doctrine soit en fait de foi, soit en fait de mœurs ecrite & soutenuë par une personne qui l'a rétractée ou soumise au jugement de l'eglise avant sa mort, doit être un obstacle à la canonisation. La question est double & plus délicate qu'elle ne paroît au premier aspect. Il s'agit de rétractation formelle ou de soumission simple. Si la mauvaise doctrine est retractée, elle est regardée comme non avenue, & conséquemment il seroit dur de la comprendre dans le décret d'Urbain VIII. qui défend de proceder davantage quand on trouve une doctrine erronée dans les écrits de ceux que l'on propose

être béatifiés. Il n'en est pas des erreurs non retractées, & mises simplement au jugement Eglise. Elles tombent dans le cas ecret, puisqu'elles existent réelnt : nonobstant la soumission vraie soit apparente, au lieu que erreurs rétractées n'éxistent plus t anéantis par un acte aussi mére que l'est le desaveu, & aussi ere & efficace que la soumission ole semble être suspecte, ou du ins insuffisante. La verité est que nd même l'on seroit certain que e doctrine soumise à l'examen l'Eglise seroit échappée a un Aur par ignorance ou de bonne foi, subsiste; cela suffit & le decret est mel. L'Auteur ne sçauroit être onisé, il s'ensuit seulement que propositions seront hérétiques, s que sa personne puisse être ta- de la note d'hérésie.

Enfin dans le 34e. chapitre le Carnal termine la matiere des écrits, t un article qui cause quelquefois aucoup plus de difficultés & d'emras que les autres, & sur lequel

aussi l'on prend des mésures si justes & si détaillées qu'il n'y a pas de tribunal au monde où ce sujet soit traité avec autant d'éxactitude, pour ne pas dire, de scrupule. L'espéce est de deux sortes; ou il y a des ecrits dont il conste que la personne proposée est auteur, mais que l'on ne sçauroit retrouver : ou bien il en est d'autres que l'on trouve, mais que les *Postulateurs* nient avoir été composés par celui à qui on les attribue, ou même dont ils portent le nom. Ces ouvrages soit réels & rares, soit prétendus supposés, donnent lieu à une infinité de recherches longues, penibles, couteuses; & à des éxamens & des décisions dont l'on ne sçauroit trop admirer la sagesse; mais qu'il est difficile d'exposer sans copier tout ce chapitre. Nous y renvoyons les lecteurs curieux. Ils y trouveront des exemples & des pratiques de fait avec des regles de spéculation & de critique.

Nous ferons la même chose sur une partie des actes suivans; sur la

ſignature de la commiſſion tant en general que dans les cauſes qui procedent par voye de *non culte* ou de *cas excepté*: ſur la commiſſion pour ce qu'on appelle *réaſſumpte* : ſur la validité des procès conſtruits par l'authorité de l'ordinaire, ou par celle du Saint Siége : ſur les perſonnes à qui l'on adreſſe les lettres dites *remiſſoriales* & *compulſoriales* : ſur l'exhibition de ces lettres & leur execution : ſur l'étendue du pouvoir des Juges *remiſſoriaux*, & des perſonnes requiſes pour la confection des procès : ſur le ſerment qu'on éxige d'eux & des témoins &c. C'eſt aſſés pour nous de ſpécifier ces actes ſans expliquer des définitions, des diviſions & ſous-diviſions, & des pratiques ſans nombre qu'entraîne néceſſairement la recherche éxacte de tout ce qui concerne la procedure la plus juridique & la plus détaillée dans cet ouvrage.

Arrêtons nous ſur un article qui eſt plus à la portée de tout le monde : c'eſt ce qu'on nomme *réputation de ſainteté*, *fama ſanctitatis*.

L'on constate cette réputation principalement par les dépositions de six ou huit témoins dignes de foi. La derniere question de l'interrogatoire qu'on leur fait prêter rassemble toutes les circonstances. On demande au témoin » ce qu'il entend par » réputation de sainteté, si elle a » été repanduë dans quelque partie » plus ou moins considerable du » peuple : si elle a pris naissance » de raisons vraisemblables, ou si » ce n'est point un pur bruit po» pulaire, si elle n'est point née de » l'affection aveugle ou de l'inte» rêt de personnes suspectes, com» me seroient des parens, des alliés, » des amis, des Religieux de mê» me ordre, ou d'autres semblables, » que des vuës interressées, du moins » d'inclination pour l'Eglise où re» pose le corps, ou enfin quelques » autres motifs, auroient portées » à semer ces rumeurs. Si les per» sonnes qui y ont donné lieu sont » gens de poids & dignes d'être » crûs, ou des caracteres legers & » ordinaires, tels que des femmes,

» des Paysans, des gens simples ou
» ignorans. Si ce bruit de sainteté
» a été constant & continu, de beau-
» coup ou de peu de durée, aussi-
» tôt évanoui que répandu. S'il n'a
» pas trouvé de contradicteurs par
» paroles, par faits, ou par oui-
» dire. S'il a subsisté non seulement
» dans le lieu de la demeure ou du
» trepas du proposé, mais encore
» ailleurs, & en quels endroits;
» ou s'il n'a couru seulement que
» dans son territoire ou simplement
» ailleurs, & pour quelle raison il
» est arrivé que cette réputation
» n'ait pas été universelle, sur-
» tout dans le lieu de la demeure
» ou de la mort. »

Tout cela n'appartient encore qu'au procès préparatoire *in genere*, sur quoi l'on examine si l'on peut passer au procès *in specie* : c'est par cette raison qu'il n'est pas nécessaire quant au premier que les témoins soient, comme l'on dit *cotemoins contestes*. La réputation de sainteté sera assez verifiée si l'un dépose un bruit constant sur la foi, un autre

ſur la charité &c. Il en eſt de même de la reputation des miracles en general. L'un aſſurera avoir vû ou ſçu la guériſon d'un aveugle: l'autre celle d'un boiteux ; un troiſiéme la réſurrection d'un mort &c. Les vies écrites peuvent être un témoignage de la réputation, ſi elles ſont anciennes, ou récemment faites par quelque perſonne grave & ſçavante ſur des mémoires conformes aux actes du procès, & ſi elles ſont approuvées par des Cardinaux & des Papes.

Generalement parlant les traits ſatiriques lancés contre les Saints ne dérogent point à la reputation legitime de ſainteté, ſi l'on prouve que ce ſont des calomnies ; comme on l'a montré au ſujet de St. Thomas de Cantorberi accuſé de rebellion, & de St. Bernadin de Sienne pourſuivi par un certain arithmeticien qu'il avoit noté d'hereſie, & qui avoit ſurpris un témoignage de Catholicité de ſa part du Pape Eugéne IV. abuſé par ſes artifices.

Il y a d'autres cas plus difficiles &

qui peuvent répandre des nuages ſur la procédure. On les diſſipe en peſant la quantité & la qualité des témoins qui s'oppoſent à la canoniſation. L'on examine ſi ce n'eſt point un motif de haine & de vengeance qui les fait agir, ainſi qu'on le vit dans la cauſe de S. Charles Boromée. L'on démêle ſi ce ne ſont point des libertins qui blaſphêment ce qu'ils ignorent, ou ce qu'ils regardent comme une condamnation tacite de leur peu de goût pour les choſes du Ciel. L'on compare la durée des bruits ſiniſtres ſouvent auſſitôt évanoüis que formés, avec la continuité de bonne réputation qui ſurvit à ces bruits.

Il faut dire à proportion la même choſe des écrits que des témoins: voici des exemples. L'on ſçait les differens de S. Hilaire d'Arles & du grand St. Leon, au ſujet d'un Evêque que le premier avoit dépoſé & que le ſecond avoit retabli. La ſuite de ces diſputes eſt racontée dans la vie de S. Hilaire, compoſée ſoit par S. Honorat de Marſeille,

ſoit par quelqu'auteur incertain. S. Leon les raconte auſſi dans ſes Epîtres, mais fort differemment, & d'une maniere qui taxe Hilaire de trois ou quatre faits peu conformes à la ſainteté. Le Cardinal Baronius en étoit ſi touché, que de ſon aveu il a douté quelque temps s'il devoit regarder ce Prélat comme ſaint. mais il s'eſt rendu, non comme quelques modernes temeraires, en preferant l'autorité de la vie incertaine de S. Hilaire aux écrits de S. Leon, mais en obſervant par divers monumens indubitables que S. Hilaire d'Arles ſe repentit de ſes excès.

Il s'enſuit de cet exemple que ſi les écrits reciproques de S. Leon contre S. Hilaire, & des Auteurs au ſujet de S. Hilaire contre S. Leon, n'ont pas empêché que l'un & l'autre n'ait été canoniſé, l'article de la réputation de ſainteté pour tous les autres eſt ſuffiſamment à couvert malgré les traits hiſtoriques contraires, ſi l'on prouve que les auteurs ont écrit ſur des oüi-dire; & que l'on en faſſe voir la fauſſeté par d'au-

tres monumens; ou bien que si les reproches sont averés, la penitence n'est pas moins verifiée, sur tout si c'est par l'auteur même qui a narré les faits répréhensibles.

Autre exemple plus délicat. Il regarde Robert d'Arbrisselle, à qui un Cardinal abbé reproche dans une de ses lettres *d'avoir inventé une étrange sorte de martyre, si ce qu'on dit de ses déportemens est vrai.* Cette lettre a ses partisans & ses critiques, tous de grande autorité; les uns la tiennent apocriphe: les autres veulent qu'elle soit réelle. Mais les uns & les autres conviennent qu'elle ne sçauroit nuire à la réputation legitime de sainteté qu'avoit Robert, tant à cause d'une infinité de témoignages contraires, qu'à cause des expressions mêmes de la lettre qui n'est fondée que sur des oui-dire & des suppositions. „ Pour
» moi (ajoute le Card. Lamberti-
» ni) j'ai lû quelques écrits compo-
» sés pour l'introduction du procès
» concernant la canonisation de ce
» fondateur d'ordre, & j'ai trouvé

„ que le promoteur de la foi (M.
„ Pierre François Rubei) ne faisoit
„ point ou faisoit peu de fonds sur
„ la lettre en question ; mais qu'il
„ insistoit sur le défaut d'autres cho-
„ ses requises. „ C'est en effet au promoteur, (comme nous l'avòns dit ailleurs) de discuter & de faire valoir autant qu'il le peut tout ce qui paroit s'opposer à la canonisation du sujet proposé.

Parmi le grand nombre d'exemples que cite notre illustre Auteur, & qu'il seroit trop long de rapporter, il ne manque pas celui de B. Vincent de Paul dont nous avons vû la béatification tout recemment, & qui vient d'être canonisé On objectoit ses liaisons avec le fameux abbé de Saint Cyran fondé sur un écrit intitulé *défense de M. Vincent de Paul contre le faux raisonnement inseré dans sa vie composée par M. Abelli. Les Postulateurs* convainquirent cet écrit de mensonge en faisant voir par des preuves qui subsiste encore, & que l'on a eu soin de perpetuer par l'impression, que ce Saint fondateur de Saint

:are après avoir inutilement re-
s l'Abbé de Saint Cyran pour le
nener au sein de l'Eglise, avoit
npu tout commerce avec lui, &
:oit toujours déclaré ennemi des
ıveautés. Aussi sur la confronta-
n des objections calomnieuses, &
; preuves contradictoires, l'on
;ea que l'on devoit passer outre,
on le fit.

Le reste de l'Ouvrage dont nous
'lons, consiste en cinq ou six Cha-
res qui traitent d'un nombre pro-
;ieux de formalités qu'il faut né-
ssairement garder pour assûrer la
.idité des procès, soit de l'Ordi-
ire, soit du S. Siége. L'Auteur fi-
: par un Avertissement qu'il réitere
x *Postulateurs*; c'est d'avoir soin
ie dans les procédures de l'Ordi-
ıire l'on garde tout ce qui est pres-
it par le Droit pour les procedu-
s Apostoliques, non que les pre-
ieres ne soient valides, étant faites
lon les regles du Droit commun,
ais parce qu'à juger du train des
ıoses dans la pratique,, il est mo-
ılement impossible de ne pas trou-

ver des obstacles, s'il n'y a une conformité parfaite entre le procès de l'Ordinaire & celui du S. Siege.

Nous finirons en avertissant nos Lecteurs qu'ils trouveront à la fin de de ce Volume une ample *Appendice* des pieces justificatives, & des monumens relatifs aux choses dont il est parlé en divers endroits de ce second Livre. Quoiqu'il soit assez inutile de les citer ici, nous exhortons à les lire, comme des Ecrits qui contribuëront à faire connoître de plus en plus l'extrême attention de l'Eglise à observer rigoureusement tout ce que la prudence la plus consommée peut exiger dans le cours d'un Jugement aussi important que celui des Béatifications & des Canonisations. Nous invitons particulierement à la lecture des relations juridiques faites par les Auditeurs de Rote, sur les procès au sujet des BB. Pierre Regalati, & Gregoire X.

Nous ne devons pas omettre une chose qui fait beaucoup d'honneur à Monseigneur le Cardinal Lambertini, c'est qu'après avoir dédié le

premier Volume au Pape Clement XII. actuellement regnant, comme il convenoit, il a crû que la reconnoissance éxigeoit de lui de dédier le second au feu Pape Clement XI. qui l'avoit comblé de bienfaits. L'Epître Dédicatoire est un Eloge de ce Pontife, aussi honorable pour le Prélat vivant que pour le Pape mort, dont il étale la science & les vertus.

ARTICLE CI.

REVELATIONS CABALISTIQUES d'une Médecine universelle tirée du Vin : avec une maniere d'extraire le Sel de Rosée : & une Dissertation sur les Lampes Sepulcrales. Par le Sr. Gosset, Docteur Aggregé au College des Médecins de la Ville d'Amiens. A Amiens, chez Louis Godart 1735. in-12. pages 56. pour la Préface, & 215. pour le Livre.

LE Titre est assez beau : il est pourtant rempli avec un peu moins de mystere que les termes de

Révélations & de *Cabale* ne ſemblent annoncer. L'Auteur révele ſes ſecrets avec beaucoup de ſimplicité & de bonne-foi, ne paroiſſant touché que de l'intérêt du Public. Une Médecine univerſelle tirée du Vin, intéreſſera d'abord tous ceux qui en aiment la liqueur. Mais la plûpart ſans paſſer le Titre, ou les premiers aphoriſmes, pourront s'en tenir *à la vertu déja éxaltée que le Vin a acquiſe en fermentant immédiatement après avoir été exprimé du raiſin*, ſans trop ſe fier aux *eſprits acides*, *aux eſprits éthérés*, *aux Sels tant fixes que volatiles*, *& beaucoup moins aux principes paſſifs*, *la Terre & l'eau* que l'Auteur prétend en tirer avec les Chymiſtes, pour les rejoindre de nouveau ſous une forme dont il a beau vanter la pureté, & dire que *c'eſt la clef de la ſcience cabaliſtique*; la clef d'un Sanctuaire bacchique, étant en toute autre recommandation parmi la cabale de ceux pour qui le vin eſt une médecine univerſelle, ſans autre ſcience ni révélation.

Enfin l'Auteur eſt Chymiſte & Médecin, & ſa penſée après tout n'a rien que de raiſonnable, de prétendre trouver dans le Vin & dans ſes eſprits, ſur-tout dans les Etherés, une Médecine, ſinon univerſelle, du moins appropriée à bien des maux. Il ſeroit à ſouhaiter que la plûpart des gens entrant dans cette penſée vouluſſent bien regarder le Vin comme un remede plutôt que comme une boiſſon uſuelle & de tous les jours. On peut dire qu'il ne manque au Vin pour être un remede & un grand remede, que d'être regardé comme tel, ou pris comme tel, c'eſt-à dire rarement, ſobrement, ſans excès, ſans habitude, pour ranimer la nature, & jamais pour la ſurcharger.

M. Goſſet ne prend pas cependant la choſe de ce côté. Ce n'eſt pas préciſément le Vin qui eſt ſa médecine univerſelle. Il ne ſe contente pas de cette premiere façon qu'on lui donne par la ſimple fermentation après l'avoir exprimé du raiſin. Il le fermente de nouveau, il le digere, il le diſtille, il le cohobe, il l'exalte;

il l'analyſe par toutes les voyes chymiques ordinaires & extraordinaires, pour en tirer des eſprits, des extraits, des élixirs, des eſſences, des quinteſſences, dont les vertus ſont ſans doute aſſez ſouvent ſupérieures à celles du Vin, témoin les Tartres, les Vinaigres, & ſur-tout les Eaux-de-Vie & les Eſprits-de-Vin. Nous ne ſuivrons pas l'Auteur dans tout le détail des curieuſes opérations dont ſon Livre eſt plein. Les Sels, les Eſprits, les Huiles, les Tartres, les Lies, il analyſe tout. C'eſt aux Artiſtes en ce genre d'en juger en dernier reſſort. Il y a du neuf dans ces analyſes, & dans les ſpécifiques médicinaux qui en réſultent.

Nous dirons ſeulement que le but général de Mr Goſſet eſt de purifier les principes en les ſéparant, afin de les rejoindre enſuite d'une maniere qu'il croit plus pure que celle que la nature ou l'art ſimple de la vendange nous avoit donnée. Surquoi nous prendrons la liberté de remarquer, avec la permiſſion de Meſſieurs les Chymiſtes, que les

noms de pur & d'impur paroissent fort équivoques dans leur science dans leur Art & dans leurs Livres; n'y ayant après tout de pur que les simples élémens ausquels il paroît difficile d'atteindre; & ce qu'ils appellent impur n'étant le plus souvent qu'un mélange qui n'a rien de mauvais, rien même que d'avantageux dans le plan de la nature qui le compose avec un art tout divin. Il est sur-tout à craindre qu'en voulant purifier le Vin & tout autre mixte naturel ou artificiel, on ne l'altere, on ne le rende plus impur, on ne le change au moins de nature, & qu'on ne substituë un remede équivoque à un régime naturel & éprouvé, dont il ne tient qu'à nous de rendre l'usage utile & bienfaisant. Le Vin, par exemple, nous est mieux connu sans doute que tous les remedes qu'on en peut tirer sous prétexte de le purifier; & nous sçavons assez ce que son usage peut avoir de bon ou de mauvais pour nous.

L'art d'extraire du Sel de la rosée, est curieux pour les Chymistes,

qui ont de tout tems imaginé que ce Sel n'étoit qu'un esprit universel, esprit aërien & céleste concentré, & par conséquent un vrai réservoir de vertus célestes. Car dans leur idée la rosée a quelque chose de plus céleste que la pluye, quoique ce ne soit pourtant qu'une pluye ou un broüillart comme les autres. Enfin, après une digestion de 40. jours, & des distillations réïtérées huit ou neuf fois, l'Auteur a retiré de quarante pots de rosée deux onces d'un *Sel Crystallin très-pur & tres-beau comme le plus fin Salpêtre, fondant à la bouche, & fulminant de même sur le charbon ardent.* L'Auteur ne nous apprend pas les miracles que ce Sel a opérés entre ses mains. Il déclare seulement qu'il en regarde la substance comme *plus précieuse que celle du Salpêtre.* Il le faut bien : autrement seroit-ce la peine de le fabriquer à si grands frais ?

La matiere des Lampes sépulcrales, épuisée par une infinité de célébres Auteurs, est remaniée par celui-ci. Les Lampes qu'on a retrou-

s dans les tombeaux des anciens, ıagination des travailleurs, qui voyant des Lampes, ont ſouvent i avoir vû de la lumiere, le reſpect eugle de pluſieurs ſçavans pour Antiquité, avoient enfanté & acédité il y a un ſiécle la ridicule ıble des Lampes perpétuelles, & ıes feux inextinguibles. La perpéuité en tout genre eſt encore une de ces chimeres, dont l'homme avide d'immortalité s'infatuë avec plaiſir. Mais la perpétuité du feu ayant auſſi peu réüſſi que celle du mouvement, à ceux qui étoient dignes de s'y exercer, les gens de bon ſens ont trouvé dans les lumieres de leur raiſon, & dans les principes d'une ſaine Phyſique, dequoi ſe déſabuſer de cette double viſion. Il faut pourtant qu'il y ait des raiſons pour & contre, puiſque M. Goſſet ne laiſſe pas de pancher encore à croire que les anciens avoient l'art d'extraire des métaux une huile, un ſoufre, un phoſphore capable de brûler, d'éclairer ſans ſe conſumer. *Credat judœus apella, non ego.*

ARTICLE CII.

ESSAI POLITIQUE sur le Commerce. Nouvelle édition, augmentée de Sept Chapitres, & où les lacunes des éditions précédentes sont remplies. 1736.

LE succès & le débit rapide des premieres éditions de cet Ouvrage, en ont fait désirer une nouvelle, & le Public sera d'autant plus satisfait de celle-ci, qu'il y trouvera des augmentations considérables. Il seroit inutile de répéter à cette occasion les justes éloges que nous avons déja faits de l'Ouvrage, lorsque nous avons rendu compte de la premiere édition (mois de Mars 1735. Art. XXIX.) Les applaudissemens du Public ont justifié l'équité de notre suffrage, & pour peu que l'Auteur fût sensible à la gloire, il auroit tout lieu d'être satisfait de son travail; mais il est vrai qu'uniquement occupé de la vûë du bien public, il nous a même fait un

reproche d'avoir décelé son nom. Nous allons nous conformer à ses intentions, en nous bornant ici à rendre compte, non pas de tout l'Ouvrage, puisque nous en avons déja donné l'Extrait, mais des sept Chapitres dont il a enrichi cette édition.

Dans le premier des Chapitres ajoûtés, qui est le dixiéme de l'Ouvrage, l'Auteur traite *de l'importation & de l'exportation*, c'est-à-dire, du Commerce des marchandises que l'Etranger apporte chez nous, & de celles que nous portons chez l'Etranger. A parler en général une entiere liberté de tout transport réciproque, seroit peut-être ce qu'il y auroit de plus utile ; « mais il fau» droit que toute l'Europe y con» courût par des vûës générales » difficiles à concilier avec les pe» tits intérêts dont la plûpart des » hommes sont occupés. » Gardons-nous donc de porter chez l'Etranger les matieres premieres nécessaires pour faire travailler les Manufactures. Les Anglois nous apportent leurs draperies, & outre le prix de

la laine, ils y gagnent celui de la main de l'ouvrier ; mais ils n'ont garde de nous apporter leurs laines, parce qu'ils priveroient de leur subsistance un nombre infini d'ouvriers. Cette regle a pourtant quelques exceptions, que l'Auteur se contente d'indiquer. Il fait aussi remarquer l'avantage immense que l'Angleterre a retiré de ce fameux Acte de Navigation, commencé du tems de Cromwel ; par lequel entr'autres articles il est défendu aux Vaisseaux étrangers d'apporter en Angleterre d'autres marchandises que celles de leur propre crû. Il est aisé d'entrevoir les grands profits que l'Angleterre a dû retirer d'un pareil Reglement aux dépens des Hollandois, qui par le grand nombre de leurs Vaisseaux étoient devenus, pour ainsi dire, les Voituriers universels de toute l'Europe. Que ces grandes vûës politiques, ajoûte l'Auteur, sont différentes de celles d'un Jurisconsulte de notre tems ! C'est Domat, Auteur très estimable d'ailleurs, qui veut nous persuader qu'il est plus

d'attirer les Etrangers que d'al-
iez eux. « Car de ce principe
vroit la destruction de la Ma-
le, & une dépendance servile
r toute sorte de commerce, mê-
: le plus nécessaire. Nous se-
ons renfermés comme dans une
lle bloquée, qui ne peut aller
ercher rien de ce qui lui man-
e, & qui est bien-tôt obligée
demander grace à son enne-
i. Les périls & les frais de na-
gation & de voiture sont tou-
urs au profit de la Nation qui
s entreprend. » Par le même
ipe l'Auteur blâme la Loi Ro-
e qui défendoit le transport
les Barbares. " Quelle petites-
de politique, dit-il, de penser
ue l'envoi de ces denrées auroit
tiré les Barbares, lorsqu'il y
voit déja assez de relation en-
'eux & les Romains, pour que
ette loi même de défense par-
înt nécessairement jusqu'à eux,
t leur inspirât d'autant plus le
lésir de conquête qu'elle leur
ipprenoit le motif de la Loi. „

Ces Observations sont suivies de quelques Refléxions sur la pratique des Hollandois en ce point, & sur l'importance dont il est de conserver la liberté du Commerce pendant la guerre même avec les Nations ennemies. " Ce n'est point par „ la perte des soldats que les guer„ res sont les plus funestes. Cent „ mille hommes tués sont une bien „ petite portion sur vingt millions. „ Il y a même quelque Nation qui „ n'évaluë la perte des hommes „ qu'en florins; mais les augmenta„ tions des Impositions, les diffi„ cultés des recouvremens qui sont „ une suite nécessaire & de cette „ augmentation & du manque de „ commerce, rendent vingt millions „ d'hommes malheureux, & ces „ malheurs sont communs à tou„ tes les Parties. „ Tout le reste de ce Chapitre est également rempli de refléxions judicieuses & d'idées nouvelles, même pour ceux qui ont étudié la matiere.

Chapitre XI. De la liberté du Commerce. La liberté est sans contre-

t ce qu'il y a de plus important
ur faire fleurir le Commerce, & le
ndre utile à l'Etat, mais il faut bien
tendre le terme de liberté Elle ne
nsiste pas dans une imprudente li-
nce aux Négocians d'envoyer &
: recevoir librement toute sorte de
archandises. Il faut des mesures &
:s poids étalonnés, il faut des mar-
ıes & des cachets pour assujettir
s Ouvriers, & prévenir la cupidité
auduleuse du Marchand. Il faut
ı un mot avoir plus d'égard à l'a-
ıntage du Citoyen qu'au profit du
égociant. Sur ce principe l'Auteur
ırcourt divers exemples de liberté
: de contrainte dans le Commer-
:, l'Acte de Navigation des An-
lois, le Bill qui permet en Angle-
rre l'enlévement des Matelots qui
ont sur les Vaisseaux Marchands,
s Privileges accordés en faveur
es Particuliers, la liberté ôtée aux
ns & accordée aux autres de cul-
ver le Tabac, & à ce propos, il
ıit une réflexion qui mérite d'être
apportée. « La vente exclusive du
Tabac est nécessaire pour la levée

„ de l'imposition, & cette imposi-
„ tion est la moins onéreuse. Il man-
„ que encore de la rigueur dans la
„ Régie, & il n'est pas moins im-
„ portant de detruire les Fraudeurs
„ que les Mandians. Faut-il qu'il y
„ ait une profession dont les salai-
„ res soient fondés sur la désobéis-
„ sance continuelle aux ordres du
„ Souverain ? Faut-il que ces frau-
„ deurs trouvent par-tout des com-
„ plices ? Car c'est l'être que d'ache-
„ ter d'eux. C'est se servir de fausse
„ monnoye à l'abri de la punition.
„ Suivons-en les conséquences. Cet-
„ te Ferme rend huit millions : les
„ Fraudeurs lui en ôtent peut être
„ quatre dont cette Ferme augmen-
„ teroit, & une autre Imposition di-
„ minuëroit. Que cela s'étendent aux
„ fraudes du Sel, des Indiennes, &c.
„ La Taille & la Capitation dimi-
„ nuëroient, c'est-à-dire, les La-
„ boureurs & les Ouvriers paye-
„ roient cela de moins. „ Et de-là
il faut conclure, comme il est en
effet très-vrai, que tous les vrais Ci-
toyens sont intéressés, & devroient
concourir

concourir à exterminer la fraude en tout genre.

Chapitre XIX. Diverses Observations sur les Monnoyes. Ce Chapitre contient des Observations très-curieuses, & des Réfléxions profondes sur l'usage que le Prince doit faire de la fabrique, de l'augmentation ou de la diminution des Monnoyes. Mais il faudroit le transcrire tout entier, & c'est ce que nous ne pouvons pas faire. On y trouvera entr'autres une remarque importante sur l'Histoire de M. de Thou, par rapport au célebre M. le Duc de Sully, Auteur des Mémoires si estimés, qui portent son nom. Car, comme dans le tems que l'Histoire de M. de Thou parut, les Finances étoient gouvernées par M. de Sully; & que l'Historien déclame vivement contre ceux, qui de son tems administroient les Finances, on est porté à croire que c'est M. de Sully que l'Historien a en vûë, & cependant il n'en est rien. Car, comme remarque notre Auteur, il paroît par la Préface même de l'Histoire, que M, de

Thou avoit composé son Ouvrage dans l'intervalle du tems qu'il y eut entre François I. & Henry IV. de sorte que ses reproches tombent uniquement & avec raison sur ceux qui administroient les finances, principalement sous Henry II. & Henry III. Mais d'un autre côté l'Auteur ne prouve pas moins solidement par les propres discours de M. de Thou, que ce grand Magistrat n'entendoit rien aux matieres de finance.

Chapitre XXI. De l'Agio.
„ Agio, dit l'Auteur, est un terme
„ de Banque publique, qui dans son
„ origine signifie la différence en-
„ tre l'argent courant & l'argent de
„ Banque ou de Billet. Le com-
„ merce d'agio suit les hazards
„ des autres commerces. L'abon-
„ dance avilit, & la demande en-
„ chérit ou l'argent ou le billet.
„ De ce nom est venu celui d'A-
„ gioteur donné odieusement en
„ France à ceux qui font le com-
„ merce de Papiers publics. L'agio-
„ tage a commencé au premier
„ discrédit de la Caisse des Em-

„ prunts, s'est multiplié à mesure „ de l'augmentation des Billets, & „ enfin est monté au comble par les „ opérations de notre Banque. „ L'Histoire de l'agiotage peut s'ap„ prendre facilement par la lecture „ des Edits & Arrêts qui établissent „ ou suppriment les papiers, & il „ est curieux. „ L'Auteur expose ensuite les inconvéniens de l'agiotage, & ne laisse pas de l'approuver, pourvû qu'il ne soit pas conduit par des manœuvres criminelles que toutes les Loix condamnent. Mais l'Auteur parle en homme d'Etat, & non en Théologien; & nous pouvons bien aussi l'assurer, qu'il trouvera beaucoup plus de Politiques que de Casuistes qui approuveront son sentiment.

Chapitre XXII. De la balance du Commerce. “ L'objet principal de „ ce Chapitre, est d'examiner com„ ment le Législateur peut connoî„ tre la balance du Commerce; & „ cette connoissance supposée, com„ ment il doit agir ou pour la sou„ tenir si elle est avantageuse, ou

„ pour la changer à notre avanta-
„ ge. „ Cet objet, comme on voit aiſément, eſt grand & profond, & pour être bien traité, demande des connoiſſances peu communes. On en trouvera ici pluſieurs de cette eſpece. Par où le Prince, & ceux qui gouvernent ſous ſes ordres, peuvent-ils connoître l'avantage ou le déſavantage que leurs Peuples ont dans le Commerce qu'ils font avec les autres Nations? Ce n'eſt point par la connoiſſance des marchandiſes d'entrée & de ſortie; car il faudroit encore connoître le prix de ces marchandiſes. Or pour acquérir cette derniere connoiſſance, il faudroit établir une Inquiſition dangereuſe, & encore ſeroit-il impoſſible de vérifier les déclarations des Marchands.

Il n'y a donc que le Change qui puiſſe donner ſur cela les lumieres néceſſaires, non pas le Change momentané & de quelques jours, mais la totalité des Changes d'une année, à-peu-près comme on remarque à l'Obſervatoire de Paris les années plus ou moins pluvieuſes, par la to-

talité des pluyes qui sont tombées durant tout le cours de l'année, avec cette différence pourtant que l'observation des pluyes paroît beaucoup plus curieuse qu'utile, au lieu que celle du Change est d'une grande importance pour l'Etat. Car « si le
„ Change indique une balance dé-
„ fectueuse, alors par l'examen des
„ marchandises d'entrée, par des
„ comparaisons avec les années pré-
„ cédentes, & par d'autres observa-
„ tions faciles, le Législateur voit
„ quelle est la Partie souffrante, &
„ cherche les moyens de la rétablir,
„ & c'est là un des principaux usages
„ des Bureaux d'entrée & de sor-
„ tie. „ Il y a pourtant sur cela quelques remarques à faire, & l'Auteur ne les oublie pas. La matiere qu'il traite lui donne occasion de parler des prêts d'argent à intérêt, & en même-tems qu'il « laisse, dit-
„ il, aux Théologiens le soin péni-
„ ble de concilier la sévérité de leur
„ morale avec la nécessité de l'*inté-*
„ *rêt* pour le maintien de la societé; „ il ne laisse pas d'établir des princi-

pes qui favorisent le sentiment que les Théologiens n'approuvent pas ; mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette matiere, qui est peut-être en effet la plus épineuse de toute la morale, & nous nous contenterons de dire que nous laissons aussi à notre tour aux Politiques & aux hommes d'Etat le soin de concilier leurs principes prétendus nécessaires avec le sentiment constant & décidé de l'Eglise. L'Auteur n'a pourtant garde d'approuver des prêts d'argent à un intérêt plus fort que le Commerce n'en peut comporter. C'est-là ce qu'il appelle usure, & dans ce sens l'usure lui paroît avec raison une chose très-pernicieuse, que le Législateur doit exterminer. « C'est „ une erreur grossiere que de croi„ re suppléer à la disette d'argent „ par le monnoyage de la vaisselle. „ La masse générale en acquiert une „ légere augmentation bien-tôt „ engloutie avec le reste. La disette „ d'argent ne vient point du défaut „ de quantité, elle vient de la mé„ fiance sur l'emploi. Détruisez l'u-

„ ſure, ranimez le crédit, alors
„ bien loin que ces particuliers en-
„ voyent leur vaiſſelle à la Mon-
„ noye, ils en feront faire de nou-
„ velle, & l'argent monnoyé abor-
„ dera partout. Dans le tems mal-
„ heureux où l'argent augmente de
„ prix, les denrées baiſſent dans la
„ même proportion, & par conſé-
„ quent les fonds qui les produiſent.
„ Le propriétaire des terres vit à
„ peine, & paye mal l'Impoſition.
„ Le débiteur ne peut plus payer
„ l'interêt par la vente de ſa denrée
„ avilie : accablé ſous le poids de
„ l'uſure il abandonne ſa Terre,
„ qu'il ne cultiveroit que pour ſon
„ Créancier, & ce Créancier s'en
„ empare à vil prix, après que les
„ formalités l'ont dégradée & laiſ-
„ ſée en friche pendant pluſieurs an-
„ nées. Or toute la maſſe d'argent
„ dans ſa valeur ordinaire ne vaut
„ pas la dixiéme partie des terres.
„ Les terres ſont des richeſſes réel-
„ les, qui ne peuvent être ſupplées
„ qu'en partie & qu'avec peine par
„ un commerce laborieux. Les va-

„ leurs de l'argent ſe ſuppléent ai-
„ ſément, & dans ſa cherté il n'y
„ en a qu'une petite partie en circu-
„ lation. Soutenir la cherté de l'ar-
„ gent aux dépens de celle des ter-
„ res, c'eſt préférer un à mille, c'eſt
„ préférer l'Uſurier au Citoyen, au
„ Laboureur, à l'Ouvrier. C'eſt l'en-
„ richir aux dépens des autres par-
„ ties de l'Etat, qui ne ſont en va-
„ leur qu'autant que l'abondance
„ des circulations les animent; en-
„ fin c'eſt détruire le Commerce
„ intérieur, & abandonner le Com-
„ merce étranger. „

Ces Obſervations ſont ſuivies de quelques Réfléxions ſur l'utilité des *aſſurances*. Les Anglois portent cette pratique beaucoup plus loin que nous. L'autre traite enſuite de la Balance intérieure, qu'il dit avec raiſon être d'une très grande importance, & qui doit toujours ſubſiſter entre la Capitale & les Provinces.

„ La Capitale, dit-il, eſt le cen-
„ tre où aboutiſſent toutes les ri-
„ cheſſes. Outre la dépenſe de la
„ Maiſon du Roi, les Seigneurs &

„ les pensionnaires y consomment
„ les revenus de leurs Terres, leurs
„ pensions & les appointemens de
„ leurs Gouvernemens. Les habitans
„ y reçoivent quarante millions de
„ Rentes sur la Ville, six ou sept
„ millions de Dividendes d'Actions,
„ les gages des Jurisdictions, & les
„ frais des Plaideurs: les Fermiers
„ du Roi, les Receveurs, les Trai-
„ tans y font venir tous leurs pro-
„ duits, ce sont les Provinces qui
„ fournissent à tant de dépenses an-
„ nuelles. Les Impositions sont tou-
„ jours évaluées & payées en ar-
„ gent comme mesure commune,
„ mais elles sont toujours réducti-
„ bles en denrées; sans cela les Pro-
„ vinces épuisées d'argent dès la
„ premiere année seroient dans
„ l'impuissance de payer l'année
„ suivante. Ainsi lorsque le Législa-
„ teur regle l'Imposition, il doit dé-
„ terminer la somme de chaque
„ Province sur l'abondance de ses
„ denrées & sur ses ressources pour
„ les vendre, ressources qui de pro-
che en proche dépendent de la

„ Capitale, & des opérations du
„ Gouvernement. C'est principale-
„ ment des consommations de la
„ Capitale que les Provinces tirent
„ l'argent qui doit remplacer ce
„ qu'elles payent annuellement de
„ Taille, de Sel, de Dixiéme, &c.
„ Plus l'Imposition augmente, &
„ plus la consommation devient né-
„ cessaire à cause des profits sur les
„ Entreprises, sur les Recouvre-
„ mens, &c. & voilà comment le
„ luxe sera toujours avantageux
„ lorsqu'il y aura tant de moyens
„ de s'enrichir dans la Capitale. Les
„ étoffes d'or de Lyon, les vins de
„ Bourgogne & de Champagne,
„ les volailles de Normandie, &
„ du Maine, les Perdrix & les truf-
„ fes de Périgord payent les tributs
„ de ces Provinces. Le vulgaire
„ ignorant s'irrite de ces folles dé-
„ penses; & l'homme d'Etat les re-
„ garde comme un effet désirable
„ d'une cause qui en devient moins
„ mauvaise. „

Chapitre XXIV. De l'Arithméti-que politique. Sous ce titre singulier

l'Auteur fait entendre que tout est reductible au calcul, & que par le calcul on peut estimer & juger probablement le parti le plus convenable que doit prendre un Législateur, un Ministre, ou un particulier, soit pour rejetter ou pour accepter une proposition, une entreprise, &c. Il commence par faire remarquer la différence qu'il y a entre les calculs faciles qui sont à la portée de tout le monde, & ces calculs compliqués qui sont d'une recherche fine & profonde, & qui doivent être l'objet d'un Législateur. Il n'y a point de Marchand de Boutique, ni de Commis de Finance qui ne fasse aisément les premiers. L'habitude seule les fait faire si promptement qu'à peine s'apperçoit-on qu'on les a faits; « mais dans les objets de Législa-„ tion, ce n'est qu'avec un grand „ travail que le plus grand génie » peut découvrir toutes les faces de » tant d'objets différens qu'il est » obligé d'embrasser en même-tems. » Il doit déterminer son choix sur » la pluralité des possibilités où en-

» trent le calcul des hommes, le
» nombre des travailleurs, la va-
» leur des travaux, le moyen de les
» multiplier & de les faire valoir....
» & dans ce sens le meilleur Cal-
» culateur devient le meilleur Lé-
» gislateur. „

Le Chevalier Guillaume Petti Anglois, est le premier qui a voulu calculer la puissance d'un Etat, & la politique du Commerce. Son Ouvrage intitulé *Arithmétique Politique*, fut imprimé en 1691. Il y calcule les terres, les hommes, & la navigation. Mais notre Auteur fait remarquer dans cet Ouvrage beaucoup de défauts, entre autres plusieurs fausses suppositions, sur lesquelles il fonde les propositions qu'il déduit de ses calculs. Le Chevalier Petti ne compte par exemple au Roi de France que treize millions de sujets, & dans le tems qu'il écrivoit il y avoit en France plus de dix-neuf millions de personnes. L'Auteur évite cependant d'entrer dans des discussions de controverse, & se borne, conformément au premier Chapi-

tre du Chevalier Petti à trois points, qui sont le calcul des grains, celui des hommes, & celui du gage, des échanges ou de l'argent. Mais au calcul des récoltes il faut ajoûter celui des moyens de la consommation ou de la vente avantageuse: au calcul des hommes il faut ajoûter celui de la valeur de leur travail, & au calcul des valeurs numéraires ou de l'argent, il faut ajoûter celui du crédit courant du Négociant, & son crédit possible.

Nous ne pouvons point rapporter le détail des réfléxions que l'Auteur fait sur tout cela ; mais nous pouvons assurer les Lecteurs qu'ils y trouveront beaucoup de lumieres & de connoissances aussi agréables qu'utiles. Nous ferons encore observer que l'Auteur revient toujours à la culture des terres qu'il regarde avec raison comme l'objet principal de tout bon gouvernement par rapport au Commerce.

Chapitre XXV. Des Systêmes. On appelle Systême une suite de propositions liées ensemble, dont les con-

ſéquences tendent à établir une vérité ou une opinion. Comme il y en a dans la Phyſique & dans la Morale, il peut auſſi y en avoir dans le Gouvernement, tel eſt le Teſtament du Cardinal de Richelieu, & tel eſt auſſi le Projet de la Dixme Royale de M. de Vauban. On peut pareillement en imaginer pour les Finances, & pour le Commerce; mais ſelon les Remarques de l'Auteur, l'écueïl ordinaire de ces ſortes de ſyſtêmes, c'eſt la difficulté de l'execution. Nous renvoyons encore ici le Lecteur à l'Ouvrage même. Nous dirons ſeulement un mot d'une digreſſion que l'Auteur fait ſur le Gouvernement & la Police des Chinois. Il leur reproche d'avoir pour les Cadavres un reſpect religieux, qui ne leur en permet pas l'ouverture, ce qui les prive des fruits précieux que l'Anatomie nous a procurés. Il leur reproche encore la trop grande étenduë qu'ils donnent au pouvoir Paternel, juſques-là qu'un Pere eſt autoriſé à expoſer, & même à tuer ſes enfans lorſqu'il en eſt trop ſurchar-

:; mais sur ce second article, nous
ous croyons obligés, pour la justi-
:ation des Chinois, de dire que
Auteur porte un peu trop loin sa
emarque critique. Car il est vrai
ıe rien n'est plus commun à la
hine que d'expoſer des enfans qu'on
est pas en état de nourrir, & l'Au-
ur a sans doute raison de repro-
ıer aux Chinois le peu d'attention
ı'ils ont pour corriger ce désor-
re; mais nous ne trouvons point
ans le Pere du Halde qu'aucune de
urs Loix autorise le meurtre des
ıfans; & nous sommes au contraire
ersuadés qu'elles le condamnent.
i malgré cela le désordre est assez
ommun à la Chine, c'est que les
hinois ne sont pas plus fideles à
bserver leurs Loix, que nous ne le
ommes à observer les nôtres. L'Au-
eur ajoûte une Réfléxion critique
ır le Gouvernement Chinois, qui
ous paroît très-juste; c'est que le
aïs étant aussi parfaitement cultivé
u'on le suppose, & cependant le
etit Peuple souffrant beaucoup de
ı disette & de la pauvreté; c'est

..nes, cho
ne pensent
différentes
les Chinois
tre mille ans
& cette réfl
sible, lorsqu
grès si lents
que les Mosc
vingt ans.

ARTI

OBSERVATION
faites dans l'
de la Compag
par le P. D

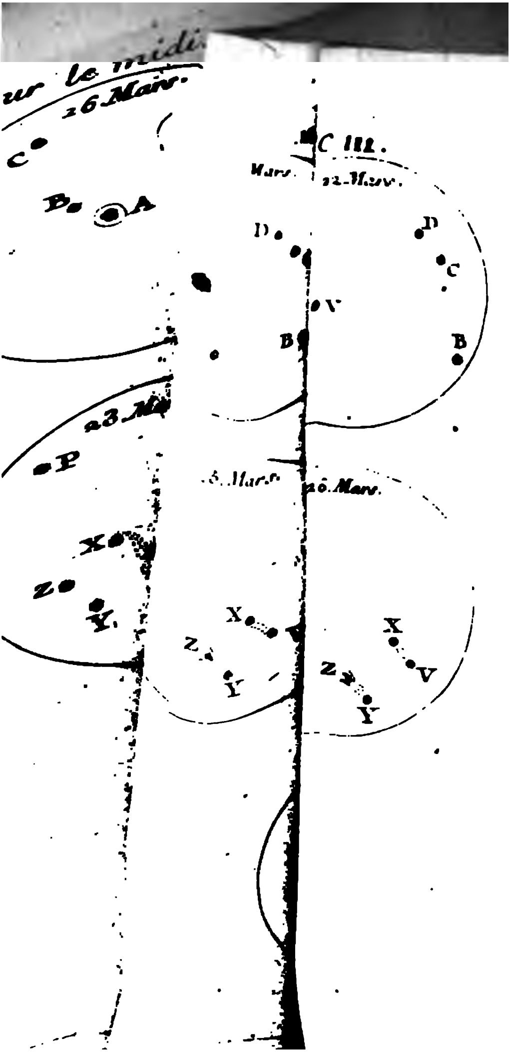

ur le midi
26 Mars.
C
B
A
C III.
Mars.
22 Mars.
D
D
C
V
B
B
23 Ma
P
X
Z
Y.
26 Mars.
X
Z
Y
X
V
Z
Y

en plus l'éxactitude & la
m'a fait naître la pensée
er, & de comparer les dif-
Observations qui se sont fai-
déterminer la Latitude de
le.
74. M. Picart détermina
ır du Pole près l'Hôtel de
45°. 46'. 20''. A en juger
:ure des Observations qu'il
r la situation des lieux j'ai
é que ces Observations s'é-
ites derriere l'Hôtel de
le Quay S. Clair. Or sui-
ouveau Plan cet endroit est
s septentrional que notre
oire, d'où l'on concluerolt
iteur du Pole à cet Obser-
t de 45°. 46'. 10''.
12. M. de la Hire près de
termina la hauteur du Pole
45'. 35''. Or S. Paul est
ntrional que notre Obser-
4 à 5''. Ainsi selon cette
tion la hauteur du Pole de
oire seroit de 45°. 45'.

la Hire ajoûte, que l'en-

droit où M. Picart fit ces Observations est plus septentrional que celui où il fit les siennes de 45''. Ce qui n'a point de vraisemblance.

Il ajoûte encore que Saint Jean est plus au midi que Saint Paul de 15''. & qu'ainsi la hauteur du Pole à S. Jean est de 45°. 45'. 20''. & voilà sans doute sur quoi est fondée cette latitude, prise communément pour celle de Lyon.

S. Jean est réellement au midi de notre Observatoire de 17''. & suivant M. Picart la latitude y seroit de 45°. 45'. 53''.

J'observe en passant que S. Jean est à l'occident de notre Observatoire de 37''. à 38''. S. Paul de 36. à 37''. & l'endroit du Quay de Saint Clair, dont j'ai parlé, est plus à l'orient de 3 à 4''.

Avant M. Picart, M. Mouton, Perpétuel de l'Eglise de S. Paul avoit déterminé la latitude de Lyon à 45°. 46'. 3''.

En 1700 le P. de S. Bonnet détermina la hauteur de l'Observatoire à 45°. 45'. 57''.

Je trouve des Observations de 1704. & 1705. par lesquelles cette hauteur est estimée de 45°. 46′. 12″.

Par plusieurs Observations que j'ai faites depuis trois mois de l'Etoile Polaire, d'Aldebaran, & de Sirius à leur passage par le Méridien, j'ai toujours trouvé la hauteur du Pole à notre Observatoire entre 45°. 45′. 58″. & 45°. 46′. 15″. sur quoi ayant déterminé cette hauteur de 45°. 46′. 10″. j'ai placé mon quart de Cercle dans le plan du Méridien le plus exactement qu'il m'a été possible ; je l'ai ensuite mis à la hauteur que devoit avoir tantôt Sirius, tantôt le cœur de l'hydre, tantôt le limbe supérieur ou inférieur du Soleil en passant par le Méridien : après avoir calculé leur déclinaison, l'erreur qui vient de la réfraction, du quart du Cercle, & même de la parallaxe du Soleil, & après toutes ces précautions, je n'ai pû m'appercevoir d'aucune différence lorsque les Astres passoient par la lunette, ainsi je m'en tiens à la hauteur de 45°. 46′. 10″.

2°.

Observation de l'Eclipse de Lune, faite à notre Observatoire le 26. Mars 1736.

Commencement de l'ombre. .... tems vrai. ..	10h.	32'.	20''.
Galilæus entre dans l'ombre.	10.	34	30.
Keplerus.	10.	40.	22.
Copernicus. . ..	10.	44.	58.
Penombre sur Ticho.,	10.	58.	26.
Ticho entre dans l'ombre.	10.	59.	14.
Ticho tout dans l'ombre.	11.	—:	8.
Mare Crisium entre dans l'ombre.	11.	20.	21.
Mare Crisium tout dans l'ombre.	11.	24.	26.
Immersion totale. ..	11.	29.	15.
Emersion.	1.	8.	25.
Galilæus sort..	1.	11.	23.
Keplerus tout dehors. .	1.	21.	48.
Ticho sort.	1.	33.	47.
Mare serenitatis dehors. .	1.	46.	45.
Mare crisium.	2.	—:	27.
Mare fæcunditatis. ...	2.	1.	29.
Fin de l'Eclipse. ...	2.	5.	33.

Suivant le Calcul que j'avois fait en me servant des Tables de M. de la Hi-

re, j'avois trouvé le commencement de l'Eclipse, tems vrai à

Lyon.	10h.	32l.	48ll.
L'Immersion. . . .	11.	30.	23.
La pleine Lune vraie.	—:	19.	47.
Le milieu de l'Eclipse.	—:	19.	35.
L'Emersion. . . .	1:	8.	47.
La fin de l'Eclipse. . .	2.	6.	22.
La quantité de l'Eclipse.	21d.	49l.	

38.

Observations du Cours de plusieurs Taches sur le Soleil.

Le 16e Mars dernier je m'apperçûs des trois taches A. B. C. placés sur le Soleil, de la maniere que le représente la figure. La tache A. étoit la plus grosse, & me parut avec des Lunettes de 18. pieds, entourée & suivie de plusieurs petites taches & nuages. C'étoit sur le midi le Soleil demeurant à passer par le fil vertical de la lunette du quart du Cercle 130ll. la tache A. y arriva à 73ll. la tache B. à 85ll. & la tache C. à 88. Le 17. & le 18. le tems fut couvert.

Le 19. à la même heure la tache

A située comme on le voit dan
Figure, passa par le fil vertical
40″. la tache B à la 52″. la t
C à la 60″. & la tache D à la
Le 20. à la même heure la t
A passa par le fil vertical à 31″
tache B qui parut s'être grossie &
longée, à la 44″. la tache C
49″. la tache D à la 57″. & la
che V à la 106″.
Le 21. le tems étoit couve
Le 22. la tache A ne parut p
La tache B passa à 22″. la tach
à la 28″. la tache D à la 56
tache V à la 82″. la tache X
92″. la tache Y à la 94″. & la
che Z à la 100″. le Soleil ne dem
rant plus que 129″. à passer.
Le 23. la tache B ne parut p
La tache C passa à la 18″. la ta
D à la 26″. la tache V à la
la tache X à la 78″. la tache Y
83″. la tache Z à 90″. la tach
à la 92″. Il parut de plus plusi
petites taches entre V & X.
Le 24. la tache C passa à la
la tache D à la 19″. la tache V
58″. la tache X à la 66″. la ta

Y à la 72''. la tache Z à la 79''. la tache P à la 82''.

Le 25. la tache C passa à la 4''. la tache D à la 10''. la tache V à la 46''. la tache X à la 53''. la tache Y à la 61''. la tache Z à la 70''. Cette derniere tache parut beaucoup plus étenduë & plus irréguliere. Je ne vis plus la tache P.

Le 26. les taches C & D ne parurent plus. La tache V passa à 35''. la tache X à 41''. la tache Y à 52''. la tache Z à 58''.

Le 27. la tache V passa à 26''. la tache X à 33''. la tache Y à 45''. la tache Z à 52''. Cette derniere tache devenoit toujours plus irréguliere.

Le 28. les taches V & Y ne parurent plus. La tache X passa à la 26''. la tache Z à la 45''. la tache O très-petite à la 101''.

Enfin le 29. je n'en découvris aucune dans tout le disque du Soleil. Le tems fut ensuite couvert jusqu'au 3. Avril, j'en découvris ce jour-là deux petites assez distinctement, à-peu-près dans la situation des taches A & B: mais dans l'hémisphere in-

férieur du Soleil la premiere passa à la 88''. après midi & demi, la 2e à la 95''. le Soleil demeurant 131''. à passer par le fil vertical. Lorsque je regardai ces taches avec des Lunettes de 18. pieds, elles se trouverent mêlées au milieu d'une quantité extraordinaire de petites taches, que je ne pus jamais compter.

ARTICLE CIV.

HISTOIRE LITTERAIRE de la France, &c. Tome III. qui comprend les sixiéme & septiéme Siécles, in-4°. 1735. *pages* 655. *sans les Tables. Voyez Novembre* 1733 *p.*1977.*Mars* 1736.*p.*428.

AVant la fin du V. Siécle, il n'étoit point de genre de Littérature, qui ne se ressentît de la triste & funeste décadence des Lettres. « Dès-lors, disent les sçavans » Auteurs de cette Histoire, bien » loin de faire quelque accueil à la » Grammaire, à la Philosophie, & » aux autres Sciences, on n'avoit » pour elles que du mépris, & même

de

» de l'horreur : Dès-lors l'Eloquen-
» ce & la Poësie avoient tellement
» dégénéré de ce qu'elles étoient
» autrefois, qu'elles n'étoient pres-
» que plus reconnoissables : dès-
» lors l'oisiveté, la paresse, l'amour
» des délices, les amusemens pué-
» rils avoient pris la place des oc-
» cupations sérieuses de l'étude.
» Dans le VI. le mal alla toujours
» croissant. *Va diebus nostris*, s'é-
» crie Gregoire de Tours, *quia pe-*
» *riit studium Litterarum à no-*
» *bis*.... Ce Siécle néanmoins ne
» laissa pas d'avoir ses Ecrivains,
» même en assez bon nombre.
» Mais, grand Dieu, quels Ecri-
» vains pour la plûpart ! Presque
» tous ceux, qui s'émanciperent de
» le devenir, étoient, non-seule-
» ment sans critique.... mais ils
» suivoient encore le mauvais goût
» de leur siécle, où le merveilleux
» l'emportoit sur le vrai, & l'ex-
» traordinaire sur le simple. »

Nos Auteurs prétendent que ce dépérissement du bon goût fut accéléré par le grand nombre de mi-

racles, qui se publierent alors, mais ils remarquent fort bien que Dieu eut dans ce Siécle une raison particuliere de les multiplier : que l'Eglise Gallicane se trouvant investie de Barbares presque tous, ou Payens, ou Hérétiques, leur rusticité les rendoit peu susceptibles d'instruction.
« Il falloit, ajoûtent-t-ils, dans le » dessein, que Dieu avoit de les ap- » peller à la Foi Catholique, quel- » que chose, qui les prît par les sens. » Il choisit donc les miracles, com- » me le moyen le plus propre pour » faire sur ces peuples une salutaire » impression... & l'on sçait que ce » fut ce qui contribua le plus à dé- » terminer Clovis à embrasser le » Christianisme. »

Cette remarque est d'autant plus ici à sa place, que les libertins, & les prétendus esprits forts de nos jours ont conclu contre l'autenticité de ces miracles, de la grossiereté de ces tems-là : comme si les Evêques, pour n'avoir pas le goût de la bonne littérature, avoient cessé d'être les Juges compétens de la vérité

de ces effets merveilleux, & que la Tradition Ecclésiastique des faits de cette importance, ne fût pas à proportion, autant que celle des dogmes, avec lesquels ils ont une si étroite liaison, indépendant de l'Eloquence & de la pureté du stile.

Il est vrai, & nos Historiens en conviennent, qu'aux miracles réels on en ajoûta d'imaginaires, qu'on entreprit même d'orner le récit de ceux-là de circonstances, qui en relevoient le merveilleux ; mais on a beau abuser du vrai, & l'altérer, il subsiste toujours, & il n'y a que ceux, en qui la corruption du cœur a obscurci les lumieres de l'esprit, qui concluent qu'il n'y a point eu de vrais miracles, parce qu'il y en a eu de faux. Saint Augustin, qui n'étoit ni un ignorant, ni un esprit foible, raisonnoit tout au contraire. D'ailleurs, dans le VI. Siécle, comme dans le I. les miracles étoient nécessaires, & par les mêmes raisons. C'en est assez pour ne pas rejetter les uns, si on a encore assez de religion, & de simplicité chré-

tienne, pour admettre les autres
Nos Auteurs nous donnent u
idée fort juste de la barbarie, q
s'introduisit alors dans les Lettre
la dépravation du goût fit bien-t
négliger toutes les regles de la Gran
maire; la corruption passa ensui
dans les termes mêmes: comme l
mots Latins manquoient, par
qu'on ne lisoit plus les anciens A
teursss, on y en substituoit de ba
bares, ausquels on donnoit une i
fléxion & une terminaison latin
& cette licence étoit venuë, no
seulement du défaut de latinité, ma
aussi de l'exemple & de la coûtum
des François habitués dans les Ga
les. Ceux-ci ignorant le Latin, &
trouvant obligé de le parler, y a
commodoient leur langue, comn
ils pouvoient, & c'est de-là, que
forma insensiblement, ce qu'o
nomma *le Roman*, c'est-à-dire,
langue vulgaire, & rustique.

Ce qu'il y eut de plus triste, c'e
que la décadence des Lettres entra
na le relâchement de la Discipline
que l'exercice des armes & de la cha

de leur Miniſtere ; beaucoup plus encore l'étude & la ſcience Eccléſiaſtique ; qu'on alla juſqu'à oublier les diſpoſitions légitimes pour entrer dans le ſaint Miniſtere. On s'y introduiſit par la brigue & la faveur, ſans ſcience, ſans mérite, ſouvent ſans capacité pour en acquérir. Les Evêchez étoient dès-lors ſi riches par la libéralité de nos premiers Rois, & ils donnoient un ſi grand pouvoir, qu'on quittoit volontiers les plus beaux emplois, pour en être revêtu, & la plûpart des Seigneurs Gaulois ſe jettoient dans l'Egliſe, comme dans un azyle, de peur qu'on ne les ſoupçonnât de cabaler contre la nouvelle domination.

A ces vûës d'intérêt & d'ambition ſe joignirent dans la ſuite des tems les vices groſſiers, qui défigurerent la face de l'Egliſe Gallicane,

& au milieu de tout cela, on voyoit croître de jour en jour la mauvaise érudition, le défaut de critique & de goût, & la trop grande crédulité, tous enfans de l'ignorance, qui étendirent leur empire jusques sur la Théologie. On l'étudioit encore dans les Gaules, & on l'y étudia toujours, mais comme on s'y appliquoit sans principes, & sur de mauvais modeles, cette science devint grossiere & barbare, remplie de questions inutiles, & inconnuës aux premiers Docteurs. Nos anciens Gaulois étoient passionnés pour les augures & les autres divinations; on n'avoit jamais pû les en guérir entierement; mais en ce siécle le mal reprit de nouvelles forces, & on trouva le secret de le colorer d'un prétexte de Religion. On s'avisa d'y employer les saintes Ecritures, & cette nouvelle espece de divination fut nommée *le Sort des Saints*. Ce qu'on appelloit encore plus criminellement le *Jugement de Dieu*, ces combats singuliers établis pour terminer les disputes & les procès; ces

reuves du fer rouge, de l'eau
uillante & de l'eau froide pour
tifier son innocence, & tant d'au-
s pratiques superstitieuses, ve-
ient de la même source.

Au milieu de ces tristes effets de
gnorance, les Gaules sçurent néan-
oins conserver l'usage de la lan-
ie Latine, quoiqu'elle cessât d'y
re vulgaire; & ce qui contribua
plus à l'y maintenir, c'est qu'on
retint toujours dans les Prieres &
ns l'Office de l'Eglise. Par-là les
nquérans même furent obligés de
pprendre, du moins assez pour
itendre les Sermons & les Homé-
s des Evêques, qui les faisoient or-
nairement en cette langue. Les
ouverains l'employoient aussi dans
urs Actes, tant particuliers, que
iblics; nos premiers Rois le par-
ient même assez bien, & la Juris-
rudence, qu'ils eurent soin de faire
eurir dans leurs Etats, suffisoit seu-
pour obliger un grand nombre
e leurs Sujets à sçavoir le Latin.

Ces Princes, & à leur exemple
uelques-uns de leurs Courtisans se

picquérent même de littérature & d'érudition, ce qui fut encore une ressource pour les Lettres; s'ils eussent commencé plutôt, ils eussent apparemment conservé le bon goût. Gondebaud Roi des Bourguignons, & Alaric Roi des Visigots, n'étoient pas moins amateurs des Sciences, que les Rois François, & on voyoit des Ecoles publiques dans leurs Etats. Nos Historiens croyent même que ce fut le Recueil Theodosien, & de plusieurs autres Livres de l'ancien Droit, que fit publier Alaric, qui donna à l'Empereur Justinien la pensée d'une pareille entreprise.

Après tout, il faut avouer que le Clergé, & l'Ordre Monastique, où la Religion se réfugia, furent les ports, où se sauverent aussi les débris des Lettres & des Sciences. Les Eglises Cathédrales avoient des Ecoles, où l'on donnoit des Leçons de Grammaire, de Dialectique, de Rhétorique, de Géométrie, d'Astrologie, d'Arithmétique, de Musique & de Poësie. On y expliquoit l'Ecriture, on y lisoit les Ecrits des Pe-

es, & des Auteurs Ecclésiasti-
ues; on y donnoit des principes
e Morale, on y apprenoit la
iscipline de l'Eglise. La plus floris-
nte étoit celle d'Arles: Saint Cé-
ire y enseigna lui-même, & y for-
a plusieurs Sçavans. Il falloit bien
ie ces Ecoles Episcopales eussent
ielque réputation dans l'Europe,
iisqu'elles ont mérité cet éloge d'un
oëte Italien nommé *Arator*.

nt quia Pontifices in Religione Ma-
 gistri,
 Gallia quos multos dat studiosa
 viros.

r-là les Evêques, & par leur ap-
ication à instruire leurs troupeaux,
ndirent encore un service impor-
nt à la Religion, en inspirant aux
inces & aux Sujets un attachement
violable à la Foi Catholique, dont
s Rois & la Nation en général
rent long-tems les plus grands zé-
eurs. On sçait même que c'est par
moyen des Princesses Françoises,
ariées avec des Princes idolâtres ou
rétiques, que la véritable croyan-

ce fut introduite parmi les Lombards, les Visigots d'Espagne, & les Anglois Saxons.

Les sçavans Benedictins s'étendent encore plus sur la maniere, dont la Religion & les Sciences se conserverent dans les Monasteres, qui se multiplioient à mesure qu'on en reconnoissoit l'utilté. « Les François, disent-ils, les fondoient sans » qu'il leur en coûtat beaucoup. On » cédoit à des Moines autant de » terres incultes, qu'ils pouvoient » en mettre en valeur : ces troupes » pénitentes, qui ne s'étoient pas » données à Dieu pour mener une » vie oisive, travailloient de toutes » leurs forces à défricher, à bâtir, » à planter, moins pour en être plus » à leur aise, puisqu'ils vivoient dans » une grande frugalité, que pour » en soulager les pauvres. Le Ciel » favorisa de ses plus douces influen» ces des terres labourées par des » mains si pures : ces lieux, aupa» ravant arides & déserts, devin» rent fertiles & agréables, & cette » fertilité jointe aux grandes aumô-

„ nes, qu'y répandoient les Moines, „ & aux instructions qu'ils y faisoient, y attira successivement „ beaucoup de monde. . . . ainsi se „ formerent plusieurs Villes considérables, qui subsistent encore „ aujourd'hui. „

Dans ces asyles de la science & de la vertu, on partageoit le tems entre la priere, le travail des mains, & la lecture. Les Livres qu'on y lisoit, étoient l'Ecriture Sainte, les Vies des Saints, les Ascetiques, les Peres Grecs & Latins, les Poëtes Chrétiens, & les Historiens Ecclésiastiques. Chaque Monastere avoit sa Bibliothéque, & comme on y commença dès ce VI. siécle à substituer au travail pénible de l'agriculture l'occupation de copier les anciens Livres, ces Bibliothéques s'enrichissoient tous les jours; & c'est à elles qu'on est presque uniquement redevable de tout ce qui nous reste de monumens de Littérature, tant sacrée que profane. Il y avoit aussi dans chaque Monastere une Ecole, où l'Abbé lui-même se chargeoit

d'instruire la jeunesse, & pour juger du fruit qu'elle produisoit, il ne faut que se souvenir que dans ce siécle, & dans les six suivans elles ont fourni en particulier à la France un nombre prodigieux d'Evêques, & à la République des Lettres une infinité de célébres Ectivains. Mais venons aux Sçavans de ce siécle.

Le premier, dont on nous donne l'histoire, est *Saint Eugene* Evêque de Cartage. Ce grand homme ne tient pourtant à la France, que parce qu'il mourut en éxil auprès d'Albi, où il fonda un Monastere. C'est, ce semble commencer trop tôt à faire sentir la disette des Ecrivains François dans ce siécle, que d'adopter sur un si leger fondement un Ecrivain, qui n'a fait qu'édifier ce Royaume par ses vertus, & l'enrichir de ses Reliques. Dans l'Article du Concile d'Agde, tenu en 506. on trouve deux Canons, qui méritent d'être remarqués, mais qui ne regardent nullement l'Histoire Littéraire : L'un permet aux Prêtres & aux Clercs, soit de la Ville, ou du

reste du Diocèse, de retenir les biens de l'Eglise, avec le consentement de l'Evêque, sauf néanmoins le droit de l'Eglise, dont dépendent ces biens, & sans pouvoir les vendre, ou les donner. Voilà, disent nos Auteurs, l'origine des Bénéfices bien marquée. L'autre contient, selon eux, le premier établissement des Oratoires, ou Chapelles à la campagne pour la commodité de ceux, qui seroient éloignés des Paroisses: mais on en excepte les grandes Fêtes de l'année.

Après avoir gémi sur le dépérissement des Lettres, causé par l'inondation des Barbares dans les Gaules, on ne devroit pas ce semble, s'attendre à trouver la plûpart de leurs Rois parmi les Sçavans du VI. siécle. Cependant Clovis & plusieurs de ses successeurs, & Gondebaud Roi des Bourguignons y ont leur place; nous ne sçavons pas même pourquoi Alaric, dont il est fait une si honorable mention dans le Discours Préliminaire, y a été oublié. „ On fait ordinairement honneur à

„ Pharamon, disent nos Historiens,
» de l'institution de la Loi Salique
» mais peut être auroit-on plus de
» fondement de l'attribuer à Clovis.
» Il est au moins vrai, & person-
» ne n'en disconvient, que ce Prin-
» ce la publia, pour établir le bon
» ordre dans son royaume, & qu'il
» y fit des additions & des change-
» mens considerables. » On lira
avec plaisir tout ce qu'ils ont re-
cueilli touchant cette fameuse Loy,
si souvent citée & si peu connue,
avant le P. Daniel, & les differen-
tes éditions, qui en ont été faites.

L'article suivant n'est guere moins
interressant: il regarde un moine ano-
nyme de Condat, Auteur d'une vie
de Saint Eugende abbé de ce même
monastere. Les plus grands criti-
ques de nos jours ont fait grand cas
de cet ouvrage; le seul P. Avesnes
a pretendu qu'il est sans autorité
& que s'il n'est pas absolument faux
& supposé, il a été au moins alteré
& falsifié. Nos Historiens ne nient
point que la suite des tems ne puisse
absolument y avoir introduit quelque

lition, & qu'en effet on n'y sente
:lque hors d'œuvre ajouté après
ıp: mais ils soutiennent avec M.
Tillemont qu'à cela près c'est un
plus autentiques que nous ayons
ce siecle. L'Anonyme a aussi tra-
llé sur la regle du Monastere d'A-
ıne & il y a par rapport à cela
:lques difficultés, que nos auteurs
ıirciſſent avec leur érudition or-
aire.

Nous avons un recueil des loix,
: fit Gondebaud, ou qu'il perfec-
ına, & qu'on appelle vulgaire-
nt les *Gombettes.* „ On y remar-
que un grand fond d'équité, beau-
coup de penetration d'esprit, une
attention singuliere à prévenir
les moindres differends, une scien-
ce peu commune en ce tems là
dans la politique, une sagesse di-
gne d'un Prince Chrétien. „ Il en
t pourtant excepter celle, qui per-
t les combats singuliers. Gonde-
ıd la fit pour éviter les parjures
e faisoient, ceux qui étoient accu-
mais le duel est-il une voye plus
e de convaincre les criminels?

Les loix de Gondebaud ne font guére moins d'honneur à ses sujets qu'à lui-même, car elles les supposent fort raisonnables & fort polis:on n'y trouve rien, qui tendent à corriger en eux ces mœurs feroces & barbares, si communes à la plûpart des autres nations étrangeres, qui avoient conquis les Gaules. D'ailleurs elles nous apprennent quels étoient leurs usages, leurs maximes. & leur maniere de gouvernement.

L'article de S. Ennode Evêque de Pavie, & natif d'Arles, est fort bien traité. Nos historiens prétendent qu'il ne faut pas chercher dans les écrits de ce Saint la doctrine de l'Eglise; qu'il s'y en trouve néanmoins quelques traits,mais en très petit nombre Ils ajoûtent qu'il a fort bien établi le libre arbitre; que les continuateurs de Bollandus l'ont parfaitement justifié du semipelagianisme, dont M. Dupin l'avoit mal à propos accusé; que le Cardinal Bona l'a fort bien défini *sententiis abundans, eloquio intricatus*; enfin qu'on reconnoît en lui un Poëte ingenieux, & un bel esprit.

Une des plus grandes lumieres des Gaules dans ce ſiecle fut illuſtre St. Avite Evêque de Vienne; mais nous avons perdu un grand nombre de ſes ouvrages. M. Dupin, qui hazarde quelquefois, diſent nos auteurs, ils pouroient dire, ſouvent, des opinions ſingulieres, a avancé que ce prélat étoit mediocrement ſcavant, mais pour porter à coup sûr un pareil jugement, ajoûtent-ils, il faudroit avoir tous ſes écrits: il y a plus, c'eſt que ceux, qui les ont lus, n'ont pas penſé de même, & que le peu qui nous en reſte, montre qu'il poſſedoit à fond l'écriture, qu'il étoit bon Théologien, & qu'il entendoit aſſez la controverſe. On ſçait qu'il eut affaire à Gondebaud, le Prince de ſon temps, qui avoit le plus d'eſprit & de ſçavoir, & qu'il le confondit toujours, auſſi bien que tous les Evêques de ſa communion, dont pluſieurs n'étoient rien moins que des ignoran.

M. Dupin, qui veut bien lui accorder la droiture d'intention, & la bonne volonté, lui trouve peu

de noblesse & d'élevation, cela peut être vrai, quant au stile & aux termes, répondent nos Historiens, mais il n'en est pas ainsi pour les pensées. Ils avouent qu'il y a beaucoup plus de beautés dans ses vers que dans sa Prose, & en effet plus d'un critique a été étonné qu'un siecle tel que le sien ait produit un Poëte si élegant. Ils ajoutent que la pureté de sa doctrine ne peut être douteuse, qu'il foudroye les héresies d'Arius, de Nestorius, d'Eutichés, & les restes du Pélagianisme, qu'il établit clairement le peché originel, ses suites fâcheuses, & la necessité du remede: qu'il enseigne sans détout la présence réel de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, que le Saint-Esprit procede du Pere & du Fils, & qu'il n'est pas moins exacte sur la morale, que sur le dogme.

On ne connoît pas le nom de l'Auteur d'une ancienne vie de Sainte Genevieve, dont nos historiens font un tres grand cas & qu'ils croyent avoir été écrite peu de temps après la mort de la Sainte. C'est donc sans

ondement que M. de Valois a pré-
endu qu'il n'y avoit aucune vie de
cette Patrone de Paris, qui méritât
creance. Bollandus nous a donné en
1643. une édition de celle, dont
il s'agit, beaucoup plus exacte que
celle de Surius, & qui a mérité les
éloges des sçavans.

Nous n'avons aucune histoire de Saint Remi l'Apôtre des François, & peut-être le plus respectable Prélat de son siecle, desorte que pour être instruit de ses actions, il faut avoir recours à des monumens étrangers, où l'on en trouve quelques traits répandu comme par hazard. » Le personnage qu'il a fait dans » l'Eglise, le talent qu'il avoit pour » bien écrire, les frequentes occa- » sions, où il s'est rencontré, » d'en faire usage, les instances réi- » terées, qu'on lui faisoit quelque- » fois pour avoir des productions » de son esprit, l'obligerent incon- » testablement à prendre souvent » la plume. » Toutefois nonseulement il n'est venu jusqu'à nous que très peu de chose de lui, mais nous

ne ſçavons pas même tout ce qu'il a fait. Il n'eſt échappé aux malheurs des tems que quatre Lettres, dont on verra ici un extrait fidele, accompagné de remarques fort judicieuſes ſur quelque ouvrages, qu'on *lui* a attribués ſur les déclamations, ou piéces d'éloquence, qu'on ſçait qu'il avoit composées dont Sidoine Appollinaire a fait un très grand éloge ; & ſur un aſſez long commentaire des Epîtres de Saint Paul, qui portent ſon nom dans la Biblioteque des PP. de Lyon & ailleurs.

Il n'a manqué à S. Ceſaire d'Arles, pour pouvoir être compté parmi les meilleurs Ecrivains Eccléſiaſtiques, que d'avoir vécu dans un meilleur ſiecle. A la vérité nous n'avons de lui, & il paroît même n'avoir fait que des ſermons, des exhortations, des homelies, des lettres, & autres pieces ſemblables, mais on y découvre un heureux genie, & une grande érudition. Comme ſes écrits ont été long temps diſperſés, & que dans les recueils, qu'on en a publiés, on a inſeré pluſieurs pieces, ou douteu-

ſes ou étrangeres ; on y en a omis un plus grand nombre encore, qui lui appartiennent ſans contradiction, nos auteurs après les avoir diſcutées avec le plus grand ſoin, propoſent le plan d'une edition de ſes œuvres, dont l'execution ne couteroit pas beaucoup après leur travail. Nous aurions bien des choſes à dire ſur ce que nos Hiſtoriens ont avancé, que S. Céſaire avoit écrit contre Fauſte de Riez un traité de grace & du libre arbitre, & qu'il avoit été ſuſcité de Dieu pour détruire les erreurs de ce Prelat ; mais outre que nous avons déja juſtifié Fauſtes des accuſations formées contre lui on nous a prévenus * ſur ce qui regarde la prétenduë refutation que S. Ceſaire a faitte de ſa doctrine, à laquelle on a ſolidement prouvé qu'il avoit été aucontraire inviolablement attaché.

S. Céſaire avoit fondé à Arles un Monaſtere de filles, qui porta d'abord le nom de S. Jean, & qui eſt aujour-

* Voyez ces Mémoires Juillet 2. partie article LXXVIII.

d'hui connu ſous celui de notreSaint. Il y établit pour premiere Abbeſſe Ste. Ceſarie ſa ſœur, à laquelle ſuccéda une autre Ste. Céſarie, que quelques uns ont mal à propos confonduë avec la précédente. Nous avons de la ſeconde une très belle Lettre, que D. Durand & D. Mattenne ont les premiers donnée au public. Ste Radegonde avoit prié Céſarie de lui communiquer la Regle, qu'elle faiſoit pratiquer dans ſon monaſtere la Sainte Abbeſſe lui envoya ce qu'elle deſiroit, & y joignit une lettre, que l'on peut regarder comme une exhortation à la perfection religieuſe. „ Après les écrits des Peres, diſent nos hiſtoriens, il nous reſte » peu de monumens de ce ſiecle, » qui ſoient plus reſpectables, que « cette lettre, qui n'eſt preſque qu'» un tiſſu de paſſages de l'écriture » choiſis & appliqués à propos. » L'extrait qu'ils nous en donnent, juſtifie ce jugement. Sainte Radegonde a auſſi écrit pluſieurs lettres, dont une ſeule, qui porte le nom de teſtament, eſt venuë juſqu'a nous.

Theodebert I. Clotaire I. Chilperic I. Gontran, & Childebert II. Roys de France sont ici parmi les Ecrivains du VI. siecle, pour avoir publié quelques ordonnances & quelques loix, mais cela ne prouve pas qu'ils fussent sçavants. Le seul Chilperic en a eu la reputation, & en effet, outre la connoissance des langues, & la science des loix, il se mêla encore de poësie, de grammaire, de Theologie, & de controverse. Peu s'en fallut même qu'il ne devint hérésiarque; sans la fermeté de S. Grégoire de Tours, & de S. Salvius d'Albi, cela seroit peut être arrivé. Il ne nous reste rien de ses poësies, car bien des gens doutent que l'Epitaphe de S. Germain de Paris, que nous avons, soit celle, qu'il avoit faite. Il avoit composé des hymnes, & d'autres prieres pour le service de l'Eglise, mais dont on ne fit aucun usage. Enfin il ajoûta à l'Alphabet quatre caracteres, pour marquer d'un seul trait certaines prononciations, dont chacune avoit besoins de plusieurs lettres: mais on

ne s'en servit que sous son regne. Les manuscrits de Gregoire de Tours marquent différemment ces caractéres, nos Auteurs s'en tiennent à ceux-ci, qui sont raportés dans Aimoin. Θ. Φ. X. Ω.

Il y a bien de l'érudition, beaucoup de critique & de recherches, & des détails fort instructifs dans l'Article, qui traite de Gregoire de Tours, mais nous avons parlé assez au long de cet Auteur dans une autre occasion, & nous ne pourrions que nous répéter ici.

ARTICLE CV.

RE'PONSE A LA LETTRE écrite dans le Mercure (Juin, 2. vol. 1736. p. 1374.) à l'Auteur de l'Article XXXIII. *des Mémoires de Trevoux du mois de Mars 1736.*

L'Auteur de cette Lettre est un Anònyme, homme par conséquent, qui se donne droit de dire tout ce qu'il veut, sans aucune modération,

ération, & en vérité ſans aucun
iſcernement. L'Auteur de l'Article
:'il attaque, auroit laiſſé ſa Lettre
ns réponſe, non-ſeulement com-
ie un libelle ténébreux & ſans aveu,
ais comme une piece informe,
leine de mal entendus, de fauſſes
ippoſitions, de bévûës & de con-
adictions. Mais l'honneur des nou-
eaux Géographes de la Chine qu'on
:taque, l'honneur même de M.
anſon que cette Lettre inconſidé-
ée ſuppoſe que nous avons attaqué,
ous engagent à nous expliquer ſur
es deux points, en faveur de ceux
ue les mépriſes de cet Auteur pour-
oient entraîner dans les mêmes er-
eurs, ſi toutefois un Auteur Ano-
iyme fait quelque foi, même ſur
es plus foibles eſprits.

La premiere qualité d'un agreſ-
eur, d'un critique, devroit être une
agacité, néceſſaire pour prendre
io:-ſeulement le vrai ſens des cho-
es, mais les choſes même, au moins
:omme on les dit ouvertement. No-
:re Anonyme n'a pris ni l'un ni l'au-

tre au ſujet de M. Sanſon. Il nous attribuë un mépris exceſſif pour ce Géographe, & une eſtime non moins exceſſive pour M. Deliſle. Nul de ces excès ne nous convient, Dieu merci. Nous avons (p. 542.) cité les propres paroles de l'éloge de M. Deliſle fait par M. de Fontenelle. Si ces paroles paroiſſent ſi exceſſives à l'Anonyme, nous n'en ſommes pas reſponſables, & il y a une vraye calomnie à nous les attribuer comme ſi nous en étions les ſeuls & vrais Auteurs. La calomnie eſt d'autant plus groſſiére, que non-ſeulement nous avions cité le célebre Panégyriſte de l'Académie, mais que nous avions mis ſes paroles en italique, comme le fait l'Anonyme en nous les attribuant, ſans aucune mention du Panégyriſte en queſtion.

L'Anonyme n'a donc pas pris les choſes comme on les a dites : & comment auroit-il donc pris le ſens de celles qu'on n'a point énoncées ſi ouvertement ? Il eſt homme à expreſſions fortes & dures, & paroît

ne rien entendre à un certain langage plein de bienséance que la politesse du siecle, & la délicatesse des gens de Lettres éxigent dans le commerce du bel esprit. En citant l'Eloge funebre de M. Delisle ; notre intention ne fut jamais d'y souscrire, sur-tout dans le point qui regarde M. Sanson, qui y est effectivement un peu maltraité. Aussi avions nous adouci les expressions qui le regardent, & fait sentir que dans le parallele, ce Géographe valoit bien celui qu'on relevoit si fort au-dessus. Mais nous l'avions fait si doucement que notre Anonyme ne s'en est point apperçû. Falloit-il cependant tant de finesse, tant de sagacité pour s'en appercevoir, & pour voir au moins que M. Delisle n'étoit point notre héros ? Dans les ténébres où il se cache, l'Anonyme n'a n'a rien vû. Ceux qui sçavent de qui sont les découvertes du Nil, de la Terre d'Yeço, de la Chine, &c. sur lesquelles l'Eloge de M. Delisle est principalement fondé dans le texte qu'on cite de part & d'autre, ont

bien senti le poids que nous avions prétendu donner à ce texte en le rapportant.

Sur l'autre Article, où l'Auteur de la Lettre attaque les nouvelles Cartes de la Chine & leurs sçavans & pieux Auteurs, cet invisible n'a pas eu l'œil plus perçant. Il prétend que nous avons constaté sans preuves l'authenticité de ces Cartes. Il faut dire toutes choses par leur nom à cet homme, qui n'ose nous dire le sien. Qu'il sçache donc que le témoignage de l'Empereur, s'appelle une preuve : que le témoignage de son Successeur peu favorable d'ailleurs aux Missionnaires, en est une autre : que le consentement unanime, & la non reclamation des Mandarins, du Peuple & de tout l'Empire Chinois & Tartare, en vaut plusieurs : que la conformité des nouvelles Cartes avec les anciennes, & la rectification de celles-ci par celles-là, en fournit une quatriéme : que notre Extrait, & l'Ouvrage sur-tout du P. du Halde en détaillent bien d'autres ; & que l'accueil singulier qu'on

a fait à cet Ouvrage, & nommément au morceau Géographique, en Angleterre, en France, & dans toute l'Europe, en ſuppoſant toutes ces preuves, les porte à la démonſtration; démonſtration morale telle qu'il convient à cette nature de vérités hiſtoriques & de tradition.

Nous avions dit que les nouvelles Cartes de la Chine étoient par rapport aux anciennes, ce que ſont nos Cartes de France ou d'Allemagne d'aujourd'hui, par rapport à des Cartes qui en *auroient* été faites il y a cinq ou ſix cens ans. L'inconnu nous demande froidement où ſont ces Cartes qui *auroient* été faites il y a 5. ou 600. ans? comme ſi nous avions dit abſolument qu'on les eût faites : car cet Auteur ſûr de ſes ténebres, & n'y craignant aucune eſpece de jour, confond tout, & ne ſe donne la peine de rien éxaminer, ni de rien diſcerner, prenant quelquefois les choſes trop à la lettre, & ſouvent ne les y prenant même pas.

Car tantôt il nous chicane d'avoir

fait un crime à Sanſon de ce qu'il n'avoit conſulté aucune obſervation, & tantôt il nous accuſe de ce que nous avons loüé nos Géographes d'avoir ſubſtitué la Meſure actuelle, la Géométrie, la Trigonométrie à la méthode lente & peu ſûre de l'obſervation : ce n'eſt point nous qui avons blâmé Sanſon d'avoir négligé les obſervations. Les obſervations ſont bonnes pour des Géographes ſédentaires, mais c'eſt la moindre reſſource de ceux qui levent les Cartes en Apôtres, en voyageant, en ſe tranſportant ſur les lieux, comme l'ont fait les Géographes Chinois.

Mais parce que nous avons dit que ces Géographes avoient meſuré 900. lieuës de païs & tout l'Empire Chinois, la regle & le compas à la main, & en Géometres, cet Anonyme ſe jette dans des calculs admirables ſur le nombre de lieuës quarrées, d'arpens, de toiſes, de pieds, de pouces, de lignes peu s'en faut, que contiendroient 900. lieuës en quarré ; & trouvant qu'il y auroit eu 10. lieuës en quarré à meſurer par jour pour chaque Géographe,

il conclut à l'impossibilité d'une chose qui est pourtant faite, éxécutée & achevée depuis bien des années. Il n'y a qu'un mot à répondre, en supposant même la vérité de ce résultat de calcul; qu'un habile homme qui mesure en chef & à la tête de tout un Empire comme celui de la Chine, peut mesurer non-seulement 10. mais 100. lieuës en quarré chaque jour, sans aucune difficulté.

Qui doute que les Géographes Chinois n'ayent eu tous les secours qu'on peut avoir naturellement dans ce seul Empire, pour l'execution d'un si grand dessein? Nous l'avons assez dit, & le P. du Halde l'a assez dit aussi. Mais alors le clairvoyant Anonyme, qui entend sans doute les choses au second mot, ne manquera pas l'argument de *Phinée*, qui se récrie dans l'*Andromede* de Corneille qu'il en eût bien fait autant que *Persée*, & qu'il auroit tué le monstre, s'il avoit eu la protection des Dieux, des aîles aux talons, & un cheval aîlé, pour l'élever dans les

airs. Nous n'avons pas sous les yeux cette belle piece de Corneille. L'Anonyme peut la consulter, il y trouvera la réponse à tous les traits de l'envie en pareil cas. Elle porte en substance, que Persée est un grand homme, non-seulement pour avoir tué un monstre, mais sur-tout pour avoir mérité la protection des Dieux pour le tuer.

A ce que l'Anonyme ajoûte, que *la Méridienne tracée au milieu de la France, n'est rien en comparaison* des nouvelles Cartes, & que cependant il a fallu pour cela bien *du tems aux plus habiles Astronomes & Géometres de l'Univers, & dont le nom seul fait le panégyrique, pour executer un pareil ouvrage;* nous n'avons d'autre replique que celle que nous venons de faire; & nous nous contenterons de remarquer que les Géographes Chinois sont trop modestes pour recevoir de la plume de leurs ennemis mêmes, l'éloge trop flateur d'avoir fait un ouvrage *en comparaison* duquel l'ouvrage des *plus habiles Astronomes & Géometres de l'U-*

nivers, & dont le nom ſeul fait le Panégyrique, n'eſt rien. Car voilà les excès où la paſſion, ſur-tout celle de l'envie ſecrette & maligne, conduit ceux qui en ſont atteints, à la gloire le plus ſouvent de ceux qui en ſont l'objet.

ARTICLE CVI.

HISTOIRE DES BOURGUIGNONS, & du premier Royaume de Bourgogne. Suite de l'Article XLIV. du mois d'Avril.

APrès un Préambule de quelques pages, ſur les incurſions des Barbares dans les Provinces Romaines, & les diverſes Révolutions qui ébranlerent l'Empire juſqu'à l'année 415, M. Dunod commence l'Hiſtoire des Bourguignons, & fixe à cette année-là leur entrée dans les Gaules. Ils s'établirent ſur les bords du Rhin, & y formérent un Royaume, qui eût dans la ſuite une bien plus grande étenduë. Ces Peuples, dans leur origine, au rapport de Pline, faiſoient partie de la

grande Nation des Vandales : car c'est ainsi qu'on entend le mot *Vindeli*, ou *Vindili*. Ils occupoient, dit Cluvier, tout le païs compris entre l'Elbe, la Vistule & la Mer ; & les Bourguignons en particulier, il les place entre les rivieres de Warte & de Notez, aux environs de Gnesne.

Grotius, qui regarde les Gots comme la tige de tous les Peuples du Nord, les fait sortir de la Suede. Notre Historien rejette ces deux opinions, & il croit *qu'on peut dire avec fondement* que les Bourguignons étoient Gaulois d'origine, & du nombre de ceux qui, sous la conduite de Ségovese, avoient autrefois établi des Colonies au-delà du Rhin. Aussi l'Empereur Valentinien I. leur ayant demandé du secours, ils répondirent à ses Envoyés qu'ils le lui accordoient d'autant plus volontiers qu'ils sçavoient qu'ils étoient de la race des Romains ; c'est-à-dire, des Gaulois soumis aux Romains. *Quod jam inde priscis temporibus sobolem se esse Romanam*

Burgundii sciunt. * Nous laissons d'autres conjectures, par lesquelles l'Auteur appuye son sentiment.

Peu de tems après la mort d'Aurélien, les Bourguignons avec d'autres Peuples de la Germanie, entrerent dans les Gaules, & s'emparerent de soixante & dix Villes. Probus les attaqua, leur tua en deux ans quarante mille hommes, & les repoussa au-delà du Rhin. Sous Maximien ils firent une nouvelle tentative, qui leur fut infiniment funeste. Ce Prince leur coupa les vivres, leur ferma les passages, & les fit périr par la famine. De long-tems ils ne furent en état d'inquiéter les Romains; mais durant une paix de près d'un siécle, ils rétablirent si bien leurs forces, qu'ils se firent rechercher même de leurs anciens vainqueurs, & devinrent la terreur de leurs voisins. Ces Peuples s'étant avancés sur le Rhin, au nombre de quatre-vingt-mille hommes, les Allemans en furent si épouvantés qu'ils leur cederent la place q

* Ammian. Marcell. L. XXVIII. C

occupoient entre le Mein, le Rhin & le Danube. Là ils trouverent de nouveaux ennemis qui leur firent bien du mal. Les Gots remporterent sur eux une grande victoire. Les Huns, nation féroce & avide de butin, ravageoit sans cesse leurs campagnes, & leur tuoit beaucoup de monde. Dans cette extrémité, ils ont recours au Dieu des Chrétiens, ils s'adressent à un Evêque des Gaules, demandent & reçoivent le Batême. Alors, pleins de confiance, ils attaquent les Huns, les défont sans peine, & tuent leur Roi Uptare. Tout cela se passa peu de tems avant leur établissement dans les Gaules; & les Bourguignons ont eu l'avantage d'être les premiers Chrétiens entre les peuples de la Germanie. *Chrétiens & Catholiques*, au rapport d'Orose, *de mœurs douces & innocentes, soumis aux Prêtres qu'ils avoient reçûs* pour les instruire & leur servir de Pasteurs. *Paroles*, s'écrie l'Historien de Bourgogne, *dignes d'être gravées sur l'airain & sur le bronze, pour l'honneur de la nation*

Bourguignone. Nous voyons néanmoins dans la suite leur Roi Gondebaut engagé dans l'Arianisme.

L'Histoire a mis tant de confusion dans la généalogie, la suite, les noms des Rois de Bourgogne, que ceux qui s'y intéressent, sçauront bon gré à M. Dunod de la peine qu'il s'est donnée pour les débrouiller. Voici l'ordre dans lequel il les places. Gibica, Godomar; Gislahaire, Gundahaire. On ne marque point la filiation de ceux-ci. Ce fut Gundahaire, qui fixa ses peuples dans les Gaules, & qui y fonda le premier Royaume de Bourgogne. On lui donne trois fils, Gundéric, Gundioc, Hilpéric. Gundioc fut pere de Gondebauld, de Godégisile, de Chilpéric, & de Godomar. Ces derniers & ceux qui les suivent sont assez connus dans notre Histoire.

Les Bourguignons s'établirent dans les Gaules, du consentement des Romains, qui les y reçûrent à titre d'hospitalité; c'est-à-dire, qu'ils partagerent leurs biens avec eux, qu'ils les regarderent comme des amis, des

alliés, des vassaux, propres à défendre les terres de l'Empire, contre d'autres Nations beaucoup plus à craindre. Car ces peuples, quoique braves, comme tous les Germains, étoient beaucoup plus traitables, plus doux, plus cultivés, plus amis de la paix; ils n'étoient ni cruels, ni ambitieux, ils éxerçoient presque tous des arts méchaniques, & vivoient en société dans des bourgs, d'où leur vient le nom de Bourguignons. Tandis que l'Empire subsista, ils demeurerent toujours attachés & fideles aux Romains, si l'on excepte l'entreprise de Gondahaire, lequel ayant voulu s'étendre au-delà des bornes qu'on lui avoit prescrites, fut battu par Aëtius, qui lui tua vingt mille hommes. Mais enfin les Barbares ayant prévalu, & démembré l'Empire, *le Royaume des Bourguignons prit sa consistance. Il comprenoit la Province Séquanoïse, la Viennoise, celle des Alpes, la premiere Lionnoise, le Nivernois dans celle de Sens, & la partie de la seconde Narbonnoise, qui est entre le Rhône & la Durance.*

Les affaires de ce Royaume ſont tellement liées à celles de France, qu'on doit bien s'attendre à retrouver pluſieurs traits de notre Hiſtoire, dans celle des Bourguignons. Nous ne nous y arrêterons, qu'autant qu'ils paroîtront mériter quelque réfléxion. Le mariage de Clotilde niéce de Gondebauld, avec le Roi des François, y eſt raconté tout ſimplement, & ſuivant le récit de Gregoire de Tours, ſans aucune des circonſtances dont les autres Ecrivains ont embelli l'Hiſtoire. On n'y voit ni l'inquiéte politique du Roi Bourguignon, ni ſa diſſimulation, ni ſes efforts pour s'oppoſer à cette alliance, ni ſa vigilance trompée, ni la facilité de Clotilde à écouter la propoſition qu'on lui fait de la part de Clovis, ni la fuite de la niéce, ni le reſſentiment de l'oncle, ni le conte de la Baſterne enlevée, & de la Princeſſe manquée. Tout cet Epiſode, au jugement de l'Hiſtorien de Bourgogne *ſent la fable & le Roman; il ne convient ni à la prudence, ni à la dignité de Gonde-*

bauld: il eſt *injurieux à la mémoire de Clotilde, dont* on *vante la ſageſſe.* Au reſte il étend cette cenſure à d'autres faits *qui concernent* les *Rois Bourguignons.* Selon lui, les *Auteurs François d'un tems poſtérieur* à ces faits, *ont écrit ſans diſcernement ni critique*, &c. *&, parce que les enfans de Clovis uſurperent le Royaume de Bourgogne, & firent mourir ſes Rois, on a cherché après coup dans leur Nation, à les excuſer par des faits inventés à plaiſir, & à rejetter la haine de ſes actions injuſtes & barbares, ſur Clotilde, qui n'en étoit pas capable*, &c. Il faut quelque choſe de plus que ces préjugés nationnaux, pour détruire le témoignage des Auteurs qui n'écrivent pas conformément à nos inclinations. Mais au moins Frédegaire, qu'on a lieu de croire Bourguignon, & qui écrivoit dans un tems où la Bourgogne n'étoit plus étrangére à la France, ne devoit-il pas être excepté?

En parlant de la fameuſe bataille qui détermina Clovis à embraſſer le Chriſtianiſme, M. Dunod ſe dé-

clare pour l'opinion qu'il attribuë au *P. Bolandus*, lequel, dit-il, *ſur la Vie de S. Sigebert, croit que cette action ſe paſſa auprès de Straſbourg.* Mais premierement Bollandus n'a point donné la Vie de S. Sigebert; c'eſt Henſchenius qui l'a publiée. En ſecond lieu, ce Sçavant n'y parle point de la victoire de Clovis ſur les Allemans; & c'eſt dans ſes Notes ſur la Vie de S. Vaſt, au 6. de Février, & ſur celle de ſainte Clotilde au 3. de Juin, que le P. Henſchenius a établi le ſentiment que M. Dunod a ſuivi.

Les Rois Bourguignons s'étoient fait une guerre cruelle, où les deux agreſſeurs, Godomar, & Chilpéric pere de Clotilde épouſe de Clovis, avoient péri de la maniere que tout le monde ſçait. L'Hiſtorien de la nation n'oublie rien pour diminuer l'horreur de l'éxécution barbare qui deshonore la mémoire de Gondebauld. Quelques années après Godégiſile auſſi peu content de ce Prince, que l'avoient été ſes deux freres immolés à la vengeance de

leur aîné, ou, si l'on veut, à sa sûreté, prit des liaisons secrétes avec Clovis, dans le tems même que Gondebaut se préparoit à agir de concert avec lui contre le Roi des François. Leurs armées s'étant jointes, ils marcherent ensemble audevant de Clovis, & l'ayant rencontré sur le bord de la riviere d'Oûche, proche de Dijon, l'affaire fut bien-tôt engagée. Mais tandis que Gondebaut se défend contre les François, Godégisile tout à coup le prend en flanc, & la victoire n'est plus disputée. Gondebaut en déroute court s'enfermer dans Avignon. Clovis le poursuit, & forme le siége de la ville. Les Auteurs François disent qu'Arédius Ministre de Gondebaut, feignant d'être mécontent de son Maître, sortit de la Place, persuada à Clovis de lever le siege, & de se contenter d'un tribut que Gondebaut lui payeroit. *Cette manœuvre* (c'est la réfléxion de l'Historien de Bourgogne) *a l'air de celle de Sinon inventée par les Poëtes, mais elle n'est pas si bien imaginée. . . . Il est bien plus vrai-*

semblable que la Place étant forte, bien munie, & défenduë par son Roi, Clovis déséspéra de la prendre. &c. Gondebaut étoit déja vassal de Clovis. Il est vrai que M. Dunod a omis cette circonstance ; mais Avitus Evêque de Vienne, & sujet de Gondebaut, écrivant à Clovis, le dit en termes formels ; ^ç'eût été trop d'être encore son tributaire. Godésigile s'étant enfermé dans Viennne, dont il s'étoit emparé, Gondebaut l'y assiegéa, prit la Ville, & au milieu du carnage qui s'y fit, le malheureux Prince fut tué dans une Eglise d'Ariens, où il s'étoit réfugié. C'est le troisiéme frere de Gondebaut sacrifié à son ambition, ou du moins à ses intérêts. Seul maître d'un grand Etat, il s'appliqua à le regler par des Loix que nous avons encore. M. Dunod se contente d'en rapporter quelques-unes, pour donner une idée de la Jurisprudence de ces peuples encore barbares. Il observe en général « qu'elles sont d'un » style assez bon pour le tems, clai» res & intelligibles ; qu'elles sont

„ la source de beaucoup d'usages qui
„ subsistent encore, & qu'elles con-
„ tiennent un détail qui laissoit peu
„ de doutes sur chaque affaire ; le
„ Législateur s'étant particuliere-
„ ment attaché à découvrir & punir
„ les fraudes, réprimer & prévenir
„ les querelles, les usurpations, &
„ les larcins, qui étoient alors les
„ causes ordinaires des difficultés. „
Agobard Archevêque de Lyon obtint de Louis le Débonnaire l'abolition de ces Loix, parce qu'elles admettoient la preuve du Duel, à laquelle, dit l'Historien, elles donnent plus de faveur que les autres Loix des Barbares.

Gondebaut mourut en 517. *Le meurtre de ses freres, & l'Arianisme, dont il a fait profession, l'ont rendu odieux à la postérité ; mais j'ose dire*, ajoûte M. Dunod, *qu'elle ne lui a pas fait justice.* Clovis, ainsi que bien d'autres Princes de ces tems-là, n'eurent pas plus d'humanité ; & les freres de Gondebaut par leur ambition, leur perfidie, leur humeur inquiéte & turbulente, mé-

ritoient le ſort funeſte qu'ils éprouverent. C'eſt le précis de l'Apologie de Gondebaut, ſur ce premier chef. *Il nâquit Catholique, puiſque ſes pere & mere l'étoient. Mais les liaiſons qu'il eut avec les Rois des Vandales, des Gots & des Viſigots, l'engagerent dans l'Arianiſme.* Il ne tient pas au nouvel Hiſtorien qu'on ne ſoit perſuadé qu'il ſe convertit à la fin de ſes jours, & qu'il mourut Catholique. Les preuves qu'il en rapporte, n'ont pas été inconnuës aux autres Ecrivains. Sans doute ils n'y ont pas fait autant d'attention que lui. Il finit par un éloge des grandes qualités de ce Prince.

Gondebaut laiſſa deux fils en mourant, Sigiſmond & Godomar. Le premier ſuccéda à tous les Etats de ſon Pere, qui l'avoit aſſocié au Royaume de ſon vivant, quoiqu'il eût abjuré l'héréſie Arienne. Les Evêques ne ſe virent pas plutôt en liberté par la mort de Gondebaut, qu'ils penſerent à s'aſſembler en Concile, pour regler les affaires de la Religion. Saint Avite de Vienne, &

Saint Viventiole de Lyon le convoquerent à Epaone, qu'on croit être Yenne dans le Diocèse du Bellai, pour le 6. de Septembre de l'année 517. Les Prélats qui y assisterent, font connoître l'étenduë du Royaume de Bourgogne.

M. Dunod en compte ving-six: on varie fort sur le nombre; il donne à l'Evêque de Lyon le titre d'Archevêque, quoiqu'il convienne ailleurs, & avec raison, qu'on ne le donnoit pas encore alors aux Métropolitains. L'Histoire de Sigismond est si connuë, qu'on nous dispensera de nous y arrêter. Godomar son frere & son successeur ayant été vaincu par les Rois François, auprès d'Autun, Procope dit qu'ils l'enfermérent dans un Château, où ils le tinrent prisonnier jusqu'à sa mort. Ce Prince fut le dernier de cette premiere Race des Rois de Bourgogne, & c'est ainsi que ce Royaume passa entre les mains des enfans de Clovis l'an 534. ou 535. cent vingt-deux ans après qu'il eut été fondé dans les Gaules, selon le calcul de M. Du-

nod, qui y fait entrer les Bourguignons en 415.

Histoire de l'Eglise de Besançon.

L'Avertissement qu'on voit à la tête de cette Histoire nous apprend quelles sont les sources principales d'où l'Auteur l'a tirée. Les Manuscrits de l'Eglise Métropolitaine de Besançon lui ont fourni la plus grande partie de ce qu'il dit des premiers Evêques de cette Ville. Il examine, suivant les regles d'une critique judicieuse, qu'elle peut être l'autorité de ces Manuscrits, en quoi ils méritent d'être crûs, & dans quel tems ils ont été composés. Les plus utiles pour cet Ouvrage, ne sont que de l'onziéme siécle; mais ils en supposent de plus anciens, qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Après cet éclaircissement M. Dunod commence l'Histoire de l'Eglise de Besançon. D'abord il rejette, comme peu vraisemblable, l'opinion qui fait S. Lin successeur de S. Pierre dans le Siége Apostolique, premier

Evêque de l'Eglise des Séquanois : il fixe la prédication de l'Evangile dans cette Province, au commencement du troisiéme siécle, lorsque S. Irénée Evêque de Lyon, envoya à Besançon S. Ferreol, & S. Ferrution, appellé dans le païs S. Ferjeux. Ils en furent les premiers Apôtres, & souffrirent le martyre environ l'an 212.

Tous les monumens connus ne donnent à S. Ferreol que la qualité de Prêtre, sa propre Eglise ne l'honore que sous ce titre. Le nouvel Historien entreprend de prouver qu'il fut premier Evêque de Besançon ; & si l'on pouvoit revenir d'une opinion établie depuis tant de siécles, les raisons qu'il allégue, feroient peut être adopter ce paradoxe historique.

Il donne la suite des Evêques de Besançon, jusqu'au XIXe. nommé Claude, qui souscrivit au Concile d'Epaone en 517, & mourut au plus-tard en 549, éclaircissant, autant qu'il est possible, une matiére aussi stérile qu'embarassée, & n'ou-

bliant

bliant rien de ce qui a rapport à ſon ſujet. La fameuſe affaire de Célidoine XVI. Evêque dans cette liſte, dépoſé par S. Hilaire d'Arles, & rétabli par le Pape S. Leon, eſt une des plus importantes de cette Hiſtoire. L'Auteur ajoute à la fin une Diſſertation pour prouver contre M. l'Abbé Fleury, & contre le P. Queſnel, que Célidoine étoit Evêque de Beſançon, Métropolitain, indépendant de l'Evêque d'Arles, dont la Sentence par conſéquent doit être regardée comme l'*attentat* d'un Juge incompétent.

Hiſtoire des Abbayes Nobles du Comté de Bourgogne.

La plus ancienne de toutes eſt la célébre Abbaye de S. Claude, fondée par S. Romain au cinquiéme ſiécle, dans un affreux déſert du Mont Jurá, à huit lieuës d'Iſernore ſa patrie. Lupicin ſon frere, & un grand nombre de Diſciples attirés par ſon exemple, s'étant joints à lui, ils bâtirent d'abord le Monaſtere de Condat, & enſuite celui de Lauco-

ne à deux lieuës du premier. Romain demeuroit ordinairement à Condat, & S. Lupicin à Lauconé. Une sœur qu'ils avoient laissée dans le monde, leur amena une troupe nombreuse de filles & de femmes veuves, qui se mirent sous leur conduite: on leur bâtit un troisiéme Monastere au lieu nommé Baume, à deux lieuës de Condat. Saint Romain étant mort environ l'an 460, Lupicin prit le gouvernement de tous les Monasteres qu'ils avoient établis; & mourut vers l'an 480, âgé de 80. ans. Les Reliques de S. Claude l'un des Abbés de Condat, au septiéme siécle, y ayant été transférées dans le douziéme, lui donnérent un nouvel éclat; & c'est de-là que cette Abbaye a pris le nom sous lequel elle est aujourd'hui plus connuë. On croit que les saints Fondateurs y firent d'abord observer une Regle tirée de celles de S. Basile, & de S. Pacôme. M. Dunod conjecture qu'ils emprunterent quelque chose de la Regle de S. Martin. Quoiqu'il en soit, leur Monastere

se soumit dans la suite à la Regle de S. Benoît, qu'on y suit encore aujourd'hui, mais fort mitigée. Voici le portrait que l'on nous fait de l'état présent de l'Abbaye de S. Claude. « Elle subsiste avec beaucoup
» d'éclat, non-seulement par ses ri-
» chesses, mais aussi par les vertus
» des Sujets qui la composent : con-
» duite d'autant plus estimable,
» qu'ils ne sont pas en vie commu-
» ne, & qu'ils sont moins astraints
» par leur Régle, qui a reçû de
» grandes modifications par les usa-
» ges suivant lesquels ils font pro-
» fession. Plusieurs d'entr'eux ont
» des Offices Claustraux, qui leur
» produisent des revenus considé-
» rables. Ils vivent noblement, mais
» ils réservent la meilleure partie de
» leurs revenus, pour l'employer
» en œuvres pieuses, en charités
» qu'ils font journellement, en va-
» ses précieux dont ils ornent leurs
» Eglises, &c. »

L'Auteur dès le commencement avoit dit, qu'on n'est reçû dans cette Abbaye, *qu'après une preuve rigou-*

reuse de seize quartiers de Noblesse. Il ajoûte à la page 105 : *on ne peut douter que la coutume qui a aujourd'hui force de Loi, de ne recevoir à S. Claude que des Gentilhommes, soit fort ancienne ; puisque les Religieux de cette Abbaye, qu'on trouve nommés dans les Actes des derniers siécles, portent des noms de familles nobles.* Les Actes des derniers siécles prouvent-ils une coutume *fort ancienne ? Quant à l'usage de faire preuve de seize quartiers*, continuë-t-il, *il est immémorial. Il fut établi en 1555. par un Statut de la Confrairie de la Noblesse de la Province*, &c. Et peu après : « L'on voit » dans les Regîstres du Parlement de Dole un Arrêt rendu le 23. » Août 1647., qui porte, que nul » ne peut être reçû Religieux à S. » Claude, Baume & Gigny, qu'il » ne soit Gentilhomme de naissan- » ce, & n'ait fait preuve de huit » lignées, quatre paternelles & » quatre maternelles. » Ce qui fut confirmé par le Roi en 1654. Sont-ce seize, ou seulement huit quar-

tiers de Nobleſſe qu'on éxige à S. Claude? Ce diſcours fait naître, & ne léve point le doute.

Les autres Abbayes Nobles du Comté de Bourgogne ſont Baume, Château Chalon, Baume-les-Dames, Faverné, Sainte Claire de Beſançon, Lons-le Saunier, Migette, Montigny. Gigny n'eſt qu'un Prieuré, Bernon ſon Fondateur & ſon premier Abbé l'ayant ſoumis à l'Abbaye de Baume, qu'il avoit obtenuë en 994, de Rodolphe premier, Roi de la Bourgogne Transjurane. Cette datte de l'année 994. eſt apparemment une faute d'impreſſion, quoiqu'elle ne ſoit pas dans l'*Errata*, puiſque Bernon mourut en 927: On a voulu dire 904, comme le marque le P. Mabillon.

Guillaume Comte, ou Duc d'Aquitaine ayant fondé en 910. l'Abbaye de Cluni, en confia le gouvernement à Bernon, qui y fit venir de ſes Moines de Baume & de Gigny, pour y établir la diſcipline Monaſtique, & y mourut dix-ſept ans après. Auſſi eſt-il regardé comme le pre-

mier Instituteur de cette célébre Congrégation.

Dans l'Histoire de chaque Abbaye, M. Dunod marque, autant qu'il a pû, le tems & l'Auteur de la fondation, les divers changemens arrivés à l'Institut, les Regles qu'on y observe aujourd'hui, la forme de leur gouvernement, leurs droits, leurs prérogatives, les personnes qui s'y sont distinguées, sur-tout par leur sainteté. Il donne des Catalogues des Abbés & des Abbesses qui ont gouverné ou possedé ces Abbayes. Celle de S. Claude en compte 94, ou 95, dans l'espace d'environ treize cens ans, depuis S. Romain Fondateur & premier Abbé, jusqu'à Louis de Bourbon-Condé, Comte de Clermont, nommé au mois de May 1718.

ARTICLE CVII.

SYNONYMES FRANÇOIS. Leurs différentes significations, & le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse; Par M. l'Abbé

Girard. S. J. D. R. Nouvelle édition. A Paris de l'Imprimerie de la veuve d'Houry, ruë de la Harpe, vis-à-vis la rue S. Séverin, au S. Esprit. 1736. in-12. *pages* 490.

L'Auteur commence par une Préface raisonnée, qui roule principalement sur deux points : 1°. L'utilité des Langues & des Grammaires ; 2°. La difficulté de démêler la nature & l'usage des mots synonymes d'une langue. Le premier point est évident. Pour le second, sa difficulté est si grande, que ceux qui l'éxagèrent le plus, ne la sentent peut-être pas encore toute entiére. M. l'Abbé Girard reconnoît lui même plusieurs mécontes dans sa premiére édition sur le sujet des Synonymes. Quand on en a beaucoup corrigé on suppose qu'il en reste peu : mais dans près de mille Articles que contient un Volume, à peine s'en trouve-t-il où il n'y ait quelque chose à réformer, à ajoûter, à retrancher, à éclaircir, à changer,

ou à justifier. Un Censeur qui a voulu s'égayer sur les premiers Articles de ce Livre, nous a fait tenir un Mémoire à ce sujet. Il prétend donc, sans outrer la critique, montrer qu'il n'y a pas assez de précision, d'éxactitude, & de détermination de sens, dès le premier Article de cet Ouvrage, où l'on parle des mots: *avoir-accès*, *aborder*, *approcher*; que l'Auteur éxpose ainsi. *On a accès où l'on entre. On aborde les personnes à qui l'on veut parler; & l'on approche celles avec qui l'on est souvent*: mais dit le critique, on entre dans une foire, dans un marché, dans une écurie; dira-t-on pour cela, *j'ai accès au marché; j'ai accès dans cette écurie?* Il faudroit donc, pour former une idée juste, ajoûter; qu'*avoir accès*, suppose un lieu de considération, un Hôtel, ou un Palais qui n'est pas ouvert à tout le monde, mais seulement à des personnes connües ou distinguées du Seigneur ou du Prince qui en est le Maître. L'idée d'*avoir accès* n'est donc pas l'idée d'*entrer*: il s'en faut bien.

L'idée d'*aborder* n'eſt guéres plus éxacte que celle d'*avoir accès :* elle le ſeroit aſſez, dit le Critique, ſi l'Auteur, au lieu du mot *aborder* en général, avoit mis *aborder quelqu'un* : en effet, on *aborde les perſonnes à qui l'on veut parler*, comme dit M. l'Abbé Girard : encore peut-on *aborder* les gens, ſoit par curioſité, par compagnie, par hazard ou autrement ſans vouloir leur parler : mais la notion d'*aborder* eſt encore défectueuſe : 1°. En ce qu'on veut parler à bien des gens qu'on n'*aborde point* : 2°. En ce qu'*aborder* convient à bien d'autres occaſions qu'à celle qu'on marque ici ; car il ſignifie dans le ſens propre, *arriver au bord*, ou *venir en quelque pays*, en quelque lieu, &c. Peut-être l'Auteur ne parle-t-il du mot *aborder*, qu'en-tant qu'il pourroit ſe confondre avec *avoir accès* ; mais en vérité, il faudroit être bien novice pour s'y méprendre ; & je ne ſçais ſi la choſe mériteroit une obſervation pour qui a une teinture de la langue.

Enfin la notion d'*approcher*, qui

a plus de rapport avec *avoir accès*, ne paroît pas non-plus renduë éxactement ; en disant qu'*on approche les personnes avec qui l'on est souvent*; car il est des grands Seigneurs que l'on approche quelquefois, sans être souvent avec eux ; & il est bien des gens *avec qui l'on est souvent*, soit amis, parens, domestiques & Marchands, par rapport ausquels on ne diroit pas sans parler ridiculement, qu'*on les approche* : c'est donc une idée bien écartée de celle d'*approcher* que celle d'*être* souvent avec les gens. On ne laisse pas, ajoûte le Critique, d'entrevoir ce que veut dire l'Auteur ; en quoi son intention est loüable, il y a même du vrai en ce qu'il avance ; mais dans une juste notion il faut que tout y soit vrai.

A parler franchement, c'est en quoi ces sortes d'Ouvrages sont désespérans, pour ceux même qui possédent parfaitement notre langue, ce qui est plus rare qu'on ne peut croire : tandis que tout est plein de demi-connoisseurs présomptueux,

qui en parlent & en décident, à la faveur de quelques autres dont ils ſont écoutés: ceux ci s'en raportant de la meilleur foi du monde à celui qui n'a guére en cela par deſſus eux qu'un ton de Docteur avec une ſuperficie de doctrine.

Nous pourrions dans un béſoin en trouver l'exemple par rapport au ſecond article de ce volume, où l'on parle des mots *acte* & *action*, ſur quoi l'Auteur s'énonce ainſi : *Action ſe dit de tout ce qu'on fait ; ſoit commun, ſoit extraordinaire ; acte ſe dit ſeulement de tout ce qu'on fait de remarquable.* Il s'en faut bien (dit encore là deſſus le mémoire qui nous eſt venu) que cette réfléxion ne ſoit juſte. On ne diroit point de la foi de la Cananée que J. C. releva avec tant d'éloges, *ce fut une action de foi héroïque*, il faut dire *ce fut un acte de foi héroïque* ; ainſi on ne dit pas indifferemment le mot *action* de *tout ce qu'on fait*, *ſoit commun*, *ſoit héroïque*. La ſeconde partie de la reflexion de l'auteur des Synonimes n'eſt pas plus exacte, ſavoir

qu'*un acte se dit seulement de ce qui est de remarquable ;* en exerçant les vertus & les moins remarquables & les plus communes, on employera très bien le mot *acte* comme *l'esperance du Ciel quelque commune qu'elle soit est toujours un acte de vertu.* On peut & on doit dire de toutes les vertus chrétiennes dont nous formons le desir, que *ce sont des actes de pieté.* L'auteur ne semble donc pas avoir pensé à la difference la plus essentielle entre l'usage des mots *acte* & *action.* En effet *acte* se dit proprement des actions intérieures, & qui tournent du côté de la vertu ; car on ne diroit guere, ce semble, faire un *acte de haine*, un *acte d'orgueil ;* quoique M. l'Abbé Girard, & après lui certain Observateur, disent *des actes de cruauté.* Il est vrai que le mot *acte* se dit aussi des choses exterieures, comme *un acte de valeur*, un *acte de liberalité, &c.* Mais outre qu'on diroit alors pour le moins aussi bien une *action de valeur*, une action de liberalité, le mot d'*acte* en ces choses extérieures, ne se dit que

par rapport à la volonté & à la disposition intérieure qui commande & régle l'action exterieure en ces occasions : d'ailleurs que la chose soit plus ou moins remarquable ; c'est ce qui ne fait rien du tout à la difference du sens entre les mots *acte* & *action*. Aussi dans les exemples que cite l'auteur il n'a pas fait l'aplication de la notion générale qu'il aporte dabord *d'acte* & *action* ; il paroit tendre plûtôt à justifier la critique ; car selon lui même, on dit *une action vertueuse* ; mais on dit, *une acte de vertu*. Il seroit donc à souhaitter que là oû il veut marquer l'usage different des mots *acte* & *action* : il n'eut pas aporté des exemples où l'un se pourroit dire pour l'autre à peu près également bien ; car au lieu de dire *une acte de vertu*, *une acte de bonté*, on diroit très bien en une infinité d'endroits, *une action de vertu*, *une action de bonté*.

Nous pourrions parcourir l'ouvrage d'un bout à l'autre, & y trouver matiere de discussions pareilles en

critique. Si la chose en vaut la peine, on en pourra faire un ouvrage à part & fort ample ; c'est ce qui montre combien le travail de l'auteur est de soi épineux, pour ne pas dire vétilleux. D'ailleurs il s'y trouve de fort bonnes remarques & des réfléxions ingenieuses. Ce qui nous paroît singulier, c'est qu'un de nos Critiques hebdomadaires ait saisi pour apuyer son aprobation & son éloge cet article de l'*acte & de l'action* : un autre l'auroit choisi comme l'endroit peut-être le moins juste de tout l'ouvrage.

Pour revenir au livre des Synonymes, il demanderoit pour être éxécuté avec le succès qu'on pourroit desirer, une grande finesse de discernement, & surtout beaucoup de soin & de temps à consulter ceux qui seroient capables de juger de ces matieres. On a oui dire que ce dernier point est ce qui contribua peut être le plus à faire de la Grammaire Françoise du P. Buffier un des bons ouvrages qui ait paru sur notre langue. Il en faisoit la lecture, dit-

on, une fois la ſemaine avant l'impreſſion chez M. l'Abbé de Cordemoi dans une aſſemblée de gens de lettres. Feu M. de la Motte dont le jugement étoit des plus ſurs, s'y trouvoit régulierement, & c'eſt lui qui pendant trois ſemaines en trois différentes aſſemblées, y fit changer autant de fois le chapitre des articles des noms François. Avec de telles précautions & de la docilité dans un écrivain, on donneroit à un ouvrage toute la bonté dont il eſt ſuſceptible. C'eſt par là qu'on auroit inſinué dans le livre des Synonimes quelques réflexions générales eſſentielles au ſujet; telles que les ſuivantes.

1°. Les mots qui ſont ou qui paroiſſent Synonimes, ceſſent ordinairement de l'être par les mots dont ils ſont précedés ou ſuivis.

2°. Un mot eſt Synonime à un autre dans le ſens propre, & ſouvent il ne l'eſt plus dans le ſens figuré; & reciproquement il l'eſt quelquefois dans un ſens figuré, ſans qu'il le ſoit dans le ſens propre.

3°. Un mot eſt ſouvent Synonime

& cesse de l'être par le ton dont est prononcé.

4°. Il est synonime dans un stile comme dans le stile familier, & il ne l'est point dans le stile elevé.

5°. Deux mots sont éffectivement synonimes par un endroit, & portent dans l'esprit absolument la même idée, quoiqu'il ne soit pas toujours indifferent de les prendre également l'un pour l'autre, à cause de l'usage de la langue ou de la consonnance des mots, qui demande que l'un soit employé en telle place préférablement à l'autre. D'autres fois deux mots ont la même signification, mais l'une aura un air de bienséance que l'autre n'aura pas; par exemple, les mots *bande*, *troupe*, *compagnie*, renferment au fond le même sens pour indiquer une assemblée de personnes de même profession; sans que l'usage permette indifféremment l'un ou l'autre. Ainsi un député des Comédiens aïant employé, parlant de ses confreres, l'expression *notre compagnie*, en faisant un compliment à Messieurs du Parlement:

l'illuſtre Magiſtrat qui préſidoit, voulant lui faire ſentir gayement l'incongruité de l'expreſſion, lui répondit : *notre Troupe* eſt fort obligée à votre *Compagnie*. D'ailleurs, les Comédiens eux-mêmes ſe formaliſeroient qu'on donnât à leur *Troupe* le nom de *Bande*, ſelon l'autorité d'un d'entr'eux dans une de ſes Piéces, où il s'exprime ainſi : *On dit Bande d'Egyptiens, mais Bande offenſeroit tous les Comédiens.* Cependant, comme il n'y a pas d'Arrêt du Conſeil contre l'uſage irrégulier de ces mots ſynonimes, les Libraires n'ont pas fait difficulté d'appeller récemment leur Aſſemblée, *Compagnie*, au lieu du mot *Societé des Libraires*, nom qui leur étoit de tout tems affecté.

6°. Enfin, un mot qui eſt ſynonime à un autre mot par une idée, peut ſe trouver ſynonime à pluſieurs autres mots par différentes idées, qui compoſent ſon idée principale: & alors *il ne doit point proprement ni obſolument s'appeller ſynonime*; *mais il doit être dit avoir différentes ſigni-*

fications, qu'il appartient aux Dictionaires de marquer dans ce qu'elles ont de plus frappant & de plus sensible : sans qu'il soit possible de les marquer toutes à cause de leur multiplicité, ou même de leur infinité, qui se varie selon les occasions infiniment différentes. Or, s'il en est ainsi de chaque mot pris à part, sans rapport à un autre mot, que sera-ce d'un mot par rapport à un autre mot, chacun des deux étant susceptible de beaucoup de nuances diverses, qui s'entremêlent souvent, & que l'on ne peut démêler que par l'usage & le très-grand usage d'une langue : encore avec cela deux personnes habiles se trouveront partagées quelquefois sur la différence précise de la signification d'un mot.

Pour peu qu'on entre dans ces réfléxions, on ne s'étonnera pas qu'avec l'esprit, le discernement, & le goût que montre M. l'Abbé Girard, on trouve encore tant de choses à discuter dans son Livre, ainsi qu'on le voit à l'égard de ses deu

premiers Articles ; & c'eſt ce qu'on peut voir encore dans les Articles qui ſuivent immédiatement, comme le marque notre Mémoire critique.

3e. Article ſur les mots, *adreſſe*, *ſoupleſſe*, *fineſſe*, *ruſe*, *artifice* : ſelon l'Auteur, l'*adreſſe eſt l'art de conduire ſes entrepriſes d'une maniere propre à y réüſſir* ; mais ſelon le Critique ; cette notion convient pour le moins autant, & même mieux à la prudence & à l'habileté qu'à la ſimple adreſſe. La *ſoupleſſe*, dit encore l'Auteur, eſt *une diſpoſition à s'accommoder aux conjonctures & aux évenemens imprévûs.* Mais la *ſoupleſſe*, ſelon le Critique, ne regarde pas toutes ſortes de conjonctures & d'événemens : On ne dit pas d'un homme qui ſe trouve ſubitement dans la conjoncture & l'événement d'un orage & d'une tempête imprévûë, & qui s'y accommode en ſe retirant dans la maiſon de ſon ami, que cet homme-là eſt *ſouple* ; il eſt *ſenſé*, il eſt judicieux : mais pour

de la *souplesse*, il faut supposer la volonté de quelqu'un, à qui par intérêt, on craint de paroître manquer de soûmission ou de condescendance. La *finesse*, poursuit l'Auteur, *est une façon d'agir secrette & cachée*: mais selon le Mémoire, la plus saine *politique* & la *justice* même agissent & doivent agir quelquefois d'une façon secrette & cachée, sans que ni l'une ni l'autre prenne pour cela le nom de finesse. La *ruse*, dit encore l'Auteur, *est une voye déguisée pour aller à ses fins*. Il auroit été bon de marquer en quoi consiste cette *voye déguisée* pour la distinguer d'un côté de la *finesse*, & de l'autre côté du *mensonge*; enfin, ajoûte l'Auteur, l'*artifice est un moyen recherché & peu naturel pour l'exécution de ses desseins*: mais selon le Mémoire, tout *artifice* est coupable, odieux, & digne de reproche: ce qui ne seroit pas vrai à l'égard d'*un moyen d'exécuter ses desseins* s'il étoit simplement *recherché* & peu *naturel*, c'est-à-dire peu ordinaire;

car l'Auteur apparemment n'entend pas, par *peu naturel* rien de magique, ni de ſurnaturel.

Au 4^e^. Article, ſur *dextérité*, *adreſſe*, *habileté*, l'Auteur dit : *la dextérité a plus de rapport à la maniere d'éxécuter les choſes ; l'adreſſe en a davantage aux moyens de l'éxécution : l'habileté regarde plus le diſcernement des choſes*. Selon le Mémoire, ce qu'on dit ici de chacun de ces trois mots, peut ſe dire également de l'un des deux autres, ou de tous les trois. Pour le mot d'*habileté* il a un uſage bien plus étendu que les autres ; il en renferme le ſens, mais d'une maniere plus vague.

Pour ne pas continuer à donner des éxemples, de ce qui pourroit être plus éxact dans ce Livre, il faut en apporter de ce qui nous y paroît de plus juſte : comme ſur les mots : *ſentiment*, *ſenſation*, *perception* : ces mots, dit l'Auteur, déſignent l'impreſſion que les objets font ſur l'ame. Le *ſentiment* va au cœur, la

senſation s'arrête aux ſens, la *percetion* s'adreſſe à l'eſprit: cette difference eſt plauſible; bien que certains Philoſophes la vouluſſent autrement expliquer.

Au ſujet des mots: *lueur*, *clarté*, *ſplendeur*, l'Auteur dit encore ingénieuſement; *la lueur eſt un commencement de clarté*, *& la ſplendeur en eſt la perfection.* Cependant, selon le Mémoire cité, quelques-uns prétendroient que la lueur eſt auſſi-bien la fin ou la foibleſſe de la clarté que le commencement; d'ailleurs, la *ſplendeur* ſignifie plûtôt l'éclat particulier d'une ſorte de lumiere, que la perfection de la lumiere en général. Pluſieurs trouveront de plus que cet Article pourroit être ſupprimé du rang des ſynonimes, ſans faire nul tort à leur catégorie; car pour peu qu'on ſçache la langue, peut-on ne pas diſtinguer le ſens des trois mots dont nous parlons? C'eſt ce qu'on pourroit dire auſſi de pluſieurs autres Articles; tels que ceux de *voleur*, *fripon*, *filou*; ou de, *vom*

loir, ſoupirer, convoiter ; ou de, *abſtraction, préciſion ;* ou d'*apprendre, étudier ;* ou d'*enfant, puéril*, &c. Car certainement à moins que d'ignorer abſolument l'uſage le plus commun de la langue, on ne peut guéres ſe méprendre à l'uſage différent de ces mots. Les remarques qu'on y fait pour indiquer avec préciſion leur ſignification différente, qu'il eſt ſouvent difficile d'attraper juſte, ne peuvent donc guéres être utiles qu'aux Etrangers, qui commenceroient à parler François ; mais ceux-ci ont plus beſoin d'un Dictionaire, que de réfléxions curieuſes & recherchées ſur la fineſſe de notre langue.

Au reſte, comme nous ne garantiſſons en rien ce que nous avons avancé d'après le Mémoire critique ; nous ſommes diſpoſés à inſérer dans les nôtres la Réponſe de l'Auteur des Synonimes : c'eſt même à quoi nous l'invitons, afin de nous mieux inſtruire de pluſieurs points qu'il eſt bon d'éclaircir, pour la juſteſſe de notre langue.

ARTICLE CVIII.

REFLEXIONS CRITIQUES sur les Histoires des Anciens Peuples, Chaldéens, Hébreux, Phéniciens, Egyptiens, Grecs, &c. jusqu'au tems de Cyrus, en trois Livres. Dans le premier on éxamine le Fragment de l'Histoire Phénicienne de Sanchoniaton, conservé par Eusébe. Dans le second, on réforme la Mythologie, & l'on donne l'origine historique des Dieux de l'Egypte, de la Gréce, de la Phénicie, &c. Dans le troisiéme, en réfutant Scaliger, Pétau, Ussérius, Marsham, Pezron, &c. on explique les difficultés Chronologiques de l'Ancien Testament, & de l'Histoire Egyptienne, Babylonienne, Assyrienne, Gréque, Chinoise, &c. A la fin est un Canon Chronologique de l'Empire de la Chine, avec les noms de ses Empereurs, en lettres Latines, & en caracteres Chinois, tirés des Annales mêmes, l'idée

des

des tems d'avant le Déluge, & une Récapitulation. Par M. Fourmont l'aîné, Professeur en langue Arabe au Collége Royale de France, Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Interpréte, & Sous-Bibliothécaire du Roi, &c. A Paris chez Musier pere, à l'entrée du Quay des Augustins, à l'Olivier; Jombert, ruë S. Jacques, au coin de la ruë des Mathurins; Briasson, ruë S. Jacques, à la Science; Bullot, ruë de la Parcheminerie, à l'Image S. Joseph. 1735. *deux Volumes* in-4°. *Tome I. pages* 88. *pour le premier Livre;* 384. *pour le second;* LVI, *pour la Préface. Tome II. pages* 503.

TEl est le plan général de l'Ouvrage dont nous allons rendre compte; il est assez bien réprésenté dans le Titre: Ouvrage d'une érudition vaste, épineuse, recherchée. Appliqué toute sa vie à un travail infatigable, livré à l'étude la plus

profonde; Langues, Histoire, Mythologie, Chronologie; Langues les plus inconnuës & les plus oubliées, Histoire la plus obscure, Mythologie la plus embroüillée, Chronologie la plus embarrassée; tout est du ressort de M. Fourmont, tout céde à sa sagacité. Par l'étenduë de ses connoissances, il est devenu, pour ainsi dire, l'homme de tous les siécles, & de tous les pays. Dans les ténébres épaisses de l'Antiquité la plus reculée, dans ce cahos formé du mélange confus de la vérité & de la fable, dans ce labyrinthe presqu'impénétrable, il marche d'un pas assuré, où les autres ne vont qu'en tâtonnant, où plusieurs des plus fameux Chronologistes sont demeurés court: & ce qui fit le tourment & le désespoir de ces grands hommes, semble pour lui n'être qu'un jeu, & qu'un amusement. Entrons sur ses traces dans cette savante carriere; &, sans nous engager à le suivre pas-à pas, recüeillons le précis de ses vastes travaux.

L'Ouvrage est précédé d'une lon-

gue & sçavante Préface divisée en trois Parties. La premiere contient le jugement de l'Auteur sur les principaux Chronologistes. Il nomme, comme les plus illustres, M. Newton, M. Fréret, le P. Tournemine, le P. Souciet, Marsham, le P. Pezron, Usserius, Simson, Riccioli, le P. Pétau, Codoman, Capelle, Sethus Calvisus, Scaliger, Génébrard Tornielle, Salien, Vignier, Dom Pierre de S. Romuald, &c. Après tant de célébres Auteurs, (& il en est encore d'autres, qui auroient pû avoir place dans cette liste,) *occupé à des Ouvrages très vastes*, M. Fourmont avoit dessein de n'entrer dans aucune discussion chronologique: mais la diversité de leurs sentimens, l'opposition perpétuelle de leurs systêmes, la différence de leurs calculs, l'a mis dans la nécessité de donner, comme eux, ses vûës sur les différens âges. Quel service ne rendroit pas M. Fourmont, s'il pouvoit réussir enfin à réunir & à fixer *tous les sentimens*? Est il rien en effet de plus incommode, & de plus

embarrassant pour ceux qui s'appliquent à l'Histoire ancienne, & à la Chronologie, que cette discorde éternelle, & cette incertitude jusqu'ici sans remède ? M. Fourmont ne se flatte pas d'avoir calculé les tems avec plus d'éxactitude que les autres : *c'est une tâche*, dit-il, *que je n'entreprens que pour le général, & que je regarde comme assez inutile, quand elle est trop poussée.*

« De l'aveu de tous les Sçavans, » continuë-t-il, les deux plus illu» stres Chronologistes, sont Scali» ger & le P. Petau. Le malheur est » que leurs grands *infolio* roulent » presque tous entiers sur les seules » regles, que ces regles sont diffi» ciles, &, si je l'ose dire, d'une » assez médiocre utilité en Chro» nologie. „ Il parle ensuite de la fameuse Période Julienne de Scaliger ; & il se déclare en faveur de cette méthode, avec le P. Petau contre Salien & les autres, qui la regardent comme inutile. A l'égard du P. Petau, ajoûte-t-il ailleurs, ce qu'il dit des Dynasties

(des Egyptiens) *est chetif en tout sens.*

Dodwel abandonne tout ce qui a précédé la guerre de Troye, & même celle du Péloponêse. Que deviendra l'Histoire ancienne, reprend le nouveau Chronologiste, *si, comme le P. Petau, & comme Dodvvel, nous nous en départons, parce que tout y paroît fabuleux?* &c. Quelle *dissention* sur la durée totale des années du monde! *Marsham rétrecit les tems mal-à propos: le P. Pezron les allonge sans raison.* L'Auteur fait de semblables réfléxions sur les plus fameuses époques, sur les points les plus importans de la Chronologie, sur les Ouvrages des Sçavans qui se sont acquis le plus de réputation dans cette difficile entreprise. Il se flatte de répandre par tout une lumiere qui dissipera toutes les ténébres, qui lévera toutes les difficultés. C'est au Public à juger de l'éxécution d'un si grand projet. Il est sans doute bien plus aisé de critiquer, que de ne rien laisser en écrivant, qui donne prise à la Critique.

Dans la seconde Partie, M. Fourmont prouve la nécessité de la connoissance des langues Orientales, pour la science de la Mythologie. En effet, puisque la fable est toute Chaldéenne, Phénicienne, Egyptienne d'origine, qui osera, sans le secours de ces Langues, entreprendre d'en dévoiler les mystéres, d'en dissiper les nüages? Qui pourra remonter jusqu'à la source, c'est-à-dire jusqu'à l'Histoire, jusqu'aux véritables hommes, travestis sous le bisarre merveilleux dont le Paganisme les a enveloppés, & si monstrueusement défigurés par les fictions des Poëtes? Au renouvellement des Lettres, dans le quinziéme & le seiziéme siécle, la Mythologie fit peu de progrès: les Sçavans qui s'y appliquérent, en demeurerent au Grec, & n'allerent pas plus loin. Aussi jusqu'à Scaliger, Heinsius, Vossius, Seldenus, Bochart, on fit peu de découvertes. *C'est proprement à ces Critiques, & à quelqu'autres qui les ont imités,* comme M. Hüet, M. le Clerc, M. Bianchini, que tous

homme de bon ſens en appellera tou-jours. Mais ces Sçavans eux-mêmes n'ont point encore épuiſé la matiere : ils ont fort avancé l'ouvrage ; ils ne l'ont pas porté à ſa perfection. *Parmi les étymologies que donne* Heinſius, *il y en a pluſieurs de vraies ; mais il s'en trouve d'abſolument ridicules.*

De tous ceux qui ont écrit ſur la Mythologie, Bochart eſt aſſurément le plus célèbre : mais ſes ſyſtêmes ne ſont pas aſſez liés, & n'embraſſent pas toujours aſſez. Voſſius, dans ſon ample & ſçavant Traité de l'Idolatrie, *ſe laiſſe éblouïr par les contrarietés des Auteurs, & ne s'éléve nulle part juſqu'à l'eſprit ſyſtématique.* M. Hüet étale autant d'érudition que Bochart ; " mais quel bi-
» ſarre deſſein de rapporter au ſeul
» Moyſe tous les Dieux, & toutes
» les Déeſſes aux ſeules Marie &
» Séphora, l'une ſœur, l'autre fem-
» me de Moyſe ? „ Dans le Livre du P. Thomaſſin *de la Lecture des Poëtes*, " l'érudition eſt encore abon-
» dante ; il y a des recherches, &

» un Critique ne perd pas son tems
» à le parcourir. Mais obligé de
» rapporter les étymologies des
» autres Sçavans, il donne les sien-
» nes, quelquefois aussi mauvaises
» que celles de son Dictionaire. En
» un mot, c'est une compilation. »
M le Clerc ne se répand point en conjectures frivoles : bien ou mal, il tend au but & s'y avance. L'Auteur donne ici le détail du systême de ce Sçavant, auquel il ne peut refuser de justes loüanges. « Avec tout
» cela, conclut il, l'édifice de M.
» le Clerc ne laisse pas d'être bâti
» sur le sable, & il faut peu de se-
» cousses pour le renverser. Com-
» ment a-t-il pensé que seroit reçû
» ce mêlange d'Histoire Phénicien-
» ne & Thessalienne ; les guerres
» des Titons & de Typhoée au-
» près de l'Othrys & de l'Olym-
» pe, & la victoire de Jupiter sur
» Thyphon auprès de Tiéboïm ? »
Ne suivons pas plus long-tems M. Fourmont dans cet éxamen. Tout son Ouvrage est plein d'une semblable critique. Que ne doit-on pas

attendre d'un ſçavant qui diſtribuë ainſi, en arbitre ſouverain les rangs au mérite peſé & apprecié des Auteurs les plus illuſtres ? Auſſi nous annonce-t'il ingénuëment, qu'on trouvera chez lui ce qu'envain on chercheroit ailleurs, une ſuite de générations ſure par l'Hiſtoire, & prouvée par la Critique. Guidé par Sanchoniathon, mieux entendu, plus aprofondi qu'il ne l'avoit été juſqu'ici, M. Fourmont va nous donner la vraye clef de la Mythologie, l'accord tant déſiré, ſi long tems cherché de l'Hiſtoire véritable des premiers hommes, des anciens Patriarches, avec l'Hiſtoire fabuleuſe des principaux Dieux du Paganiſme. Tous les ſçavans conviennent que c'eſt dans ces grands hommes, conſacrés par un culte idolâtre & ſuperſtitieux, qu'il faut chercher les fauſſes divinités : mais notre Auteur a ſur cela un ſyſtême plus lié & mieux ſuivi.

Au reſte quoi de plus glorieux à la vraye Religion, quoi de plus avan-

tageux, que de remonter à la source de l'Idolatrie, que de faire voir que ses prétendus Dieux aux quels les aveugles mortels ont offert leur encens, ont été de simples hommes, les plus fidelles adorateurs d'un seul Dieu, les ennemis les plus déclarés du Polythéisme? Un Noé, un Abraham, un Moyse? Pourquoi ces paroles si souvent répétées dans les Livres du S. Législateur: *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac, de Jacob?* N'est-ce pas un reproche vif & convaincant, qui confond également & les Juifs idolâtres, & les Gentils? Je suis le Dieu, & j'ai toujours été reconnu pour le seul Dieu de ceux-là mêmes, à qui vous attribués la divinité. Cette reflexion est développée, & poussée avec force par M. Fourmont: l'endroit mérite d'être lû.

Dans la troisieme partie, le sçavant Auteur fait voir 1°. la verité & l'autenticité du fragment de Sanchoniathon, par les témoignages des anciens, & par le suffrage des plus habiles d'entre les Modernes qui l'ont

examiné, des Bocharts, des Vossius, des Cumberlans &c. Il répond aux raisons de ceux qui le taxent de supposition, & met le P. Tournemine de ce nombre. Il est vrai que ce P. regarde le Fragment comme une piéce supposée ; mais M. Fourmont cite des Dissertations qui ne sont pas de lui. Notre Auteur soutient que quelque idée qu'on se soit formée de ce monument, on en tire toujours les mêmes conséquences pour l'Histoire de la Genese, & pour les loix mêmes de Moyse. » Ici
» dit-il, on découvre non seu-
» lement la vérité des livres du
» Pentateuque, (ce qui n'est
» pas en question) mais l'œcono-
» mie, la justesse, les ménagemens,
» les vuës, les raisons des loix &
» des punitions ; on sent toute en-
» tiere cette prudence, qui fait le
» prix de la politique vertueuse,
» & la sagesse qui doit regner dans
» l'histoire d'un peuple que Dieu
» forme pour lui même. » M. Fourmont expose en cet endroit le plan de la mission du législateur des Hé-

breux, & sa conduite dans le gouvernement de son peuple, les voies qu'il suit, les moyens qu'il employe, & toujours pour l'affermir dans l'adoration & le service d'un Dieu unique, de ce Dieu, qui par tant de prodiges de son bras tout-puissant, l'avoit tiré de la servitude d'Egypte. Réfléxions solides, & qui doivent être d'autant plus efficaces, qu'elles viennent d'un Sçavant, que la raison éclaire, & qu'elles sont le fruit d'une méditation sage & profonde. Nous ne pouvons nous étendre davantage sur cette Préface, qui mériteroit seule un plus long Extrait.

Le Fragment de Sanchoniathon étant comme le Texte commenté par M. Fourmont, nous ne pouvons nous dispenser d'en donner ici quelque idée. Il comprend deux Parties; la premiere, expose la Cosmogonie, ou formation du Monde; la seconde donne la Généalogie & l'Histoire des premiers hommes; le tout suivant la Théologie Phénicienne. D'abord Sanchonia-

thon met pour principes de l'Univers, un air ténébreux, ou le soufle & l'esprit d'un air ténébreux, un cahos confus & sans clarté; & ces choses sont infinies ou éternelles. L'esprit devenu amoureux de ses principes, il se forme une union qui s'appelle *Amour*. De leur alliance sortit un être, qu'on nomme *Mot*. Les uns disent que c'est un limon, une espece de boüe, d'autres veulent que ce soit une eau bourbeuse & corrompuë. Il y avoit des animaux dépourvûs de sentiment, lesquels en produisirent d'intelligens. Ceux-ci furent nommés *Sophasemin*, ou Contemplateurs du Ciel. Ce *Mot* devint lumineux, & avec lui, le Soleil, la Lune, & les autres Astres. Sanchoniathon explique ensuite la formation des vents, des nuées, des plüies, des tonneres, des éclairs. Au bruit des tonneres, dit-il, les animaux doüés d'intelligence s'éveillent, & commencent à se mouvoir. Il ajoûte qu'il a pris cette Cosmogonie dans les Livres de Taaut.

continuë ainsi. Du vent *Colpia* & de sa femme *Baau* nâquirent *Æon* & *Protogonos*, deux hommes mortels. Ceux qui sortirent d'*Æon* & de *Protogonos* furent appellés *Guénos*, & *Guénea*. Ils habiterent la Phénicie, & adorerent le Soleil, qu'ils nommérent *Béelsamen*, c'est-dire en langue Phénicienne, le Seigneur du Ciel. C'est le *Zeus*, ou Jupiter des Grecs. *Guénos* eut trois enfans mortels, comme les autres hommes, Φῶς, la lumiere, πῦρ, le feu, Φλὸξ, la flamme. Ce furent eux qui trouverent le feu, & qui en enseignerent l'usage. Ils eurent des enfans d'une grandeur & d'une fierté extraordinaire, qui donnerent leurs noms aux montagnes dont ils se rendirent les maîtres, au *Liban*, à l'*Anti-Liban*, au mont *Casius*, & au *Brathy*. De ceux-ci sortirent *Memrumus*, & *Ypsouranios*. Ce dernier eut Tyr pour lieu de sa demeure, & fit la guerre à son frere *Ousoüs*. Long tems après la race d'*Ypsouranios*, vinrent *Agreus*, le Chasseur,

& *Aliens*, le Pêcheur. Parmi leurs enfans, il y en eut deux qui trouverent le fer, & la maniere de le travailler. L'un se nommoit *Chrysor*, & l'Auteur remarque que c'est Vulcain. Il s'appelloit encore Διαμίχιος, Jupiter Machiniste, ou Mécanicien. Après plusieurs générations, viennent *Misor* & *Sydyk*, (le Juste.) *Misor* eut entre ses descendans *Taant*, qui inventa les premiers caracteres. Les Egyptiens le nomment *Thoor*, ceux d'Alexandrie, *Thoüt*, & les Grecs, *Hermès*, Mercure. De *Sydyk* sortirent les *Dioscures*, appellés aussi *Cabires*, *Corybantes*, *Samothraces*.

Dans ce tems vivoit un homme illustre, que l'on nommoit *Elioun*, en Grec Υψιςος, *le Très-Haut*, & une femme appellée *Bérouth*, qui demeuroient auprès de *Biblos*. Ils eurent un fils, ou un de leurs descendans nommé Επίγειος, ou Αὐτόχθων, *né dans le pays*, & qui fut ensuite appellé Οὐρανός; nom que les Grecs ont donné au Ciel.

Upsistos aprè
nombre des D
à l'Empire d
sa sœur *Gué*,
fans, *Ilus*, a
ou Saturne, *B*
Σίτων, *donneu*

Ouranos eut
femmes une n
ce qui causa be
Gué, & une gr
les deux époux,
fin à une guerre
dé des conseils
mégiste, son Sécr
de sa mere conr

de diverſes femmes, & en particulier, de deux de ſes ſœurs, *Rhea* & *Dioné*, qu'il épouſa. Mais, ce que nous ne devons point ometrre, c'eſt que dans une peſte, & une famine, qui affligerent le païs, *Cronos* ayant immolé à ſon pere *Ouranos*, ſon fils unique *Sadid*, ſe circoncit lui-même, & ordonna à tous ſes gens d'en faire autant. Pour le reſte de cette Hiſtoire Phénicienne, nous renvoyons à notre Auteur, ou à Euſébe, qui l'a conſervée, au Livre premier de la *Préparation Evangélique.*

Nous donnerons dans un autre Extrait une idée de la maniere dont M. Fourmont explique le Fragment de Sanchoniathon, & de l'application qu'il en fait à l'Hiſtoire véritable & connuë.

Celui-ci eut une sœur, qui fut nommée *Gué*. Leur beauté fit donner leurs noms au Ciel & à la Terre. *Upsistos* après sa mort fut mis au nombre des Dieux. *Ouranos* succéda à l'Empire de son pere, & épousa sa sœur *Gué*, dont il eut quatre enfans, *Ilus*, aussi nommé *Chronos*, ou Saturne, *Bétyle*, *Dagon*, en Grec Σίτων, *donneur de bled*, & *Atlas*.

Ouranos eut de plusieurs autres femmes une nombreuse postérité; ce qui causa beaucoup de jalousie à *Gué*, & une grande division entre les deux époux, qui en vinrent enfin à une guerre ouverte. *Cronos* aidé des conseils de Mercure Trismégiste, son Sécretaire, prit le parti de sa mere contre *Ouranos*, le détrôna, & regna à sa place. Il eut deux filles, *Perséphoné* & *Athéné*. La premiere, mourut sans être mariée. Il donna dans la suite à *Athéné* le Royaume d'Attique. Nous ne rapporterons pas toutes les avantures de *Cronos*, & nous ne parlerons point ici de tous les enfans qu'il eut

de diverſes femmes, & en particulier, de deux de ſes ſœurs, *Rhea* & *Dioné*, qu'il épouſa. Mais, ce que nous ne devons point ometrre, c'eſt que dans une peſte, & une famine, qui affligerent le païs, *Cronos* ayant immolé à ſon pere *Ouranos*, ſon fils unique *Sadid*, ſe circoncit lui-même, & ordonna à tous ſes gens d'en faire autant. Pour le reſte de cette Hiſtoire Phénicienne, nous renvoyons à notre Auteur, ou à Euſébe, qui l'a conſervée, au Livre premier de la *Préparation Evangélique*.

Nous donnerons dans un autre Extrait une idée de la maniere dont M. Fourmont explique le Fragment de Sanchoniathon, & de l'application qu'il en fait à l'Hiſtoire véritable & connuë.

NOU

LIT

ALL

D

MOnſie
Conſe
Surintendant
trouvé dans c
matiere aſſez a
& de recherc
ſer un Ouvra

jour, une Histoire critique du Dogme de l'immortalité de l'Ame. C'est un ouvrage Latin, *in*-8°. qui sera suivi d'un autre qui concerne les Anges.

De Vienne.

Les Libraires de cette Ville débitent l'Histoire nouvellement imprimée des cinq Empereurs qui ont porté le nom de Charles. *Augusta quinque Carolorum Historia.* Par le Pere Richler de la Compagnie de Jesus.

De Quedlinbourg.

M. Eckhard, après bien des recherches sur les Antiquités de la Crosse Episcopale & Abbatiale, a mis au jour une Dissertation Latine, Critique & Historique : *De pedo Pastorali.*

De Leipsick.

En 1707. M. Menke avoit mis

au jour les Lettres, & les Poësies de Jean-Antoine Campanus Evêque de Crotone, & ensuite de Teramo. Le fils de l'Éditeur a fait réimprimer les Oeuvres diverses de ce célébre Prélat, entre autres la Vie du Pape Pie II. & celle d'André Brachio; c'est ce fameux Capitaine issu de la famille de Forte-Bracci originaire de Pérouse. En 1409. il avoit été Général des Florentins, qui s'étoient déclarés pour Louis II. Duc d'Anjou contre Ladislas Roi de Naples. Cinq ans après le Pape Jean XXIII. lui confia le Commandement de ses Troupes, & le Gouvernement de Boulogne. Il rétablit alors la Noblesse de Pérouse, que la Populace avoit chassée de cette Ville. Après s'être réuni au Pape Martin V. contre qui il avoit eu une guerre à soutenir, il dompta les Rebelles de Boulogne, il fut mis à la tête des Troupes de Jeanne II. Reine de Naples, & d'Alphonse Roi d'Arragon, contre Louis Duc d'Anjou; il se signala par la défaite de Sforce, zélé partisan du Duc. La Principau-

té de Capouë, & la dignité de Connêtable du Royaume qu'il obtint de la Reine Jeanne, furent la récompense de ses services. Son ambition causa sa disgrace & sa mort. Il porta ses prétentions jusqu'au Trône de Naples. Et dans ce dessein, il prit les armes contre sa Souveraine. Mais ayant été blessé, & fait prisonnier dans un combat, il se laissa mourir de faim l'an 1424.

LORRAINE.

De Nancy.

Rouark Imprimeur, a publié un *Traité Dogmatique & Historique touchant l'obligation de faire l'aumône*, par Dom de Lisle, Abbé de S. Leopold de Nancy. 1736. vol. in-8°.

Le Févre a imprimé deux volumes *in*-4°. qui ont pour titre *Traité du Retrait féodal*, dans lequel sont agitées les matieres les plus curieuses du Retrait lignager, & plusieurs autres questions importantes sur

différens sujets qui y ont rapport par M. François-Xavier Breyé, Avocat en la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois. 1736.

ANGLETERRE.

De Londres.

On a mis au jour un Ouvrage qui a pour titre : *An Enquiry into the nature of the human soul.* C'est-à-dre, *Recherches sur la nature de l'Ame de l'homme, où l'immatérialité de l'ame est prouvée par les principes de la Raison & de la Philosophie*. Par M. Baxter, Gentilhomme Ecossois, *in* 4°. L'Auteur s'attache principalement à prouver que la matiere n'a d'elle-même ni mouvement ni activité. Il en veut surtout à M. Loke & aux autres Matérialistes qui ont osé avancer cet étrange paradoxe, qu'un être purement matériel peut penser. La preuve de l'immatérialité de l'Ame, le conduit à celle de son immortalité; & tout de suite, il renverse le mons-

trueux systême de Lucrece ; il employe les plus solides démonstrations contre cet ancien Philosophe, qui attribuoit les songes à une espéce de méchanisme ; indépendamment d'une cause active & intelligente de la nature.

Cet Ouvrage en a fait éclore un autre sur le même sujet. Il est de la façon du sieur Jakson. C'est une *Dissertation sur la matiere & sur l'Esprit*, avec quelques remarques sur les raisonnemens de M. Baxter. *A Dissertation on matter and spirit.* &c. Le nouvel Antagoniste prétend que pour décider à coup sûr une question de cette importance, il faudroit avoir une idée claire & parfaite des attributs qui constituent l'essence de la matiere : or, dit-il, qui peut se répondre d'avoir ce degré de connoissance nécessaire pour en conclure invinciblement, que la pensée ou la puissance de penser ne peut s'allier avec une substance materiele ? Mais cette objection si souvent rebattuë, ne peut faire illusion

aux personnes sensées qui veule philosopher, de bonne-foi.

En vain ceux qui se font gloire douter de tout, tâcheront-ils de s' veugler au milieu de la lumiere ; vain opposeront-ils des raisonneme vagues, des conceptions abstraite des préjugés bisarres, ils seront fo cés de convenir que la matiere e un Etre divisible, un Etre étend en longueur, largeur & profondeu un Etre susceptible de différent configurations, modifications, combinaisons de parties. Je dema de s'il est un incrédule au mond qui se persuade que la pensée e elle même une configuration, u modification de parties. Pour pe qu'on veuille faire usage de son se commun, osera-t-on avancer qu la pensée est identifiée à la mati re, qu'elle en a toutes les propri tés, l'étenduë, la divisibilité, longueur, la largeur, &c. par co séquent qu'elle est divisible en to ses, en pieds, en quarrés, en cube &c. comme la substance matériell

Dan

Dans cette ſuppoſition, il faudroit prendre le parti d'avoüer, que nous pouvons nous former l'idée d'un quart, d'une dixiéme, d'une cinquiéme, d'une fraction de penſée, comme nous avons l'idée d'une dixiéme, d'une cinquiéme, & des diverſes fractions d'un bloc de matiere. Or, qui ne voit que la raiſon & le ſentiment intérieur, indépendamment même de la Religion & de la révélation réclame contre une abſurdité ſi étrange ?

PAYS-BAS.

D'AMSTERDAM.

François Changuyon a imprimé *Le Philoſophe Nouvelliſte*, traduit de l'Anglois de M. Stécle, par A. D. L. C. deux vol. in-12..... *Eſſay politique ſur le Commerce*, par M. **. in-8°. & *Lettres ſur différens ſujets importants de la Religion*, par M. de Chauffepied, Paſteur de l'Egliſe Wallone à

Delft, in-8°. On trouve chez le même Libraire *Thesaurus Historiæ Helveticæ. Fol. Tiguri* 1735. Et Simler *De Republicâ Helvetiorum*, 8°. *Tiguri* 1735.

Westhein & Smith ont achevé d'imprimer & débiter l'*Histoire du Concile de Trente*, par Fra-Paolo Sarpi, traduite en François, avec des Notes Critiques, Historiques, & Theologiques, par le P. Pierre-François Courayer, deux vol. in-4°. On voit que ce fameux défenseur de l'Episcopat Anglican ne se lasse point de lui donner des marques éclatantes de son zéle, de son attachement, & de sa reconnoissance.

On trouve chez les mêmes Libraires, *Logica sive Ars cogitandi, editio novissima plurimis in locis emendata, in quâ addita sunt sex Capita nullis in editionibus Latinis reperiunda.*

De Louvain.

Martin van Overbeke a mis au jour :

Institutionum Medicarum Libri duo, Complectentes Physiologiam, Hygieinen veterum placitis, legibus hydraulicis, principiis mechanicis, Recentiorum inventis, nec non solidis ac demonstrativis inde deductis ratiociniis innixi; Authore Servat. August. de Villers, in Universitate Lovaniensi, Professore Regio Medicinæ. Et se vend chez Coignard & Boudet, ruë S. Jacques.

De Leyde.

Jean Lusac Libraire, imprime actuellement *Jurisprudentia vetus Anti-Justinianea &c. ex recensione, & cum Notis Antonii Schutingii, vol. in-4°.* M. Kucker successeur de feu M. Schulting, dans l'Université de Leyde, s'est chargé du soin de cette nouvelle édition, qu'il enrichira des Additions considérables, dont on est redevable à son Prédécesseur, *vol. in-4°. 1736.*

Le même Libraire débitera incessamment, *Commentarius perpe-*

tuus in Librum Jobi, par Albert Schultens, 2. vol. in-4°. 1736.

FRANCE.

De Toulouse.

Claude le Camus Libraire, a mis en vente: *Recueil de plusieurs Pieces de Poësies, & d'Eloquence*, présentées dans les Assemblées publiques de l'Académie, un vol. in-8°.

L'Académie des Jeux Floraux, propose pour sujet du Prix d'Eloquence de l'année 1737. *Il est plus difficile de conserver une grande réputation que de l'acquérir.*

De Pau.

L'Académie des Sciences & beaux Arts, établie dans cette Ville, accordera pour le 1. Février 1737. un Prix d'une Médaille d'or empreinte de ses Armes, à l'Ouvrage en Prose ou en Vers qui méritera la préférence. Elle a fixé le Texte sui-

vant pour sujet du prix : *Il y a plus de satisfaction à mériter la loüange sans l'obtenir, qu'à l'obtenir sans la mériter.* Les Concurrens adresseront leurs Ouvrages jusqu'au mois de Novembre prochain à M. d'Hegobure, Secretaire de l'Académie.

DE CARPENTRAS.

M. le Baron de Bimard de la Bastie, & M. Muratori travaillent de concert à recueillir les Inscriptions Grecques & Latines, Payennes, sans en excepter les Chrétiennes, qui dattent depuis l'an 1000. de Jesus-Christ. Leur projet est d'en former une ample Collection, qui serve de Supplément à celles de Gruter, de Reinesius, de Spon, & de Fabretti. Les deux sçavans Editeurs joindront à ce Supplément des Tables éxactes, des Notes sur les endroits obscurs, & des Dissertations en forme d'*Appendix*.

Ceux qui auront fait quelque nouvelle découverte en genre d'Ins-

criptions, pourront en inform
le Baron de Bimar, à Carper

De Toulon.

Observations de l'Aiguille a
tée, du Barometre, & du T
metre pendant l'année 1735.
Pere du Chatelar Jesuite, Pr
Royal d'Hydrographie.

La déclinaison de l'Aigui
mantée pendant cette année
prenant un milieu entre les di
tes qui ont été observées en
rens tems 6^d. 10^m.

La plus grande hauteur di
metre a été de 28. pouces
ligne ½ le Vent étant au N
la plus petite de 27. pouces
gnes, le Vent étant à l'Est &
Nord-Est.

Le Thermometre est mon
Juillet à 57. pouces 3. ligne
fut le jour le plus chaud de
à Toulon.

L'inclinaison de l'Aiman
observée de 60. à 70. degre

lement qu'il y a toujours eu une différence d'environ 10^d. de l'inclinaison de l'Aiguille; une face de l'instrument étant présentée sur la méridienne à l'Est, & la même face étant présentée à l'Ouest.

DE LYON.

Les Freres de Ville Libraires à Lyon, ont achevé d'imprimer le Corps du Droit Canonique, sous ce titre: *Corpus Juris Canonici per regulas naturali ordine digestas, Authore Joanne Petro Gibert, Doctore Theologo & Canonista*, 3. vol. in-folio.

Méditations sur les vérités Chrétiennes & Ecclésiastiques, tirées des Epîtres & des Evangiles qui se lisent à la Messe, pour servir de disposition à la célébrer, à faire des Instructions utiles aux Ecclésiastiques & au Peuple, & à remplir les autres fonctions attachées au sacré ministere des Autels, pour tous les Di-

manches & principales Fêtes de l'année, 5. vol. in-12.

Le Public désiroit depuis longtems un pareil Ouvrage.

Don. Joannis Puga & Feijoo J. C. & primarii Antecessoris Salmanticensis, Regii Neapolitani Senatus Præsidis, Tractatus Academici, sive Opera omnia posthuma, nunc primum collecta & edita per Gregorium Mayans J. C. Olivensi, & in Academia Valentina Justinianei Codicis interprete, 2. vol. in fol.

Une nouvelle édition des *Dictionnaires de Danet François-Latin, & Latin-François, à l'usage de Monseigneur le Dauphin.* 4°. 2. vol.

Les mêmes freres de Ville ont imprimé plusieurs autres Livres Latins, desquels, comme de ceux qu'ils tirent continuellement des Pays étrangers, ils distribuënt *gratis* un Catalogue qui comprend plus de sept mille cinq cens Articles, ceux qui le souhaitent n'auront qu'à leur écrire.

DE SOISSONS.

L'Académie dans ſon Aſſemblée du Lundy 29. Avril 1737. délivrera pour prix une Médaille d'or de 300. livres, donnée par M. l'Evêque de Soiſſons. Le ſujet de la Diſſertation Hiſtorique, Françoiſe ou Latine qu'elle propoſe aux Concurrens eſt l'*Epoque de l'Etabliſſement de la Religion Chrétienne dans le Soiſſonnois, & ſes progrès juſqu'à la fin du IV. Siécle ; les noms des prémiers Evêques de Soiſſons, le tems & la durée de leur Epiſcopat, juſqu'à la fin du même Siécle.* Dans l'éxamen des Ouvrages qui doivent être d'environ une heure ou une heure & demie de lecture, on aura égard non-ſeulement au nombre & à l'étenduë des recherches, mais encore à la pureté du ſtyle. Les Auteurss ſont avertis de mettre à la marge, les preuves des faits qu'ils auront avancés, & les ſources où ils les auront puiſées. Dans les Diſſertations

Latines, ils auront soin d'indiquer les noms François, des personnes, & des lieux dont ils feront mention; c'est une précaution nécessaire pour éviter les chicanes qui pourroient naître à ce sujet. On s'adressera comme les années précédentes, à M. de Beyne, Président au Présidial de Soissons, & Sécretaire perpétuel de l'Académie, port franc, & avant le premier Février.

La Piéce qui a remporté le Prix cette année, est de M. Biet, Chanoine de la Congrégation de France, Abbé de S. Léger de Soissons.

De Paris.

Tractatus de Sacramentis, &c. Traité des Sacremens à l'usage des Séminaires, par M. Nicolas l'Herminier, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Archidiacre du Mans, chez la veuve Delaulne, ruë S. Jacques. 3. vol. in-12. L'Auteur a traité dans le même Ouvrage la Doctrine des Censures,

du Purgatoire, & des Indulgences. 1735.

La Cité de Dieu de S. Augustin, par M. Lambert, 4. vol. in 12. avec la Vie de l'Auteur, chez Rollin fils, Quay des Augustins. 1736.

Suite du Journal des Audiences, par M. Nupied, ancien Avocat au Parlement, cinquiéme Volume, chez Theodore le Gras, Grand'Salle du Palais, à l'L couronnée. 1736.

Nouveau Traité de la Perfection sur le fait des Armes, où l'on enseigne la maniere de combattre de l'Epée de pointe seule, toutes les gardes étrangeres, l'Espadon, les Piques, Hallebardes, Bayonnettes au bout du Fusil, Fléaux brisés, & Bâtons à deux bouts, à faire de bonne grace les saluts de l'Esponton, l'éxercice du Fusil, & celui de la Grenadiere, tels qu'ils se pratiquent aujourd'hui dans l'art Militaire de France, orné de figures en Taille-douce, par le sieur P. J. F. Girard, ancien Officier de Marine; & se vend chez Moette, ruë de la vieille

Boucherie, à S. Alexis ; la veuve Jouvenel, à l'Hôtel Bretonvilliers, Isle S. Louis ; Girard, au Nom de Jesus, Grand'Salle du Palais ; Dupuis fils, près la Fontaine saint Severin ; Jacques Seneuse fils, Quay des Augustins. Le prix est de 18. liv. en brochure.

Description de la Ville & des environs d'Orleans, avec des Remarques historiques, un vol. in-8°. chez Despilly, ruë S. Jacques. 1736.

Le 10e Volume de l'Histoire ancienne, par M. Rollin, chez la veuve Etienne, ruë S. Jacques. 1736.

Tomes VII. & VIII. des Causes célébres & interessantes, par M. Gayot de Pitaval, chez Guillaume Cavelier, ruë S. Jacques, & chez Jean de Nully, au Palais.

Traité de l'Abus & du vrai sujet des Appellations qualifiées du nom d'Abus, par M. Charles Févret, nouvelle édition, corrigée & augmentée de sçavantes Notes, 2. vol. in-fol. chez Gabriel Martin, ruë S. Jacques, & se vend à Lyon,

chez Duplain pere & fils, & les freres de Ville.

Tome VI. du *Dictionnaire Géographique & Critique* de M. Bruzen de la Martiniere, contenant les Lettres N. O. P. *in folio*. Le prix est de 24. livres. Chez Montalant Libraire, Quay des Augustins. On trouvera chez le même Libraire tout l'Exemplaire complet.

On réimprime encore chez Cl. Thibouft, & Jacques Clousier, les Entretiens Physiques du P. Regnault, mais sans changemens & sans additions.

Mémoire présenté à Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Polignac, touchant les Bibliothéques Grecques de Sicile, par M. l'Abbé Guyot de Marne, Commandeur, & ci-devant Gouverneur des Pages du Grand-Maître de Malte.

M. l'Abbé Sevin envoyé par Sa Majesté pour rechercher des MSS. aux

Levant, passant a Malte à son retour de Constantinople au mois de Juin 1730, me témoigna être fort fâché de s'en retourner à Paris sans avoir fait le voyage de Sicile, dont il s'étoit proposé de visiter les Monasteres Grecs, & comme il sçut que j'avois une connoissance particuliere de cette Isle, dont j'avois parcouru toute l'étenduë d'un bout à l'autre, il me proposa de me charger de cette Commission, dont je pouvois m'acquitter avec plus d'espérance de succès qu'un autre, par les habitudes que j'ai dans le païs; mais ma situation présente ne m'a pas permis de me charger de cette entreprise à mes dépens.

Les Moines Basiliens furent établis en Sicile dans le tems qu'on y parloit encore la langue Grecque, & comme ils ont été les seuls qui s'y soient maintenus pendant la domination des Sarrasins, tout le Clergé s'étant retiré en Italie dans le tems de leur invasion, ils ont sauvé de la fureur de ces Barbares plus

sieurs Manuscrits qui sont ensevelis dans leurs Archives, sans qu'aucun d'eux veuille prendre la peine de les tirer de l'obscurité où ils pourrissent. J'y en ai vû une grande quantité en rouleaux ou volumes, qui sont d'une très-grande antiquité. Quel avantage pour la République des Lettres, si on y retrouvoit quelque fragment de Philiste, ou d'Epicharme, quelque Poëme de Stésichore d'Hyméte, ou quelques-uns des Livres qui manquent dans l'Histoire de Diodore, outre plusieurs Ouvrages de la primitive Eglise qui n'ont pas encore vû le jour. Les Espagnols qui ont été maîtres de la Sicile depuis & avant la restauration des Lettres, n'ont jamais été curieux de ces précieux débris de l'antiquité, & les Moines de S. Bazile qui sont en possession de ces trésors, bien qu'ils fassent l'Office en Grec, sont si ignorans dans cette Langue, qu'il n'y en a pas un parmi eux qui puisse lire ces manuscrits.

 Memoires pour l'Histoire des Insectes, par M. de Reaumur, de l'Académie Royale des Sciences, Tome II.

Suite de l'Histoire des Chenilles, & des Papillons, & l'Histoire des Insectes ennemis des Chenilles. A Paris de l'Imprimerie Royale. 1736.

Osmont Libraire, ruë S. Jacques, débite le VI[e] Volume de la nouvelle édition du Glossaire de M. Du Cange. Pour ne rien laisser à désirer dans ce grand Ouvrage, on a renvoyé au Supplément la Table générale des Matieres.

On trouve chez Ganeau fils Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à S. Louis : *Theologia Universa, Speculativa, & Dogmatica, complectens omnia dogmata, & singulas quæstiones Theologicas, quæ in Scholis tractari solent, ad usum Theologiæ Candidatorum accommodata, à Patre J. Paulo Gabriele Antoine, Societatis Jesu,* in-12. 7. vol. 1736.

Ejusdem, Theologia Moralis, nova editio, in-12. 4. vol.

Compendiosæ Institutiones Theolo-

gica, ad usum Seminarii Pictaviensis, editio ultima, in-12. 4. vol. de petit caractere.

Le même in-12. 5. volumes.

Les Panégyriques des Martyrs, par S. Jean Chrysostome, traduit du Grec, avec un Abregé de la Vie de ces mêmes Martyrs, par le P. de Bonrecueil de l'Oratoire, *in-octavo.*

Coutumier Général, ou Corps & Compilations de tous les Commentateurs sur la Coutume de Poitou, avec les Conférences des autres Coutumes, les Notes de Charles du Moulin, & de nouvelles Observations, par M. Boucheul, *in-fol.* 2. volumes.

Abregé Chronologique de l'Histoire de France, par M. le Comte de Boulainvilliers, in-12. 5. vol.

Abregé de l'histoire des Plantes usuelles, par M. Chomel, in-12. 3. volumes.

Le Parfait Notaire Apostolique, & Procureur des Officialitez, par M. Brunet, Avocat, in-4°. 2. volumes.

Officina Latinitatis, seu novum Dictionarium Latino-Gallicum, nova editio, in-octavo.

· Oeuvres de Chirurgie, traduites par M. Devaux, Chirurgien, contenant les Traités des Maladies qui arrivent aux Parties Genitales des deux sexes. La nature, les causes, les simptômes & la curation des Maladies Vénériennes, la vertu des Médicamens, les Maladies aiguës des Enfans, le Flux Menstruel des Femmes, in-12. 5. volumes

Discours sur les Vies des Saints de l'Ancien Testament, in-12. 6. volumes.

SECOND AVIS.

Pour l'exécution d'un Registre public, qui aura pour titre : Armorial général de la France.

Sur les différentes questions qui ont été faites au Juge d'Armes de France, non-seulement par un grand nombre de Gentilshommes & de

Nobles des différentes Provinces du Royaume, mais encore par pluſieurs de ceux qui en vertu de Privileges particuliers ſont en droit de porter des Armoiries timbrées, à l'inſtar des Nobles, on a crû devoir donner une ſeconde Inſtruction, & annoncer encore au Public,

I°. Que ce Regiſtre, ſous le titre d'Armorial général de la France, comprendra dans chaque Volume par ordre Alphabétique, depuis la lettre A juſqu'à la lettre Z les Noms, ſurnoms, Qualités, Domiciles & Armoiries de tous ceux qui ont l'honneur d'être agregés au Corps des Nobles, ſoit par leur ancienneté, ſoit par les Offices, ou par les différens Privileges auſquels la Nobleſſe eſt attachée.

II°. Qu'il contiendra auſſi dans le même ordre les nôms, Qualités & Domiciles des Bourgeois de la Ville de Paris, même des autres Villes, qui ont comme eux le privilege de porter des Armoiries, tant par d'anciennes Conceſſions, que

par les Ordonnances des Commissaires du Roi, nommés à cet effet en 1696. ou même par les Brevets de Reglement du Juge d'Armes de France.

III°. Que ceux, qui dans l'un de ces cas désireront d'être compris dans ce Registre, auront soin de faire remettre au Juge d'Armes de France, non par la voye de la Poste, mais par leurs Correspondans à Paris, les Piéces justificatives du droit qu'ils ont de porter des Armoiries, soit en prouvant leur Noblesse, (dont elles sont le symbole) par Titres, ou par Arrrêts, Jugemens & Ordonnances de maintenuë précédemment renduës sur leurdite qualité de Noble, ou par Arrêts émanés du Conseil du Roi, portant exception des révocations de Lettres de Noblesse, soit en produisant les Titres, Brévets, & Réglemens d'Armoiries, délivrés par le Juge d'Armes de France, pour ceux, qui sans être Nobles sont en droit d'en porter en vertu de leurs Priviléges.

IV°. Qu'à l'Article de chaque Particulier on fera mention de ses services, soit Militaires, soit dans la Robe, ou autrement, pourvû qu'on en fournisse des témoignages assez probans, pour ne rien mettre que de constant sous les yeux du Roi, & sous ceux du Public.

V°. Que pour ne pas multiplier un nombre infini d'Armoiries semblables, qu'il auroit été nécessaire de répéter à chaque Article, ainsi qu'on l'avoit annoncé dans le premier Avis; on réduira sous un même Article les Enfans seulement de celui qui sera employé dans le Registre, avec leurs Noms, Surnoms & Qualités justifiées, à moins que par des Substitutions ou Concessions particulieres ils ne soient assujettis à porter des Armes differenciées de celles de leur Pere. Quant aux Collatéraux, on les comprendra successivement par un Article séparé, comme faisant des Branches distinctes.

On avertit le Public que les pre-

mieres feuilles du premier Volume, & qui comprennent l'A & le B, sont déja imprimées, & que l'on travaille de suite & sans discontinuation aux autres feuilles de ce Volume, afin de pouvoir le délivrer au commencement des six derniers mois de 1737.

Le Sieur COLOMBAT, Imprimeur du Cabinet, & de la Maison du Roi, a été agréé par Sa Majesté pour imprimer seul cet Ouvrage.

On a réimprimé, & augmenté considérablement : *Code des Curés*, ou *Nouveau Recueil des Reglemens concernant les Dixmes, les Portions Congruës, les fonctions, les droits, honneurs, exemptions & privileges des Curés, Vicaires perpétuels, Vicaires amovibles, & autres Bénéficiers, & la Jurisdiction Ecclésiastique.* Ensemble, *les Droits Honorifiques des Seigneurs, & Officiers, tant de Sa Majesté, que des Cours Supérieures, & autres Justices du Royau-*

, Chez Prault, pere, Quay de
èvres, au Paradis. 1736. *in*-12.
:ux volumes.

Cet Ouvrage a déja paru sous
lifférens titres: mais les augmentations peuvent le faire regarder comme un Ouvrage nouveau.

TABLE DES ARTICLES
du Mois d'Octobre 1736.

ART. C. DE Servorum Dei Beatificatione, & Beatorum Canonizatione, &c. Page 2117.

ART. CI. Révélations Cabalistiques, &c. Par M. Gosset, &c. 2147.

ART. CII. Essay Politique sur le Commerce, &c. 2154.

ART. CIII. Observations Astronomiques, faites à Lyon par le P. Duclos Jésuite, &c. 2176.

ART. CIV. Histoire Littéraire de France, &c. Tome III. &c. 2184.

ART. CV. Réponse à la Lettre écrite dans le Mercure (Juin 2. Vol. p. 1374.) à l'Auteur de l'Art. XXXIII. des Mémoires de Trévoux, du mois de Mars 1736. 2208.

ART. CVI. Histoire des Bourguignons, &c. 2217.

ART. CVII. *Synonymes François*, leurs différentes significations, &c. Par M. l'Abbé Girard, &c. 2239.
ART. CVIII. Réfléxions Critiques sur les Histoires des Anciens Peuples Chaldéens, Hébreux, &c. Par M. Fourmont l'aîné, &c. 2256.
ART. CIX. Nouvelles Litteraires. 2274.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise.

LEROUGE.

De l'Imprimerie de C. ROBUSTEL.